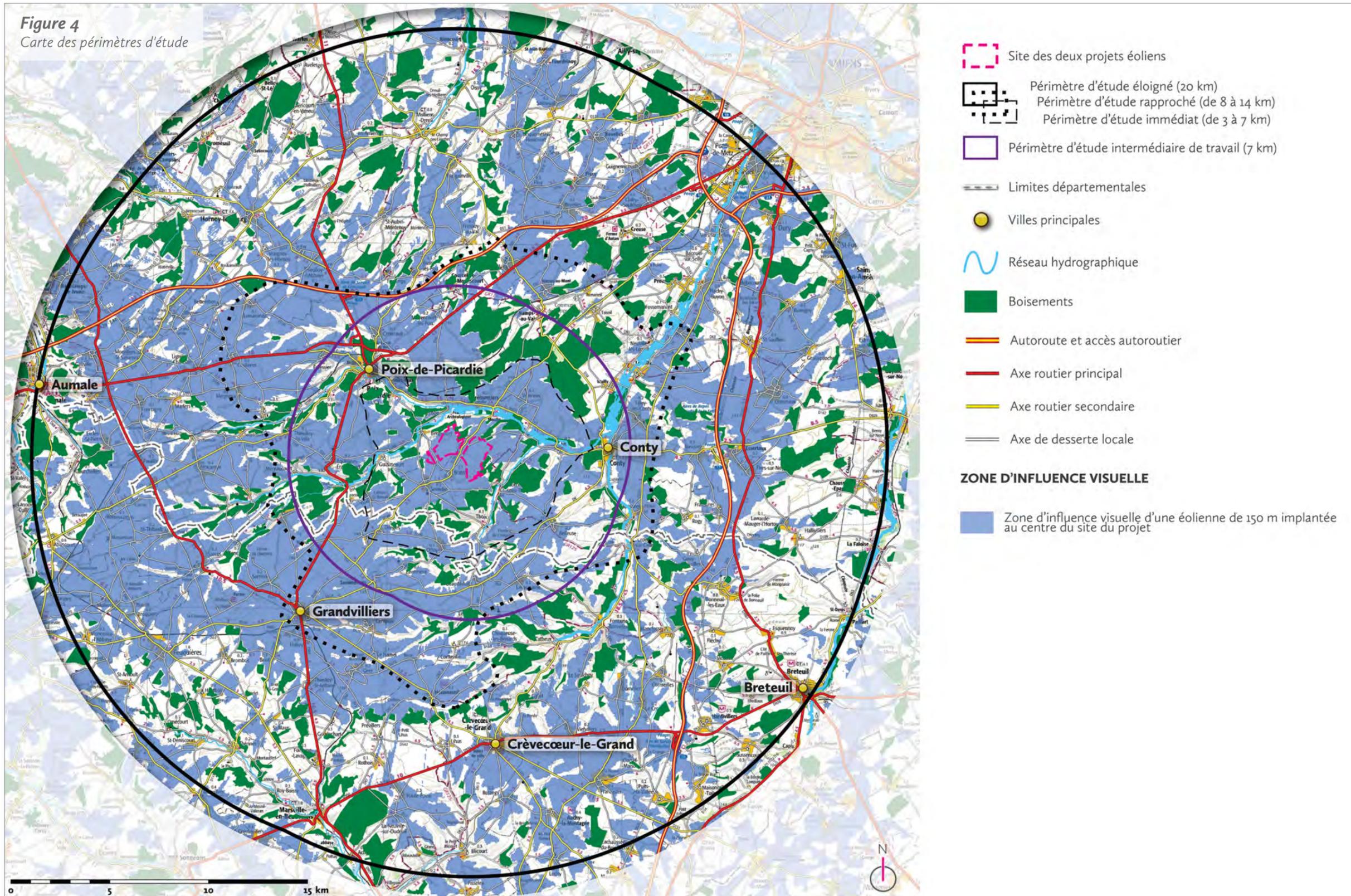


Figure 4  
Carte des périmètres d'étude



Trois périmètres d'étude sont définis :

- un périmètre d'étude éloigné,
- un périmètre d'étude rapproché,
- un périmètre d'étude immédiat.

Il faut aussi ajouter le site des projets.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 4 : carte des périmètres d'étude  
(Source : CLC - IGN)

■ Ci-contre à droite :

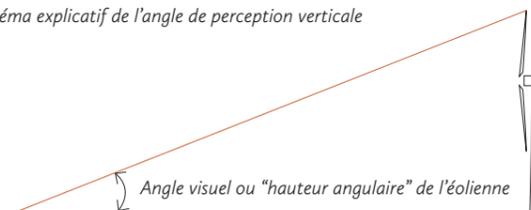
- Figure 5 : carte du découpage administratif  
(Source : cadastre)

## 1.4 - Définition des périmètres d'étude

### Le périmètre d'étude éloigné

Le guide méthodologique intitulé *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - déc. 2016) ne préconise plus de définir ce périmètre selon une valeur forfaitaire mais de considérer les obstacles visuels (reliefs) pour définir ce dernier, qui pourra alors prendre un tracé "distordu". Sur des paysages de plateaux globalement homogènes comme ici, où les reliefs érigés sont absents, il n'existe pas naturellement de barrière visuelle. Il faut donc considérer les portées visuelles maximales des éoliennes. En terme de hauteur angulaire (voir schéma ci-dessous), un objet vertical est considéré quasi-imperceptible en-dessous de  $1^\circ$  d'angle. À 20 km de distance, une éolienne de 180 m de hauteur totale sera perçue sous un angle de  $0,5^\circ$ . Une zone-tampon de 20 km située autour du site des projets permet donc de considérer la portée visuelle théorique maximale des éoliennes contemporaines.

Schéma explicatif de l'angle de perception verticale



### Le périmètre d'étude rapproché

Ce périmètre définit une zone d'influence visuelle des projets qui est la plus significative. Pour cela, une zone d'influence visuelle théorique a été élaborée. L'implantation finale des éoliennes n'étant pas encore définie à ce stade de l'étude, cette ZIV a été réalisée à partir de l'implantation théorique d'une éolienne de 150 m de haut placée au centre du site des projets.

Le périmètre d'étude rapproché reprend donc les zones les plus concernées par la ZIV, tout en s'appuyant sur des éléments tangibles comme les communes importantes, les routes, le patrimoine et les vallées.

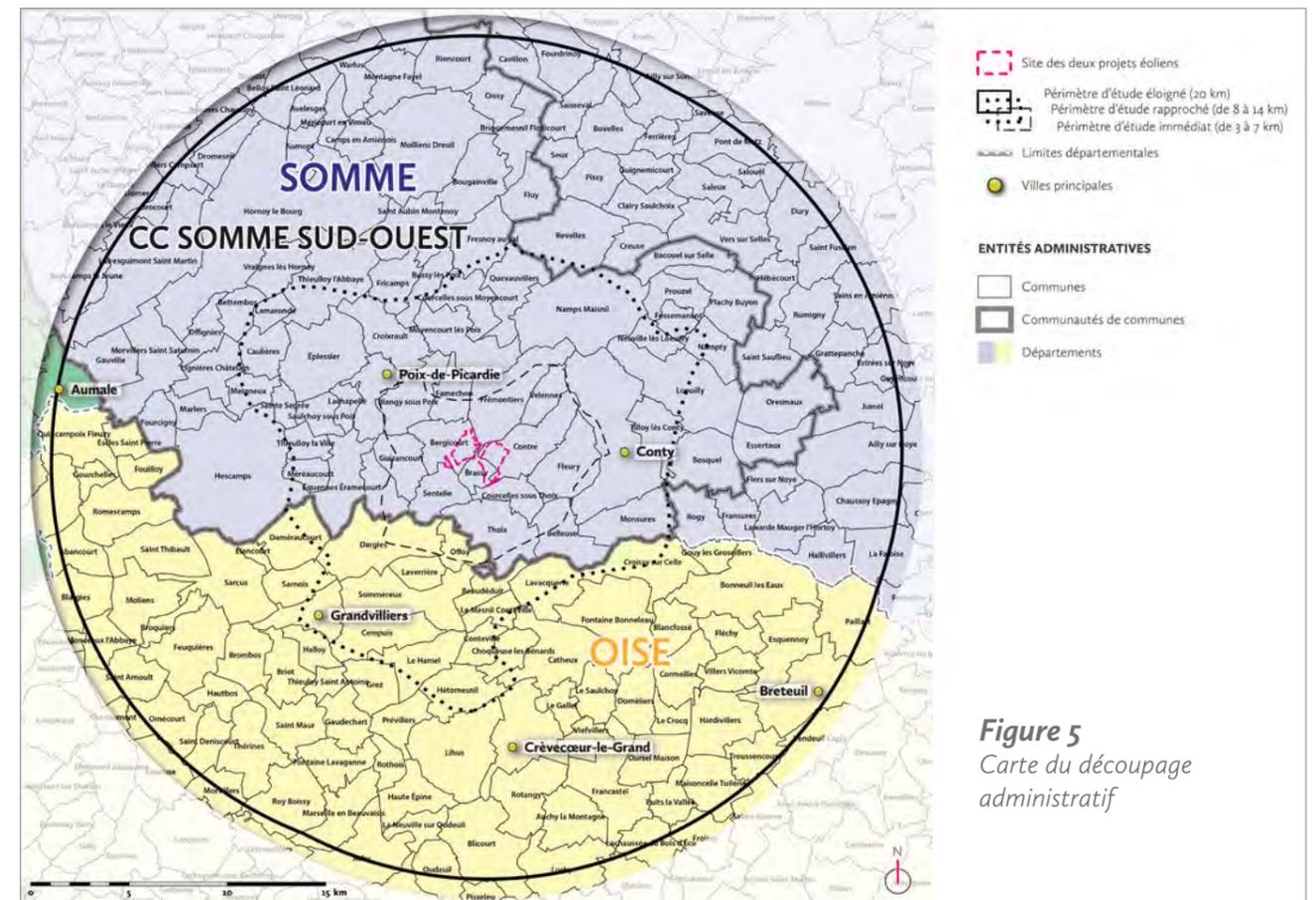


Figure 5  
Carte du découpage administratif

Ainsi, ce périmètre d'étude englobe la vallée proches de la Selle, qui est proche et donc assez sensible vis-à-vis des projets éoliens. Les grandes villes du territoire d'étude (Poix-de-Picardie et Grandvilliers) sont prises en compte. Les villages proches du site des projets sont également pris en compte comme Conty, Belleuse, etc.

### Le périmètre d'étude immédiat

Ce périmètre désigne l'aire d'influence directe autour du site même des projets et s'appuie sur des éléments très localisés. Ainsi, ce périmètre se dessine autour de la première couronne de villages, bourgs et hameaux qui s'établit autour du site.

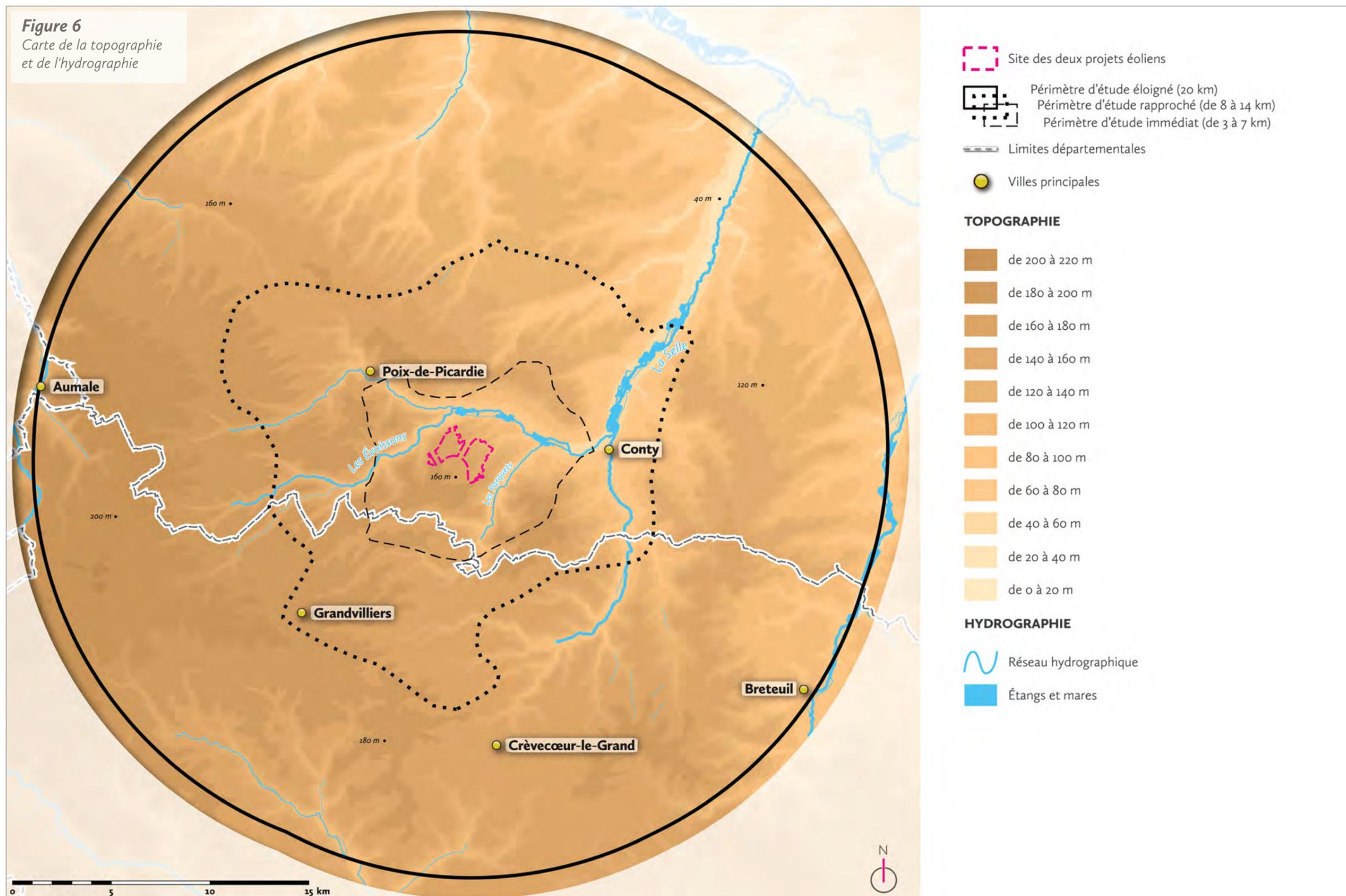
Il s'agit donc des villages proches de la vallée des Évoissons, comme Frémontiers et Guizancourt, les villages des projets ainsi que d'autres villages du plateau agricole autour du site des projets (Sentelie, Dargies, Offoy, etc).

### 1.5 - Unités administratives rencontrées

Le site des projets se trouve dans le département de la Somme, en région Hauts-de-France. Un autre département de la région se trouve au sud du territoire d'étude : l'Oise. Il occupe une grande partie du territoire d'étude car la limite entre l'Oise et la Somme est proche du site des projets.

Enfin, à l'échelle intercommunale, une seule intercommunalité est concernée. Il s'agit de la communauté de communes Somme Sud-Ouest.

**Figure 6**  
Carte de la topographie  
et de l'hydrographie



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)

Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)

Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

Villes principales

#### TOPOGRAPHIE

de 200 à 220 m

de 180 à 200 m

de 160 à 180 m

de 140 à 160 m

de 120 à 140 m

de 100 à 120 m

de 80 à 100 m

de 60 à 80 m

de 40 à 60 m

de 20 à 40 m

de 0 à 20 m

#### HYDROGRAPHIE

Réseau hydrographique

Étangs et mares

Le territoire d'étude est marqué par les nombreux vallons secs affluents aux grands cours d'eau du territoire (Somme, Évoissons et Selle). Ils créent de nombreuses ondulations du relief caractéristiques.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 6 : carte de la topographie et de l'hydrographie.

(Source : MNT)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 7 : carte de la géologie.

(Source : BRGM)

- Vue A : le plateau est entrecoupé de vallées et de vallons secs, vers Thoix (vallon des Parquets)
- Vue B : vallée sèche de Lœuilly, aux abords de Namps-au-Val.
- Vue C : vue de Guizancourt et de la vallée des Évoissons depuis la "Montagne" de Guizancourt.
- Vue D : l'ampleur de la vallée des Évoissons depuis Fleury.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



## 2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE

### 2.1 - Géologie, relief et hydrographie

Le périmètre d'étude éloigné est majoritairement composé d'un plateau crayeux (fig. 7), au relief très ondulé (fig. 6 - Vue A). Ces ondulations sont formées par les vallées présentes dans le territoire d'étude et à leurs nombreuses affluents, ainsi que de leurs vallées sèches afférentes. Ces dernières viennent rejoindre les vallées humides selon un schéma en épi et se prolongent en profondeur sur les plateaux. Leur profil est souvent asymétrique.

Ces systèmes reposent autour de deux cours d'eau principaux : la Selle et les Évoissons. Ce dernier est un affluent de la Selle, qui est elle-même un affluent de la Somme, située juste au-delà de la limite septentrionale du périmètre d'étude éloigné. Ses vallées affluentes, la Selle et le Saint-Landon, sont elles incluses dans le territoire d'étude. Le territoire est donc caractérisé par une succession d'espaces planaires sans cesse modelés par le rythme de ces vallons secs.

Au nord du département de l'Oise, entre Grandvilliers et Crèvecœur-le-Grand, une ligne de crête se dessine (fig. 6). Elle marque la séparation entre les bassins versants de l'Oise et de la Somme. Malgré l'empreinte paysagère forte qu'ils laissent, les cours d'eau sont plutôt rares. En effet, la perméabilité de la craie a causé la rareté des eaux de surface, expliquant la présence des nombreuses vallées sèches modelant le plateau.

La vallée des Évoissons est la plus proche du site des projets. Elle prend deux formes bien distinctes. La première correspond à son tracé à l'ouest du site des projets, de sa source à Handicourt jusqu'à sa confluence avec la rivière de Poix à Famechon. Sur cette portion, c'est une vallée très encaissée et étroite. Le paysage est plutôt de petite échelle, créant une atmosphère intime. Un superbe point de vue de cette vallée existe. Il s'agit d'un point haut depuis la "Montagne" de Guizancourt. Ce point de vue permet de bien visualiser les caractéristiques de cette portion de la vallée des Évoissons (vue C). Après la confluence avec la rivière de Poix, et jusqu'à sa confluence avec la vallée de la Selle, la vallée des Évoissons s'élargit considérablement (vue D), formant alors une vallée très ample, large et ouverte. Cela s'explique par un versant nord très évasé. Cette seconde portion de vallée prend place au nord du site des projets. Par sa proximité (600 m au plus proche) et sa forte valeur paysagère, la vallée des Évoissons est très sensible aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest.

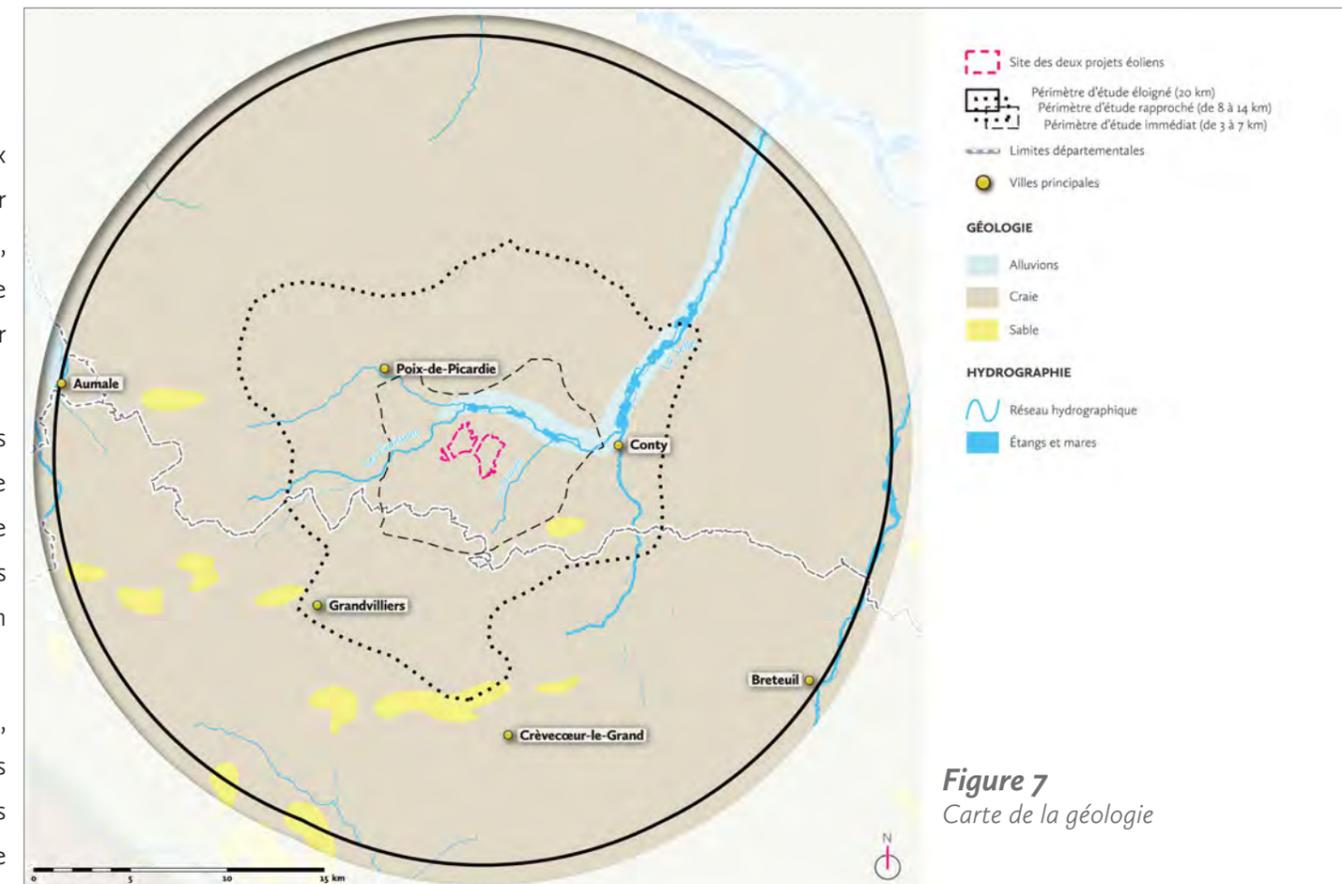
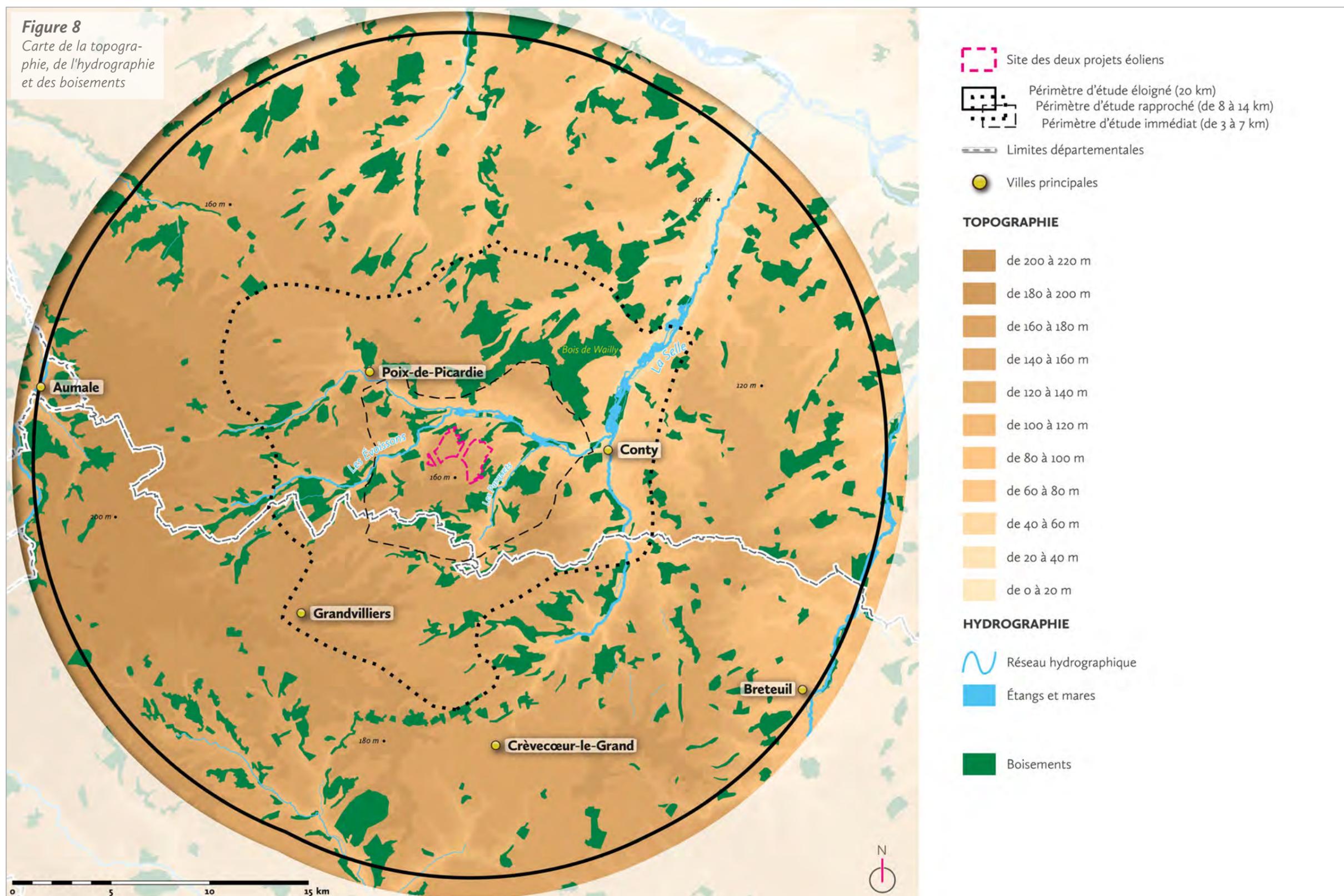


Figure 7  
Carte de la géologie



**Figure 8**  
Carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements



Les boisements émaillent le plateau et occupent les vallées et leurs versants, bornant les portées visuelles en toutes directions.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 8 : carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements.

(Source : MNT - IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : structures végétales en rideau sur le flanc de la vallée des Évoissons.
- Vue B : alignement d'arbres le long de la D 211 au nord d'Hornoy-le-Bourg.
- Vue C : peupleraie à Bergicourt, dans la vallée des Évoissons.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



## 2.2 - Boisements

Le périmètre d'étude est complètement émaillé de boisements petite taille, à l'exception du bois de Wailly, entre le site des projets éoliens et Namps-au-Val. Ainsi, dans quelques directions que se tourne l'observateur, il rencontrera toujours des lisières dans son champ visuel, limitant ainsi les portées visuelles malgré l'ouverture du plateau.

La présence permanente de ces boisements est liée à la structure topographique telle que décrite précédemment. Les flancs des vallons secs, décapés par l'érosion, présentent ainsi des pentes trop fortes et infertiles, et furent laissés à la conquête spontanée des arbres. On appelle cela des larris en Picardie. Il s'agit en réalité d'anciens boisements qui ont été défrichés pour le pâturage. Avec l'abandon de l'élevage ovin dans les années 1960, les larris ont progressivement disparu, les boisements reprenant leur place. La Montagne de Guizancourt a été restaurée à la suite d'un partenariat entre la commune et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Ainsi, des mesures de restauration ont été prises et un élevage a été mis en place afin d'entretenir ce larris.

Par ailleurs, les boisements peuvent aussi s'étaler sur les plateaux, probablement sur des poches de sols impropres à leur mise en culture. La présence des boisements dans les fonds des vallons et vallées sèches ou humides révèlent la digitation de ces réseaux de talwegs. Leur densité est plus importante autour du site des projets éoliens.

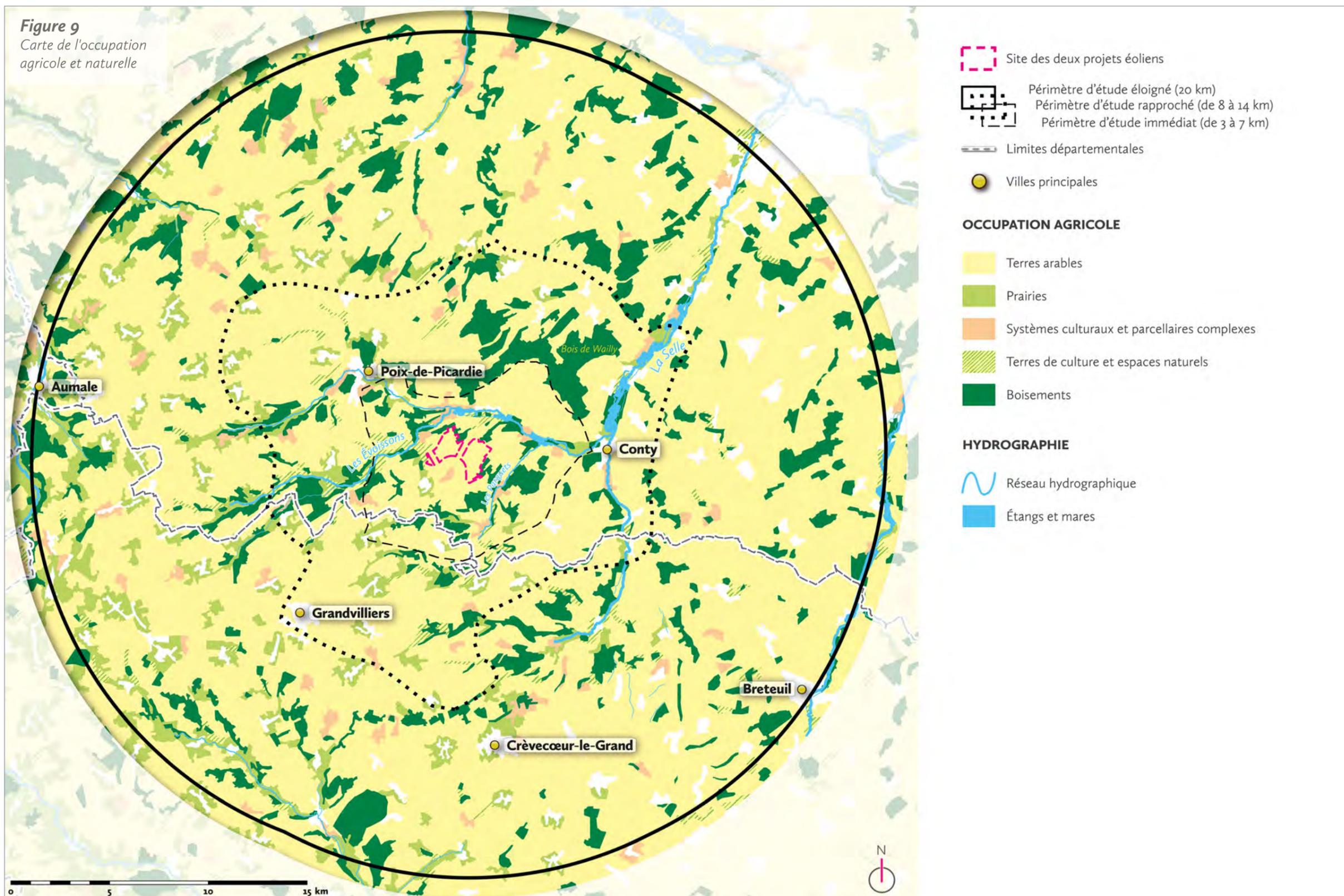
On notera enfin la présence de structures végétales caractéristiques de cette partie de la Picardie que sont les rideaux (vue A). Ces structures arborées très anciennes furent implantées parallèlement à la pente afin de contenir la descente des terres vers les fonds des vallons secs. Souffrant d'entretien, elles sont toutefois en voie de déshérence en maints endroits.

À ces structures, il faut également rajouter les alignements routiers qui constituent un motif du paysage (vue B).

Dans les fonds de vallée, la culture du peuplier s'est développée engendrant une fermeture de ces espaces, comme à Bergicourt, à proximité immédiate du site des projets, où de nombreux peupliers ont été plantés tout autour du village (vue C).



**Figure 9**  
Carte de l'occupation agricole et naturelle



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)

Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)

Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

Villes principales

**OCCUPATION AGRICOLE**

Terres arables

Prairies

Systèmes cultureux et parcellaires complexes

Terres de culture et espaces naturels

Boisements

**HYDROGRAPHIE**

Réseau hydrographique

Étangs et mares

L'agriculture présente un gradient progressif d'est en ouest, des grandes cultures céréalières vers l'élevage bovin et les auréoles bocagères autour des villages, annonçant la Normandie du Pays de Bray.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 9 : carte de l'occupation agricole et naturelle.

(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 10 : carte de la spécialisation agricole communale.

(Source : AGRESTE)

- Figure 11 : carte de la typologie des campagnes.

(Source : CGET)

- Vue A : plateau cultivé à l'horizon boisé vers Saisseval.

- Vue B : pré-verger vers Thieulloy-l'Abbaye.

(Toutes les photos : Matutina)



2.3 - Occupation agricole et naturelle

Dans ce secteur des Hauts-de-France, l'agriculture est caractérisée par la polyculture (vue A) ainsi que l'élevage laitier (fig. 10). Des peupleraies, des bois et des prairies sont visibles dans les fonds de vallées, et les versants sont cultivés, sauf si le relief est trop important.

Les boisements sont présents sur les pentes et soulignent les vallées et vallons secs. Toutefois, les cultures ont progressé sur ces secteurs pentus. Les versants sont encore occupés par des rideaux en plus ou moins bon état, des bosquets ou "remises", et des prés-vergers relictuels (vue B).

Les vallées comme celles de la Selle ou des Évoissons accueillent encore des structures agraires complexes composées de pâtures mixées avec des structures en rideaux ou des boisements (fig. 9). Les pentes trop raides ou infertiles sont occupées par une végétation calcicole spontanée souvent rase et prennent le nom de "larris". Néanmoins, la perception de terrain fait ressentir des effets perturbateurs sur ces structures anciennes : arrivée des cultures, zones délaissées, progression de l'urbanisation... Surtout, c'est l'abandon de l'élevage et du pastoralisme qui a entraîné la disparition des larris car les ovins entretenaient alors ces herbes basses.

À l'ouest, les villages présentent encore des auréoles bocagères (fig. 9). Il s'agit des témoins des prés-vergers prédominants jusqu'à la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle dans ce territoire de terres argileuses et imperméables, propices aux herbages. Les communes de la banlieue sud-ouest d'Amiens n'ont plus ces auréoles bocagères. La disparition de ces structures s'affirment sur la moitié ouest du territoire d'étude. Il s'agit de l'influence du Pays de Bray, où l'élevage bovin prédomine (fig. 10).

Enfin, selon la carte de la typologie des campagnes (fig. 11), le territoire est très rural, avec une faible densité de population. De nombreuses communes voient leur population vieillir et diminuer. L'économie du territoire d'étude est en déclin assez marqué.

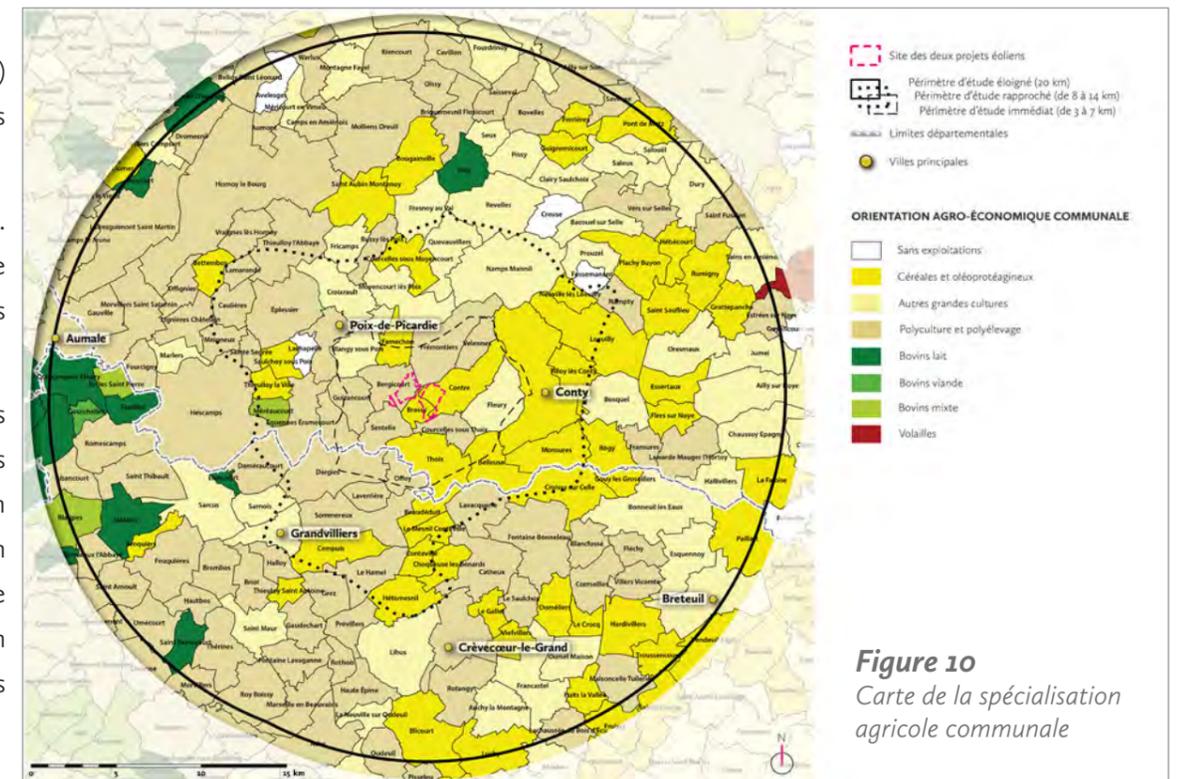


Figure 10  
Carte de la spécialisation agricole communale

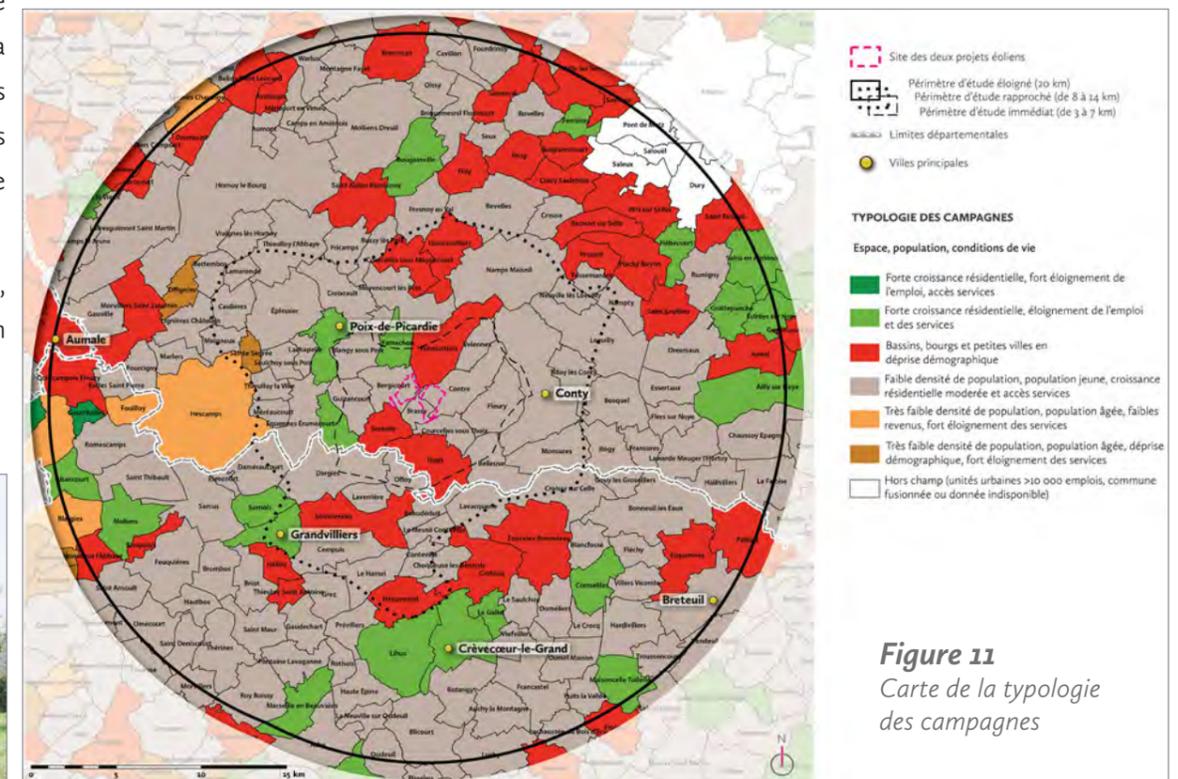
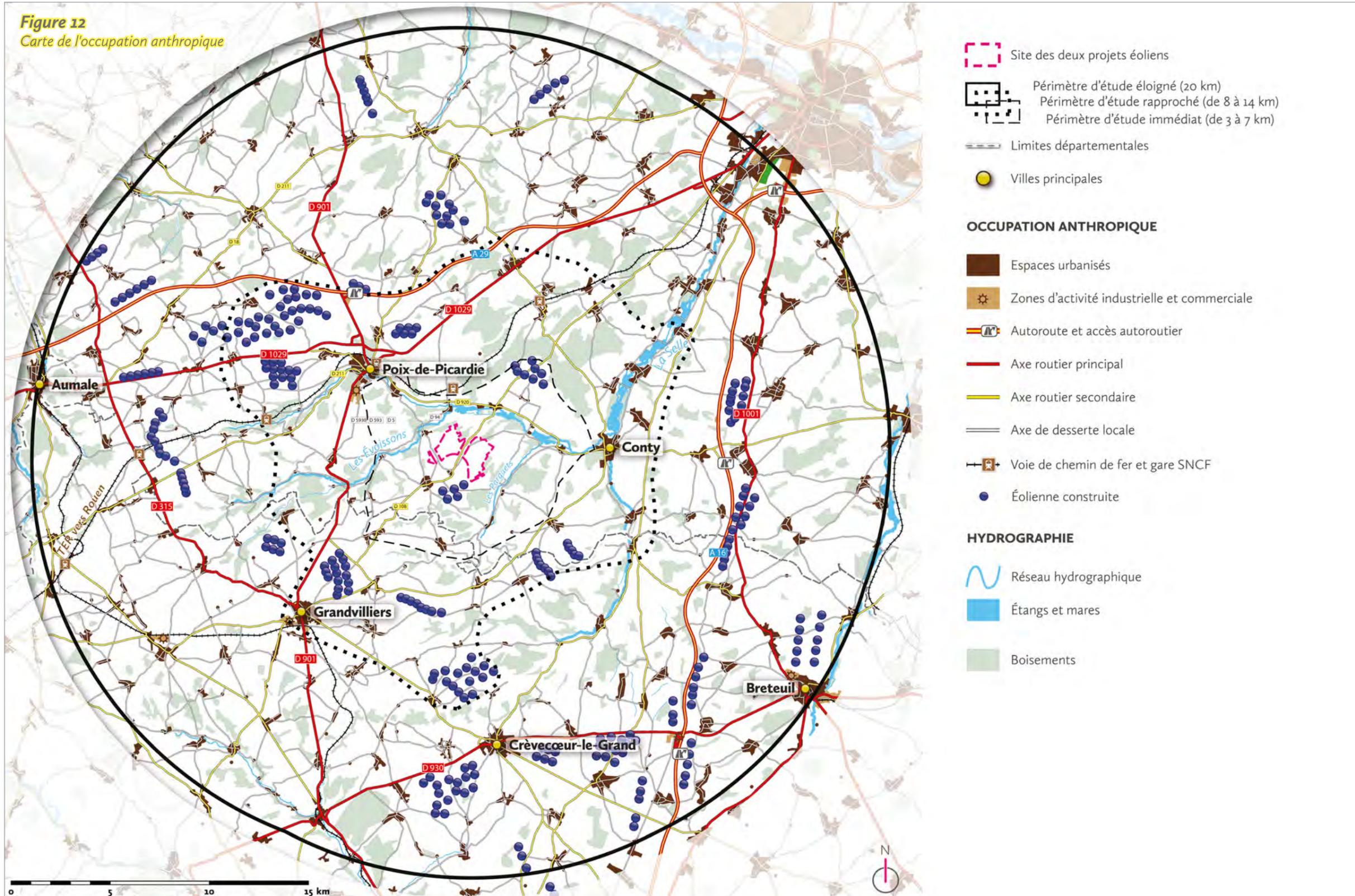


Figure 11  
Carte de la typologie des campagnes

**Figure 12**  
**Carte de l'occupation anthropique**



Le territoire d'étude présente un bâti majoritairement regroupé, en processus de périurbanisation, sous l'influence des grandes agglomérations à proximité (Amiens et Beauvais).

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 12 : carte de l'occupation anthropique.

(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

• Figure 13 : carte des aires urbaines.

(Source : INSEE)

• Vue A : front bâti continu en partie est d'Amiens, sur l'axe urbain de la D 1029 (ex N 29). La cathédrale s'élève en fond de cadre.

• Vue B : logements récents du périurbain à Conty.

• Vue C : mail planté à Dargies.

• Vue D : parc éolien à Sentelie.

(Toutes les photos : Matutina)



2.4 - Occupation anthropique

Bien que située en dehors du périmètre d'étude éloigné, Amiens (vue A) a une forte influence urbaine sur les communes proches des projets éoliens. Amiens est considérée comme un pôle urbain majeur par l'INSEE (fig. 13). À la conquête romaine, Amiens, alors Samarobriva, est choisie pour asseoir le pouvoir de l'occupant sur les villes gauloises alentours (Airaines, Grandvilliers). L'important réseau routier en étoile qui irradie autour d'Amiens est un héritage direct et remarquable du système de voies romaines. Aujourd'hui, Amiens forme une aire urbaine importante, qui s'est étirée en suivant les vallées ainsi que les voies de communication. Le développement de zones pavillonnaires, comme à Conty (vue B) et Hornoy-le-Bourg, est manifeste de ce phénomène de périurbanisation.

Le site des projets éoliens se trouve à la fin de l'aire d'influence d'urbaine d'Amiens. À l'ouest, les caractéristiques rurales sont davantage conservées avec des communes sous faible influence urbaine. Au sud, c'est Beauvais qui a une grande influence urbaine sur les communes autour de Crèvecœur-le-Grand.

L'habitat rural est principalement de type regroupé, du fait de la rareté initiale des accès à l'eau (fig. 6). Dans le cœur ancien des villages, les mares et les mails plantés subsistent encore (vue C). Les communes rurales sont peu peuplées malgré cinquante ans de construction pavillonnaire. L'aspect traditionnel des villages de plateau est celui du village-bosquet duquel le clocher est souvent le seul élément émergeant.

Certains villages, étroits, se sont installés à la confluence d'une vallée et d'une vallée sèche en retrait des zones inondables. Les vallées concentrent la majeure partie de l'habitat et des activités. C'est là que l'on trouve les vestiges préhistoriques, gallo-romains et féodaux. La Somme fut le support d'activités industrielles importantes, telles que la papeterie et l'industrie textile.

Enfin, la présence significative des parcs éoliens (vue D) sur le territoire nous a incité à présenter dès à présent les installations existantes dans la cartographie d'occupation anthropique du sol (fig. 12). Ces dernières décennies ont vu l'éolien se développer considérablement dans la région, au point de devenir la région de France qui possède la plus grande puissance installée.

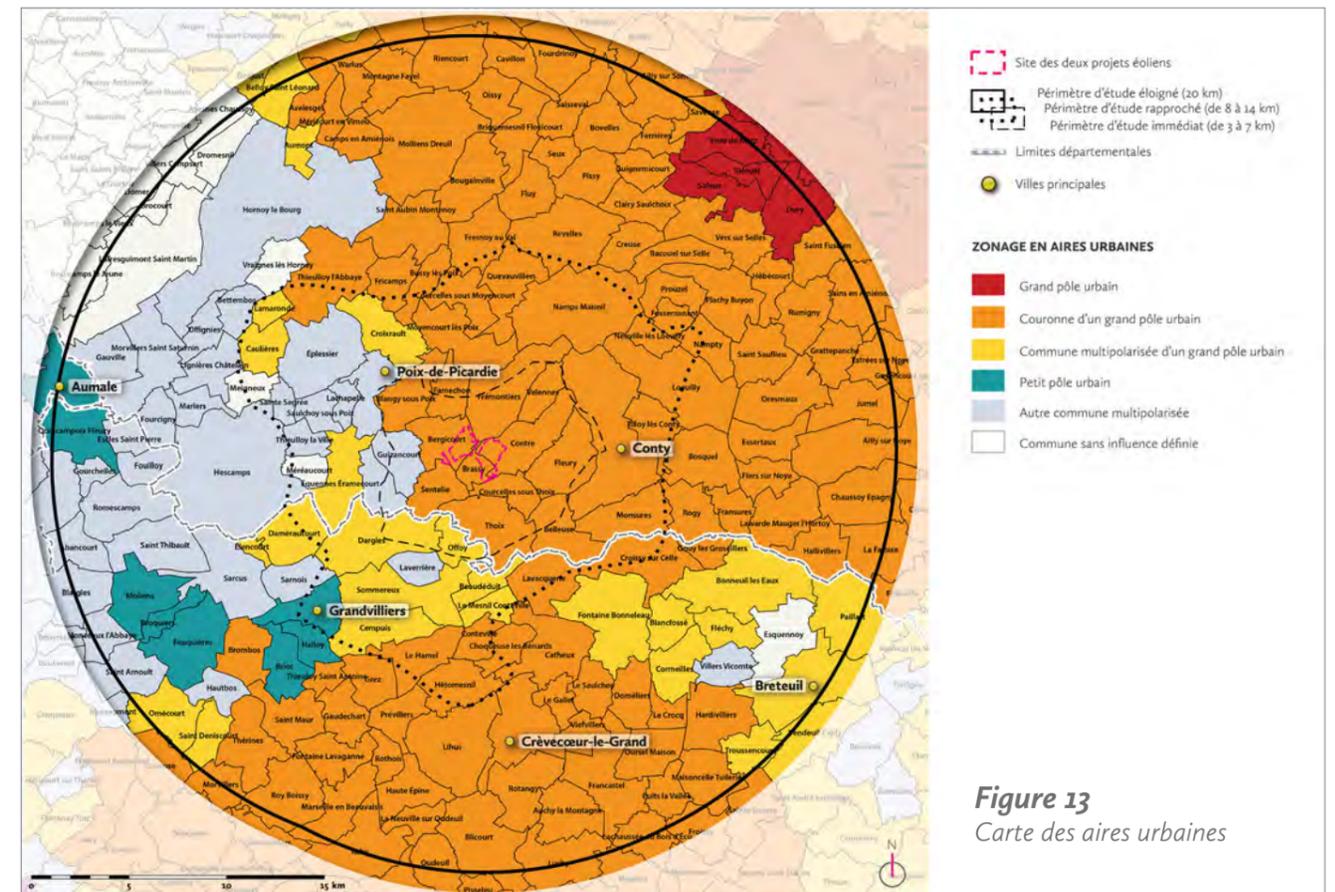
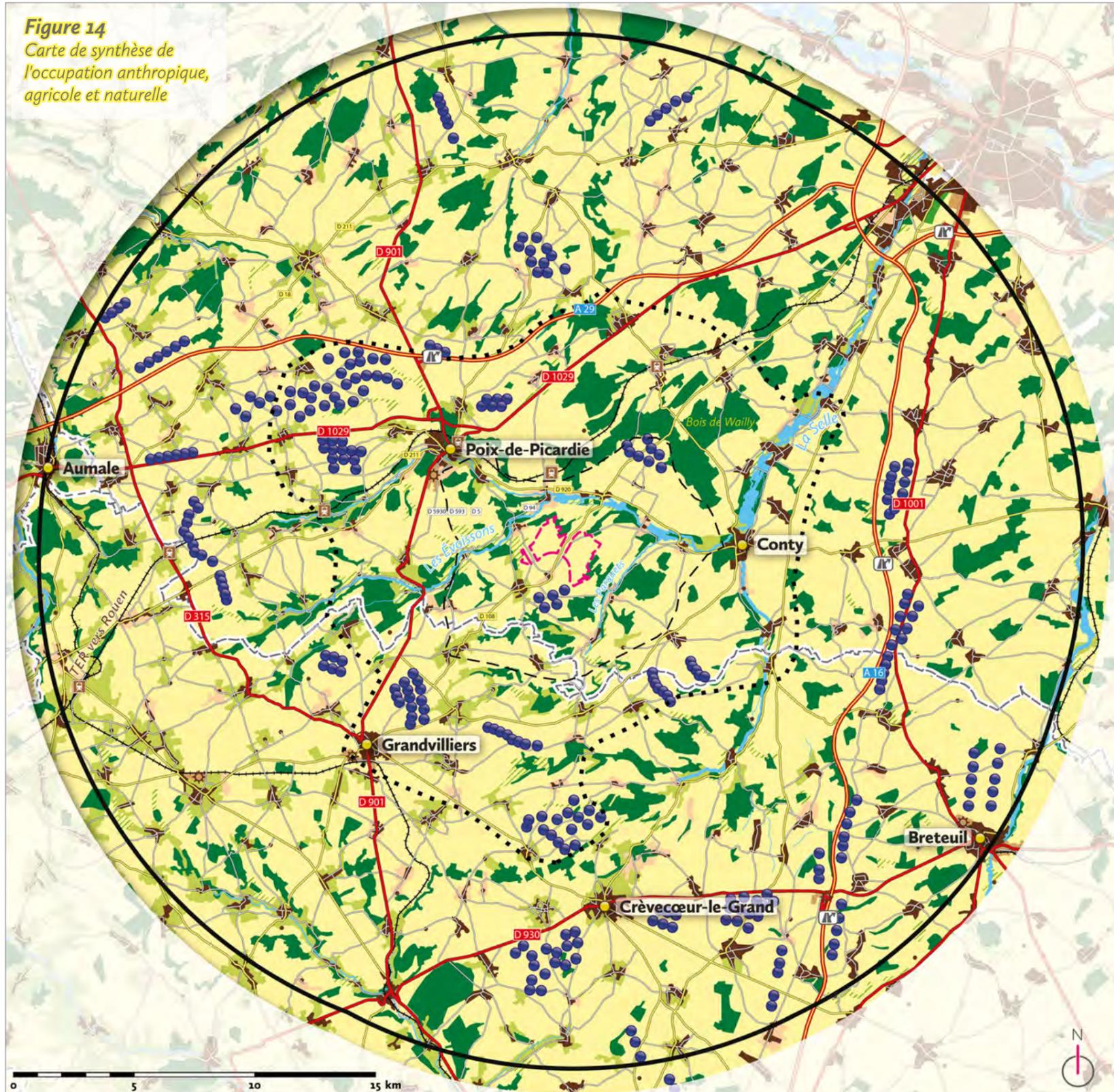


Figure 13  
Carte des aires urbaines



**Figure 14**  
Carte de synthèse de  
l'occupation anthropique,  
agricole et naturelle



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

Villes principales

**OCCUPATION ANTHROPIQUE**

- Espaces urbanisés
- Zones d'activité industrielle et commerciale
- Autoroute et accès autoroutier
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Axe de desserte locale
- Voie de chemin de fer et gare SNCF
- Éolienne construite

**HYDROGRAPHIE**

- Réseau hydrographique
- Étangs et mares

**OCCUPATION AGRICOLE**

- Terres arables
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Terres de culture et espaces naturels
- Boisements

Le site des projets prend place sur un plateau marqué par de nombreuses ondulations liées aux vallées, très présentes dans le territoire d'étude.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 14 : carte de synthèse de l'occupation anthropique, agricole et naturelle.

(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : la vallée sèche du Puits à Dargies.
- Vue B : vue des plateaux dégagés qui accueillent la production d'énergie éolienne vers Hétomesnil.
- Vue C : périurbanisation à Pissy.

(Toutes les photos : Matutina)

## 2.5 - Synthèse de l'analyse physique et structurale

Le périmètre d'étude se caractérise par une structure topographique particulière.

Le site des projets prend place sur un vaste plateau entaillé par les Évoissons et la Selle, et modelé par de multiples ondulations. Elles correspondent à des vallons secs (*vue A*) qui forment un réseau complexe relié aux vallées de la Somme, des Évoissons et de la Selle.

Ce territoire, qui prend le nom d'Amiénois dans la Somme et de Plateau Picard dans l'Oise, demeure majoritairement agricole, par son occupation du sol. La polyculture y est dominante, mais l'élevage bovin subsiste encore, principalement à l'ouest, dans des secteurs herbagés où commence à se faire sentir l'influence normande. C'est également dans cette portion occidentale du territoire d'étude que les auréoles bocagères sont encore présentes autour des villages, alors qu'elles sont totalement absentes autour des communes de la banlieue proche d'Amiens.

Toutefois, les évolutions de l'agriculture sont visibles par des phénomènes divers comme la progression des labours ou l'abandon des secteurs trop pentus, jadis exploités grâce au système caractéristique des rideaux. Dans ces espaces en bouleversement, le paysage devient moins lisible.

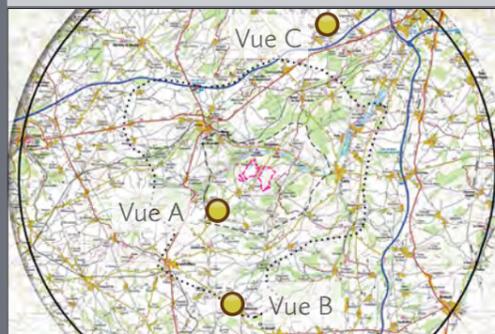
La présence disséminée de boisements engendre des horizons festonnés par leurs lisières. Néanmoins, l'impression d'ouverture du paysage reste dominante, car de vastes espaces tabulaires dégagés composent le paysage (*vue B*). Les boisements occupent principalement les pentes des vallées humides ou sèches.

Enfin, l'agglomération d'Amiens, bien qu'en dehors du périmètre d'étude éloigné, structure le territoire par un réseau d'infrastructures qui irradie en étoile à partir de son centre. Cette configuration facilite la diffusion périurbaine depuis le début des années 2000 sur la frange est et nord-est du territoire d'étude. Ainsi, le caractère proprement rural des bourgs et villages est en train de s'effacer. Ce phénomène s'observe particulièrement par le développement des zones pavillonnaires qui modifient de façon sensible la physionomie de ces établissements humains, en détruisant par exemple les structures végétales autour des villages comme les pré-vergers ou les auréoles bocagères (*vue C*).

Le site des projets éoliens prend place en rebord de la vallée des Évoissons, un affluent de la Selle et donc de la Somme, sur un plateau agricole ouvert.



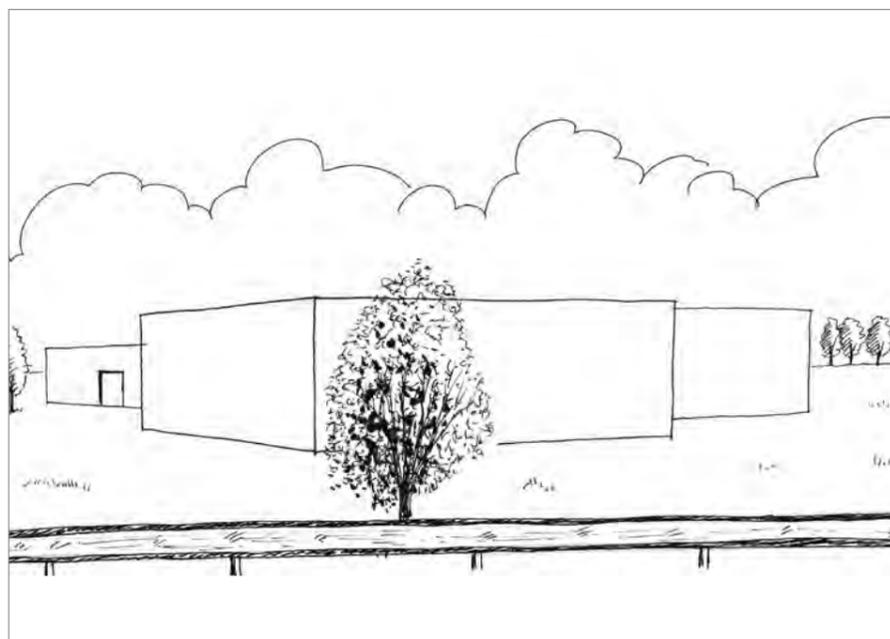
• Localisation des vues



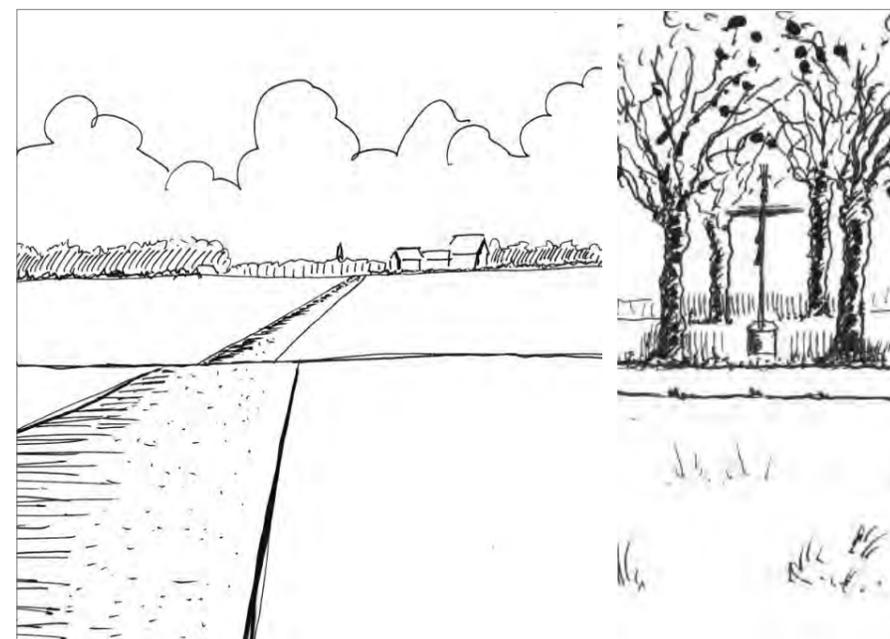
CARNET DE CROQUIS



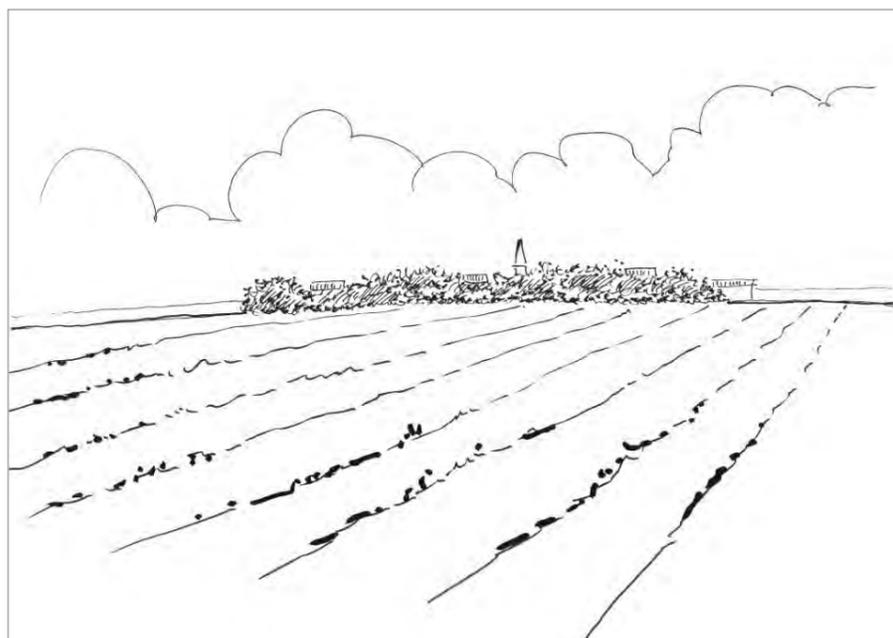
1 - Rideaux et larris sur versant



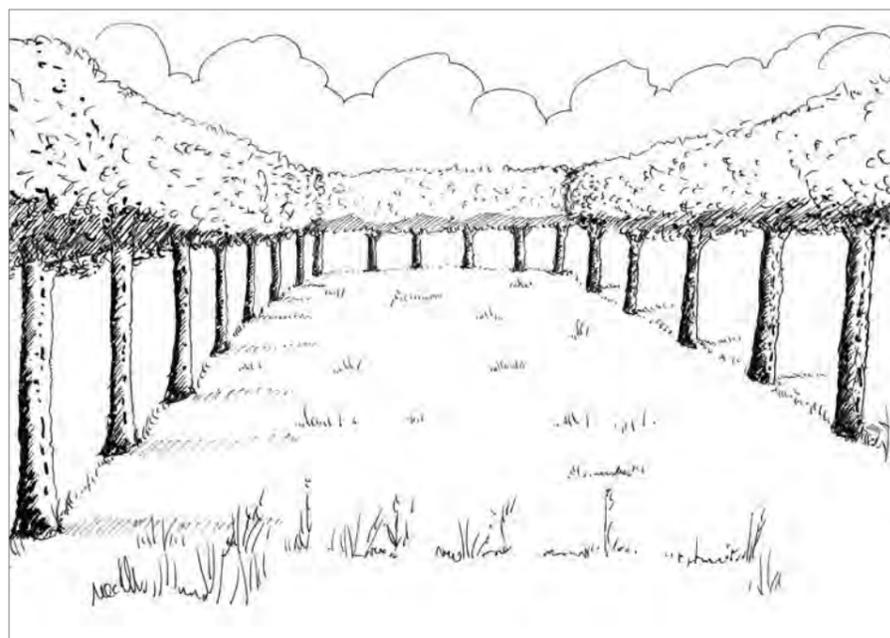
2 - La zone logistique



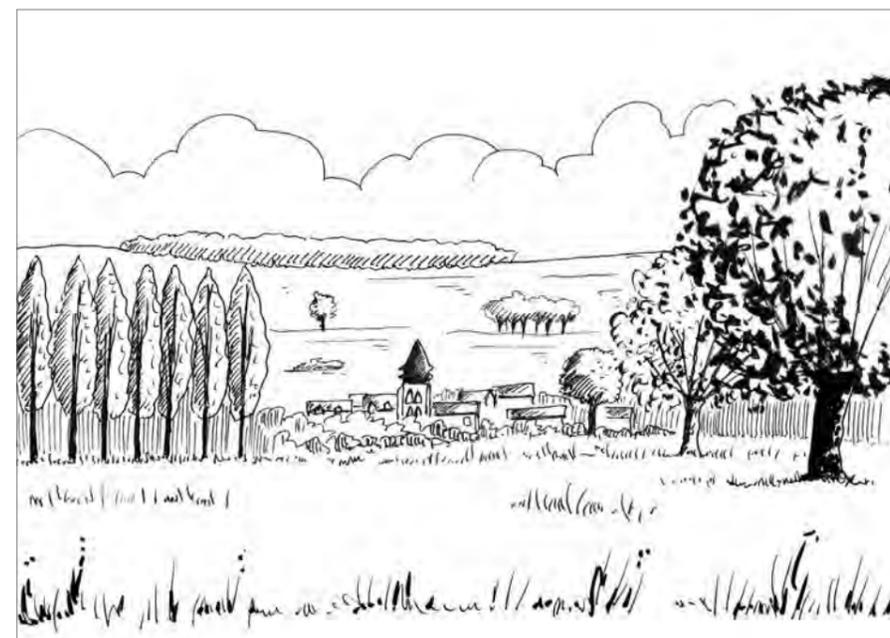
3 - La route de plateau, rectiligne, et le calvaire, marqueur



4 - Le village-îlot de plateau



5 - Le mail planté



6 - Le village de vallée

Des éléments et des motifs qui forgent autant qu'ils révèlent l'identité paysagère du territoire de l'Amiénois et du Plateau Picard.

■ Ci-contre à gauche :

- 1 - Rideaux et larris
- 2 - La zone logistique
- 3 - La route et le calvaire
- 4 - Le village-îlot de plateau
- 5 - Le mail planté
- 6 - Le village de vallée

(Croquis : Matutina)

### 3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

#### 3.1 - Approche sensible

##### Quelques rappels théoriques

Le but de l'analyse paysagère est de définir les unités paysagères du territoire et leurs caractéristiques. Cette description se fait en croisant l'approche objective (analyse physique et structurelle précédente) et l'approche subjective (ambiances, ressentis, composition visuelle...). En effet, c'est la particularité du paysage que d'être un objet à la fois objectif et subjectif, c'est-à-dire un objet où nature et culture se mêlent.

Les unités paysagères possèdent donc des caractères et des sensibilités propres. La mise en évidence de ces dernières permettra d'évaluer la sensibilité du paysage aux projets proposés. Selon le LADYSS-CNRS : *« Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères »*. Ce à quoi le paysagiste Alain Mazas, vient ajouter : *« La structure paysagère correspond à des systèmes formés par des éléments de paysage, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations »*<sup>1</sup>. Aussi une unité paysagère est vue comme un ensemble de structures paysagères, identifiable comme un tout, mais aussi dépendante des perceptions sociales et culturelles. Les structures servent de support aux « motifs » (Alain Mazas ibid.), définissant des éléments qui font sens socialement : le village regroupé autour de son clocher, l'arbre solitaire en plein champ, la route bordée d'arbres... La perception des motifs, ou du moins d'éléments structuraux remarquables, permet de révéler les structures paysagères et les unités qu'elles composent.

<sup>1</sup> Pour les deux citations : communication personnelle par Alain Mazas du contenu d'une de ses conférences sur le paysage tenue en 2012

##### Éléments et motifs

En allant davantage à l'essentiel, le croquis permet de décrire visuellement les motifs et éléments structuraux et d'en établir une typologie. Ce choix n'est pas exhaustif mais se veut représentatif.

**1 - Rideaux et larris :** Les rideaux et les larris constituent des motifs identitaires de l'Amiénois. Dans les deux cas, il s'agit de mode d'occupation du sol des versants des vallons secs ou de certaines vallées. Les rideaux constituent des structures anciennes constituées de plantations arbustives et arborées sur talus, parallèles à la pente. Cet étagement crantant les flancs pentus permettait ainsi de dégager des parcelles cultivables, en retenant les terres arables. L'origine de ces rideaux est très ancienne. Lorsque la pente est trop forte et qu'affleure la couche de craie, elle prend le nom de larris. Celui-ci accueille une végétation broussailleuse. Jadis, le larris servait de zone de pacage aux ovins et aux bovins. Certaines actions visent à réintroduire le mouton, tondeuse naturelle entretenant le larris. Ces motifs subissent toutefois les évolutions agricoles car ces secteurs pentus sont souvent délaissés au profit de terrains plus plats, davantage favorables à la mécanisation.

**2 - La zone logistique :** la notion de motif n'est pas seulement à interpréter dans une dimension traditionnelle mais peut aussi s'attacher à rendre compte de formes contemporaines, révélatrices d'une réalité d'un territoire. Ainsi, les zones logistiques sont, à notre avis, identifiables comme motifs. En effet, par la quasi-absence d'obstacles naturels, les plateaux Picards sont un lieu de passage immémorial, notamment dans les échanges entre nord et sud de l'Europe. La présence d'autoroutes sur le territoire (A16 et A29) en témoigne, ainsi que de routes très fréquentées. Par ailleurs, la proximité à la métropole francilienne favorise les zones de stockage et de transit. Aussi, les zones logistiques racontent cette vocation du territoire. Elles sont constituées de grands entrepôts de couleur neutre, posés en bordure des voies de circulation sur des aires dégagées.

**3 - La route et le calvaire :** Les longues portions routières rectilignes, qui ondulent sur les plis et replis du relief, sont caractéristiques de l'Amiénois. En effet, la ville forme depuis l'Antiquité un carrefour routier depuis laquelle de nombreux axes rayonnent en étoile. Organisés par les gallo-romains, ces axes ont pris le tracé rectiligne propre aux voies romaines. Les axes secondaires reprennent aussi des tracés linéaires : l'absence d'obstacle sur le plateau ayant entraîné le choix le plus simple de la ligne droite. La route est ainsi un axe de découverte majeur du paysage, offrant des vues en séquences, à l'image d'un « travelling » cinématographique. Aux carrefours routiers ou en des lieux marqués (entrée de village), se

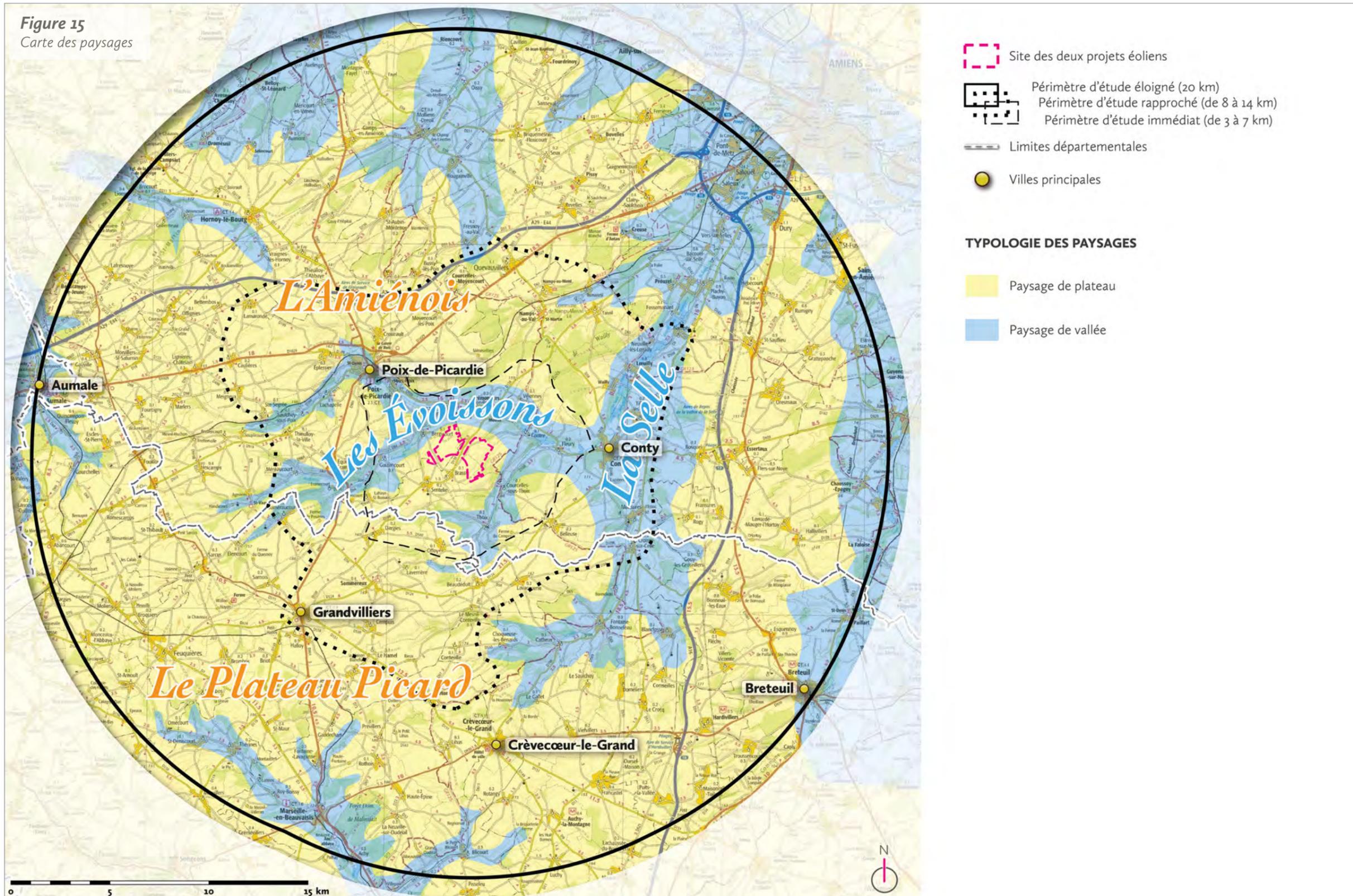
retrouve le motif du calvaire, fréquent dans toute la Picardie. Il est le plus souvent balisé d'arbres. L'essence utilisée de manière quasi-systématique est le tilleul, d'anciennes croyances enfouies lui attribuant des vertus particulières.

**4 - Le village-îlot de plateau :** Le village de plateau forme un ensemble d'habitats regroupés. La brique y est le matériau de construction le plus courant, avec la craie réservée traditionnellement pour les bâtiments plus prestigieux (église, mairie, maison de maître). Vu du plateau, sa silhouette est comparable à celle d'un bosquet étiré, de laquelle émerge souvent la pointe du clocher. Cette ceinture végétale correspond à celles de jardins situés à l'arrière des maisons qui sont nommés « courtils ». Ces parcelles accueillent des jardins ou, pour les plus grandes, des prés-vergers, formant une auréole bocagère plus ou moins épaisse. Toutefois, ce motif est en voie d'évolution sous les effets de la périurbanisation. En effet, les lotissements pavillonnaires ont désormais franchi cette ceinture arborée, offrant au regard leurs façades claires depuis la plaine cultivée.

**5 - Le mail planté :** Ce motif est caractéristique des villages du secteur d'étude. Il est formé d'un quadrilatère étiré formant une place engazonnée, et planté sur tout son pourtour d'un alignement de tilleuls conduits en rideaux. Souvent, il s'agit de la place du centre-village, et non loin peut se trouver la mare. L'alignement du front bâti lui succède ensuite. Il s'agit d'un motif original, que l'on peut qualifier de spécifique à ces villages picards, qui peut toutefois être comparable à celui d'un « usoir » lorrain. Autre usage, mais moins répandu, celui du « pré à bal » situé aux marges du village, et destiné jadis, comme son nom l'indique, aux loisirs et aux fêtes.

**6 - Le village de vallée.** Le village de vallée s'inscrit dans un cadre qui définit un motif identifiable de loin. Au premier plan apparaissent les pâtures de fond de vallée, accompagnées de leur cortège végétal (saules têtards, aulnes, peupliers...). En arrière-plan apparaît le versant de la vallée, pouvant lui-même être occupé en partie par des bois ou des rideaux. Dans ce tableau partagé entre la surface horizontale du fond de vallée humide et la surface verticale du coteau surmonté du ciel, le village densifié autour de son clocher apparaît à la jonction des deux. Cependant, des éléments viennent brouiller la lecture de ce motif : le développement des peupleraies qui vient fermer les vallées, et celui de la construction des maisons individuelles en dehors des tissus anciens. Le chromatisme souvent trop clair de leurs façades et leur implantation détachée de la structure urbaine première leur confèrent une impression de « flottement » dans le paysage.

Figure 15  
Carte des paysages



Des paysages qui offrent une typologie de lecture dichotomique entre plateaux et vallées. Cependant, des contrastes marqués, ou au contraire des variations subtiles, s'établissent dans un même type de paysage.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 15 : carte des paysages.

(Source : Atlas des paysages de la Somme et de l'Oise, IGN)

### 3.2 - Les unités paysagères

#### Ce que disent les atlas de paysages

Les atlas de paysages du périmètre d'étude sont réalisés à l'échelle du département. Nous avons ainsi consulté deux atlas de paysages :

- l'atlas des paysages de la Somme,
- l'atlas des paysages de l'Oise.

Chacun des atlas classe les paysages en "grands ensembles" ainsi qu'en "unités" de paysage. Une étude de paysage, loin d'être une science exacte, correspond à une sensibilité et une perception et chaque auteur d'atlas de paysage qui s'efforce de relever les caractéristiques identifiables par le plus grand nombre. Ainsi, chaque atlas, élaboré selon des sensibilités différentes et propres à l'auteur, peut indiquer des délimitations et des étendues différentes, propres aux méthodologies qui ont été déterminées.

L'atlas des paysages de l'Oise est divisé en 9 entités paysagères et 17 sous-entités paysagères. La seule entité nous concernant est le plateau de la Picardie verte.

L'atlas des paysages de la Somme est divisé en 6 entités et 34 sous-entités paysagères. Les entités nous concernant sont l'Amiénois, cœur historique de la Picardie, et le Vimeu.

#### Les paysages : typologie, ensembles et unités

Après étude de ces atlas, nous avons fait le choix d'en modifier les limites afin de proposer des délimitations propres à nos sensibilités de perception sur le terrain mais aussi par rapport aux particularités de "l'objet" éolien. En effet, sur un territoire donné, la visibilité des éoliennes rayonne sur un périmètre large qui impose une approche plus globale. Par conséquent, les subdivisions fines que proposent certains atlas de paysages nécessitent d'être simplifiées. Nous avons choisi tout d'abord de procéder à une approche typologique des paysages, dont les caractéristiques principales constituent les éléments de différenciation. À ces grands types répartis sur le périmètre d'étude peuvent correspondre de grands ensembles de paysages, identifiés par leur appellation géo-historique. Enfin, ces grands ensembles peuvent eux-même se subdiviser en unités de

paysages qui constituent des espaces à la tonalité plus particulière et d'ambiance homogène à l'intérieur d'un grand ensemble.

#### Les paysages de plateau

##### L'Amiénois

L'Amiénois, grand ensemble de paysages autour d'Amiens, se compose d'un plateau entaillé de vallées et de vallons secs adjacents qui suivent un cours nord-sud en affluence vers la vallée de la Somme.

En Amiénois, le plateau crayeux n'évoque pas des images d'immensité malgré son caractère ouvert. En effet, l'horizon est souvent limité par des boisements de plateaux ou les cordons boisés qui soulignent les hauts des versants. La route constitue un axe privilégié de découverte des plateaux, à l'image des longues portions rectilignes, organisant un réseau dense de voies secondaires. À ce motif linéaire que sont ces routes viennent se rajouter en ponctuation ceux des calvaires qui marquent fréquemment une intersection (*motif 3*). Ils affirment une présence symbolique qui fait de ces routes des lieux d'histoire et de croyance, au-delà de leur seule fonctionnalité.

Ces plateaux n'ont pas été occupés par les agglomérations principales, mais par des petits villages. Ceux-ci forment la figure du village-îlot (*motif 4*), en transformation périurbaine toutefois. Les cœurs anciens de ces villages ont presque tous conservé leur mare centrale et de l'organisation plus générale d'espaces collectifs autour de mails plantés le plus souvent de tilleuls (*motif 5*). Ces espaces publics ainsi préservés dégagent une ambiance d'authenticité.

L'occupation du sol dans ces paysages de plateaux est très majoritairement dédiée aux grandes cultures. Néanmoins, les boisements marquent de leur présence les horizons et confèrent une dimension visuellement plus mesurable à ce paysage.

##### Le Plateau Picard

Le Plateau Picard est moins marqué par le relief que celui de l'Amiénois. Les vastes espaces ouverts sont plus importants.

Les cultures en openfield sont omniprésentes et les villages sont très denses.

À proximité des grandes villes et des grands axes, les plateaux voient se développer des modes nouveaux d'habiter et des zones d'activité (*motif 2*), dont celles liées à la logistique, formant un motif contemporain. Et dans les immensités du plateau lorsque celui-ci est dégagé, des éléments uniques servent de repères, que ce soit chapelles, calvaires mais désormais silos ou éoliennes.

Ces paysages de plateau sont assez sensibles aux structures verticales, comme les éoliennes, car ces dernières sont visibles de très loin du fait des horizons dégagés. Toutefois, les rapports d'échelle y sont souvent favorables.

#### Les paysages de vallée

Les paysages de vallées forment un contraste avec les paysages de plateaux. Beaucoup plus intimes et fermés, ils accueillent une grande partie des boisements.

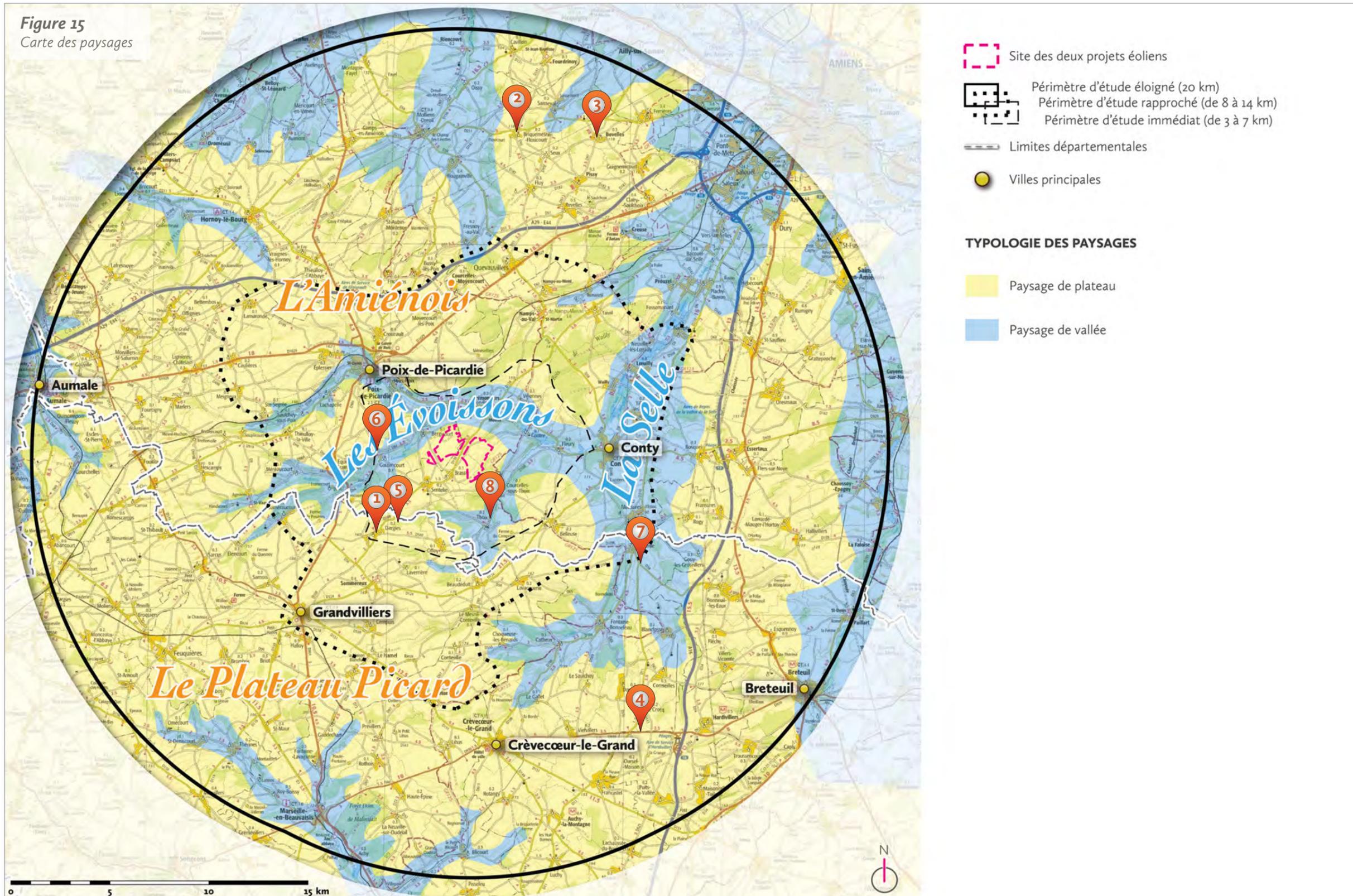
Il n'est pas rare de rencontrer encore une prairie de fond de vallée, jadis réservée à l'élevage qui a largement régressé, d'où émerge le clocher d'église d'un bourg de fond de vallée (*motif 6*), l'ensemble formant un motif identifiable.

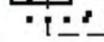
Les vallées présentent un ensemble de structures complexes mais fragilisées. L'atlas des paysages de la Somme émet de nombreuses recommandations pour préserver et développer harmonieusement ces espaces. Les mesures proposées vont de la préservation des rideaux structurant les pentes des larris (*motif 1*) à des conseils pour une meilleure intégration du bâti dans les villages, en passant par la limitation des peupleraies. En effet, les paysages de vallées sont actuellement en risque de se banaliser.

Certaines vallées sont évasées, comme celle de la Selle que l'atlas des paysages de l'Oise définit comme emblématique. D'autres présentent une étroitesse et un encaissement plus marqué, à l'image du vallon des Parquets ou de certaines portions de la vallée des Évoissons dans la Somme.

Ces paysages sont très sensibles à l'éolien, du fait de rapports d'échelles défavorables qui peuvent se mettre en place.

Figure 15  
Carte des paysages



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

-  Limites départementales
-  Villes principales

**TPOLOGIE DES PAYSAGES**

-  Paysage de plateau
-  Paysage de vallée

## PORTFOLIO DES PAYSAGES DE PLATEAU



1 - Un mail planté à Dargies

*Le mail planté est typique du centre des villages de plateaux. On retrouve également souvent des mares, mais elles ont tendance à disparaître pour des raisons économiques ou de sécurité.*



2 - Un calvaire à Briquemesnil-Floxicourt

*Le calvaire est un motif qui se rencontre souvent sur les routes de plateau. Ils marquent fréquemment les carrefours.*



3 - La périurbanisation de l'Amiénois à Bovelles

*Depuis plusieurs décennies, un large rayon autour de la ville d'Amiens est gagné par les constructions pavillonnaires, en raison de la diffusion de l'urbanisation via les axes alentour. Le phénomène s'est accéléré sur la décennie des années 2000.*



4 - Le Plateau Picard vers Hardivillers

*Les silos sont un des motifs identitaires qui ponctuent le paysage du Plateau Picard et témoignent de leur caractère agricole. C'est un paysage monotone, avec rectitude des axes de circulation et l'absence d'obstacles naturels.*

## PORTFOLIO DES PAYSAGES DE VALLÉE



5 - Vallon sec vers Dargies

*Les vallons secs marquent fortement le relief dans l'ensemble du territoire d'étude. Il sont à l'origine des nombreux plissements du plateau. Trop pentus pour les grandes cultures, ce sont des zones boisées et de prairies.*



6 - Vallée des Évoissons à Guizancourt

*C'est une vallée étroite et assez encaissée par endroits, comme ici à Guizancourt. Elle est beaucoup plus ouverte et large après la confluence avec la rivière de Poix.*



7 - Vallée de la Selle à Croissy-sur-Celle

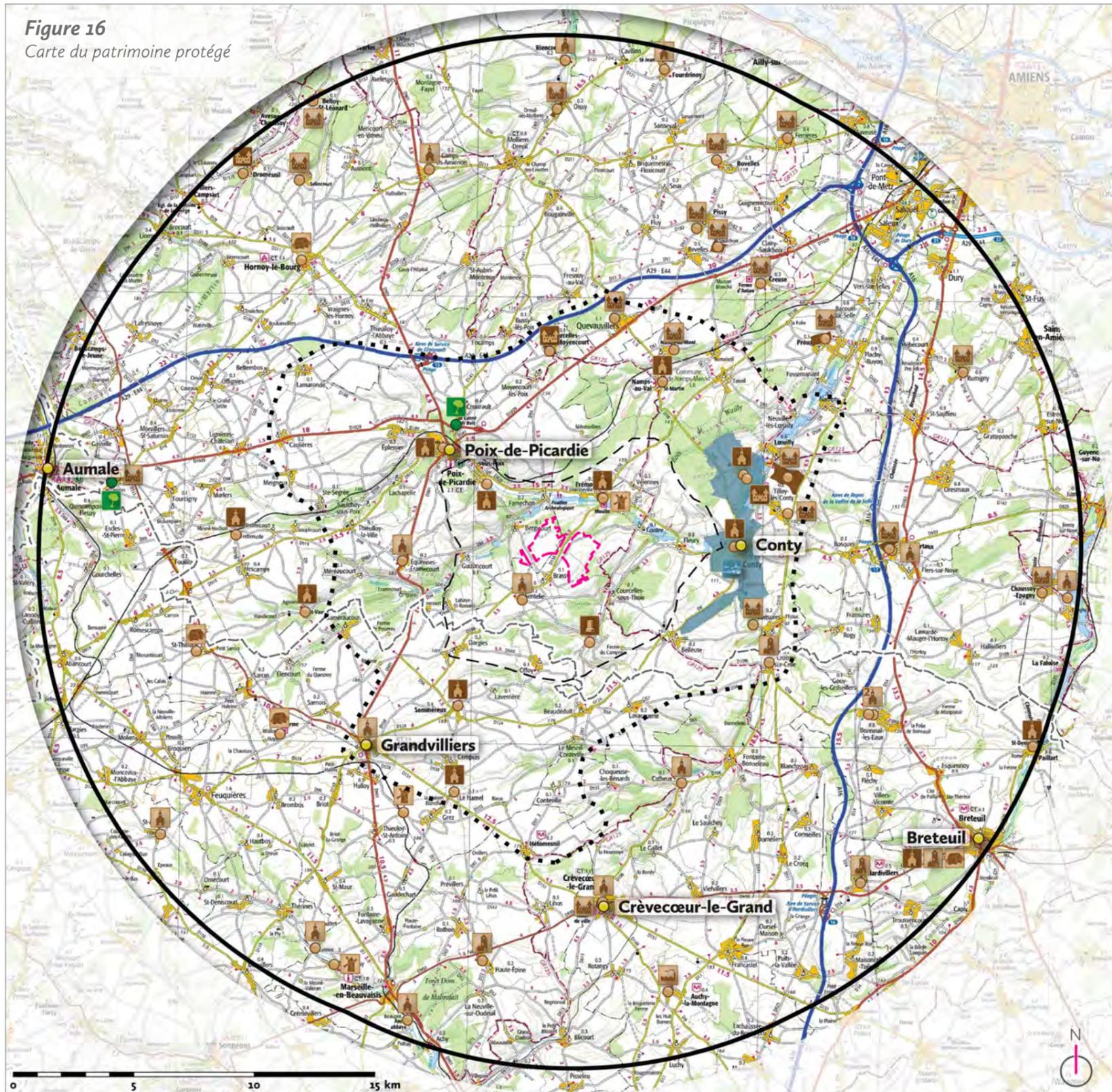
*La vallée de la Selle est une vallée étroite, encaissée et largement boisée. Le fond de vallée est suivi par la "Coulée Verte", reprenant une ancienne voie de chemin de fer.*



8 - Vallée des Parquets à Thoix

*Cette petite vallée du ruisseau des Parquets est proche du site des projets, à l'est de ce dernier. Elle abrite les villes de Thoix et Courcelles-sous-Thoix.*

Figure 16  
Carte du patrimoine protégé



 Site des deux projets éoliens

 Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

 Limites départementales

 Villes principales

**MONUMENTS HISTORIQUES**

classé/inscrit

-  Patrimoine religieux  
*Abbaye, basilique, chapelle, église, prieuré.*
-  Châteaux et grandes demeures  
*Château, château et parc, domaine, manoir.*
-  Patrimoine civil et urbain  
*Boutique, maison, maison natale d'une personne célèbre.*
-  Petit patrimoine  
*Calvaire.*
-  Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural  
*Entrepôt à vins, ferme, halle, pressoir.*
-  Patrimoine industriel  
*Forge.*
-  Moulin  
*Moulin à eau, moulin à vent.*

**SITES**

classé/inscrit

 Petit site naturel  
*Arbre protégé.*

 Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)

Le périmètre d'étude est très patrimonial et majoritairement représenté par des églises et des châteaux.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 16 : carte du patrimoine protégé.

(Source : Base Mérimée, Atlas des Patrimoines - Ministère de la Culture, fond IGN 1/100 000)

### 3.3 - Patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine culturel et naturel désigne tout d'abord les monuments et les sites faisant l'objet d'une protection réglementaire. Le tableau de recensement de ce patrimoine protégé se trouve dans les pages suivantes. Il s'agit ici :

- des édifices architecturaux (au sens large) étant inscrits ou classés au titre des monuments historiques,
- des espaces naturels et paysagers étant classés ou inscrits au titre de la protection des sites,
- des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui ont remplacé les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Toutefois, l'aspect réglementaire ne doit pas occulter les autres éléments qui, de manière intrinsèque, constituent également le patrimoine d'un territoire. Ainsi, un beau village ou un panorama, même s'ils ne disposent pas d'une protection réglementaire, peuvent constituer en eux-mêmes un patrimoine.

**Nota : les distances des monuments sont indiquées ci-après depuis le centroïde du site des projets.**

#### Monuments historiques

Le territoire d'étude est assez peu patrimonial. En effet, on compte soixante-deux monuments historiques sur l'ensemble du territoire d'étude.

La majorité des monuments historiques sont construits au cœur des établissements humains, comme c'est le cas pour les églises de villages, qui sont le type de monuments historiques le plus fréquent sur le territoire d'étude. En effet, on dénombre vingt-et-une églises protégées sur les soixante-deux monuments historiques du territoire d'étude. L'église la plus proche est l'église Saint-Pierre de Frémontiers (classée, à 2,8 km du site). Elle fait partie du périmètre

d'étude immédiat, tout comme l'église Saint-Médard de Blangy-sous-Poix (classée, à 4,2 km du site) et la chapelle Saint-Lambert de Sentelie (inscrite, à 2,6 km du site). Sept autres églises font partie du périmètre d'étude rapproché, ce qui porte le total d'églises protégées qui font partie des périmètres d'étude rapproché et immédiat à neuf.

Il existe deux autres monuments historiques dans le périmètre d'étude immédiat. Il s'agit du calvaire du XVI<sup>ème</sup> siècle à Thoix (classé, à 3,9 km du site) et du moulin à eau de Frémontiers (inscrit, à 2,8 km du site).

Le territoire d'étude compte un nombre important d'un autre type de monuments historiques : les châteaux. Ils ne sont pas tous construits aux mêmes endroits. Certains sont en cœur de village, d'autres en haut du versant d'une vallée. Surtout, ils sont presque tous dans la Somme. La partie sud du territoire d'étude, qui correspond à l'Oise, est presque vierge de tout château protégé.

Le périmètre d'étude immédiat ne comprend pas de châteaux. En revanche, le périmètre d'étude rapproché comprend sept châteaux protégés. Le plus proche est celui de Courcelles-sous-Moyencourt. C'est un château classé situé à 8,3 km du centre du site des projets éoliens. Il est construit au sein du village, tout comme les autres châteaux proches de Quevauvillers (inscrit, à 9,9 km du site), Lœuilly (inscrit, à 9,9 km du site) et Tilloy-lès-Conty (inscrit, à 9,5 km du site). Les trois derniers châteaux du périmètre d'étude rapproché sont eux construits à proximité d'un village, mais pas au sein d'un tissu urbain. En revanche, ils sont toujours entourés d'épais boisements. Il s'agit des châteaux de Monsures (inscrit, à 8,5 km du site), de Wailly à Conty (classé, à 8,3 km du site) et Namps-au-Mont à Namps-Maisnil (inscrit, à 9,5 km du site).

Des traces anciennes de l'exploitation céréalière sont visibles sur le territoire d'étude avec la présence de trois moulins protégés. On recense deux moulins à eau, celui

inscrit de Frémontiers, et le moulin Vertu à Roy-Boissy (inscrit, à 19,5 km du site), ainsi qu'un moulin à vent (Grez). D'autres monuments historiques sont le témoin de la vocation agricole du territoire. On peut citer la ferme du Wallon à Sarcus (inscrit, à 13,9 km du site), ou encore le pressoir de Saint-Thibault (inscrit, à 15,7 km du site).

#### Les sites

Le territoire d'étude regroupe seulement deux sites naturels classés.

Le plus proche est un orme classé au nord de Poix-de-Picardie, à environ 7 km du site. Le second est un hêtre classé à Morvillers-Saint-Saturnin, au sud-est d'Aumale, à environ 19 km du site des projets éoliens.

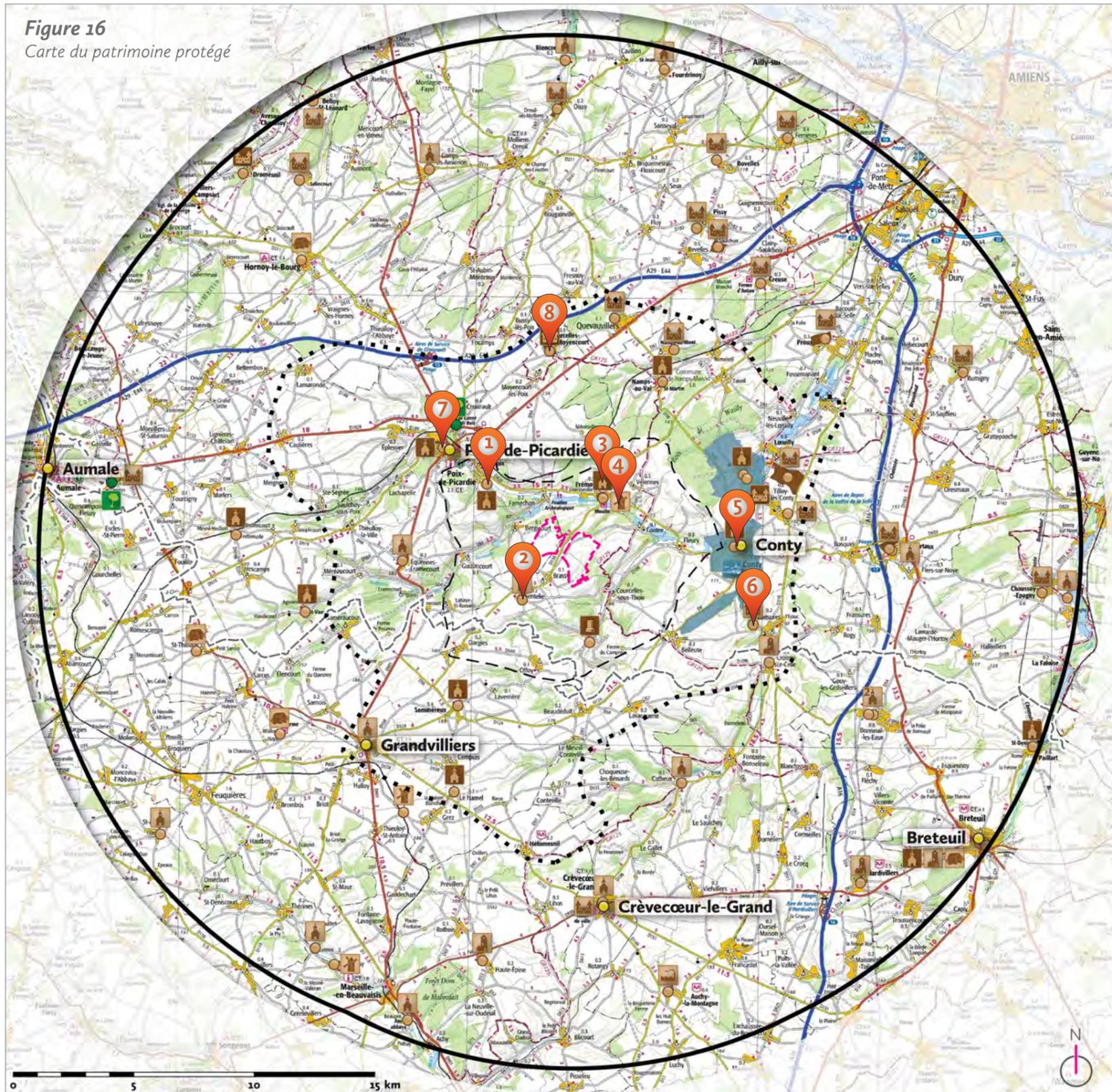
#### Les SPR, ZPPAUP et AVAP

Le territoire d'étude comprend un Secteur Patrimonial Remarquable (SPR). Il s'agit de l'ancienne ZPPAUP de Conty. C'est un vaste secteur protégé puisqu'environ un tiers de la commune est concernée. Il s'agit de l'ensemble du village et des ses abords proches. Les parties nord et sud plus éloignées de la commune ne sont pas concernées par ce secteur protégé.

#### Biens et projets UNESCO

Aucun monument UNESCO n'est inclus dans le territoire d'étude. Toutefois, il convient de rappeler que la cathédrale d'Amiens fait partie du patrimoine mondial de l'humanité. Elle est située à plus de vingt-cinq kilomètres du centre du site des projets éoliens.

Figure 16  
Carte du patrimoine protégé



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

Villes principales

**MONUMENTS HISTORIQUES**

classé/inscrit

- Patrimoine religieux  
*Abbaye, basilique, chapelle, église, prieuré.*
- Châteaux et grandes demeures  
*Château, château et parc, domaine, manoir.*
- Patrimoine civil et urbain  
*Boutique, maison, maison natale d'une personne célèbre.*
- Petit patrimoine  
*Calvaire.*
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural  
*Entrepôt à vins, ferme, halle, pressoir.*
- Patrimoine industriel  
*Forge.*
- Moulin  
*Moulin à eau, moulin à vent.*

**SITES**

classé/inscrit

Petit site naturel  
*Arbre protégé.*

Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)

PORTFOLIO DU PATRIMOINE DU PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT



Source : Monumentum

1 - Église Saint-Médard de Blangy-sous-Poix

La construction de cette église remonte au XII<sup>ème</sup> siècle. La partie protégée de l'église est le clocher, qui est classé. C'est l'un des rares témoignages de l'art roman dans cette partie de la Picardie.



Source : Matutina

2 - Chapelle Saint-Lambert de Sentelie

La chapelle Saint-Lambert du cimetière de Sentelie a été construite au XVI<sup>ème</sup> siècle. La chapelle est un lieu de commémorations de la Première Guerre mondiale, les noms des victimes de la Grande Guerre sont inscrits sur une plaque.



Source : Monumentum

3 - Église Saint-Pierre de Frémontiers

Cette église a été construite à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle et au début du XVI<sup>ème</sup> siècle. Le chœur fut reconstruit en 1815. L'église est construite en pierre en style gothique tardif. L'édifice abrite encore des statues du XVI<sup>ème</sup> siècle.



Source : Monumentum

4 - Moulin à eau de Frémontiers

La présence d'un moulin à Frémontiers est attesté depuis 1296. Le moulin est construit en pans de bois recouverts de bardages posés à clins. Il conserve encore sa roue à aubes restaurée ainsi que son équipement de meunerie.

PORTFOLIO DU PATRIMOINE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



Source : Matutina

5 - Église Saint-Antoine de Conty

Classée MH, elle date des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. De style gothique et bâtie en forme de croix, l'église est constituée d'une tour de 33 m de haut. Des gargouilles ont été sculptées aux quatre coins de celle-ci.



Source : Matutina

6 - Château de Monsures

Le château actuel de Monsures fut construit entre la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> et le premier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il a remplacé un château plus ancien, dont la porte principale, le seul élément encore existant, est protégée.



Source : Matutina

7 - Église Saint-Denis de Poix-de-Picardie

L'édifice précédent fut incendié à plusieurs reprises. Elle fut reconstruite au XVI<sup>ème</sup> siècle et restaurée au XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle fut endommagée par des obus en 1940 puis restaurée à nouveau en 1956.



Source : Matutina

8 - Château de Courcelles-sous-Moyencourt

La construction du Château s'est achevée en 1751. Un arboretum de 20 hectares fut créé au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le château comprend donc le bâtiment principal, un arboretum, un colombier, plusieurs communs, une grotte, etc.

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DESIGNATION	STATUT	DISTANCE (en KM)
ACHY	Ancienne abbaye de Beaupré	Inscrit	20,5
AUCHY-LA-MONTAGNE	Forge d'Auchy-la-Montagne	Inscrit	18,8
BELLOY-SAINT-LEONARD	Château	Inscrit	21,3
BLANGY-SOUS-POIX	Église Saint-Médard	Classé	4,2
BONNEUIL-LES-EAUX	Ancien prieuré Saint-Nicolas	Inscrit	14,4
BONNEUIL-LES-EAUX	Église Saint-Nicolas	Inscrit	14,6
BOVELLES	Château de Bovelles	Inscrit	17,5
BRETEUIL	Abbaye Notre Dame de Breteuil	Classé	21,4
BRETEUIL	Entrepôt à vins	Inscrit	21,1
BRETEUIL	Maison natale d'Hippolyte Bayard	Inscrit	21,3
CAMPS-EN-AMIENOIS	Église Saint-Nicolas	Inscrit	16,8
CATHEUX	Église Saint-Denis	Inscrit	10,8
CHAUSSOY-EPAGNY	Château	Inscrit	20,0
CHAUSSOY-EPAGNY	Église Saint-Denis et partie ancienne cimetière	Inscrit	21,0
CLAIRY-SAULCHOIX	Domaine du château du Saulchoy	Inscrit	14,2
CONTY	Château de Wailly	Classé	8,3
CONTY	Église Saint-Antoine	Classé	7,2
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Château	Classé	8,3
CREUSE	Château de Creuse	Inscrit	13,9
CREVECOEUR-LE-GRAND	Château de Crèvecoeur-le Grand	Inscrit	14,7
CREVECOEUR-LE-GRAND	Église Saint-Nicolas	Inscrit	14,6
CROISSY-SUR-CELLE	Maison dite "du Chapitre"	Inscrit	9,8
DROMESNIL	Château	Classé	20,5
EQUENNES-ERAMECOURT	Église Sainte-Madeleine	Inscrit	6,6
ESSERTAUX	Château	Inscrit	13,6
ESSERTAUX	Église Saint-Jacques-le-Majeur	Inscrit	13,7
FERRIERES	Domaine du château	Inscrit	19,5
FOURDRINOY	Église Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	20,5
FREMONTIERS	Église Saint-Pierre	Classé	2,8
FREMONTIERS	Moulin	Inscrit	2,8
GRANDVILLIERS	Église Saint-Gilles	Inscrit	11,4
GREZ	Moulin de pierre	Inscrit	12,7
HARDIVILLERS	Boutique de Tisserand	Inscrit	18,5
HAUTE-EPINE	Maisons à pans de bois	Inscrit	17,3
HESCAMPS	Église Saint-Vast d'Agnières	Classé	11,0
HESCAMPS	Église Saint-Martin	Classé	13,5
HORNOY-LE-BOURG	Domaine du château de Selincourt	Inscrit	18,8
HORNOY-LE-BOURG	Partie ancienne de la halle en bois	Inscrit	16,2
LE HAMEL	Église Notre-Dame du Hamel	Classé	10,9
LOEUILLY	Demeure et parc de chasse	Inscrit	9,9
MONSURES	Château	Inscrit	8,5
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Château de Digeon et parc	Inscrit	18,8
NAMPS-MAISNIL	Château de Namps-au-Mont	Inscrit	9,5
NAMPS-MAISNIL	Église Saint-Martin Namps-au-Val	Classé	8,2
OISSY	Domaine du château de Oissy	Inscrit	18,3
PAILLART	Église Saint-Denis	Classé	21,1
PISSY	Château	Inscrit	14,5
POIX-DE-PICARDIE	Église Saint-Denis	Classé	6,5
PROUZEL	Château	Inscrit	14,0
QUEVAUVILLERS	Château	Inscrit	9,9

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DESIGNATION	STATUT	DISTANCE (en KM)
RIENCOURT	Église Saint-Gervais-et-Saint-Prottais	Inscrit	20,3
ROY-BOISSY	Abbaye Lannoy	Inscrit	19,4
ROY-BOISSY	Moulin Vertu	Inscrit	19,5
RUMIGNY	Manoir	Inscrit	18,2
SAINT-ARNOULT	Prieuré de Saint-Arnoult	Inscrit	20,3
SAINT-THIBAULT	Pressoir	Inscrit	15,7
SARCUS	Ferme du Wallon	Inscrit	13,9
SENTELIE	Chapelle Saint-Lambert	Inscrit	2,6
SOMMEREUX	Église Saint-Aubin	Classé	7,7
THOIX	Calvaire du XVI <sup>e</sup> siècle	Classé	3,9
TILLOY-LES-CONTY	Château et parc	Inscrit	9,5
WAILLY	Église Saint-Pierre	Classé	8,2

Figure 17

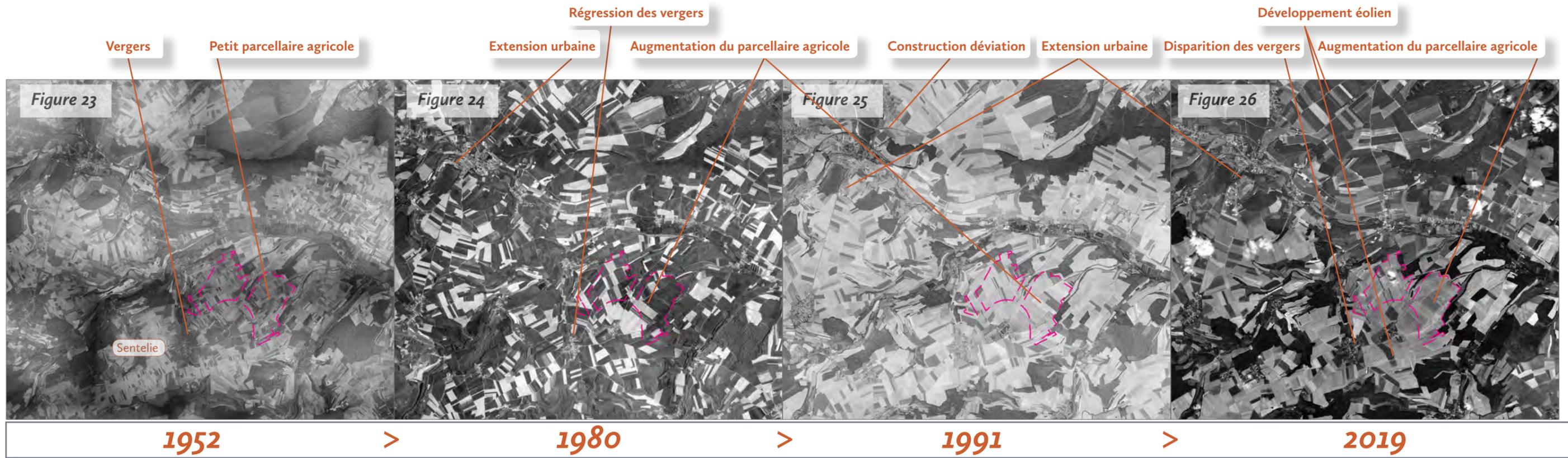
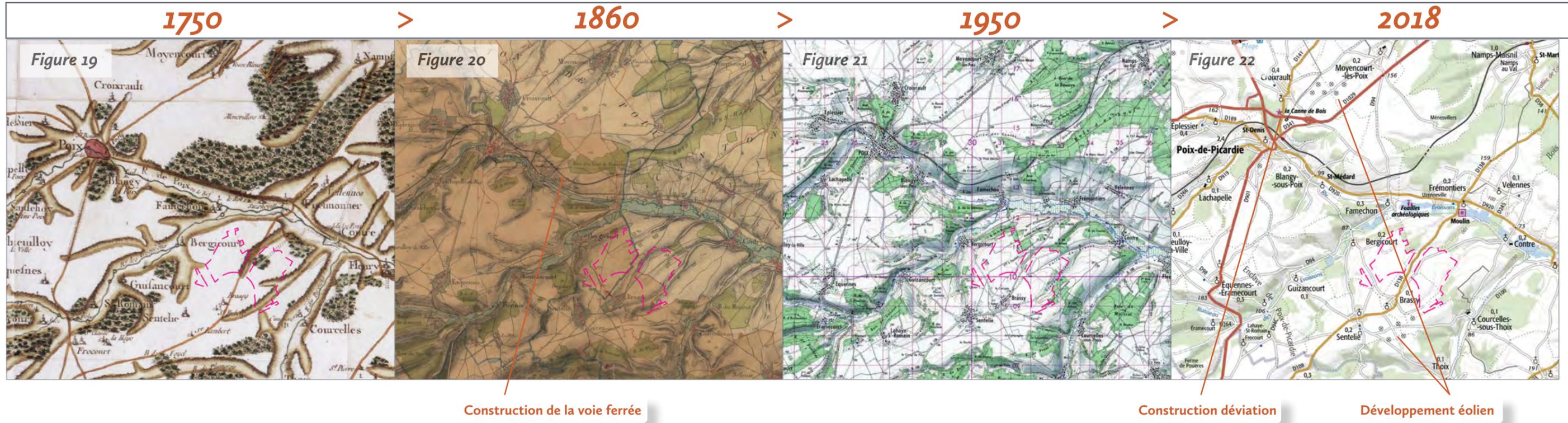
Tableau des sites naturels protégés classés par ordre alphabétique des communes

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DESIGNATION	STATUT	DISTANCE (en KM)
SENTELIE	Chapelle Saint-Lambert	Inscrit	2,6
FREMONTIERS	Église Saint-Pierre	Classé	2,8
FREMONTIERS	Moulin	Inscrit	2,8
THOIX	Calvaire du XVI° siècle	Classé	3,9
BLANGY-SOUS-POIX	Église Saint-Médard	Classé	4,2
POIX-DE-PICARDIE	Église Saint-Denis	Classé	6,5
EQUENNES-ERAMECOURT	Église Sainte-Madeleine	Inscrit	6,6
CONTY	Église Saint-Antoine	Classé	7,2
SOMMEREUX	Église Saint-Aubin	Classé	7,7
NAMPS-MAISNIL	Église Saint-Martin Namps-au-Val	Classé	8,2
WAILLY	Église Saint-Pierre	Classé	8,2
CONTY	Château de Wailly	Classé	8,3
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Château	Classé	8,3
MONSURES	Château	Inscrit	8,5
NAMPS-MAISNIL	Château de Namps-au-Mont	Inscrit	9,5
TILLOY-LES-CONTY	Château et parc	Inscrit	9,5
CROISSY-SUR-CELLE	Maison dite "du Chapitre"	Inscrit	9,8
LOEUILLY	Demeure et parc de chasse	Inscrit	9,9
QUEVAUVILLERS	Château	Inscrit	9,9
CATHEUX	Église Saint-Denis	Inscrit	10,8
LE HAMEL	Église Notre-Dame du Hamel	Classé	10,9
HESCAMPS	Église Saint-Vast d'Agnières	Classé	11,0
GRANDVILLIERS	Église Saint-Gilles	Inscrit	11,4
GREZ	Moulin de pierre	Inscrit	12,7
HESCAMPS	Église Saint-Martin	Classé	13,5
ESSERTAUX	Château	Inscrit	13,6
ESSERTAUX	Église Saint-Jacques-le-Majeur	Inscrit	13,7
CREUSE	Château de Creuse	Inscrit	13,9
SARCUS	Ferme du Wallon	Inscrit	13,9
PROUZEL	Château	Inscrit	14,0
CLAIRY-SAULCHOIX	Domaine du château du Saulchoy	Inscrit	14,2
BONNEUIL-LES-EAUX	Ancien prieuré Saint-Nicolas	Inscrit	14,4
PISSY	Château	Inscrit	14,5
BONNEUIL-LES-EAUX	Église Saint-Nicolas	Inscrit	14,6
CREVECOEUR-LE-GRAND	Église Saint-Nicolas	Inscrit	14,6
CREVECOEUR-LE-GRAND	Château de Crèvecoeur-le Grand	Inscrit	14,7
SAINT-THIBAULT	Pressoir	Inscrit	15,7
HORNOY-LE-BOURG	Partie ancienne de la halle en bois	Inscrit	16,2
CAMPS-EN-AMIENOIS	Église Saint-Nicolas	Inscrit	16,8
HAUTE-EPINE	Maisons à pans de bois	Inscrit	17,3
BOVELLES	Château de Bovelles	Inscrit	17,5
RUMIGNY	Manoir	Inscrit	18,2
OISSY	Domaine du château de Oissy	Inscrit	18,3
HARDIVILLERS	Boutique de Tisserand	Inscrit	18,5
AUCHY-LA-MONTAGNE	Forge d`Auchy-la-Montagne	Inscrit	18,8
HORNOY-LE-BOURG	Domaine du château de Selincourt	Inscrit	18,8
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Château de Digeon et parc	Inscrit	18,8
ROY-BOISSY	Abbaye Lannoy	Inscrit	19,4
FERRIERES	Domaine du château	Inscrit	19,5
ROY-BOISSY	Moulin Vertu	Inscrit	19,5

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DESIGNATION	STATUT	DISTANCE (en KM)
CHAUSSOY-EPAGNY	Château	Inscrit	20,0
RIENCOURT	Église Saint-Gervais-et-Saint-Prottais	Inscrit	20,3
SAINT-ARNOULT	Prieuré de Saint-Arnoult	Inscrit	20,3
ACHY	Ancienne abbaye de Beauré	Inscrit	20,5
DROMESNIL	Château	Classé	20,5
FOURDRINOY	Église Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	20,5
CHAUSSOY-EPAGNY	Église Saint-Denis et partie ancienne cimetière	Inscrit	21,0
BRETEUIL	Entrepôt à vins	Inscrit	21,1
PAILLART	Église Saint-Denis	Classé	21,1
BELLOY-SAINT-LEONARD	Château	Inscrit	21,3
BRETEUIL	Maison natale d'Hippolyte Bayard	Inscrit	21,3
BRETEUIL	Abbaye Notre Dame de Breteuil	Classé	21,4

Figure 18

Tableau du patrimoine protégé classé par distance au site



Les surfaces boisées et l'urbanisation ont très peu évolué à proximité du site des projets. En revanche, l'industrialisation de l'agriculture a changé fortement le paysage avec les cultures en openfield qui se sont développées et les ceintures bocagères des villages qui ont disparu.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 19 : carte de Cassini (XVIII<sup>ème</sup> siècle).

(Source : remonterletemps)

- Figure 20 : carte de l'état-major (1820-1866).

(Source : remonterletemps)

- Figure 21 : carte de l'IGN de 1950.

(Source : remonterletemps)

- Figure 22 : carte de l'IGN de 2018.

(Source : remonterletemps)

- Figure 23 : photographie aérienne de 1952.

(Source : remonterletemps)

- Figure 24 : photographie aérienne de 1980.

(Source : remonterletemps)

- Figure 25 : photographie aérienne de 1991.

(Source : remonterletemps)

- Figure 26 : photographie aérienne de 2019.

(Source : Bing Maps)

### 3.4 - Dynamiques d'évolution et perceptions sociales

L'analyse des perceptions sociales et des tendances d'évolution ne peut, à l'échelle de cette étude, qu'être abordée par un survol esquissant les grandes thématiques concernées. Un tel sujet est en soi encyclopédique et nécessiterait un véritable travail de recherche.

Cependant, les sources auxquelles l'on peut se référer, et qui permettent de donner une première vision des choses, sont les suivantes :

- les perceptions sociales actuelles sont liées au tourisme et aux loisirs. C'est par ce biais que nos contemporains découvrent les territoires ou en ont certaines représentations préalables à leur découverte ;
- les quelques cartes anciennes permettent d'esquisser la physionomie du territoire, encore que leur information soit limitée ;
- les documents fournis par le site Géoportail de l'IGN : cartes anciennes, photographies aériennes historiques... ;
- les cartes postales anciennes ;
- les représentations des artistes, si elles existent sur le territoire ;
- toute information généralement trouvée en ligne.

C'est donc sur la base de ces documents que porte cette étude des perceptions sociales et des tendances d'évolution.

### 3.5 - Dynamiques d'évolution

Peu de documents cartographiques anciens ayant trait à la géographie et à l'occupation du sol existent. Les documents d'accès simple sont :

- la carte de Cassini (XVIII<sup>e</sup> siècle) ;
- les minutes d'État-major (entre 1820 et 1866), qui présentent un niveau de détail supérieur ;
- les cartes IGN (SCAN 50 et IGN 2018) ;
- les images aériennes de l'IGN ainsi que celles de Google Earth Pro ou Bing Maps.

#### Une surface boisée identique

L'élément paysager qui n'a pas évolué entre la carte de Cassini du XVIII<sup>ème</sup> siècle (fig. 19) et aujourd'hui est la taille des forêts. Aucune forêt n'a été défrichée ou n'a augmenté son emprise.

#### Une industrialisation massive de l'agriculture

En 1952 (fig. 27), la taille des parcelles est petite et les ceintures de vergers autour des villages sont très épaisses. Tous les villages ont leur verger tout autour des habitations, comme à Sentelie. Entre 1952 (fig. 23) et 1980 (fig. 24), la taille des parcelles augmente et les vergers régressent. Ce phénomène continue en 1991 (fig. 25) et jusqu'en 2019 (fig. 26). Aujourd'hui, les vergers autour des villages ont tous disparu et les parcelles ont vu leur taille augmenter radicalement. Par exemple, les vergers autour de Sentelie, visibles en 1952 (fig. 23), n'existent plus en 2019 (fig. 26). Quant aux parcelles agricoles, l'augmentation de leur taille depuis l'après-guerre est surtout visible au sein du site des projets éoliens.

Ces changements sont dus à l'industrialisation de l'agriculture. Ce processus n'a fait que s'amplifier au cours des dernières décennies (fig. 25 et 26). La différence de taille entre les parcelles agricoles en 1952 et en 2019 (fig. 23 et 26) est alors très nette. La situation actuelle montre un parcellaire large, rationalisé pour les besoins d'une agriculture intensive (fig. 26). Les ceintures de vergers autour des villages ont disparu car ils empêchent la mécanisation de l'agriculture.

#### Une faible évolution de l'urbanisation

L'urbanisation a peu évolué sur ce territoire au fil des décennies. Aucune commune n'a connu de grande expansion urbaine, à l'exception de Poix-de-Picardie.

Entre 1952 (fig. 23) et 1980 (fig. 24), Poix-de-Picardie a connu une grande expansion urbaine au sud-ouest de la ville. Entre

1980 (fig. 24) et 1991 (fig. 25), la ville en elle-même n'évolue pas, mais c'est à cette période que la déviation nord est construite, permettant de contourner la ville sans passer par le centre-ville. Au sud de la ville, le long de la D 901, une zone commerciale a commencé son installation. Toutefois, c'est entre 1991 (fig. 25) et 2019 (fig. 26) que cette zone commerciale se développe fortement. Une nouvelle zone pavillonnaire voit également le jour au nord est de la zone commerciale.

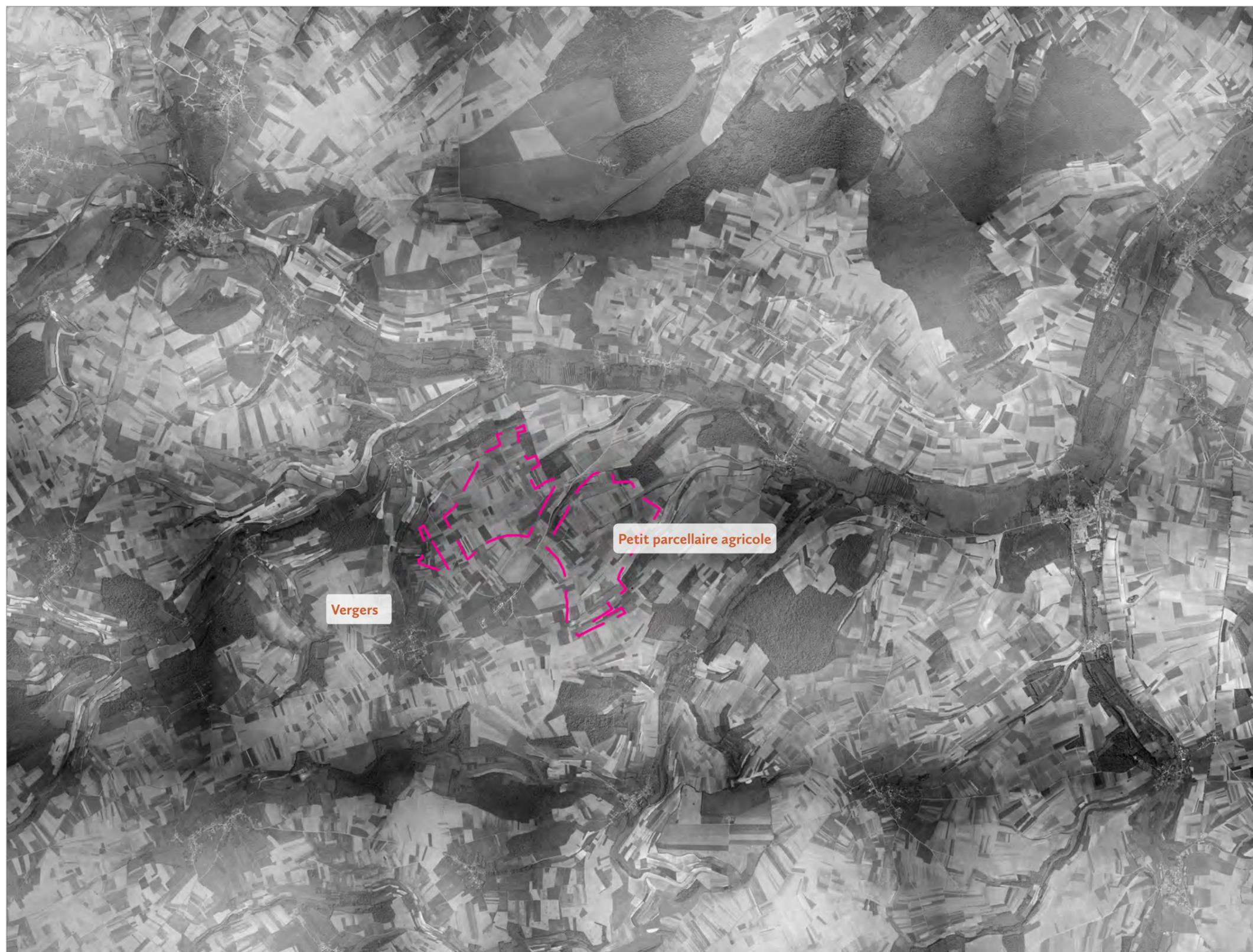
Au niveau des infrastructures de transport, on peut noter l'arrivée du chemin de fer qui est déjà visible sur la carte de l'État-major (fig. 20). Cette ligne ferroviaire correspond à la ligne Amiens-Rouen, qui passe par Poix-de-Picardie. Cette ligne fut mise en service en 1867.

#### Le développement éolien

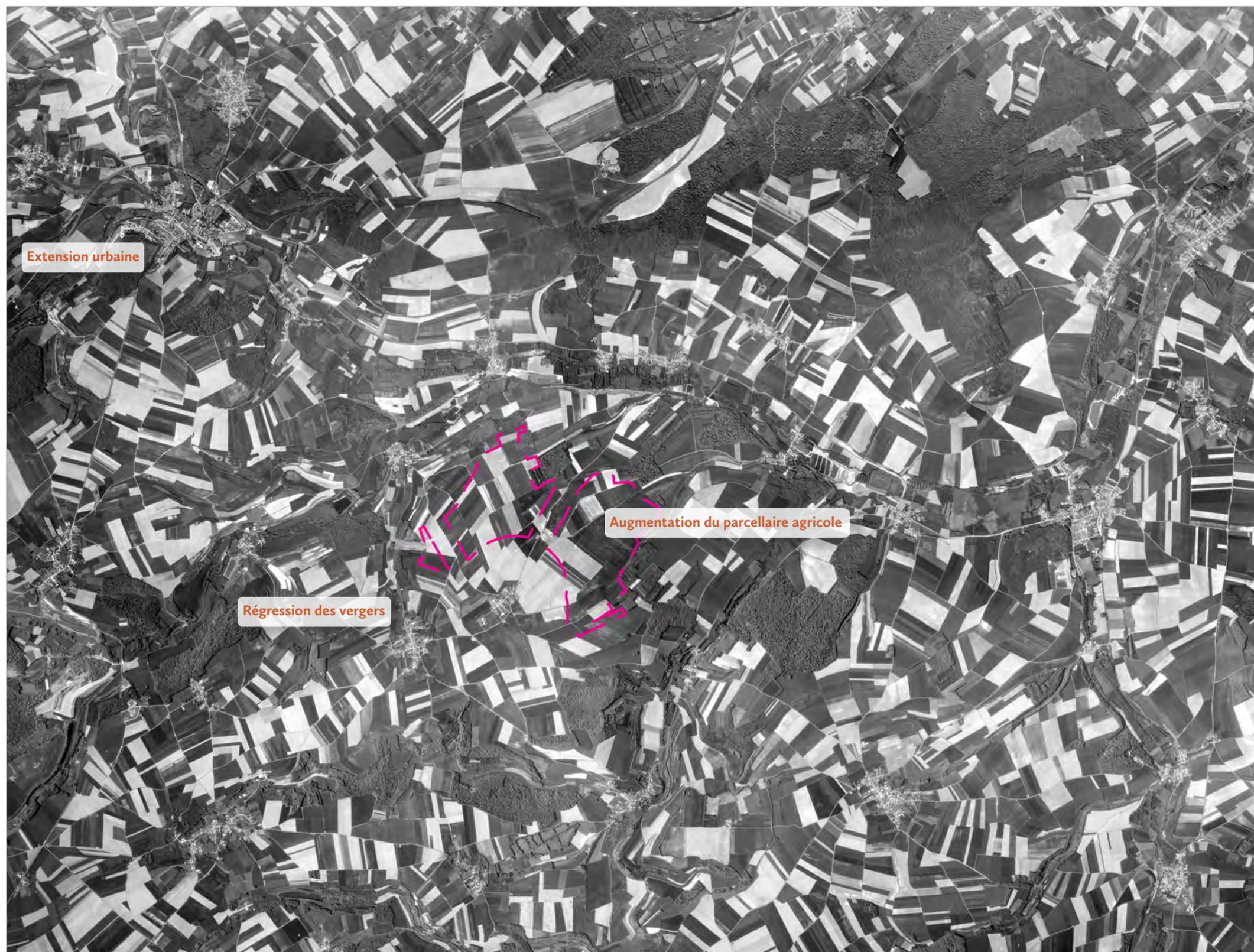
Engagé de manière affirmée depuis une bonne quinzaine d'années en Picardie, le développement éolien a transformé les paysages. Néanmoins, le site est dans un secteur encore relativement peu développé, en comparaison des très grands ensembles éoliens qui s'étendent par exemple à l'ouest de Poix-de-Picardie. Toutefois, deux parcs éoliens apparaissent sur l'image de 2019 (fig. 26) : un à côté du site des projets (Chemin de l'Ormelet à Sentelie) et un second à l'est de Poix-de-Picardie, (Croixrault).

Dans les pages suivantes, les vues aériennes de chaque année sont disponibles en plus grande taille, avec un rappel des évolutions visibles entre chaque image.

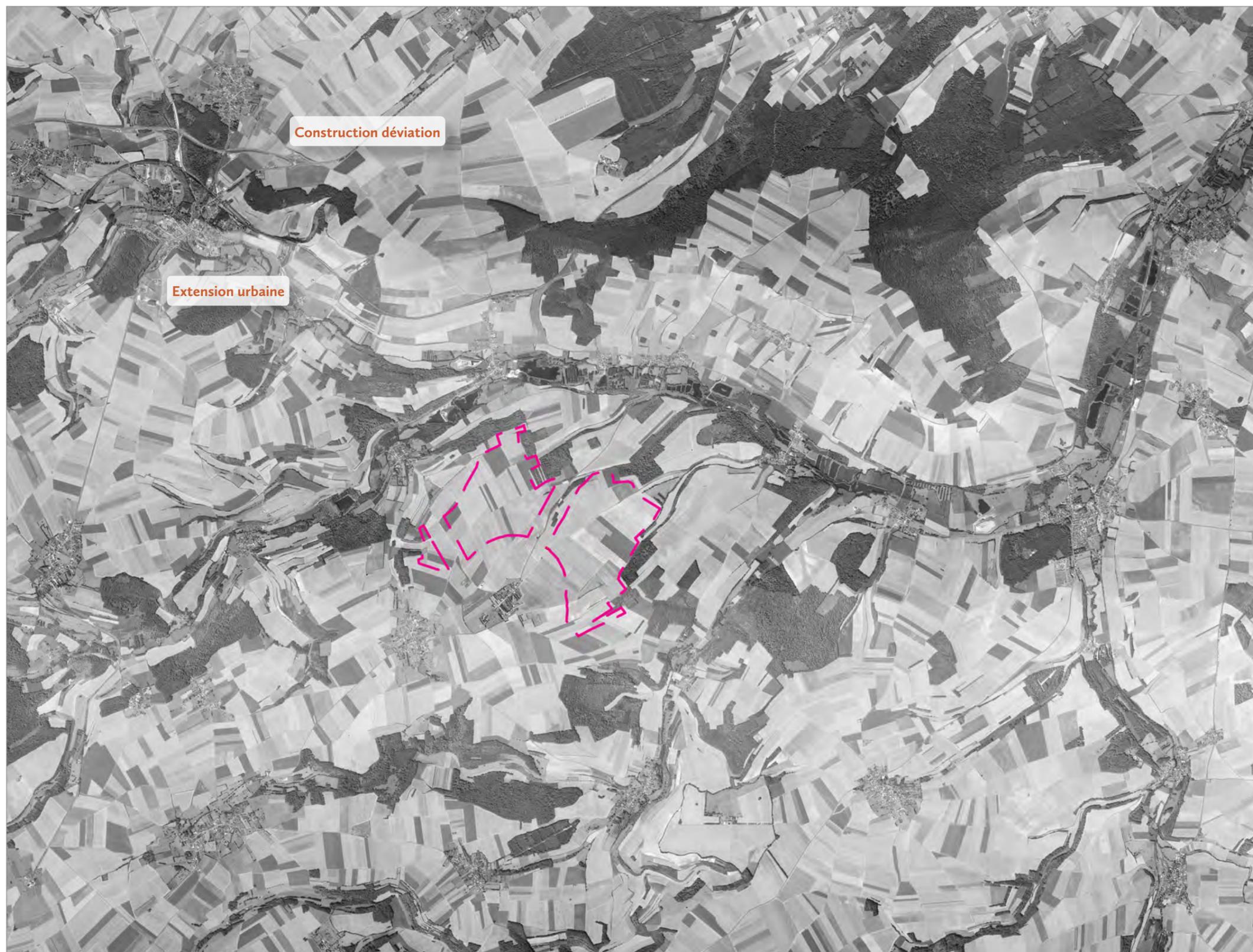
1952



1980



1991



2019

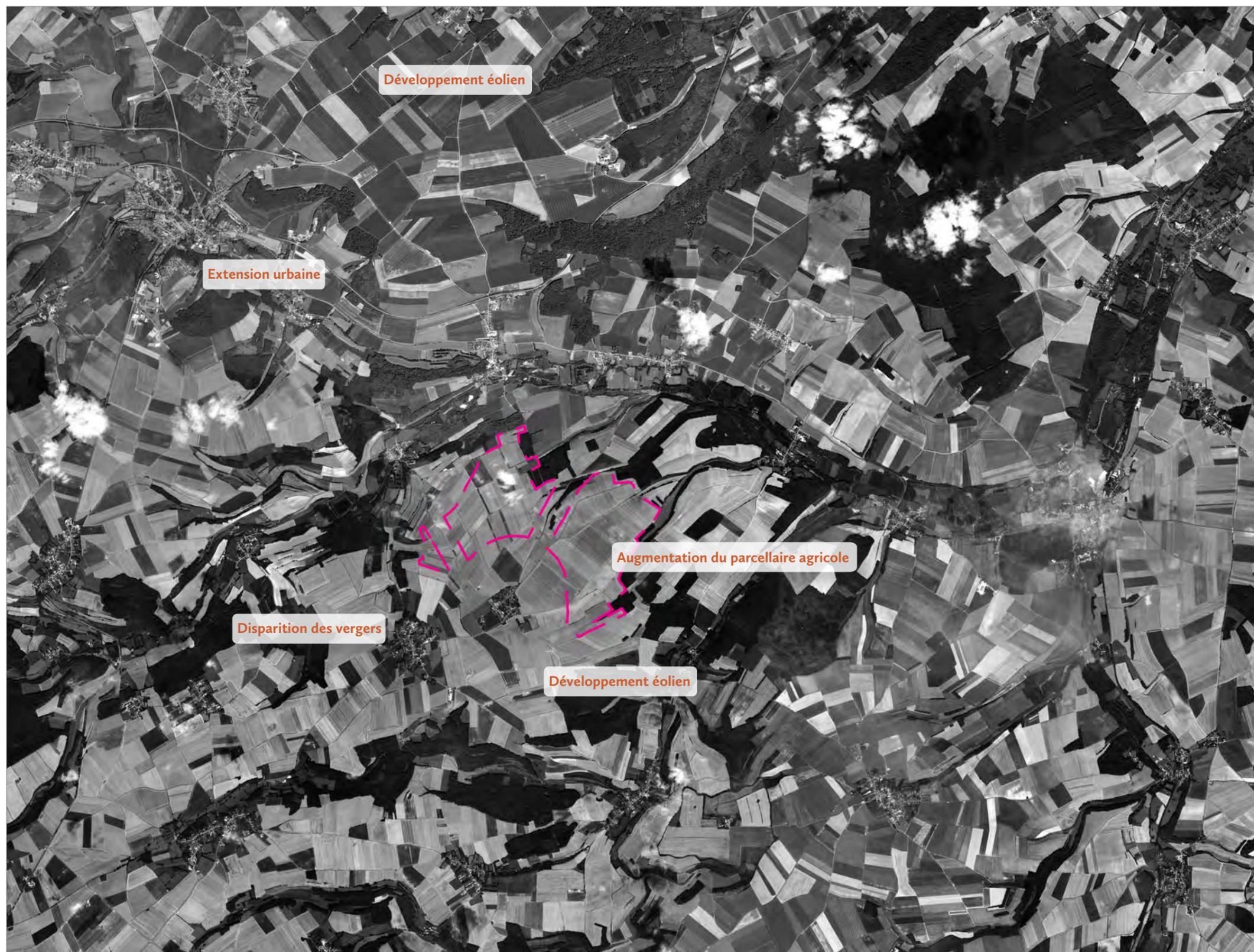
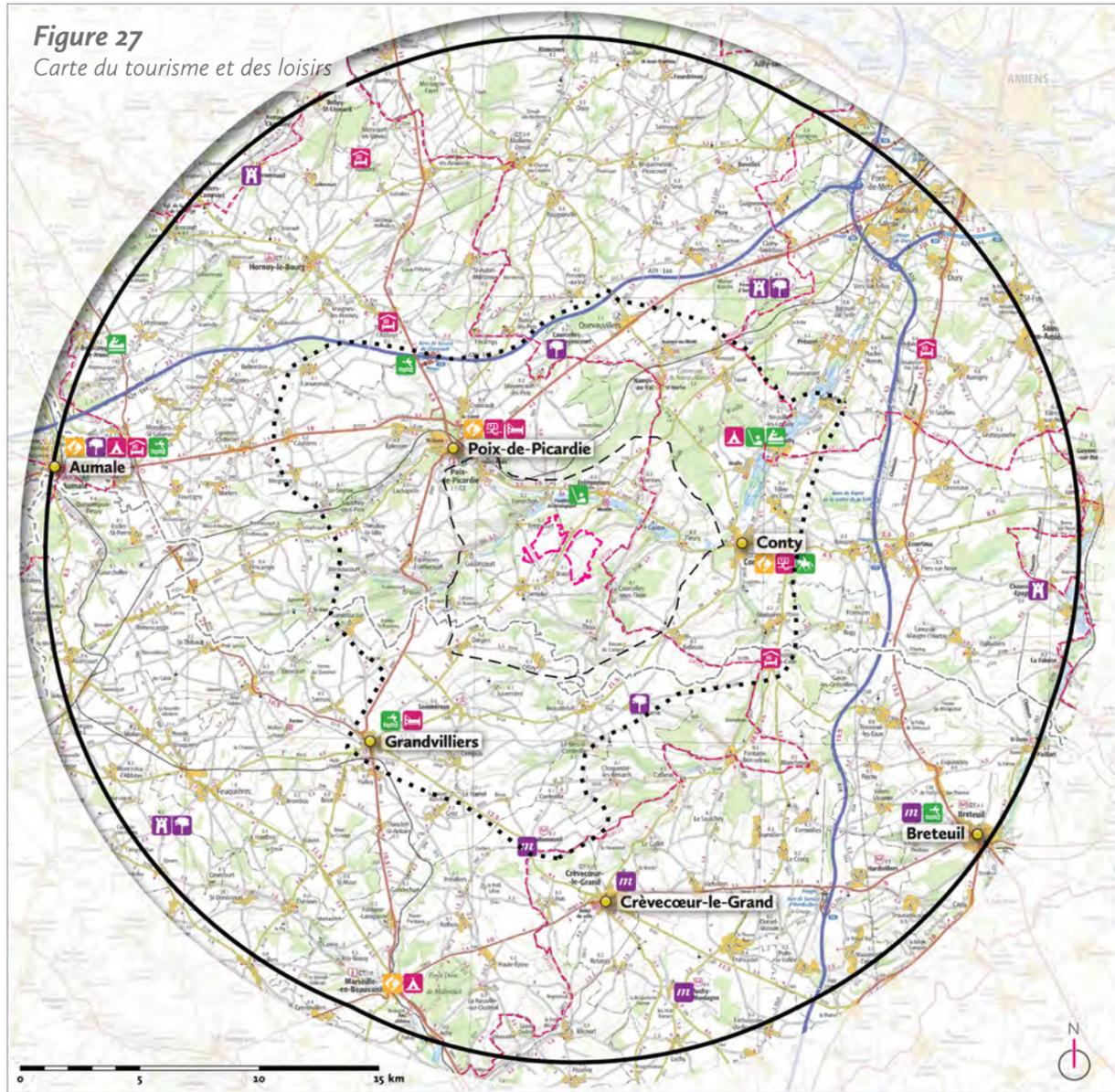
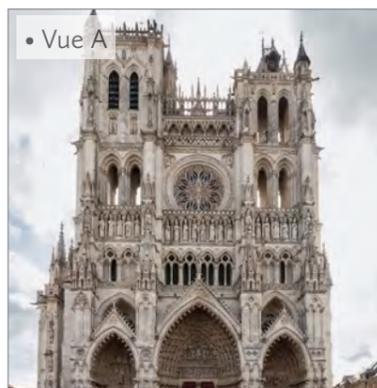


Figure 27  
Carte du tourisme et des loisirs



- Site des deux projets éoliens
  - Périmètre d'étude éloigné (20 km)
  - Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
  - Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)
  - Limites départementales
  - Villes principales
- TOURISME PATRIMONIAL**
- Office de tourisme
  - Monument remarquable
  - Parcs et jardins
  - Musée
- LOISIRS**
- Piscine
  - Pêche
  - Activité nautique
  - Centre équestre
- Chemin de randonnée
- HÉBERGEMENT**
- Camping-car
  - Campings
  - Hôtel
  - Chambre d'hôtes



Le tourisme dans le périmètre d'étude est tourné essentiellement vers Amiens et la vallée de la Somme, qui mène à la baie de Somme, lieu très touristique mais éloigné du périmètre d'étude.

■ Ci-contre à gauche :

- *Figure 27 : carte du tourisme et des loisirs.*  
(Source : Somme tourisme)
- *Vue A : cathédrale Notre-Dame d'Amiens.*  
(photo : Matutina)
- *Vue B : vallée de la Somme vers Hangest-sur-Somme.*  
(photo : DR)
- *Vue C : rafting sur la Somme.*  
(photo : Amiens tourisme)
- *Vue D : les championnats du monde d'attelage, à Conty.*  
(source : Conseil inter-régional du Cheval Picardie - Nord-Pas-de-Calais)
- *Vue E : mémorial Terre Neuvien de Beaumont-Hamel.*  
(photo : wikipédia)
- *Vue F : hortillonnages d'Amiens.*  
(photo : wikipédia)
- *Vue G : musée de Picardie à Amiens.*  
(photo : wikipédia)

### 3.6 - Perceptions sociales et touristiques

#### Abrégé historique

La Somme fut habitée dès la Préhistoire. On retrouve des traces d'une occupation humaine dans les vallées de l'Oise, de l'Aisne, à la falaise d'Ault, Abbeville et Amiens. Au troisième millénaire avant notre ère, la sépulture mégalithique collective de La Chaussée-Tirancourt, accueille, en plusieurs siècles d'utilisation, près de 350 défunts, et constitue l'un des vestiges de cette nature les plus importants d'Europe.

Pendant la période gallo-romaine, le peuple gaulois des Belges occupaient alors la Somme. Ils étaient divisés en plusieurs tribus : les Ambiens occupent les environs d'Amiens jusqu'au littoral, et les Viromandueus la partie est du département. Ils occupent alors densément le territoire, avec l'implantation d'un réseau de fermes. À partir du II<sup>ème</sup> siècle avant J.-C., des oppidums sont fondés : L'Étoile, La Chaussée-Tirancourt, Méricourt-sur-Somme, etc.

Le territoire de l'actuel département de la Somme fut intégré par les Romains dans la province de la Gaule Belgique dont la capitale fut Durocortorum (Reims), sous le règne d'Auguste. Dans le courant du I<sup>er</sup> siècle, les Romains fondèrent les premières villes, Samarobriua (Amiens) fut l'une d'entre elles qui était traversé par plusieurs voies romaines dont la plus importante la Via Agrippa de l'Océan reliait Lugdunum (Lyon) à Gesoriacum (Boulogne-sur-Mer). La région fut évangélisée au IV<sup>ème</sup> siècle. Le premier évêque d'Amiens, dont l'existence est historiquement attesté en 346, fut Euloge.

Occupée par les Francs et ayant souffert de la Guerre de Cent Ans, la Somme correspond au cœur historique de la Picardie avec Amiens, ville importante au Moyen-Âge et sa cathédrale. Classée UNESCO, elle est un des témoignages de la naissance de l'art gothique.

Le département fut le théâtre permanent de guerres et d'invasions de l'époque moderne à l'époque contemporaine. Amiens, comme la plupart des villes et villages de la Somme, fut lourdement touchée par la Première Guerre mondiale. Sont

présents en effet de nombreux cimetières militaires français, du Commonwealth et allemands, ainsi que des mémoriels de guerre. Toutefois, les environs de Conty, et tous les secteurs situés sur une ligne nord-sud à l'ouest d'Amiens, ne furent pas touchés par la Grande Guerre, qui fit rage un peu plus à l'est. De ce fait, le tourisme mémoriel, pratiqué plus particulièrement par les anglo-saxons, n'y est pas présent, à l'inverse d'autres secteurs du département, très durement éprouvés.

#### Fréquentation touristique et activités

Amiens se situe en dehors du périmètre d'étude. C'est une ville très patrimoniale, surnommée la « petite Venise du Nord » en raison des nombreux canaux qui la traversent et des hortillonnages (ensemble de jardins flottants couvrant 300 hectares). La cathédrale Notre-Dame d'Amiens (vue A) est la plus vaste cathédrale de France, et elle a attiré 545 401 visiteurs en 2016<sup>1</sup>. Elle est classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Les autres monuments et sites les plus visités de la ville sont le parc zoologique (183 521), les hortillonnages (126 826, vue F) et le musée de Picardie (30 558 visiteurs, vue G)<sup>1</sup>.

La vallée de la Somme (vue B) juste en dehors du périmètre d'étude. Elle abrite un nombre conséquent de monuments historiques, de communes ainsi que des hébergements touristiques et des activités de loisirs. Elle est parfaitement propice à des activités de randonnées pédestres ou équestres ou encore des promenades à vélo. Le GR 123 permet de la découvrir, tout comme la véloroute qui la parcourt, longue de 120 kilomètres, et qui relie Péronne à la baie de Somme. Les activités nautiques sont également nombreuses sur la Somme. Il existe dix circuits nautiques pour le canoë-kayak ainsi qu'une grande base nautique à Picquigny qui permet de pratiquer le rafting (vue C).

Si le tourisme patrimonial et naturel est important, le tourisme dit de mémoire, ou de guerre, est aussi très développé dans la Somme. C'est en effet un secteur qui a été durement

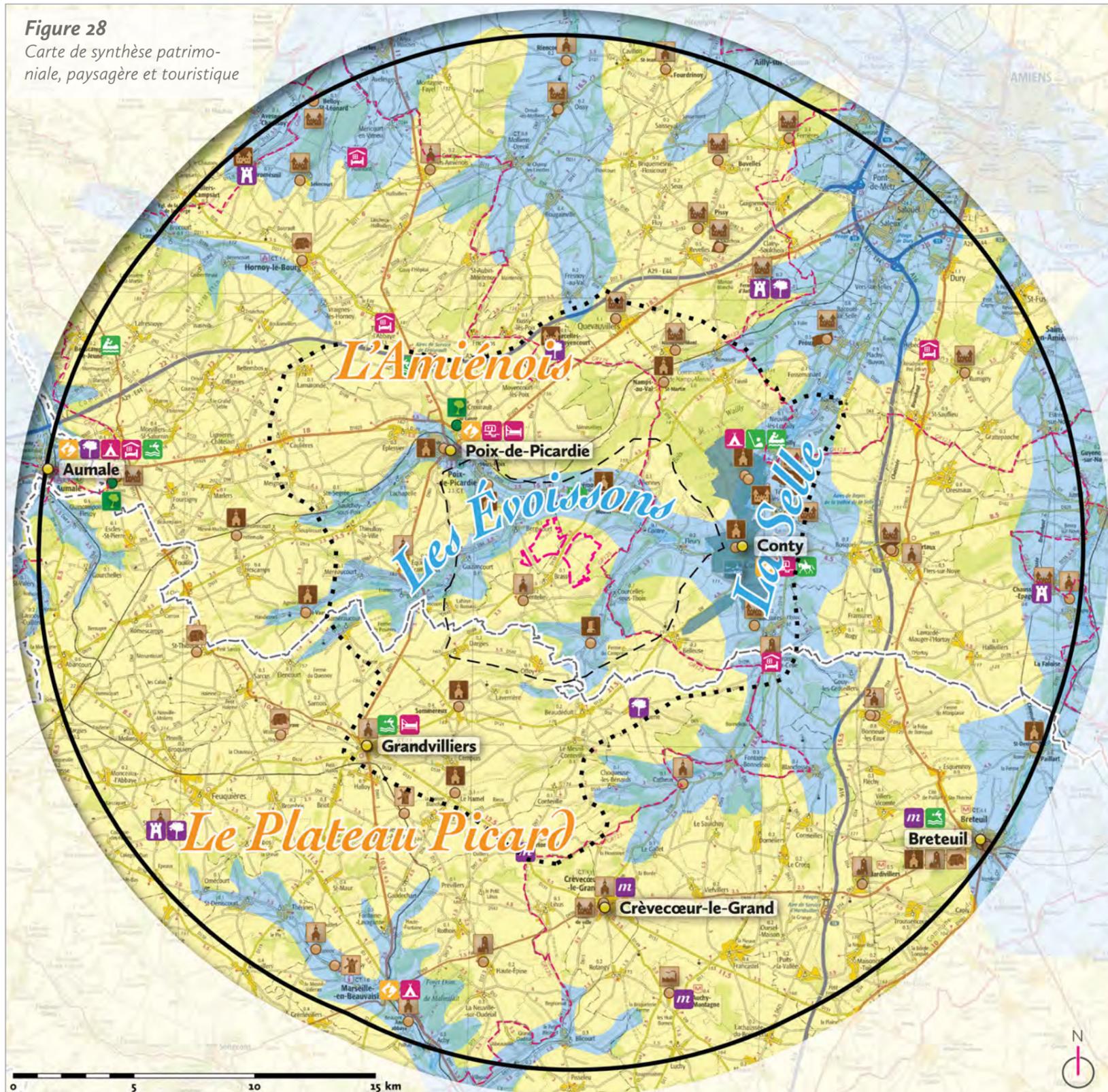
frappé par la Grande Guerre et de nombreux mémoriaux et cimetières jalonnent le territoire. Par exemple, le mémorial Terre Neuvien de Beaumont-Hamel (vue E) et le centre d'accueil et d'interprétation de Thiepval ont reçu chacun plus de 200 000 visiteurs en 2014<sup>1</sup>. Ce tourisme ne concerne pas le périmètre d'étude éloigné puisqu'il a été très peu touché par la guerre de 1914-1918. En revanche, la Seconde Guerre mondiale a touché le secteur à plusieurs reprises, notamment sous la forme de bombardements aériens. Airaines fut détruite aux plus des trois-quarts pendant la Bataille d'Abbeville, en juin 1940. Cependant, le tourisme de mémoire se concentre quasi exclusivement sur la Grande Guerre et ne concerne donc pas le périmètre d'étude éloigné.

La Somme a reçu plus de 550 000 visiteurs en 2010 (Ministère du tourisme) ce qui en fait seulement le 55<sup>ème</sup> département le plus visité de France. En Picardie, l'Aisne ne reçoit que 360 000 touristes par an contre environ 750 000 dans l'Oise. Amiens capte donc la quasi totalité des touristes du département, qui se dirigent ensuite plutôt la baie de Somme ou les lieux de mémoire de la Grande Guerre. La vallée de la Somme constitue davantage un espace de transition entre Amiens et la baie de Somme qui est plutôt propice à accueillir des activités de pleine nature et de loisirs. En dehors de ce secteur, le tourisme est très peu présent. Seule exception, la ville de Conty a développé une spécificité autour de l'activité équestre en organisant des concours internationaux d'attelage qui attirent de nombreux visiteurs (vue D).

La Picardie reste une région peu touristique. Le tourisme est un secteur d'activités faiblement développé. En termes de revenus, seules quatre régions ont moins de revenus liés au tourisme en France (source : INSEE) : Franche-Comté, Limousin, la Haute-Normandie, et la Champagne-Ardenne. À ce titre, la Picardie peut-être considérée comme une région souffrant encore d'un déficit de représentation à l'échelle touristique nationale.

<sup>1</sup> Source : Somme Tourisme

**Figure 28**  
Carte de synthèse patrimoniale, paysagère et touristique



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

Villes principales

**MONUMENTS HISTORIQUES**

classé/inscrit

- Patrimoine religieux  
*Abbaye, basilique, chapelle, église, prieuré.*
- Châteaux et grandes demeures  
*Château, château et parc, domaine, manoir.*
- Patrimoine civil et urbain  
*Boutique, maison, maison natale d'une personne célèbre.*
- Petit patrimoine  
*Calvaire.*
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural  
*Entrepôt à vins, ferme, halle, pressoir.*
- Patrimoine industriel  
*Forge.*
- Moulin  
*Moulin à eau, moulin à vent.*

**SITES**

classé/inscrit

- Petit site naturel  
*Arbre protégé.*
- Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)

**TYPOLOGIE DES PAYSAGES**

- Paysage de plateau
- Paysage de vallée

**TOURISME PATRIMONIAL**

- Office de tourisme
- Monument remarquable
- Parcs et jardins
- Musée

**HÉBERGEMENT**

- Camping-car
- Campings
- Hôtel
- Chambre d'hôtes

**LOISIRS**

- Piscine
- Pêche
- Activité nautique
- Centre équestre

Chemin de randonnée

L'Amiénois offre des paysages aux reliefs variés et aux lisières boisées fréquentes. Les vallons secs, affluents de la Somme, modèlent fortement les plateaux, offrant ces variations de relief parfois intimes, parfois impressionnantes. Le Plateau Picard est moins modelé par le relief. C'est un paysage plus banalisé, marqué fortement par les cultures en openfield à perte de vue.

■ Ci-contre à gauche :

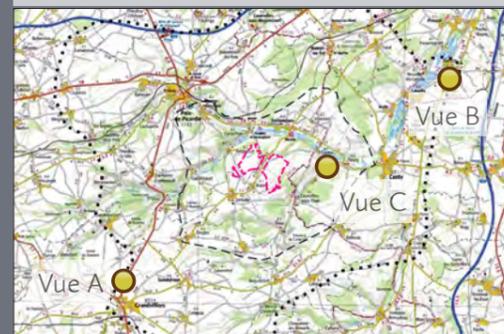
- Figure 28 : carte de synthèse du patrimoine protégé, du tourisme et du paysage.  
(Source : Base Mérimée, Atlas des paysages de la Somme et de l'Oise, Somme tourisme)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : les cultures en openfield à perte de vue sur le Plateau Picard.
- Vue B : habitat regroupé à Nampty et récent quartier pavillonnaire.
- Vue C : vallée des Parquets, sur le GR125 à Contre.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



### 3.7 - Synthèse de l'état initial

Le site des deux projets éoliens (*vue A*) est situé dans l'Amiénois, à proximité du Plateau Picard dans l'Oise. L'Amiénois est un vaste ensemble de paysages situé au cœur de la région picarde historique, et organisé autour de la ville patrimoniale d'Amiens. À la différence des autres secteurs de plateaux de Picardie, comme le Santerre ou le Plateau Picard, l'Amiénois offre des espaces tabulaires ouverts mais aux horizons toujours limités par des lisières boisées. C'est un territoire d'agriculture intensive, et depuis une bonne quinzaine d'années, la périurbanisation s'y est largement diffusée depuis la ville-capitale picarde. L'organisation gallo-romaine du territoire s'y lit encore de nos jours, par la répartition des villages de plateau, souvent liés à une villa, et de longues portions de routes rectilignes.

Limite septentrionale de l'Amiénois, la Somme, vaste vallée historique accompagnée d'un système complexe d'étangs et de bras d'eau, impose sa forte présence juste au-delà de la limite nord du périmètre d'étude. Amiens est implantée dans la vaste cuvette qu'est venu y former le fleuve. De ce fait, Amiens est une "ville-paysage" qui peut se contempler depuis ses abords plus élevés.

Sur le Plateau Picard, les grandes cultures sont favorisées, profitant au développement d'une économie agro-industrielle (*vue A*). Le patrimoine agricole présent témoigne de la prédominance de l'activité agricole sur cette partie du territoire. La présence de bocage est visible à l'ouest, mais a tendance à se raréfier. Les évolutions constatées se prêtent en effet à une augmentation de la taille du parcellaire et à une diminution de la taille des boisements ainsi qu'à une disparition des prés autour des villages.

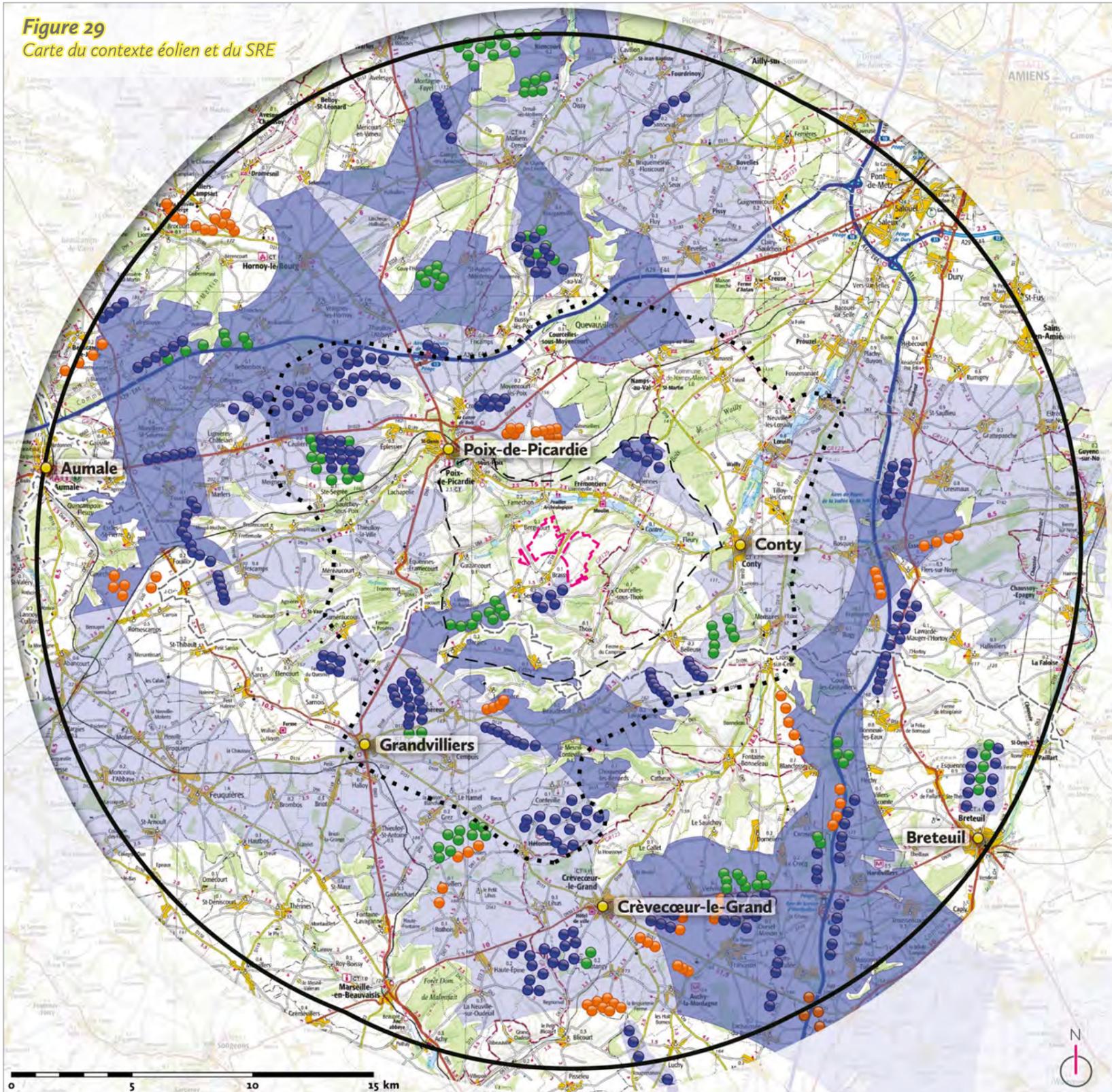
Sur le Plateau Picard comme en Amiénois, les villages de plateaux s'offrent au regard comme des îlots végétaux au milieu des espaces ouverts et cultivés de l'openfield, car ceinturés par une auréole arborée (*vue B*). Cependant, les effets de la périurbanisation, associés à la pression de l'agriculture intensive sur les anciennes auréoles bocagères, viennent modifier cette lecture (*vue B*). Ainsi, les auréoles bocagères sont "percées" par le développement des zones pavillonnaires. En limite orientale du territoire d'étude, dans l'Amiénois, les villages ont perdu leurs ceintures de prairies. En allant vers l'ouest du territoire d'étude, il s'opère un gradient où les ceintures bocagères des villages de plateau deviennent plus présentes. C'est l'influence normande qui commence à se faire sentir à l'approche du Petit Caux.

À proximité du site des projets se trouve la vallée de la Selle, et ses affluents (vallées des Évoissons et des Parquets). Elles convergent ensuite vers leur confluence amiénoise avec le fleuve Somme. C'est sur ce territoire vallonné que se concentre la majorité du patrimoine, entourée de nombreux boisements, eux aussi caractéristiques de ce paysage de vallée. Les activités liées au tourisme y sont aussi très présentes, telles que les activités pédestres. Les routes de Grande Randonnée (GR) longent les vallées (*vue C*) et certains permettent aussi de traverser le plateau au sud du territoire, tel que le GR125 aussi nommé la Coulée Verte.

Du point de vue des représentations et du tourisme, le département de la Somme est très fortement bipolarisé entre Amiens et sa cathédrale, et la côte picarde avec la Baie de Somme. Le territoire ici considéré souffre d'un déficit de représentation et s'avère peu fréquenté par le tourisme.



**Figure 29**  
**Carte du contexte éolien et du SRE**



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)
-  Limites départementales
-  Villes principales

**CONTEXTE ÉOLIEN**

-  Éolienne construite
-  Éolienne d'un parc éolien accordé
-  Éolienne en cours d'instruction avec avis d'AE
-  Éolienne en cours d'instruction sans avis d'AE

**SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN**

-  Zone favorable à l'éolien
-  Zone favorable à l'éolien sous conditions

Le territoire d'étude contient un grand nombre de parcs accordés, construits et en instruction.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 29 : carte du contexte éolien et du SRE.

(Source : DREAL Picardie - fond IGN 1/100.000)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 30 : périmètres de protection et de vigilance.

(Source : SRE Picardie)

- Figure 31 : paysages de petite échelle.

(Source : SRE Picardie)

- Figure 32 : paysages emblématiques.

(Source : SRE Picardie)

## 4 - LE SITE ET SES ENJEUX

### 4.1 – Présentation du SRE

Le Schéma régional éolien terrestre (SRE) est l'annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie, instauré par la loi du 12 juillet 2010. Il s'agit d'un document réglementaire qui régit les contraintes et le potentiel éolien d'une région, définissant les objectifs quantitatifs de la région en tenant compte des objectifs nationaux.

En région Picardie (désormais Hauts-de-France), le SRE a été adopté par arrêté du Préfet de Région le 14 juin 2012. Bien qu'abrogé, il constitue toutefois un document qui peut encore donner des orientations générales et constitue le dernier document issu des services de l'État en date, cadrant le développement éolien régional. Le territoire d'étude comprend également une petite portion de communes normandes.

Le site des projets éoliens est en dehors des zones favorables définies par le SRE. Cela n'est pas rédhibitoire à l'implantation d'éoliennes, car ce document n'est plus d'actualité. Toutefois, il est important de comprendre pourquoi cette zone était jugée défavorable à l'éolien, et donc d'adapter les projets éoliens en conséquence.

### 4.2 - Les attendus du SRE

La détermination des secteurs favorables à l'énergie éolienne dans le SRE a été réalisée à partir de la soustraction des secteurs les moins favorables, tout en prenant en compte des aspects techniques, environnementaux ou paysagers.

Le site des projets se trouve dans un périmètre de protection et de vigilance à enjeux très forts (fig. 30). Cela correspond à une zone de protection à enjeux très forts autour de Conty. Il existe également une zone de protection autour de Poix-de-Picardie, mais les enjeux y sont plus modérés. C'est donc l'enjeu majeur des projets éoliens selon le SRE

En ce qui concerne les paysages de petite échelle (fig. 31), le site des projets est en dehors de toute zone jugée "défavorable pour l'implantation d'éoliennes". Toutefois, on peut noter que la vallée des Évoissons n'est pas considérée comme un paysage de petite échelle. Au vu de sa proximité avec le site des projets (quelques centaines de mètres), une vigilance particulière devra être apportée. À ce titre, les préconisations de ce document pour les vallées sont les suivantes : "les projets éoliens doivent être en retrait suffisant de la ligne de crête pour que le rapport d'échelle soit favorable au relief. Les projets seront également de taille mesurée (hauteur, densité, nombre)". Bien qu'abrogé, le SRE reste un document à valeur scientifique. Cet enjeu devra donc être bien pris en compte, en respectant les préconisations du SRE.

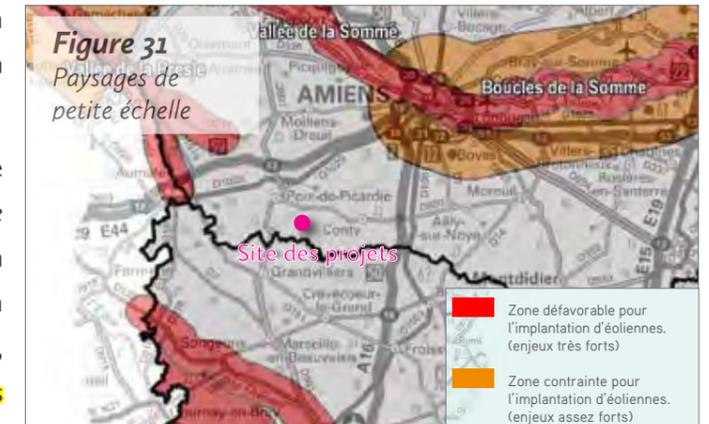
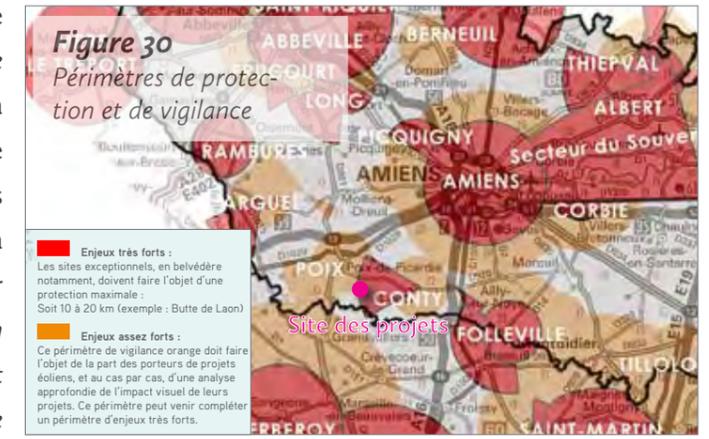
Du côté des paysages dit "emblématiques", c'est-à-dire "particulièrement évocateurs de l'entité de paysage à laquelle ils appartiennent" (fig. 32), on notera la présence proche d'un système de vallées sèches. Ces vallées se succèdent selon un rythme bref, créant une série de paysages "en creux et bosses", plus intimes. On peut également évoquer les vallées des Évoissons et des Parquets. Le site des projets semble être inclus dans ce système de paysages spécifique puisqu'il n'est pas situé en zone favorable dans le SRE (fig. 29). Une attention particulière devra être apportée à ces vallées sèches.

En dépit de l'abrogation du SRE, celui-ci fournit une base d'éléments de cadrage objectifs qui permet de montrer que le site des projets n'interfère pas négativement avec les principales sensibilités paysagères et patrimoniales repérées à l'échelle départementale.

### 4.3 – Le contexte éolien

Le secteur connaît un développement éolien relativement important. En date actualisée à celle du présent document, on dénombre :

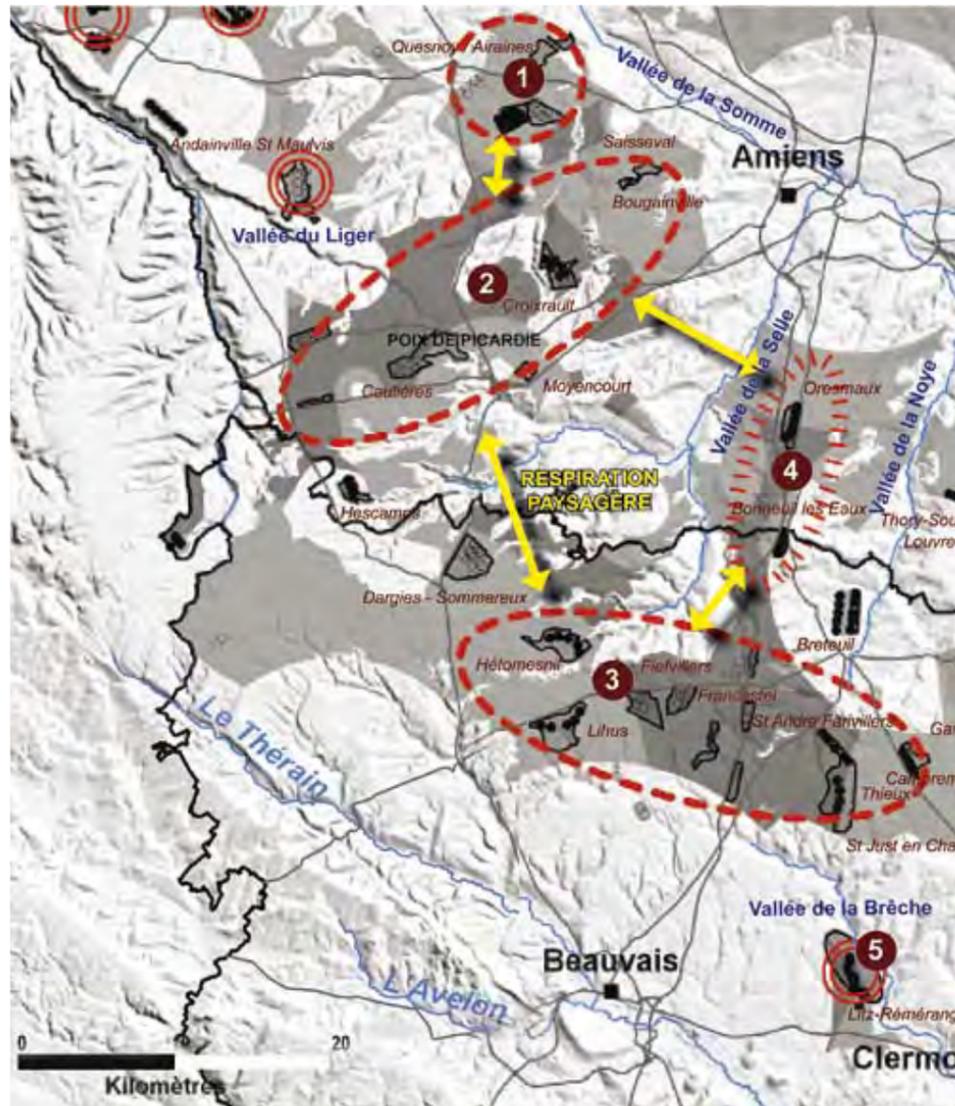
- 274 éoliennes construites,
- 100 éoliennes accordées,
- 77 éoliennes en instruction ayant reçues l'avis d'AE,
- 4 éoliennes en instruction n'ayant pas reçues l'avis d'AE.



C'est un développement très conséquent, et qui se répartit de façon assez homogène sur le territoire d'étude.

Les plus grands ensembles se trouvent autour de Poix-de-Picardie dans la Somme et Crèvecœur-le-Grand dans l'Oise. On en retrouve également plusieurs le long de l'A 16.

**Figure 33**  
**Carte du secteur A de la Somme Sud / Oise Ouest**



Trois stratégies de développement sont possibles :

-  • Confortement des pôles de densification
-  • Développement en structuration
-  • Ponctuation :  
(investissement d'un pôle ou confortement d'un parc éolien existant)

### A2 - STRATÉGIE \*

\* S'inscrit dans la logique des schémas départementaux.

#### STRATÉGIE GLOBALE :

La partie nord du territoire, le sud Amiénois, est propice à la création de nouveaux parcs éoliens dans le cadre du pôle de densification n°2.

La partie sud du territoire, le plateau Picard, est déjà fortement investi par l'éolien, le développement de nouveaux projets est limité. Aussi une stratégie de confortement des projets existants paraît la plus réaliste.

#### STRATÉGIE PAR PÔLES :

Les nouvelles éoliennes devront être implantées en cohérence avec les projets existants qu'elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine, ...).

#### CONFORTEMENT DES PÔLES DE DENSIFICATION :

- Pôles 1, 2, 3 : les parcs existants pourront être densifiés au cas par cas :
- pôle 1 : Quesnoy/Airaines, Airaines et pôle 3 (plateau Picard) .
- De nouveaux parcs pourront être créés essentiellement dans le :
- pôle 2 : pôle sud-Amiénois.

#### STRUCTURATION :

- Pôle 4 : la ligne d'éoliennes accompagnant la vallée de Selle pourra être complétée de façon harmonieuse avec l'existant, sans créer d'effet de barrière visuelle et en respectant les rapports d'échelle avec la vallée.

#### PONCTUATION :

- Pôle 5 : le parc éolien de Litz-Rémérangles pourrait être conforté mais de façon maîtrisée.



LÉGENDE :  
ZDE accordée



Eolienne accordée

PROJETS ÉOLIENS SOMME SUD-OUEST/OISE OUEST	
Puissance totale des éoliennes accordées (dans et hors ZDE)	575 MW
Puissance encore disponible dans les ZDE accordées	169 MW
Eoliennes supplémentaires envisageables dans les pôles de densification, structuration ou ponctuation	80 MW
<b>Total Secteur Somme Sud Ouest / Oise Ouest</b>	<b>824 MW</b>

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 33 : carte du secteur A de la Somme  
Sud / Oise Ouest.

(Source : SRE Picardie)

#### 4.4 – Les enjeux éoliens

Le SRE place le secteur du sud-ouest Amiénois dans une logique globale de densification. On notera que les pôles 2 (Croixrault) et 3 (Hétomesnil, Lihus, etc) environnent le site des projets, et furent définis comme secteurs de densification (fig. 33). La zone dans laquelle se trouve le site des projets de Corbillon Est et Ouest devait être une zone de respiration paysagère. Toutefois, la présence à proximité immédiate du parc construit du Chemin de l'Ormelet et des projets accordés du Cornouiller et du Routis, semble infirmer cette volonté.

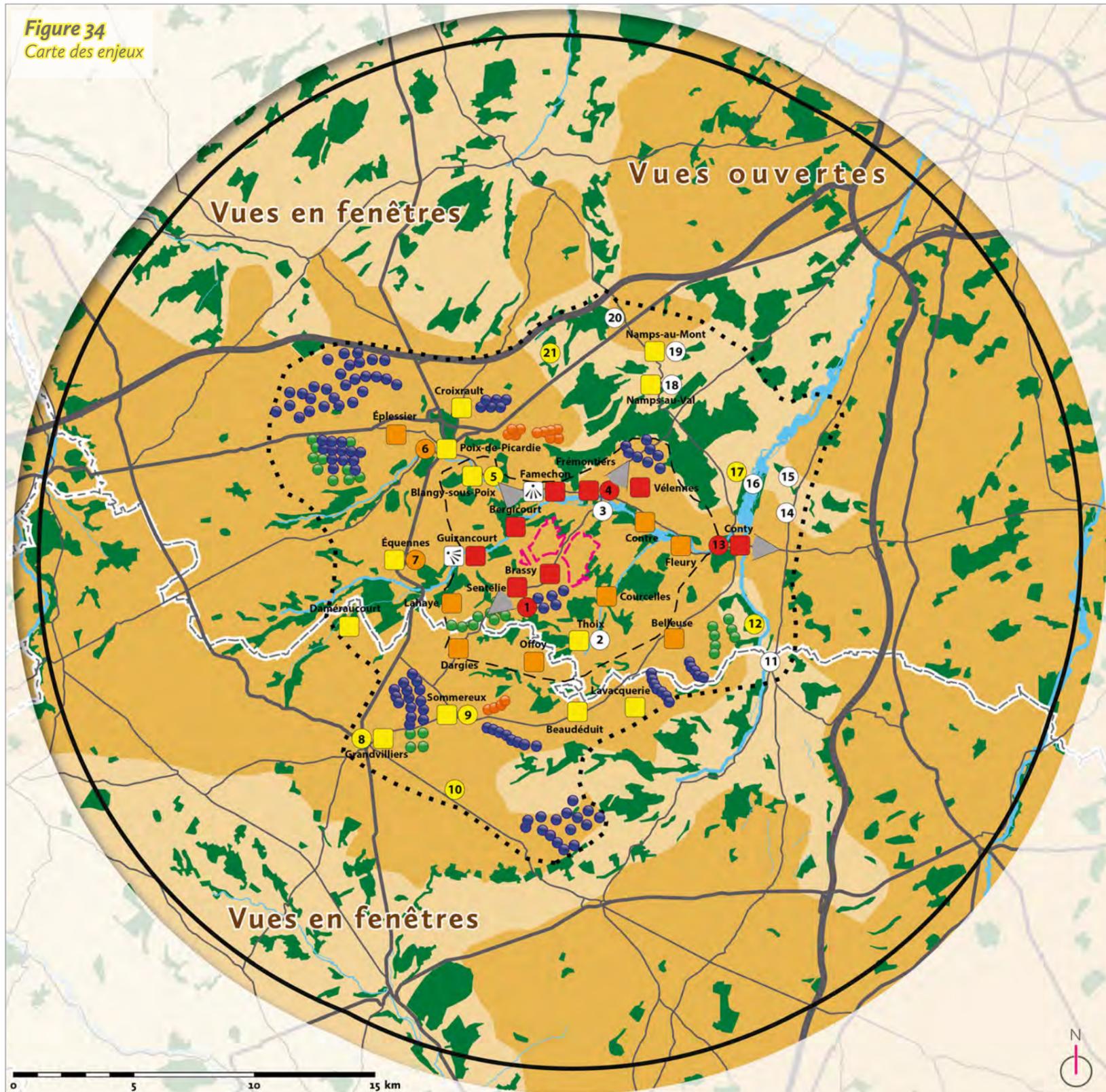
Les présents projets peuvent alors se formuler dans une logique de confortement ponctuel de ces parcs, en formant un deuxième ensemble qui vient répéter un développement sur le plateau Picard autour des villages de Brassy et Sentelie.

Il faut d'ailleurs relever qu'une telle logique a été proposée par le SRE tout au sud du secteur concerné pour le parc de Litz-Rémérangles (pôle 5), implanté en rive ouest de la vallée de la Brèche.

Au vu du développement éolien important autour du site des projets de Corbillon Est et Ouest, les enjeux liés à l'éolien sont surtout liés aux effets cumulés et aux risques d'encerclement pour les villages proches. Une attention particulière devra donc être portée sur le choix des points de vue dans la campagne de photomontages pour analyser cet enjeu des effets cumulés. Enfin, une étude d'encerclement théorique et réel devra être réalisée pour les villages proches afin d'étudier les enjeux liés aux risques de saturation visuelle.

Le détail du processus d'émergence d'un projet éolien ainsi que le choix du site d'implantation des projets, prenant en compte les enjeux paysagers et les autres enjeux (écologiques, demandes locales...), sont détaillés dans les pages 124-125 du présent document.

Figure 34  
Carte des enjeux



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

**SYSTÈMES DE VISIBILITÉS**

Vues ouvertes

Vues en fenêtrées

**SYNTHÈSE DES ENJEUX**

- Éolienne construite
- Éolienne accordée
- Éolienne en cours d'instruction avec avis d'AE

Village proche :

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible

Patrimoine proche :

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu nul

Liste du patrimoine concerné :

- 1 : chapelle ISMH de Sentelie
- 2 : calvaire CMH de Thoix
- 3 : moulin ISMH de Frémontiers
- 4 : église CMH de Frémontiers
- 5 : église CMH de Blangy-sous-Poix
- 6 : église CMH de Poix-de-Picardie
- 7 : église ISMH d'Équennes
- 8 : église ISMH de Grandvilliers
- 9 : église CMH de Sommereux
- 10 : église CMH du Hamel
- 11 : Maison ISMH de Croissy-sur-Celle
- 12 : Château ISMH de Monsures
- 13 : Église CMH de Conty
- 14 : Château ISMH de Tilloy-lès-Conty
- 15 : Château ISMH de Lœuilly
- 16 : Château CMH de Conty
- 17 : Église CMH de Wailly
- 18 : Église CMH de Namps-au-Val
- 19 : Château ISMH de Namps-au-Mont
- 20 : Château ISMH de Quevauvillers
- 21 : Château CMH de Courcelles

Panorama mentionné dans l'atlas des paysages

Axe de visibilité depuis une route importante

**ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES**

Réseau hydrographique

Boisements

Autoroute

Axe routier principal

Axe routier secondaire

Des sensibilités structurées autour du rapport plateau/vallée. Une attention particulière devra être portée sur les vallées de la Bresle et surtout du Liger.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 34 : carte des enjeux.

(Source : DREAL Picardie, Base Mérimée, CLC 2018, MNT, IGN, Atlas des paysages de la Somme)

#### 4.5 - Les sensibilités paysagères et patrimoniales

Afin d'orienter la réflexion sur l'inscription paysagère des projets, il est nécessaire de prendre en compte les éléments qui constituent les grandes lignes de force du paysage :

- l'aspect de plateau de l'Amiénois et du Plateau Picard,
- les vallées des Évoissons et de la Selle,
- l'ensemble des vallons secs proches du site.

Il est également important de tenir compte des sensibilités identifiées dans le SRE (pour leur valeur scientifique et non réglementaire) et révélées par l'analyse, comme le SPR de Conty.

#### Définition des sensibilités

Les conséquences visuelles envisageables d'un projet éolien sur le grand paysage, mais aussi sur le site des projets ou encore sur les éléments patrimoniaux, sont donc regroupées sous le terme de "sensibilités". Celles-ci s'appuient à la fois sur des critères objectifs et subjectifs et s'opèrent ainsi à différents niveaux d'échelles. L'examen de ces sensibilités sert *in fine* à établir les conditions de possibilité, d'impossibilité ou de restriction de l'implantation de l'éolien. En effet, le développement de cette forme d'énergie implique une transformation du paysage, fait d'ailleurs inhérent au paysage en lui-même : celui-ci est soumis à des dynamiques d'évolutions. L'implantation d'éoliennes en fait partie. Révéler les sensibilités d'un paysage ou d'un site, c'est donc procéder à l'évaluation de ses capacités de transformation et à leur cohérence.

Enfin, il est important de préciser que le terme de "sensibilité" ne désigne pas une condition rédhibitoire à l'implantation éolienne mais désigne des caractéristiques sensibles dont il faut tenir compte dans les projets. La carte ci-contre permet de localiser les espaces où s'opèrent ces sensibilités (fig. 34).

#### Identifications des sensibilités

##### Sensibilités paysagères

Dans le cas présent, l'analyse d'état initial a montré que le paysage s'organise structurellement selon le rapport essentiel plateau/vallée. Le cœur du périmètre d'étude, où s'implante le site des projets, est constitué par un plateau ouvert : le plateau de l'Amiénois. Le secteur compte de nombreux petits boisements qui accompagnent, la plupart du temps, des petites vallées, comme celles des Évoissons ou Parquets, ou les nombreux vallons secs

Autour du site des projets, de nombreuses vallées sèches sont présentes. Elles sont très boisées et regroupent un patrimoine important, comme des châteaux, un moulin, des églises de village, etc.

Au sud, le Plateau Picard remplace le plateau de l'Amiénois. Il est plus ouvert que ce dernier et les vallons secs disparaissent, laissant apparaître un paysage bien plus planaire.

Les paysages de plateaux ouverts sont amples et disposent d'une échelle adaptée à l'accueil du développement éolien. Toutefois, il convient de remarquer que ces espaces sont sensibles aux structures verticales, qui y sont visibles de loin.

La sensibilité essentielle pour les vallées est celle des rapports d'échelles et des effets possibles de surplomb par les éoliennes. Cela concerne surtout les vallées des Évoissons et des Parquets, qui se trouvent à proximité immédiat du site des projets. La vallée de la Selle est un peu plus éloignée, ce qui réduit les enjeux.

Notons enfin que la perception des paysages par nos contemporains se fait ici essentiellement de manière véhiculaires : les axes routiers qui irriguent le territoire peuvent aussi s'avérer être des axes de visibilité.

##### Sensibilités de l'habitat proche

L'habitat est relativement regroupé dans le périmètre d'étude proche. Il n'y a aucune ville dans le périmètre d'étude immédiat, mais de nombreux gros villages s'y trouvent : Brassy, Sentelie, Bergicourt, Frémontiers, Contre, etc. Du fait de la proximité avec les vallées des Évoissons et des Parquets,

tous les villages ne sont pas en relation visuelle directe avec le site des projets. Les villages du plateau comme Sentelie et Brassy sont en relation visuelle directe avec les projets. En revanche, des intervisibilités depuis les villages des fonds de vallées sont peu probables. Ce sont les covisibilités depuis les versants opposés qui sont beaucoup plus probables avec ces villages.

Dans le périmètre d'étude rapproché, la ville la plus proche est Poix-de-Picardie. Grandvilliers est à une dizaine de kilomètres du site des projets. C'est la ville de l'Oise la plus proche des projets. Conty n'est pas une ville mais un village important, par sa population et son patrimoine. En effet, la ville et ses abords forment un vaste SPR.

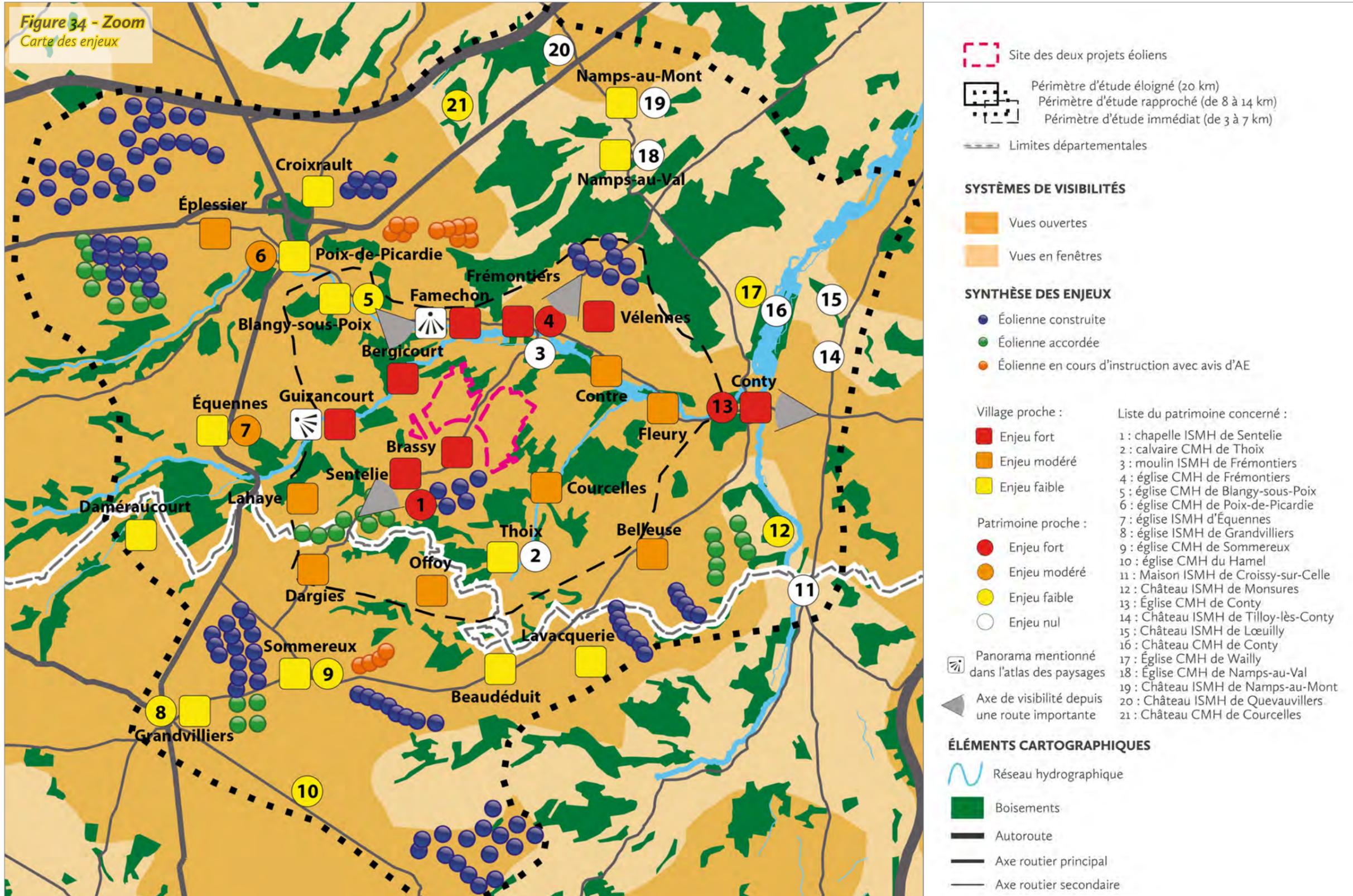
##### Sensibilités patrimoniales

Ces sensibilités concernent les relations de visibilité ou de covisibilités que peuvent entretenir les édifices protégés réglementairement avec les projets.

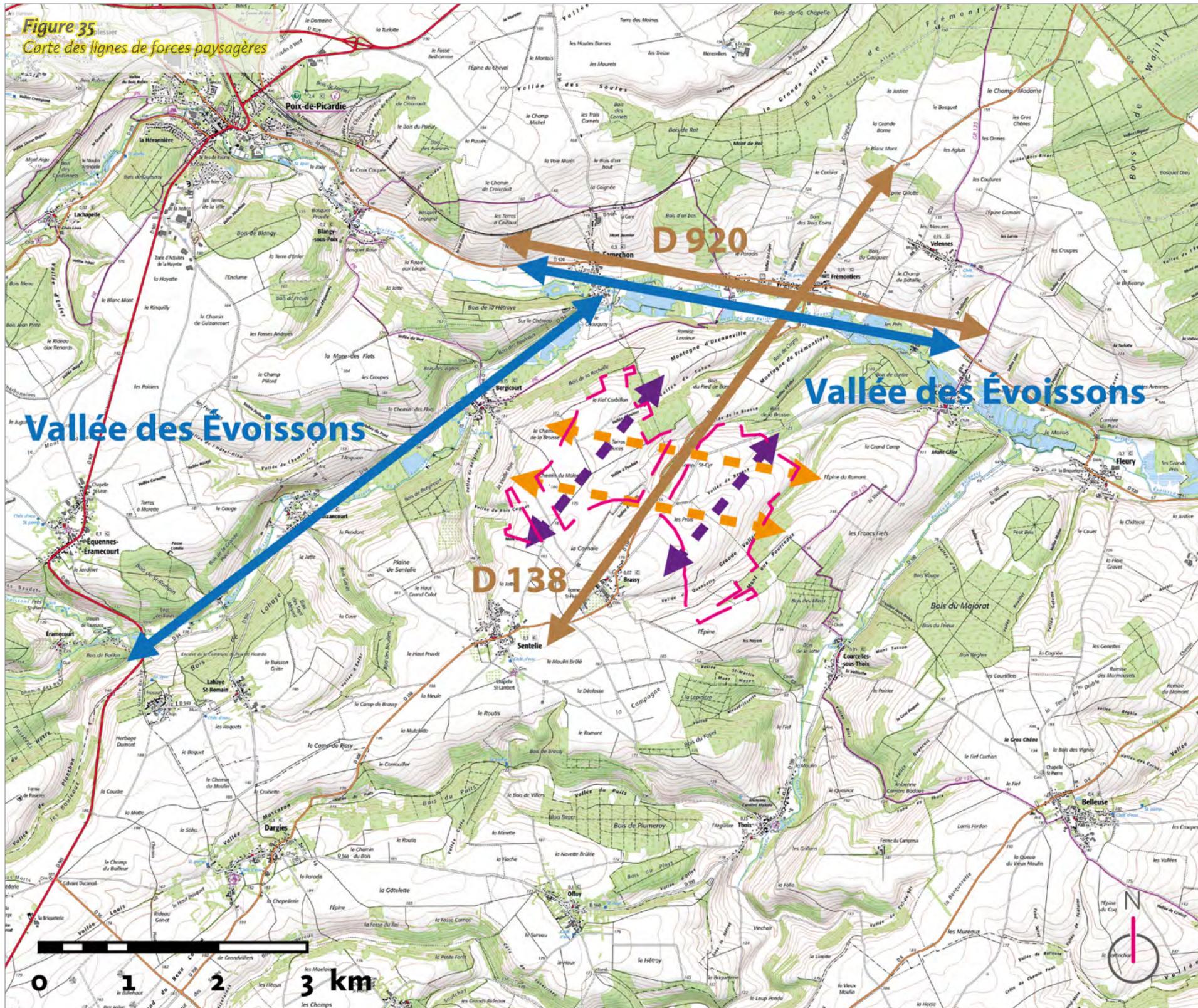
Ce ne sont pas les sensibilités les plus fortes, contrairement aux villages et aux paysages proches. En effet, le patrimoine n'est pas très important autour du site des projets. De plus, de nombreux monuments sont construits dans le fond des vallées, comme l'église et le moulin de Frémontiers, ou le calvaire de Thoix. Pour l'église, une covisibilité est possible si le clocher est visible depuis l'entrée nord de la commune. D'autres monuments sont construits au sein d'un tissu urbain très dense, comme l'église de Blangy-sous-Poix. Seule la chapelle de Sentelie est sensible aux projets car elle est construite en rase campagne, à seulement 2,6 km du site.

##### Sensibilités liées au contexte éolien

La présence d'un contexte éolien déjà très significatif sur le territoire d'étude nécessite d'étudier les effets cumulatifs des projets avec l'ensemble des parcs en construction, des projets accordés ou en instruction.







 Site des deux projets éoliens

**LIGNES DE FORCES PAYSAGÈRES**

 Ligne de force anthropique

 Ligne de force naturelle

 Orientations recommandées pour les projets éoliens

L'analyse des lignes de forces paysagères permet d'établir des recommandations d'implantation pour les éoliennes des projets de Corbillon Est et Ouest.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 35 : carte des lignes de forces paysagères.

(Source : IGN)

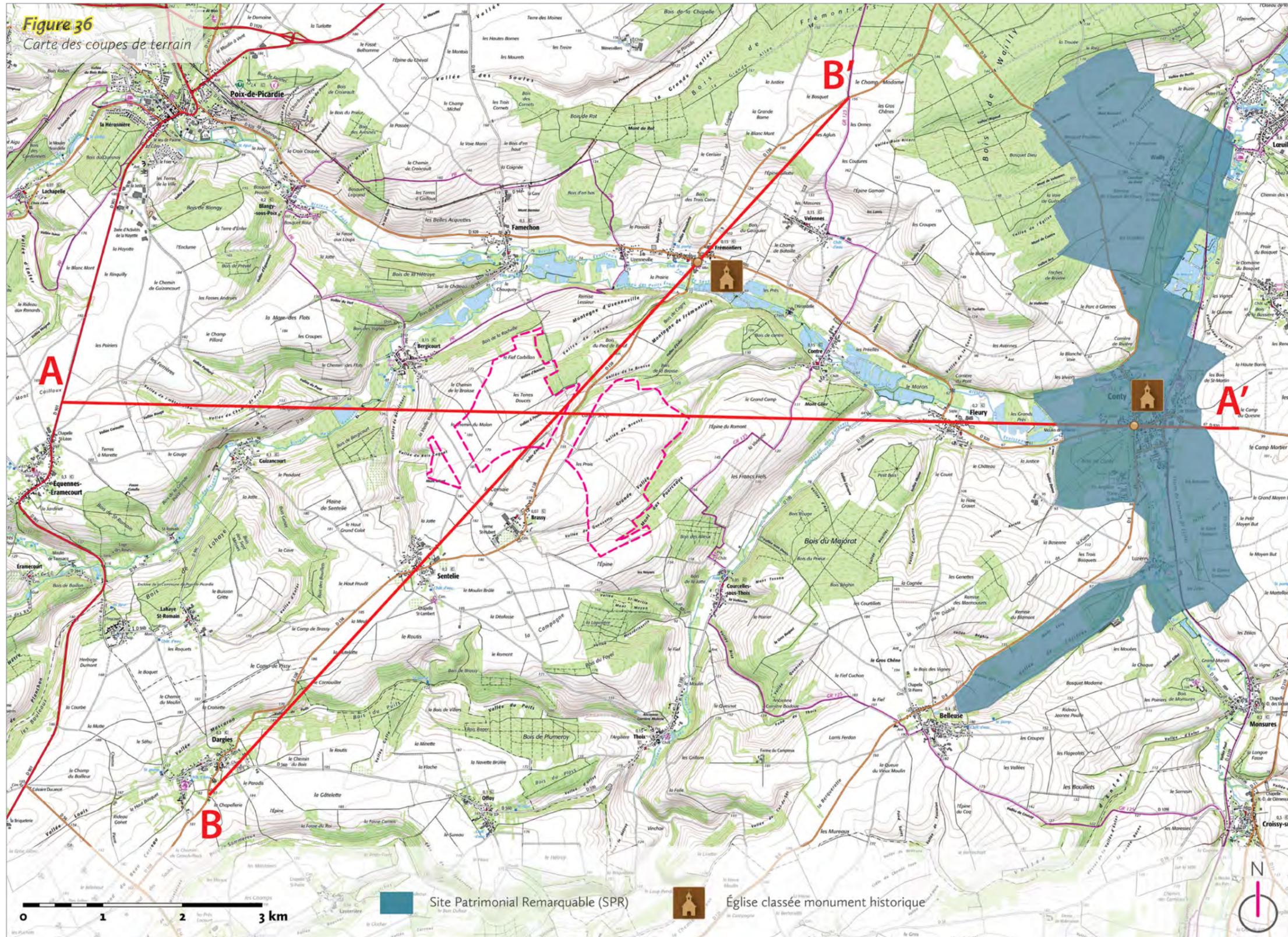
#### 4.6 - Analyse des lignes de forces paysagères

L'analyse des lignes de forces paysagères met en avant deux éléments marquants du paysage à proximité du site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest.

La première et principale ligne de force paysagère est naturelle : il s'agit de la vallée des Évoissons. Elle est composée en deux parties. Une première partie à l'ouest du site qui est très étroite et encaissée, qui s'écoule sur un axe sud-ouest nord-est. La seconde partie de la vallée est bien plus marquante dans le paysage. Elle est toujours profonde mais elle est cette fois beaucoup plus large et offre des vues panoramiques profondes et larges. C'est la ligne de force paysagère principale.

Parallèlement à la vallée des Évoissons, deux lignes de forces paysagères émergent, anthropiques cette fois. La D 138 est parallèle à la partie est de la vallée des Évoissons et traverse le site des projets ainsi que les villages proches de Sentelie et Brassy. L'autre ligne de force anthropique est également parallèle à la vallée des Évoissons, mais cette fois sur la partie au nord du site. Il s'agit de la D 920 qui longe la vallée de Poix-de-Picardie à Conty. Ce sont deux routes importantes et proches, mais la plus importante au regard de l'implantation des éoliennes des deux projets est la D 138 car elle coupe le site en deux et passe au pied des futures éoliennes.

La recommandation pour l'implantation des éoliennes des projets de Corbillon Est et Ouest est donc de suivre l'axe sud-ouest nord-est de la vallée des Évoissons à l'est du site et de la D 138, ou bien l'axe ouest-est de la vallée des Évoissons au nord du site et de la D 920.



Les coupes de terrain permettent de mettre en évidence la relation entre le site des projets et les sensibilités environnantes (vallée des Évoissons, vallons secs, villages et monuments historiques proches).

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 36 : carte des coupes de terrain.

(Source : IGN, Base Mérimée)

#### 4.7 - Analyse détaillée des principales sensibilités

Afin d'analyser les sensibilités principales, il est nécessaire de descendre dans les échelles cartographiques et de considérer les aspects les plus proches du site des projets éoliens. Le rapport plateau/vallée caractérise la sensibilité principale liée aux projets.

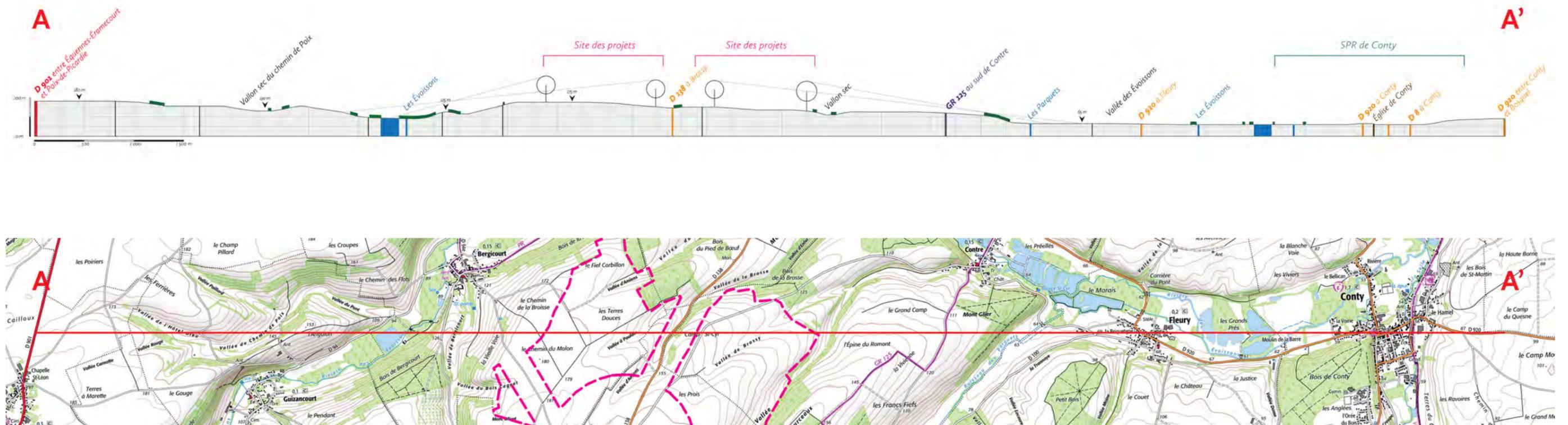
Rappelons que le site prend place sur le plateau Picard, arrêté à l'ouest et au nord par la vallée des Évoissons et à l'est par la vallée des Parquets, affluente des Évoissons.

Les coupes de terrain, d'après le fond IGN 1/25 000, permettent d'étudier les rapports de visibilité possibles avec les vallées, leurs villages et leurs éléments patrimoniaux (monuments historiques). Ainsi, deux coupes ont été réalisées (fig. 36).

Ces coupes ont considéré une hauteur de quinze mètres pour les boisements. L'éolienne représentée sur site fait une hauteur totale de 150 m (mât de 100 m et rotor de 100 m de diamètre). Les coupes sont réalisées avec une amplification de l'échelle verticale du double de l'échelle horizontale.

Les deux coupes de terrain sont détaillées dans les double-pages suivantes.

**Figure 37**  
Plan et coupe de terrain A-A'



La coupe de terrain A-A' est réalisée entre les villages de Conty, dans la vallée des Évoissons, et Équennes-Éramecourt, un village de plateau. Elle passe par plusieurs enjeux importants : le SPR de Conty et l'église classée du village, la vallée des Évoissons et des vallons secs proches des projets.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 37 : plan et coupe de terrain A-A'

(Source : IGN, MNT)

### Coupe A-A'

#### Description du tracé de la coupe

La première coupe a été réalisée depuis la D 901 au nord d'Équennes-Éramecourt jusqu'à l'est de Conty le long de la D 920.

Équennes-Éramecourt est un village de plateau construit sur le rebord du versant nord de la vallée des Évoissons. La D 901 est une route très importante puisqu'elle relie Poix-de-Picardie, au nord d'Équennes-Éramecourt, à Grandvilliers au sud.

La coupe de terrain traverse ensuite une vallée sèche affluente de la vallée des Évoissons : la vallée du Chemin de Poix. Elle traverse ensuite la vallée des Évoissons entre Guizancourt et Bergicourt, deux villages proches des projets éoliens.

Ensuite, la coupe remonte le versant est de la vallée des Évoissons pour traverser le site des projets qui prend place sur le plateau Picard. Elle coupe également la D 138 qui relie Brassy à Frémontiers.

La coupe de terrain traverse ensuite la petite vallée des Parquets, affluente de la vallée des Évoissons. La coupe traverse ensuite cette dernière vallée, ainsi que le village de Fleury.

Enfin, Conty se trouve également sur le tracé de la coupe de terrain, tout comme son Secteur Patrimonial Remarquable (SPR). La coupe passe aussi par l'église classée monument historique de Conty pour s'arrêter à l'est de la ville, le long de la D 920 qui relie Conty à Bosquel.

#### Analyse de la coupe

Une éolienne placée le plus à gauche du site des projets sur la coupe de terrain, donc à l'ouest du site, serait visible depuis la D 901 au nord d'Équennes-Éramecourt. Une intervisibilité est également très probable depuis le vallon sec

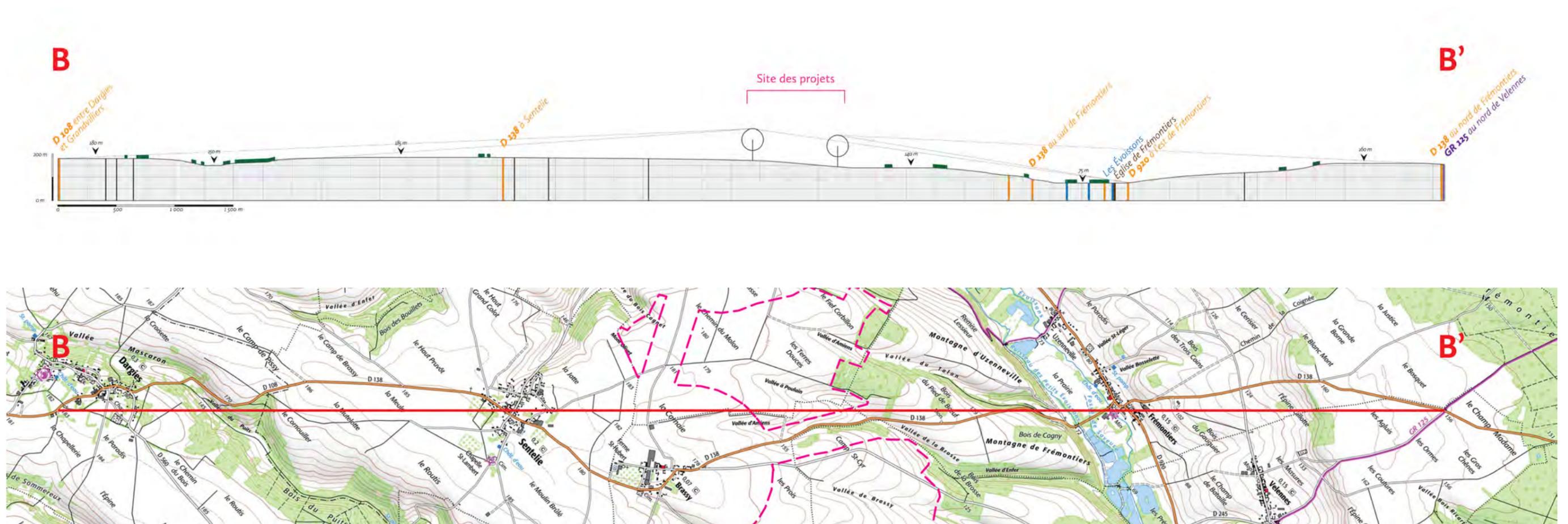
du Chemin de Poix. En revanche, cette même éolienne ne serait pas visible depuis le versant est de la vallée des Évoissons, masquée par le relief et les boisements. Toutefois, l'éolienne serait visible depuis quelques endroits du fond de vallée et le versant ouest de la vallée. Des rapports d'échelle peu favorables au versant est de la vallée sont possibles pour cette éolienne placée au plus proche du rebord de la vallée des Évoissons.

Une éolienne placée plus en retrait de la vallée des Évoissons, à proximité de la D 138 qui coupe en deux le site des projets, ne serait plus visible dans le fond de la vallée des Évoissons, mais le serait toujours depuis le versant ouest. Toutefois, grâce au recul par rapport à la vallée, les rapports d'échelle seront bien meilleurs avec le versant est de la vallée. En revanche, elle serait toujours visible depuis la D 901 au nord d'Équennes-Éramecourt, mais avec une hauteur visuelle plus réduite du fait de la distance d'observation plus importante.

En ce qui concerne les deux éoliennes les plus proches de Conty, on constate que leur emplacement ne modifie pas radicalement leur visibilité depuis le SPR de Conty en raison du manque de masques visuels (relief et boisements). Toutefois, leur hauteur visuelle sera différente puisque la distance d'observation ne sera pas la même. Dans les deux cas, une intervisibilité depuis l'église protégée de Conty semble impossible en raison du relief qui sépare les éoliennes du monument historique. Hormis cette petite portion du SPR, tout le reste de ce secteur protégé semble avoir des visibilités sur les éoliennes des projets. Toutefois, la distance d'observation est assez importante, de l'ordre de 6 km environ, ce qui permet d'éviter tout effet de surplomb et des rapports d'échelle défavorables au paysage. Les éoliennes seront visibles, mais dans des rapports d'échelle à priori favorables au paysage. Il est possible que l'intervisibilité très probable depuis l'entrée ouest de Conty, par

la D 920, mettent en avant des rapports d'échelle moins favorables au bâti.

**Figure 38**  
Plan et coupe de terrain B-B'



La coupe de terrain B-B' est réalisée entre les villages de Dargies, un village de plateau, et Frémontiers, un village de la vallée des Évoissons. Cette coupe de terrain passe par plusieurs enjeux importants : les vallons secs proches du site des projets, les villages proches de Dargies et Frémontiers, la vallée des Évoissons et l'église protégée de Frémontiers.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 38 : plan et coupe de terrain B-B'

(Source : IGN, MNT)

## Coupe B-B'

### Description du tracé de la coupe

Cette seconde coupe a été réalisée l'entrée sud de Dargies, par la D 138 et le croisement entre la D 138 et le GR 125 au nord de Frémontiers.

Dargies est un village du plateau Picard construit à proximité du vallon sec du Puits. La coupe traverse ensuite le village de Sentelie, un autre village du plateau Picard, situé à proximité immédiate du site des projets puisque seuls 800 mètres séparent le village de la limite la plus proche du site des projets.

La coupe de terrain traverse ensuite une petite portion du site des projets puis le versant sud de la vallée des Évoissons en longeant la D 138. Le tracé de la coupe passe ensuite par l'église classée monument historique de Frémontiers et le reste du village. Enfin, la coupe du terrain s'arrête au croisement entre la D 138 et le GR 125 en remontant le versant nord de la vallée des Évoissons.

### Analyse de la coupe

Une éolienne placée le plus à gauche du site des projets sur la coupe de terrain, c'est à dire au sud du site des projets vers Brassy, ne serait pas visible depuis Dargies en raison de la distance d'observation importante (plus de 6 km) et d'un possible filtrage des éoliennes par les boisements. Cette éolienne ne serait pas non plus visible depuis le vallon sec du Puits en raison du masquage des éoliennes par le relief.

Les éoliennes seront visibles depuis Sentelie en raison de la distance d'observation plus réduite et du manque de filtres visuels (relief et boisements). Les rapports d'échelle sont durs à estimer, une analyse par photomontages paraît beaucoup plus pertinente pour analyser finement les visibilités.

Une éolienne placée plus proche de Frémontiers ne serait pas visible depuis l'église protégée du village en raison d'un boisement qui filtre les deux éoliennes. Une partie du village serait également protégée par ce boisement. Si une intervisibilité semble impossible, une covisibilité entre les éoliennes des projets et Frémontiers (habitations et église) semble certaine. En effet, le versant nord de la vallée des Évoissons remonte lentement, offrant probablement des vues en hauteur sur le village et sa silhouette urbaine ainsi que le clocher de l'église.

En raison du recul assez important des éoliennes par rapport à la vallée, il semble que des effets de surplomb ne soient pas possibles. Toutefois, les éoliennes seront visibles mais les rapports d'échelle devraient rester favorables au paysage.

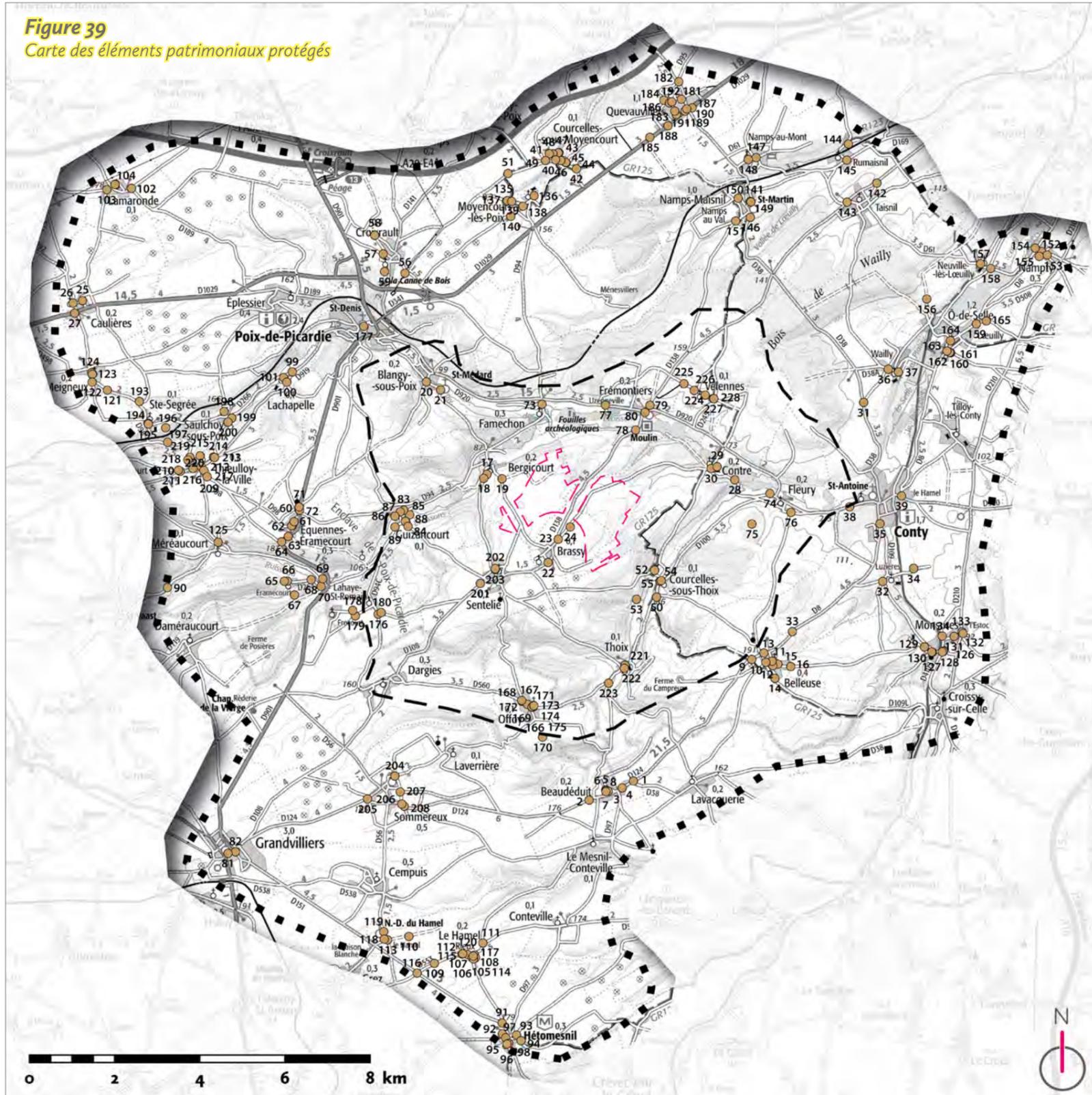
## 4.8 - Synthèse de l'analyse détaillée des principales sensibilités

À l'aide de ces coupes, on constate que les éoliennes seront probablement toujours visibles, quelque soit leurs positions, depuis les villages proches de Sentelie et Brassy. Pour les autres villages, les intervisibilités sont moins probables, voire impossibles, surtout à Dargies et Frémontiers. Des covisibilités sont en revanche assurées pour Frémontiers depuis le versant nord de la vallée des Évoissons.

Les coupes mettent en avant les potentielles incidences très significatives des éoliennes qui seraient situées trop proches de la vallée des Évoissons.

Toutefois, les coupes de terrain restent un outil limité dans l'optique de préciser l'incidence exacte sur un élément (vallée, patrimoine, village). Le meilleur outil pour cela reste le photomontage. Mais ces coupes de terrain permettent déjà de comprendre le relief autour du site des projets et le recul nécessaire des éoliennes à la vallée, ainsi que le choix d'un petit gabarit d'éoliennes, afin de limiter les incidences sur la vallée des Évoissons.

**Figure 39**  
**Carte des éléments patrimoniaux protégés**



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

**PATRIMOINE PROTÉGÉ**

-  Emplacement et numéro d'un élément patrimonial protégé au titre de l'article L151-9 du code de l'urbanisme

De nombreux éléments patrimoniaux sont protégés au titre de l'article L151-9 du code de l'urbanisme.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 39 : carte des éléments patrimoniaux protégés.

(Source : documents d'urbanisme des communes concernées, IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : église Saint-Médard de Blangy-sous-Poix.  
(photo : Monumentum)
- Vue B : église Saint-Denis de Poix-de-Picardie.  
(photo : Matutina)
- Vue C : château de Courcelles-sous-Moyencourt.  
(photo : Matutina)



#### 4.9 - Analyse détaillée des éléments patrimoniaux protégés dans les documents d'urbanisme

##### Identifications des éléments patrimoniaux

Le territoire d'étude comprend de nombreux éléments patrimoniaux protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme. Il s'agit d'une protection différente des monuments historiques, qui s'inscrit au sein des documents d'urbanisme actuels (et ceux à venir) de chaque village.

Parmi les communes du périmètre d'étude rapproché, on recense 228 éléments patrimoniaux protégés (fig. 39). Au total, cela concerne les trente-neuf communes suivantes :

- Beaudéduit,
- Belleuse,
- Bergicourt,
- Blangy-sous-Poix,
- Brassy,
- Caulières,
- Contre,
- Conty,
- Courcelles-sous-Moyencourt,
- Courcelles-sous-Thoix,
- Croixrault,
- Équennes-Éramecourt,
- Famechon,
- Fleury,
- Frémontiers,
- Grandvilliers,
- Guizancourt,
- Hescamps,
- Hétomesnil,
- Lachapelle,
- Lamaronde,
- Le Hamel,
- Meigneux,
- Monsures,
- Moyencourt-lès-Poix,
- Méréaucourt,

- Namps-Maisnil,
- Nampty,
- Ô-de-Selle,
- Offoy,
- Poix-de-Picardie,
- Quevauvillers,
- Sainte-Segrée,
- Saulchoy-sous-Poix,
- Sentelie,
- Sommereux,
- Thieulloy-la-Ville,
- Thoix,
- Velennes.

Au sein de ces trente-neuf communes, deux-cent-vingt-huit monuments sont protégés dans les documents d'urbanisme. Sont protégés 95 calvaires, 33 arbres remarquables, 15 puits, 11 églises, 10 croix, 10 chapelles, 6 monuments aux morts, 6 bâtiments divers, 5 mares, 4 pigeonniers, 3 pompes à eau, 2 mairies, 1 borne, 1 caveau, 1 cimetière, 1 façade, 1 grugeoire, 1 moulin à eau, 1 musée, 1 pompe et 1 pressoir. 19 monuments sont d'origines non renseignées.

Cinq de ces éléments patrimoniaux sont également des monuments historiques. C'est le cas des églises de Blangy-sous-Poix (vue A), d'Équennes-Éramecourt, de Grandvilliers et de Poix-de-Picardie (vue B) ainsi que le château de Courcelles-sous-Moyencourt (vue C).

Une liste complète de l'ensemble de ces éléments patrimoniaux est disponible en page suivante. Elle reprend l'ensemble des numéros visibles sur la carte de gauche (fig. 37) et permet de détailler le type de patrimoine et la commune à laquelle il se rattache.

##### Sensibilités des éléments patrimoniaux

Chaque élément patrimonial a sa propre sensibilité aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en fonction de critères comme la nature de l'élément patrimonial, son emplacement, etc.

Une analyse par commune a été réalisée afin de montrer la typologie de chaque élément patrimonial et sa sensibilité aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest.



**Figure 40**  
**Tableau des éléments patrimoniaux protégés**

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
NUMÉRO	COMMUNE	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)
1	Beaudéduit	Croix	6,54
2	Beaudéduit	Croix	6,85
3	Beaudéduit	Église	6,68
4	Beaudéduit	Croix	6,65
5	Beaudéduit	Monument aux morts	6,65
6	Beaudéduit	Puits	6,66
7	Beaudéduit	Croix	6,68
8	Beaudéduit	Grugeoire	6,67
9	Belleuse	Calvaire	5,48
10	Belleuse	Puits	5,78
11	Belleuse	Façade	5,88
12	Belleuse	Calvaire	5,96
13	Belleuse	Bâtiment	5,61
14	Belleuse	Calvaire	6,18
15	Belleuse	Puits	6,03
16	Belleuse	Calvaire	6,31
17	Bergicourt	Pigeonnier	2,18
18	Bergicourt	Calvaire	2,22
19	Bergicourt	Calvaire	1,81
20	Blangy-sous-Poix	Calvaire	4,55
21	Blangy-sous-Poix	Église	4,18
22	Brassy	Calvaire	1,40
23	Brassy	Calvaire	0,80
24	Brassy	Arbre remarquable	0,44
25	Caulières	Calvaire	12,52
26	Caulières	Calvaire	12,70
27	Caulières	Calvaire	12,57
28	Contre	Calvaire	3,85
29	Contre	Moulin à eau	3,52
30	Contre	Calvaire	3,37
31	Conty	Calvaire	7,26
32	Conty	Calvaire	7,46
33	Conty	Calvaire	5,90
34	Conty	Calvaire	8,11
35	Conty	Calvaire	7,21
36	Conty	Mare	8,09
37	Conty	Calvaire	8,28
38	Conty	Calvaire	6,49
39	Conty	Calvaire	7,71
40	Courcelles-sous-Moyencourt	Arbre remarquable	8,20
41	Courcelles-sous-Moyencourt	Château	8,35
42	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	7,98
43	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	8,37
44	Courcelles-sous-Moyencourt	Puits	8,12
45	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	8,13
46	Courcelles-sous-Moyencourt	Église	8,18
47	Courcelles-sous-Moyencourt	Monument aux morts	8,36
48	Courcelles-sous-Moyencourt	Non renseigné	8,34
49	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	8,20
50	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	2,85

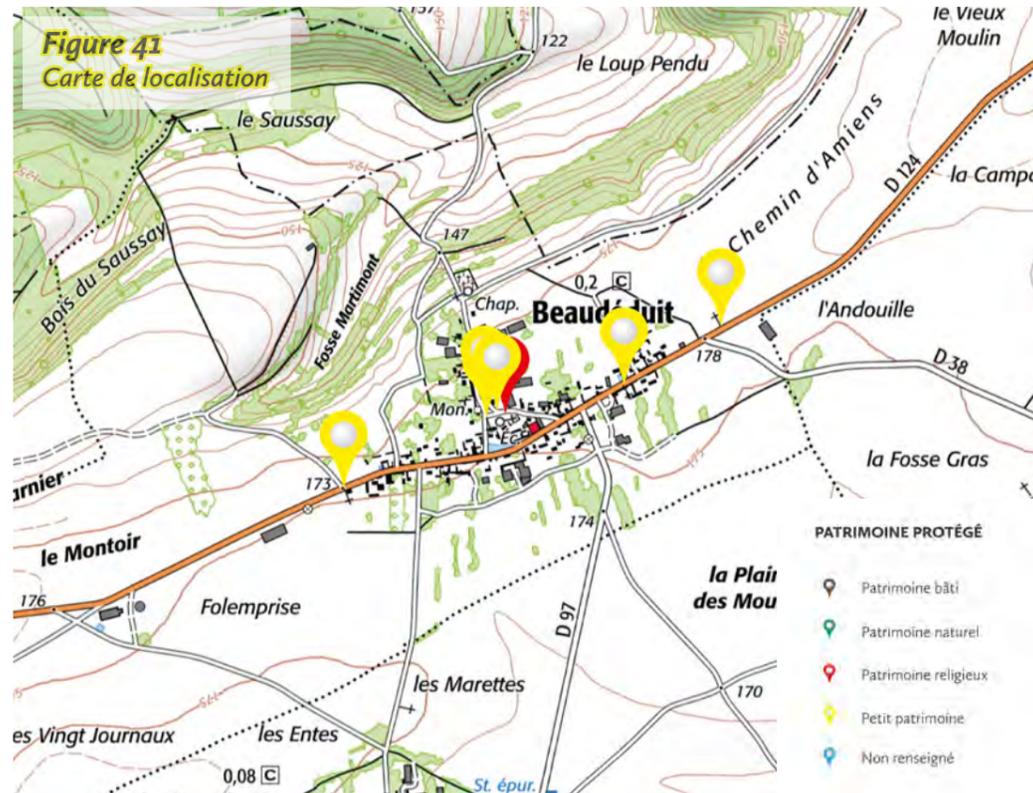
PATRIMOINE PROTÉGÉ			
NUMÉRO	COMMUNE	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)
51	Courcelles-sous-Thoix	Calvaire	8,02
52	Courcelles-sous-Thoix	Pigeonnier	2,39
53	Courcelles-sous-Thoix	Chapelle	2,59
54	Courcelles-sous-Thoix	Calvaire	2,66
55	Courcelles-sous-Thoix	Puits	2,65
56	Croixrault	Calvaire	6,79
57	Croixrault	Calvaire	7,46
58	Croixrault	Calvaire	7,93
59	Croixrault	Arbre remarquable	7,11
60	Equennes-Eramécourt	Arbre remarquable	6,45
61	Equennes-Eramécourt	Arbre remarquable	6,56
62	Equennes-Eramécourt	Église	6,63
63	Equennes-Eramécourt	Calvaire	6,72
64	Equennes-Eramécourt	Calvaire	6,89
65	Equennes-Eramécourt	Arbre remarquable	6,99
66	Equennes-Eramécourt	Calvaire	6,93
67	Equennes-Eramécourt	Non renseigné	6,85
68	Equennes-Eramécourt	Arbre remarquable	6,38
69	Equennes-Eramécourt	Arbre remarquable	6,11
70	Equennes-Eramécourt	Arbre remarquable	6,19
71	Equennes-Eramécourt	Chapelle	6,44
72	Equennes-Eramécourt	Calvaire	6,43
73	Famechon	Chapelle	2,56
74	Fleury	Calvaire	4,63
75	Fleury	Bâtiment	4,21
76	Fleury	Calvaire	5,11
77	Frémontiers	Calvaire	2,54
78	Frémontiers	Calvaire	2,35
79	Frémontiers	Calvaire	3,02
80	Frémontiers	Arbre remarquable	2,81
81	Grandvilliers	Église	11,45
82	Grandvilliers	Chapelle	11,30
83	Guizancourt	Non renseigné	3,98
84	Guizancourt	Non renseigné	3,90
85	Guizancourt	Non renseigné	3,84
86	Guizancourt	Non renseigné	4,19
87	Guizancourt	Chapelle	4,06
88	Guizancourt	Non renseigné	3,96
89	Guizancourt	Calvaire	4,21
90	Hescamps	Non renseigné	9,71
91	Hétomesnil	Croix	12,19
92	Hétomesnil	Musée	12,44
93	Hétomesnil	Borne	12,43
94	Hétomesnil	Puits	12,55
95	Hétomesnil	Église	12,66
96	Hétomesnil	Puits	12,65
97	Hétomesnil	Puits	12,52
98	Hétomesnil	Croix	12,65
99	LaChapelle	Calvaire	7,34
100	LaChapelle	Croix	7,35

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
NUMÉRO	COMMUNE	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)
101	LaChapelle	Chapelle	7,47
102	Lamaronde	Calvaire	12,81
103	Lamaronde	Calvaire	13,27
104	Lamaronde	Arbre remarquable	13,18
105	Le Hamel	Bâtiment	10,76
106	Le Hamel	Bâtiment	10,83
107	Le Hamel	Bâtiment	10,80
108	Le Hamel	Bâtiment	10,79
109	Le Hamel	Calvaire	11,16
110	Le Hamel	Calvaire	10,76
111	Le Hamel	Calvaire	10,41
112	Le Hamel	Calvaire	10,76
113	Le Hamel	Puits	11,02
114	Le Hamel	Mare	10,79
115	Le Hamel	Mare	10,77
116	Le Hamel	Calvaire	11,50
117	Le Hamel	Mare	10,73
118	Le Hamel	Mare	11,04
119	Le Hamel	Puits	10,88
120	Le Hamel	Puits	10,75
121	Meigneux	Calvaire	11,29
122	Meigneux	Calvaire	11,68
123	Meigneux	Non renseigné	11,73
124	Meigneux	Arbre remarquable	11,75
125	Méréaucourt	Calvaire	8,38
126	Monsures	Mairie	9,32
127	Monsures	Église	9,08
128	Monsures	Monument aux morts	9,29
129	Monsures	Calvaire	8,86
130	Monsures	Calvaire	9,06
131	Monsures	Calvaire	9,43
132	Monsures	Calvaire	9,60
133	Monsures	Chapelle	9,57
134	Monsures	Pigeonnier	9,16
135	Moyencourt-les-Poix	Arbre remarquable	7,39
136	Moyencourt-les-Poix	Non renseigné	7,40
137	Moyencourt-les-Poix	Arbre remarquable	7,38
138	Moyencourt-les-Poix	Arbre remarquable	7,20
139	Moyencourt-les-Poix	Calvaire	7,36
140	Moyencourt-les-Poix	Calvaire	7,02
141	Namps-Maisnil	Calvaire	8,32
142	Namps-Maisnil	Calvaire	10,45
143	Namps-Maisnil	Calvaire	9,65
144	Namps-Maisnil	Calvaire	10,72
145	Namps-Maisnil	Calvaire	10,40
146	Namps-Maisnil	Chapelle	8,00
147	Namps-Maisnil	Monument aux morts	9,29
148	Namps-Maisnil	Puits	9,16
149	Namps-Maisnil	Puits	8,32
150	Namps-Maisnil	Calvaire	8,25

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
NUMÉRO	COMMUNE	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)
151	Namps-Maisnil	Calvaire	7,75
152	Nampty	Puits	12,54
153	Nampty	Calvaire	12,62
154	Nampty	Arbre remarquable	12,45
155	Nampty	Arbre remarquable	12,44
156	Ô-de-Selle	Arbre remarquable	9,65
157	Ô-de-Selle	Monument aux morts	11,16
158	Ô-de-Selle	Calvaire	11,31
159	Ô-de-Selle	Calvaire	10,41
160	Ô-de-Selle	Arbre remarquable	9,59
161	Ô-de-Selle	Arbre remarquable	9,58
162	Ô-de-Selle	Arbre remarquable	9,57
163	Ô-de-Selle	Calvaire	9,52
164	Ô-de-Selle	Calvaire	9,69
165	Ô-de-Selle	Caveau	10,65
166	Offoy	Monument aux morts	4,75
167	Offoy	Croix	4,71
168	Offoy	Croix	4,66
169	Offoy	Mairie	4,75
170	Offoy	Cimetière	5,41
171	Offoy	Église	4,72
172	Offoy	Puits	4,67
173	Offoy	Pressoir	4,75
174	Offoy	Pompe	4,76
175	Offoy	Croix	4,74
176	Poix-de-Picardie	Calvaire	5,21
177	Poix-de-Picardie	Église	6,52
178	Poix-de-Picardie	Calvaire	5,70
179	Poix-de-Picardie	Arbre remarquable	5,70
180	Poix-de-Picardie	Non renseigné	5,13
181	Quevauvillers	Arbre remarquable	9,94
182	Quevauvillers	Calvaire	10,32
183	Quevauvillers	Non renseigné	9,63
184	Quevauvillers	Arbre remarquable	9,82
185	Quevauvillers	Calvaire	8,90
186	Quevauvillers	Arbre remarquable	9,79
187	Quevauvillers	Non renseigné	9,81
188	Quevauvillers	Non renseigné	9,26
189	Quevauvillers	Non renseigné	9,69
190	Quevauvillers	Non renseigné	9,76
191	Quevauvillers	Non renseigné	9,56
192	Quevauvillers	Non renseigné	9,83
193	Sainte-Segrée	Calvaire	10,49
194	Sainte-Segrée	Arbre remarquable	10,18
195	Sainte-Segrée	Calvaire	10,17
196	Sainte-Segrée	Chapelle	9,76
197	Sainte-Segrée	Calvaire	9,65
198	Saulchoy-sous-Poix	Calvaire	8,51
199	Saulchoy-sous-Poix	Calvaire	8,30
200	Saulchoy-sous-Poix	Église	8,36

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
NUMÉRO	COMMUNE	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)
201	Sentelie	Calvaire	2,80
202	Sentelie	Calvaire	2,31
203	Sentelie	Église	2,32
204	Sommereux	Calvaire	7,54
205	Sommereux	Calvaire	8,35
206	Sommereux	Calvaire	8,02
207	Sommereux	Calvaire	7,79
208	Sommereux	Calvaire	8,03
209	Thieulloy-la-Ville	Calvaire	8,63
210	Thieulloy-la-Ville	Calvaire	9,31
211	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	9,27
212	Thieulloy-la-Ville	Non renseigné	8,79
213	Thieulloy-la-Ville	Calvaire	8,51
214	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	8,54
215	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	8,85
216	Thieulloy-la-Ville	Calvaire	8,98
217	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	8,72
218	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	9,12
219	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	9,08
220	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	9,07
221	Thoix	Pigeonnier	3,87
222	Thoix	Calvaire	3,93
223	Thoix	Calvaire	4,17
224	Velennes	Pompe à eau	3,97
225	Velennes	Calvaire	3,92
226	Velennes	Pompe à eau	4,08
227	Velennes	Pompe à eau	4,18
228	Velennes	Calvaire	4,19

## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Beaudéduit



### Beaudéduit

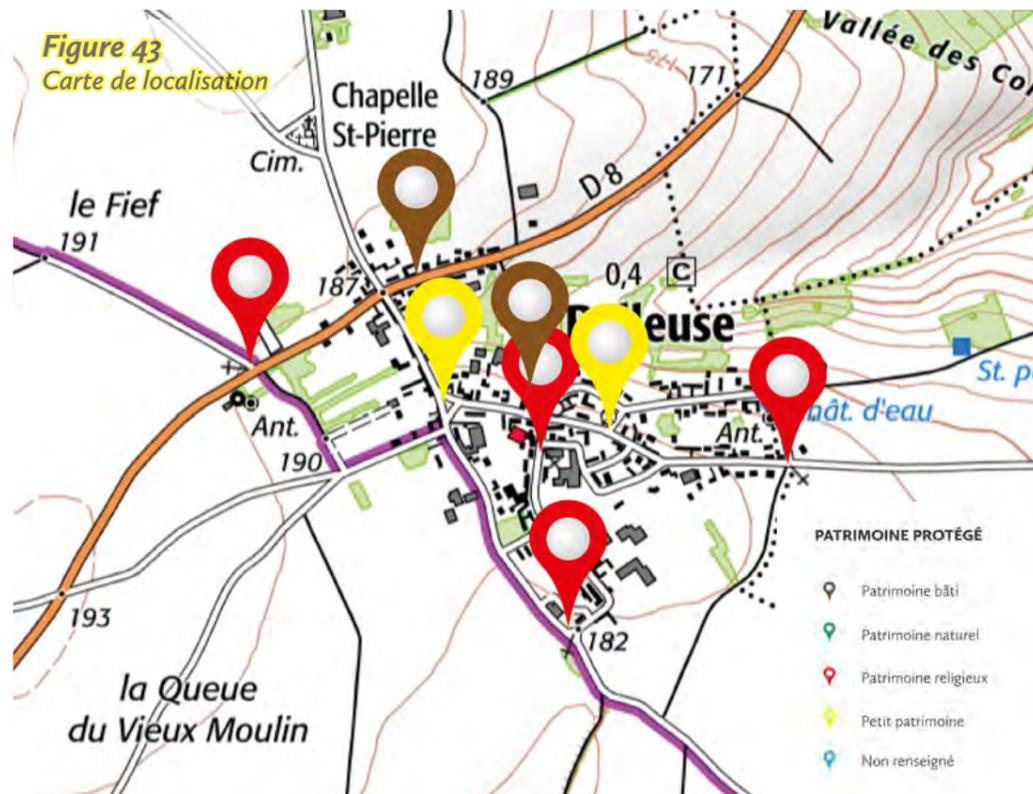
La commune de Beaudéduit compte huit éléments patrimoniaux protégés sur son territoire. On recense ainsi quatre croix, une église, un puits, un monument aux morts et un grugeoir.

Les petits patrimoines du village sont très peu sensibles aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest car ce sont des objets de petite taille, majoritairement implantés au sein du tissu urbain du village. Ces derniers ne sont pas du tout sensibles. Seuls ceux construits à l'extérieur du village le sont, comme les croix à l'est et à l'ouest du village.

Pour cette commune, seule l'église a une sensibilité moyenne aux projets. Cet élément a une sensibilité supérieure aux autres éléments patrimoniaux car sa hauteur visuelle est plus importante. Cet élément est visible depuis l'extérieur du village et une covisibilité est possible avec les projets éoliens de Corbillon Est et Ouest (vue A). Un point de vue est donc recommandé depuis l'entrée sud de Beaudéduit. Pour le reste des éléments patrimoniaux, un point de vue n'est pas nécessaire.



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Belleuse



#### Belleuse

La commune de Belleuse compte huit éléments patrimoniaux protégés sur son territoire. On recense ainsi quatre calvaires, deux puits, un bâtiment et une façade.

Les calvaires et les puits ne sont pas sensibles aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest car ce sont des objets de petite taille, tous implantés au sein du tissu urbain du village, à l'exception du calvaire à l'ouest du village qui l'est légèrement.

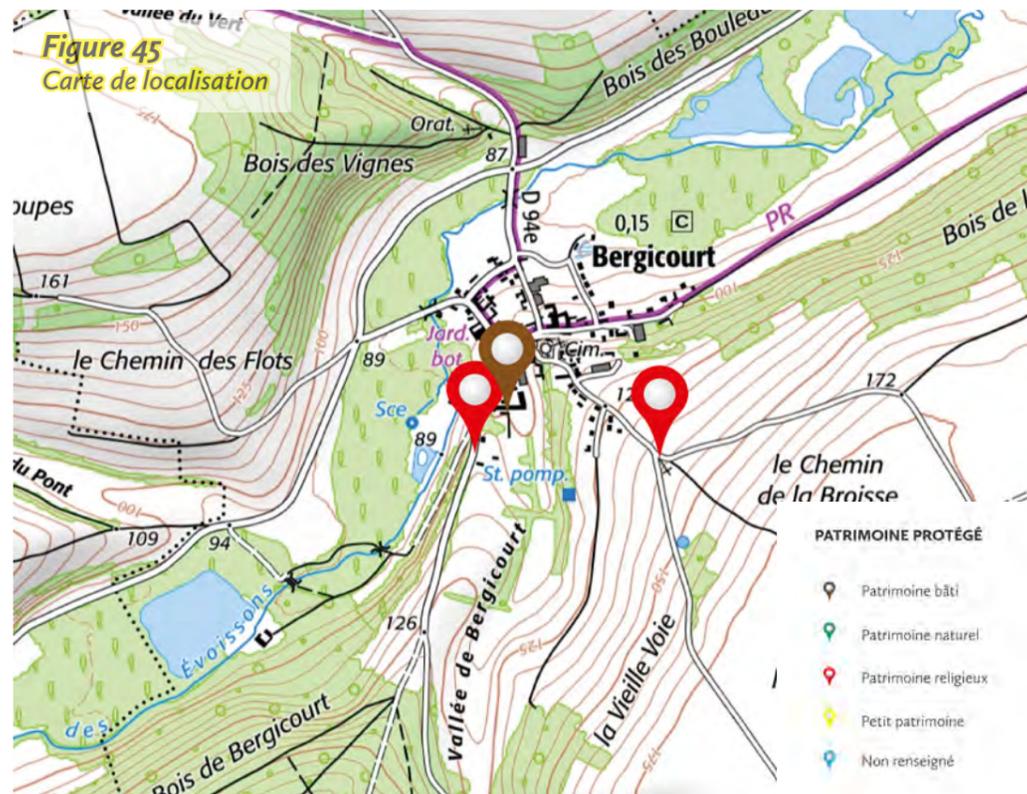
La façade et le bâtiment ne sont pas non plus sensibles aux projets par leur implantation au sein du tissu urbain de Belleuse.

Aucun point de vue n'est recommandé pour cette commune au niveau des éléments patrimoniaux protégés.

**Figure 44**  
*Vue aérienne de la commune*



## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Bergicourt



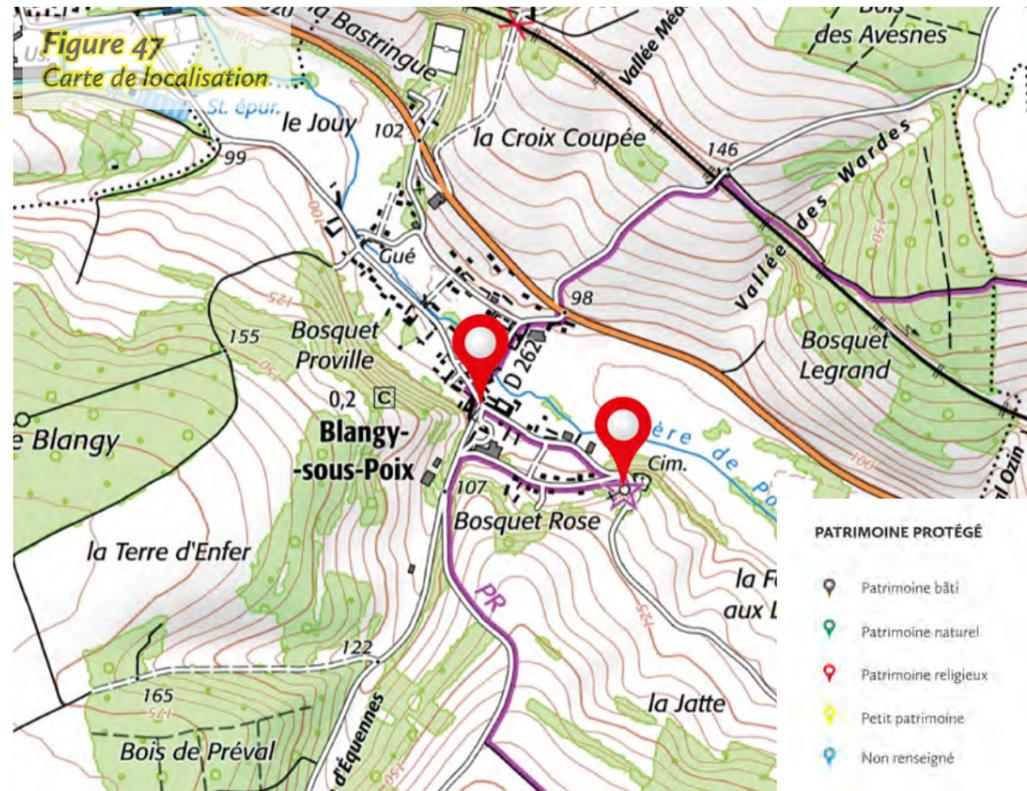
### Bergicourt

La commune de Bergicourt compte trois éléments patrimoniaux protégés sur son territoire : deux calvaires et un pigeonnier. Seul le calvaire au sud-est du village est moyennement sensible aux projets de Corbillon Est et Ouest en raison de son emplacement à l'extérieur du village et à proximité du site des projets (*vue A*). Une covisibilité est possible mais l'enjeu reste faible. Un point de vue n'est pas nécessaire pour cet enjeu patrimonial.

Les deux autres éléments patrimoniaux ne sont pas sensibles aux projets en raison de leur implantation au sein du village et plus en contrebas du relief.



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Blangy-sous-Poix



#### Blangy-sous-Poix

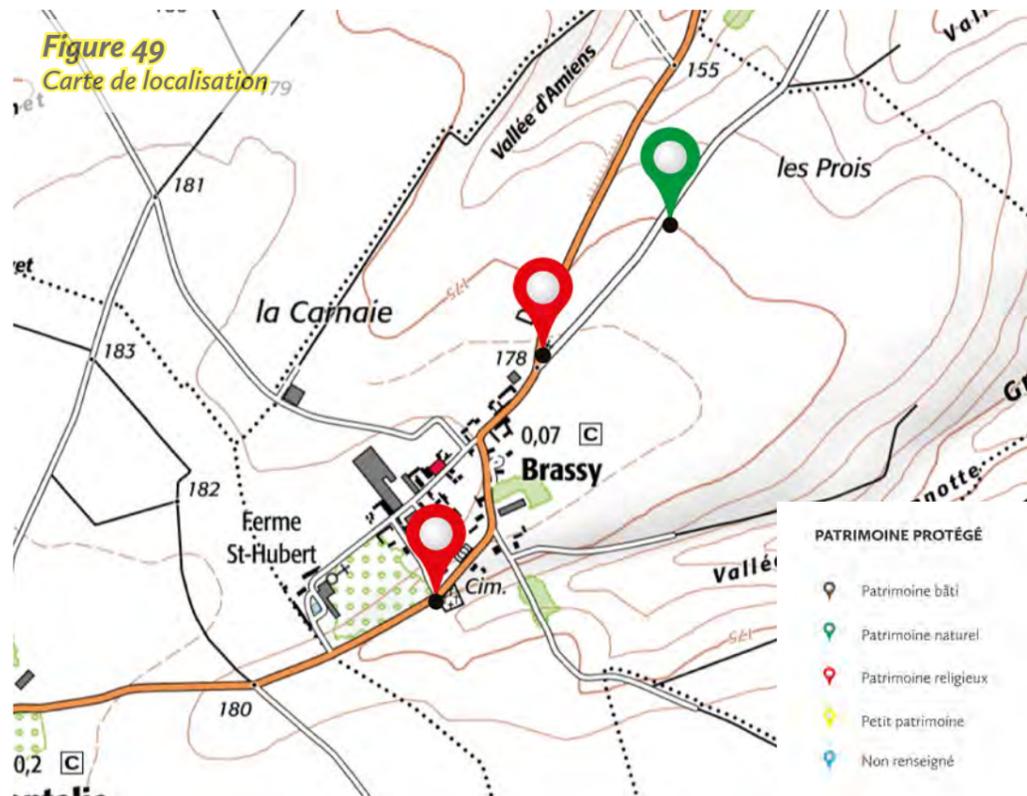
La commune de Blangy-sous-Poix ne compte que deux éléments patrimoniaux protégés : un calvaire et une église.

Le calvaire est implanté au cœur du village, au sein d'un tissu urbain dense, sa sensibilité aux projets est nulle.

L'église du village est construite à l'est du village. Le paysage s'ouvre autour de l'église et des vues vers les projets éoliens de Corbillon Est et Ouest sont très probables. Un point de vue est donc recommandé depuis les abords de cette église (vue A).



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Brassy**



**Brassy**

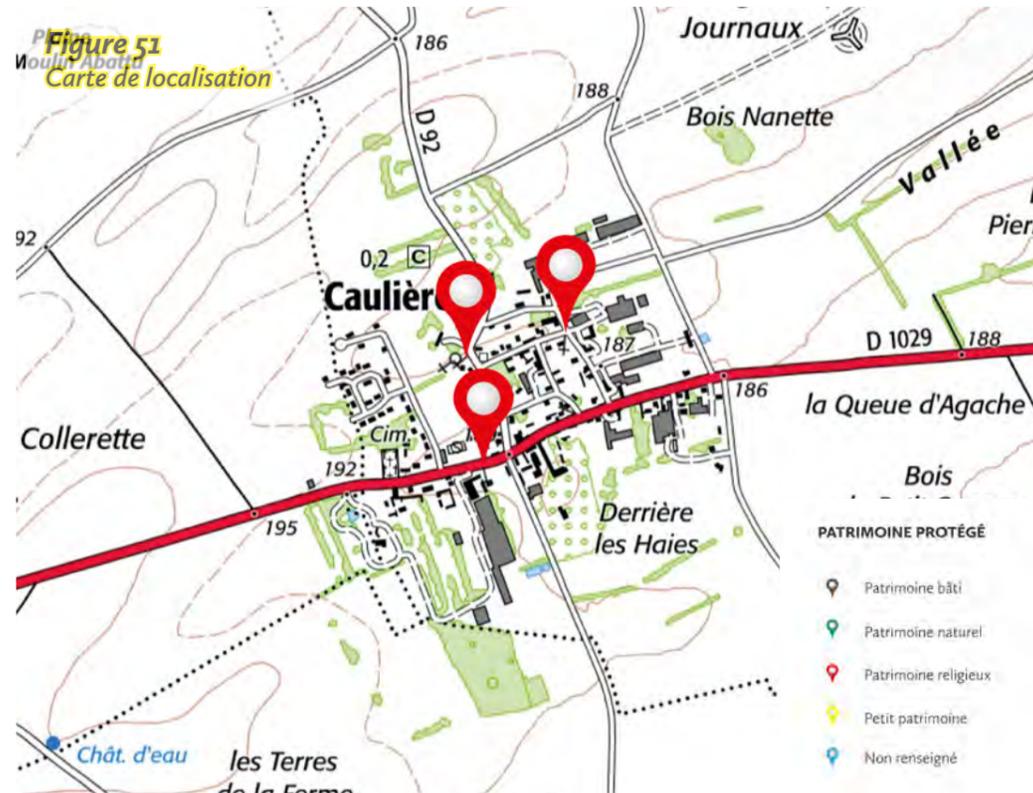
La commune de Brassy compte trois éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires et un arbre remarquable (vue A).

Le calvaire au sud du village n'est pas sensible aux projets de Corbillon Est et Ouest en raison de son emplacement au sein du village et entouré de végétation. Le calvaire au nord du village est situé en sortie, il est dans un environnement plus ouvert. Il est donc plus sensible aux projets, tout comme l'arbre remarquable au nord de Brassy.

Ces deux éléments sont très proches du site et donc assez sensibles. Toutefois, il ne paraît pas nécessaire de réaliser des points de vue pour ces deux éléments en raison de la nature de ces éléments patrimoniaux et donc des enjeux faibles qui en résultent.



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Caulières

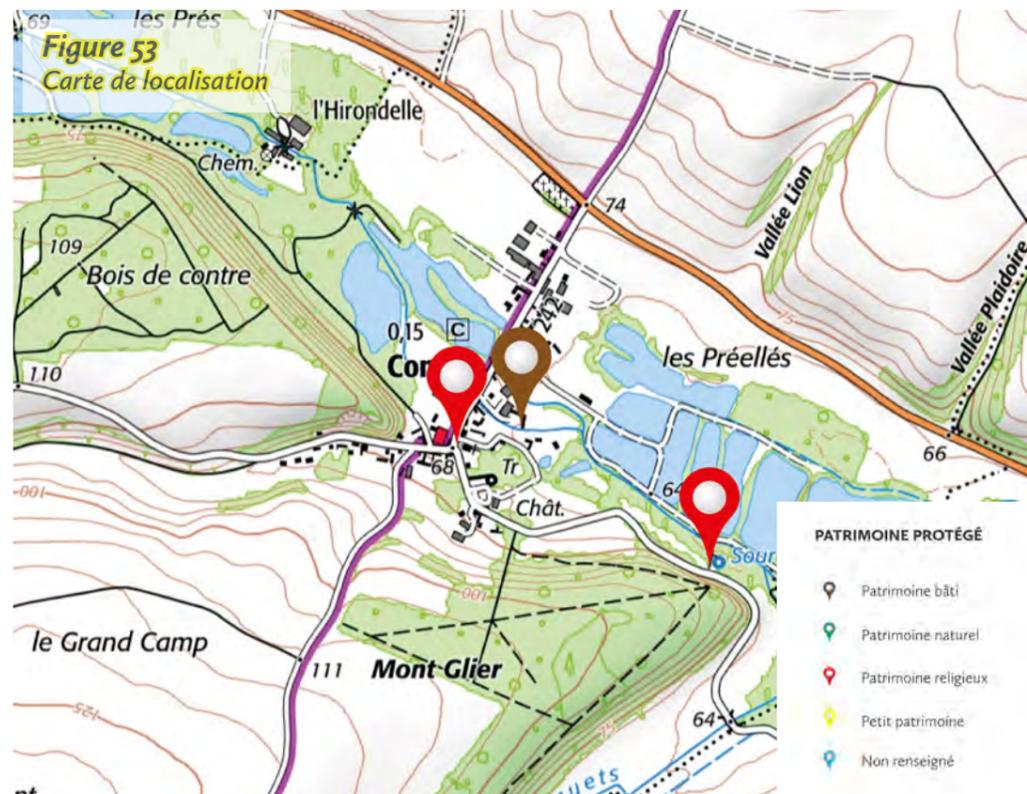


#### Caulières

La commune de Caulières comprend trois calvaires implantés au centre de ce village éloigné du site des projets éoliens (environ 12 km). La sensibilité de ces monuments aux projets est donc nulle.



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Contre**

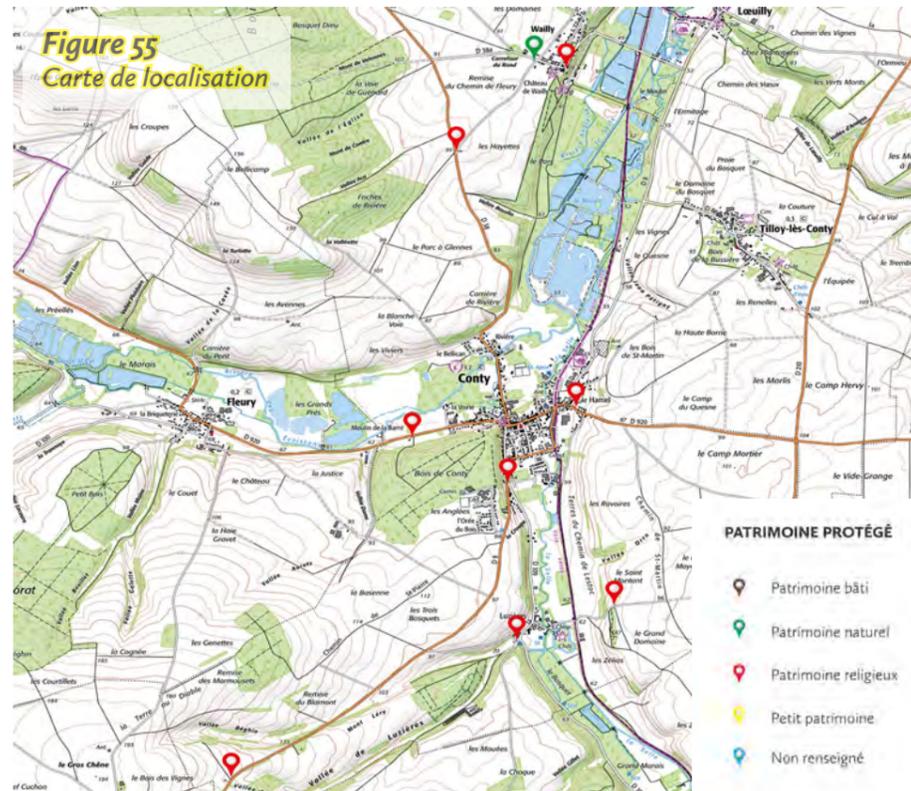


**Contre**

La commune de Contre comprend trois éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires et un moulin à eau. Ces trois éléments ne sont pas sensibles aux projets de Corbillon Est et Ouest car ils sont situés au sein du tissu urbain du village, ou entourés de végétation comme pour le calvaire à l'est du village et dans le fond de la vallée des Évoissons.



## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Conty



### Conty

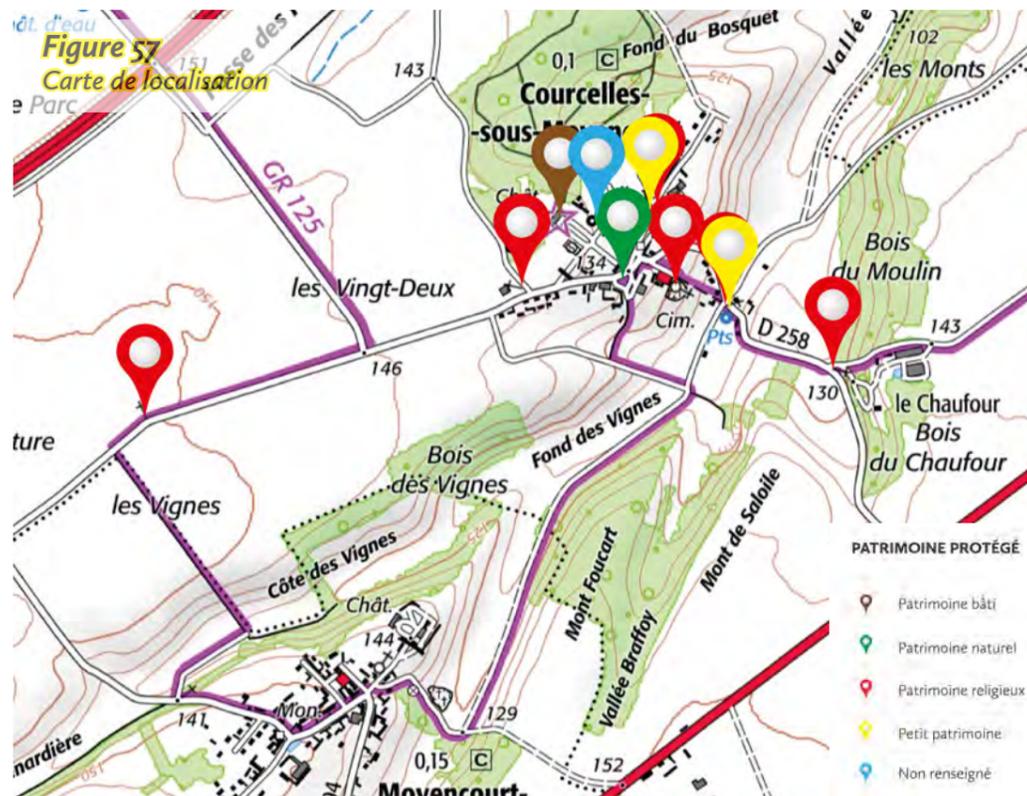
La commune de Conty comprend neuf éléments patrimoniaux protégés : huit calvaires et une mare. Tous les calvaires, à l'exception de celui au sud-ouest de Wailly, ont une sensibilité nulle aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de leur implantation au sein des villages, ou entourés de végétation et/ou en fond de vallée.

Le calvaire en sortie sud-ouest de Wailly a une sensibilité plus importante, qui reste faible, en raison de son implantation dans un paysage ouvert. Toutefois, un point de vue n'est pas nécessaire au vu du faible enjeu de cet élément patrimonial.

Enfin, la mare de Wailly est également protégée. Les vues depuis la mare sont plutôt ouvertes mais l'enjeu reste faible en raison de l'éloignement au site des projets et du relief qui sépare le site du village.



## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Courcelles-sous-Moyencourt



### Courcelles-sous-Moyencourt

La commune de Courcelles-sous-Moyencourt comprend onze éléments patrimoniaux protégés : cinq calvaires, un château, un arbre remarquable, un puits, une église, un monument aux morts et un élément d'origine inconnue.

Du fait de leur faible hauteur visuelle, de leur implantation au sein du village et de l'éloignement au site des projets (environ 8 km), la sensibilité de tous ces éléments, à l'exception du château et de l'église, est nulle.

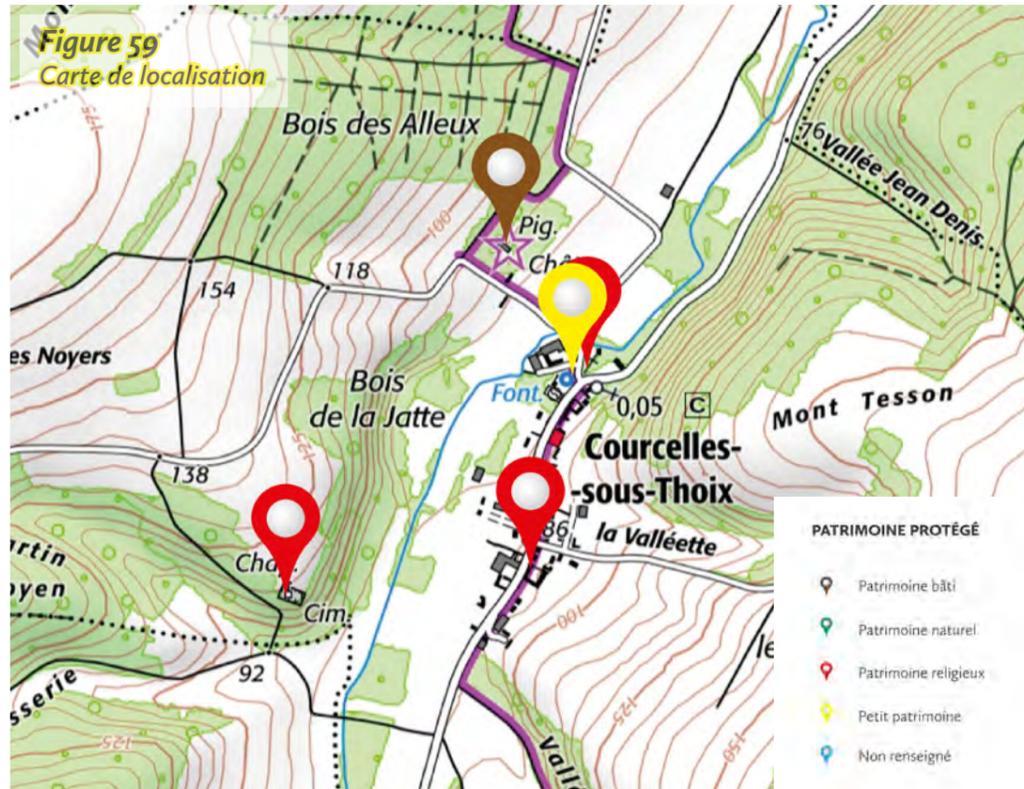
L'église du village reste discrète au sein de ce tissu urbain et des covisibilités ne semblent pas possibles en raison de l'axe visuel des routes qui desservent le village et qui ne donnent pas vers le site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest. Sa sensibilité reste donc faible, un point de vue n'est pas nécessaire.

En revanche, le château de Courcelles-sous-Moyencourt est protégé, et il est également classé en tant que monument historique. Une vue depuis l'entrée du château, qui est relativement dégagée, est possible. Un point

de vue est recommandé depuis l'entrée de ce château (vue A). Sur cette vue, l'observateur se trouve dos au château.



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Courcelles-sous-Thoix



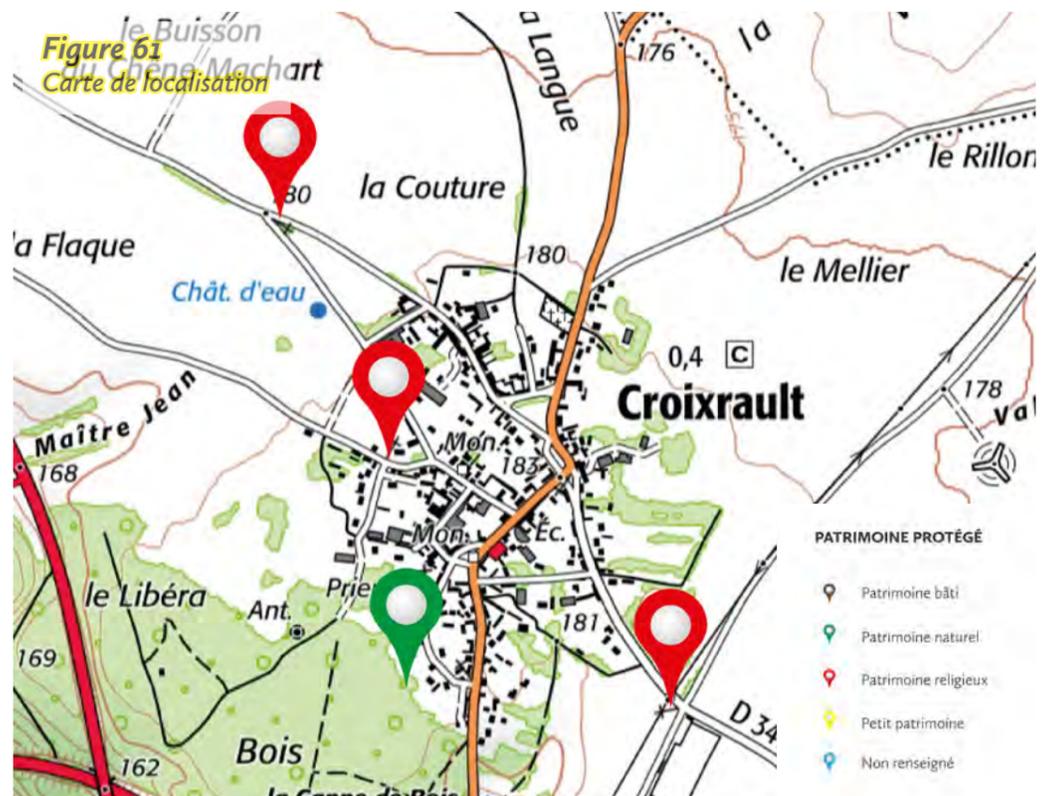
#### Courcelles-sous-Thoix

La commune de Courcelles-sous-Thoix comprend cinq éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires, une chapelle, un pigeonier et un puits.

Tous ces éléments sont construits au sein du village ou entourés de végétation, et dans le fond de vallée des Parquets, ce qui rend leur sensibilité aux projets de Corbillon Est et Ouest nulle.



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Croixrault**



**Croixrault**

La commune de Croixrault comprend quatre éléments patrimoniaux protégés : trois calvaires et un arbre remarquable.

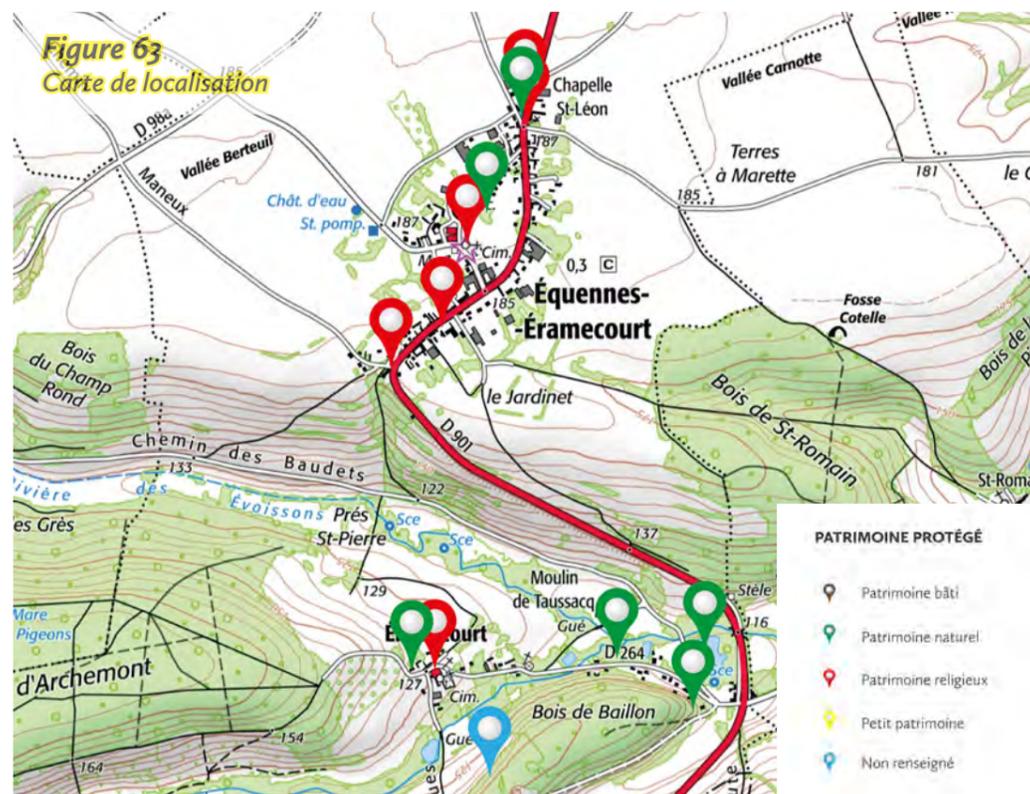
L'arbre et le calvaire au centre du village ont une sensibilité nulle vis-à-vis des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest. Les calvaires plus extérieurs au village sont un peu plus sensibles aux projets mais cette sensibilité reste faible en raison de l'éloignement au site des projets éoliens (environ 7 km).

Des points de vue ne sont pas nécessaires depuis ce village.

**Figure 62**  
Vue aérienne de la commune



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune d'Équennes-Éramecourt



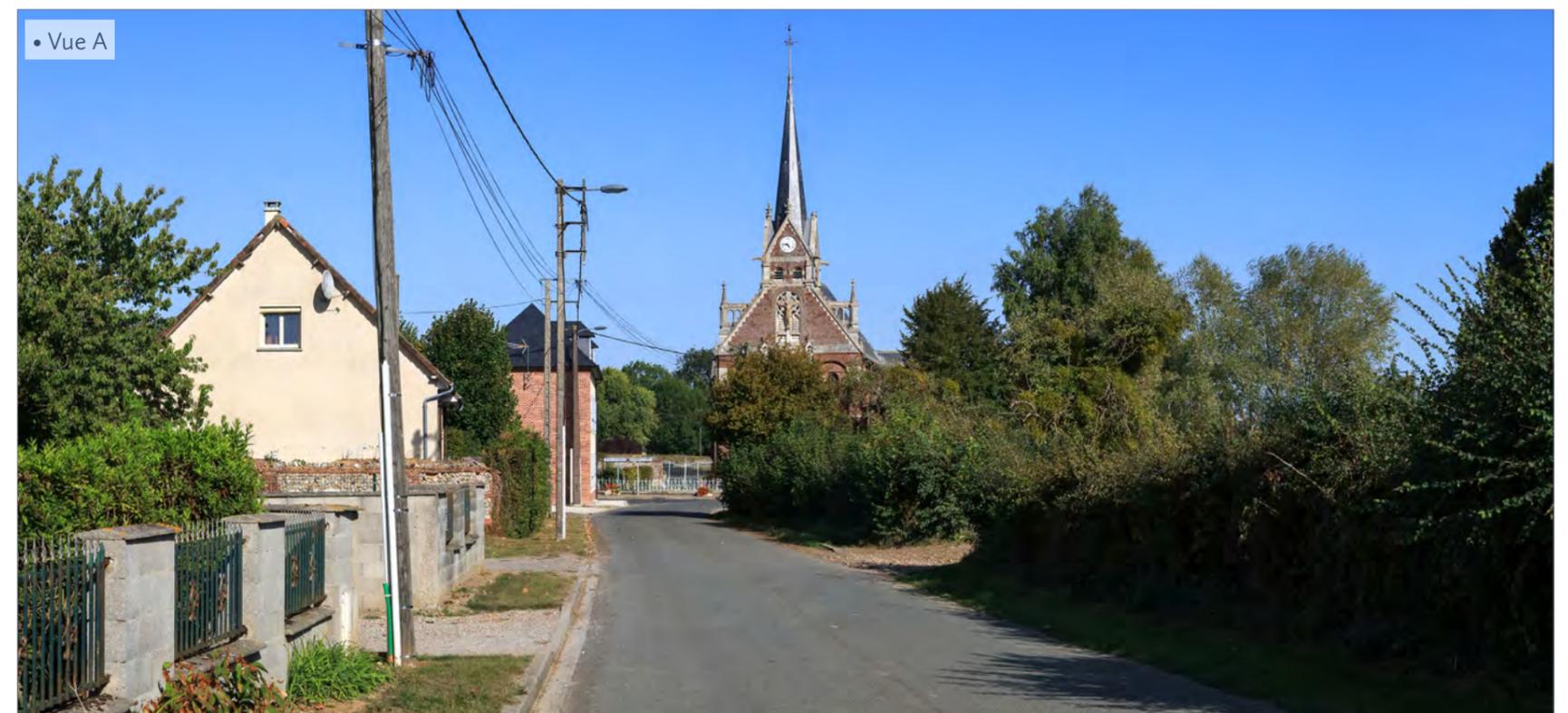
#### Équennes-Éramecourt

La commune d'Équennes-Éramecourt comporte treize éléments patrimoniaux protégés : six arbres remarquables, quatre calvaires, une chapelle, une église et un élément d'origine inconnue.

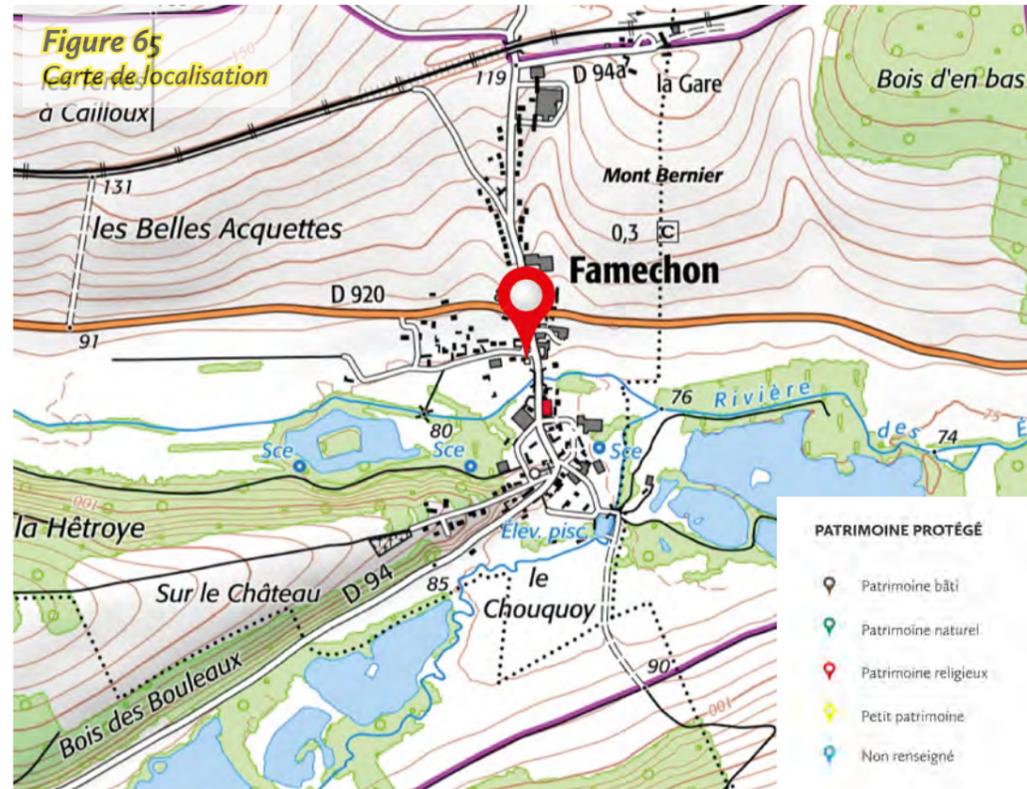
Tous ces éléments sont implantés au sein d'un tissu urbain ou végétal dense et à environ 6,5 km du site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest. La sensibilité de ces éléments est nulle.

Seule l'église du village, qui est aussi inscrite en tant que monument historique, est sensible aux projets en raison de sa hauteur visuelle et du fait que la D 98 qui forme l'entrée ouest du village, donne vers le site des projets. Une covisibilité de superposition est alors possible entre l'église et les éoliennes des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest.

Deux points de vue sont recommandés depuis cette entrée ouest du village afin d'étudier les covisibilités potentielles entre les éoliennes des projets et l'église protégée du village (vue A). Un point de vue proche de l'église et un second plus éloigné.



## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Famechon



### Famechon

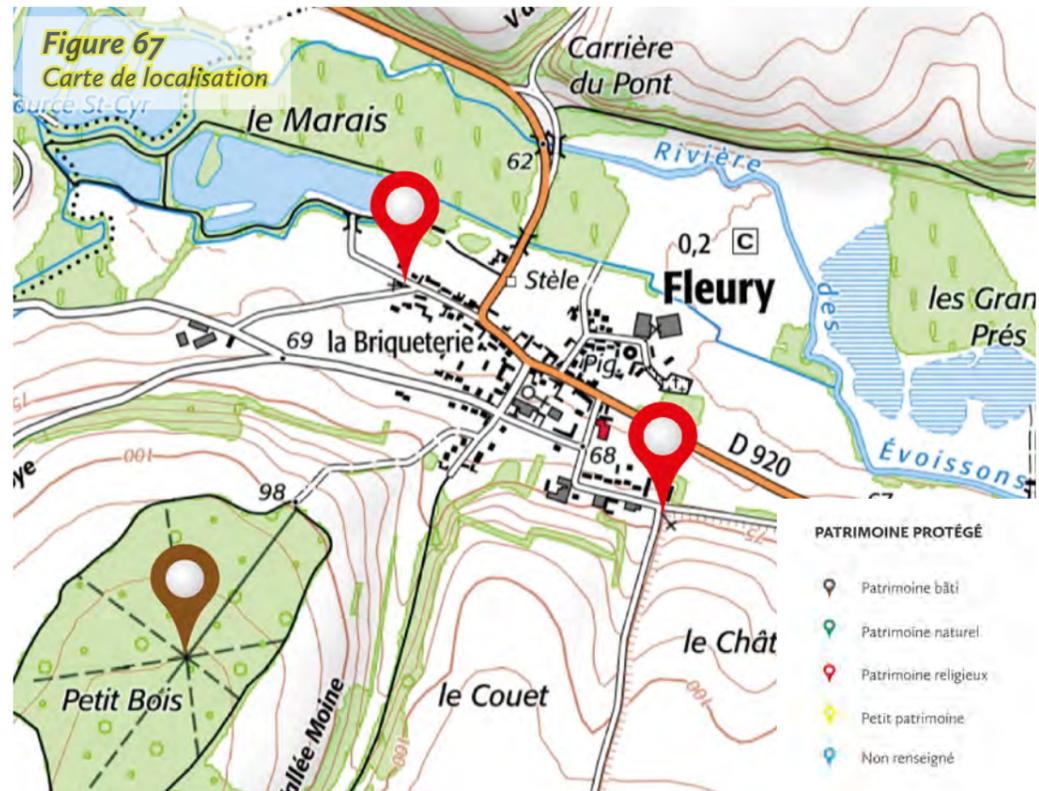
La commune de Famechon ne compte qu'une chapelle comme élément patrimonial protégé. Elle est construite au bord de la route principale du village, à proximité du carrefour avec la D 920.

La chapelle est implantée au sein d'un tissu urbain mais des vues vers les éoliennes restent possibles car la route crée une percée visuelle vers le site (*vue A*). De plus, le village est à environ 1,2 km de la partie la plus proche du site des projets. Surtout, le village et donc la chapelle sont construits dans la vallée des Évoissons alors que le site repose sur le plateau au-dessus de la vallée, ce qui pourrait créer des rapports d'échelle défavorables selon la visibilité des éoliennes.

Un point de vue est donc recommandé depuis la chapelle.



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Fleury



#### Fleury

La commune de Fleury compte trois éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires et un bâtiment.

Le bâtiment n'est pas du tout sensible aux projets en raison de son implantation en plein cœur du bois de Marjorat.

Le calvaire à l'ouest n'est pas non plus sensible aux projets en raison de sa proximité au versant sud des Évoissons et de son emplacement avec le bâti et la végétation alentour.

Le calvaire à l'est du village est légèrement plus sensible en raison de son emplacement plus à l'extérieur du village. Toutefois, le village étant construit dans le fond de la vallée des Évoissons, les vues vers les éoliennes des projets de Corbillon Est et Ouest seront limitées, si ces visibilitées existent. La sensibilité de ce calvaire reste faible et ne justifie pas de réaliser un point de vue.



## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Frémontiers



### Frémontiers

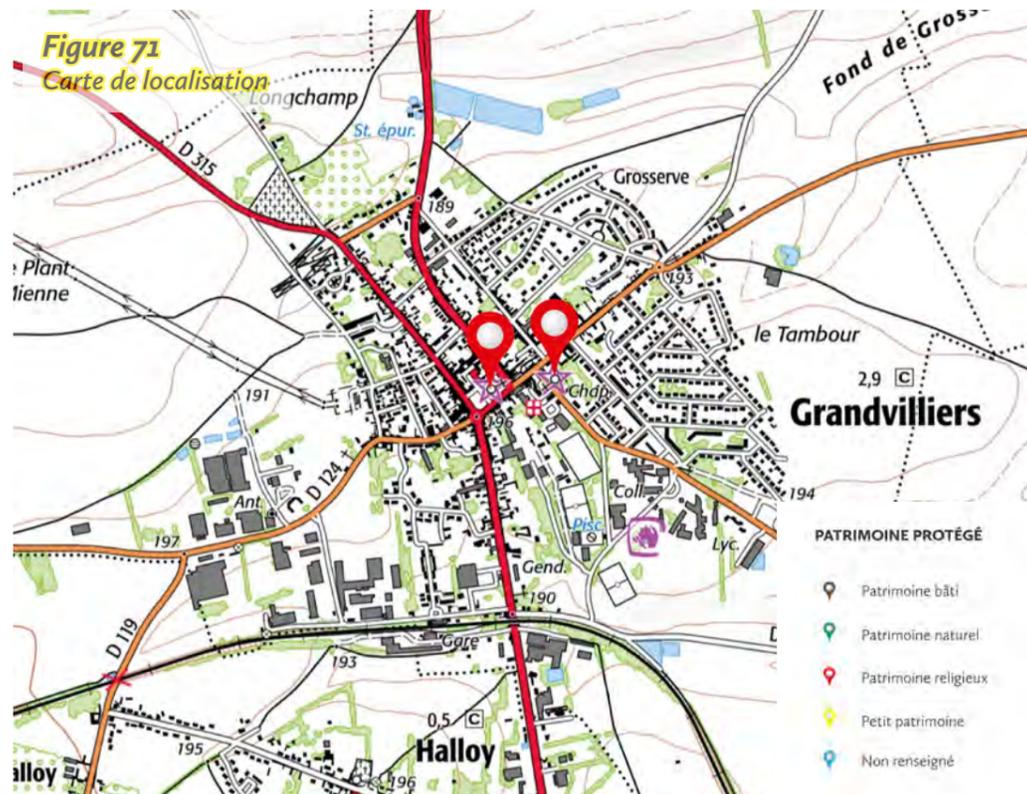
La commune de Frémontiers comprend quatre éléments patrimoniaux protégés : trois calvaires et un arbre remarquable. Les calvaires sont de petite tailles et toujours implantés à proximité de végétation et d'habitations. Ces trois calvaires ont une sensibilité nulle vis-à-vis des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest.

L'arbre est à proximité de l'église, dans le centre du village. Sa sensibilité est également nulle. Il n'est donc pas nécessaire d'y réaliser des points de vue.

Figure 70  
Vue aérienne de la commune



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Grandvilliers



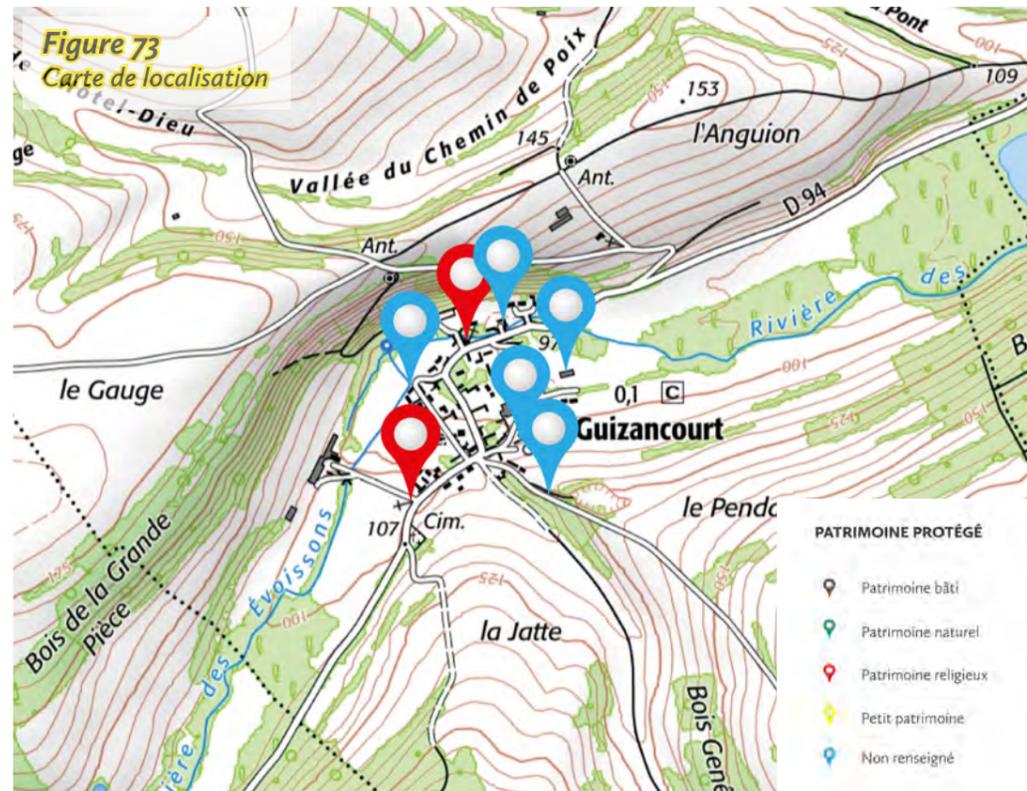
#### Grandvilliers

La commune de Grandvilliers comprend une chapelle et une église comme éléments patrimoniaux protégés. L'église est également inscrite en tant que monument historique.

La chapelle est construite au sein de la ville et d'un parc arboré, sa sensibilité est donc nulle. L'église est construite également au centre-ville. Toutefois, elle est à plus de 11 km du site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest, ce qui rend cette église peu sensible. Des covisibilités depuis les routes d'accès sont peu probables car les routes n'ont pas leur axe visuel vers le site, à l'exception de l'entrée ouest par la D 124 mais qui est très fermée. De plus, la distance d'observation étant grande, une covisibilité est peu probable. La sensibilité est faible et un point de vue n'est pas recommandé.



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Guizancourt**



**Guizancourt**

La commune de Guizancourt comprend sept éléments patrimoniaux protégés : une chapelle, un calvaire et cinq éléments d'origine inconnue.

Le calvaire au sud-ouest du village n'est pas sensible aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest car il est implanté au pied du relief correspondant au versant sud de la vallée des Évoissons.

La chapelle est un peu plus sensible aux projets du fait de la proximité du village au site des projets (environ 2,3 km au plus proche) et parce qu'elle est construite le long d'une route qui ouvre une vue vers le site des projets. Une intervisibilité est donc possible.

Un point de vue est recommandé depuis les abords de la chapelle (*vue A*).



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune d'Hescamps



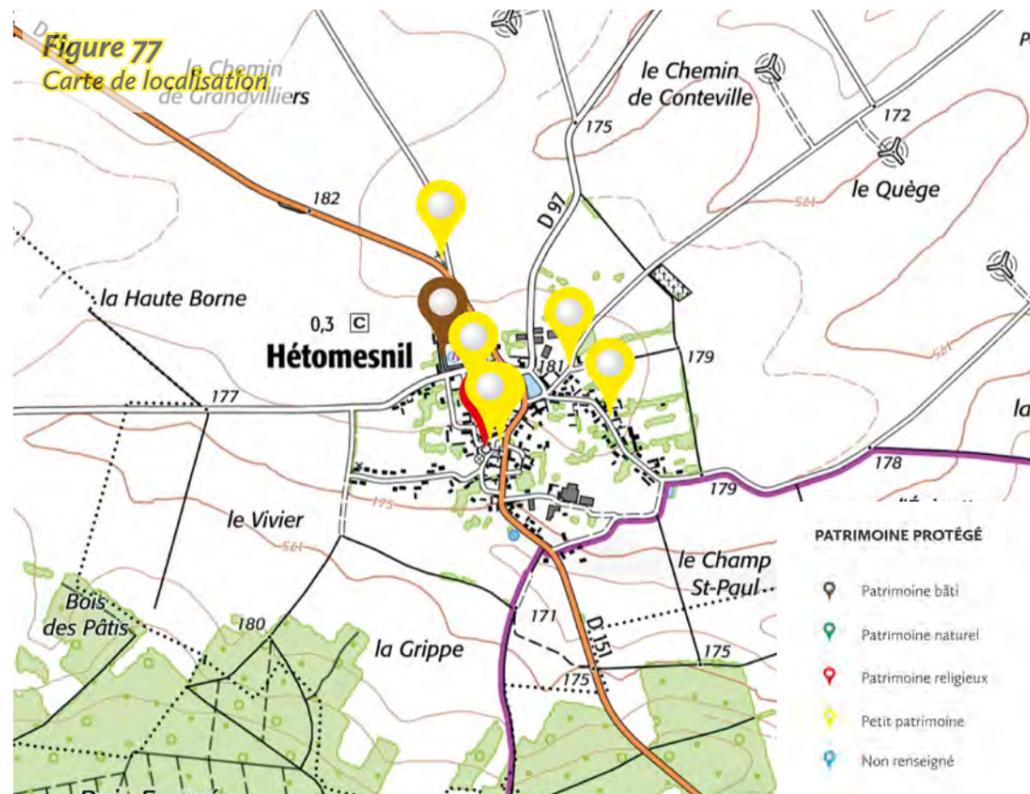
#### Hescamps

La commune d'Hescamps compte un seul élément patrimonial protégé qui est d'origine inconnue.

Sa sensibilité est donc difficile à déterminer avec précision mais son emplacement indique une sensibilité nulle car il se trouve en fond de vallée et à distance importante du site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest (environ 8 km).



## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune d'Hétomesnil



### Hétomesnil

La commune d'Hétomesnil comprend huit éléments patrimoniaux protégés : trois puits, deux croix, une borne, une église et un musée.

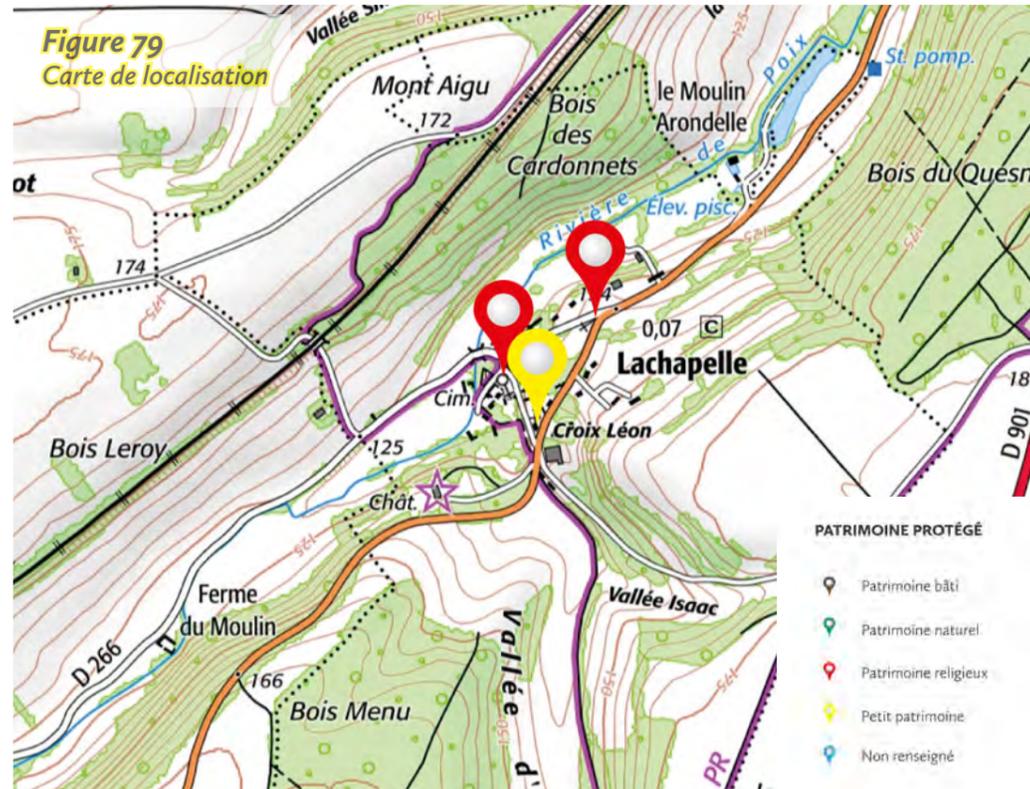
Les petits éléments patrimoniaux (puits, croix et borne) ne sont pas du tout sensibles aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de leur éloignement important au site des projets (environ 12,5 km) et de leur implantation au sein du tissu urbain du village. Pour les mêmes raisons, le musée n'est pas non plus sensible aux projets.

L'église a un niveau de sensibilité légèrement supérieur mais l'éloignement au site des projets (environ 12,5 km) ne rend pas nécessaire un point de vue, d'autant plus que seule une covisibilité est envisageable et qu'elle n'est possible que depuis la D 151, route depuis laquelle il n'est pas certain que l'église soit visible en raison des filtres visuels importants qui séparent la route de l'église (maisons et végétation).

**Figure 78**  
Vue aérienne de la commune



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Lachapelle



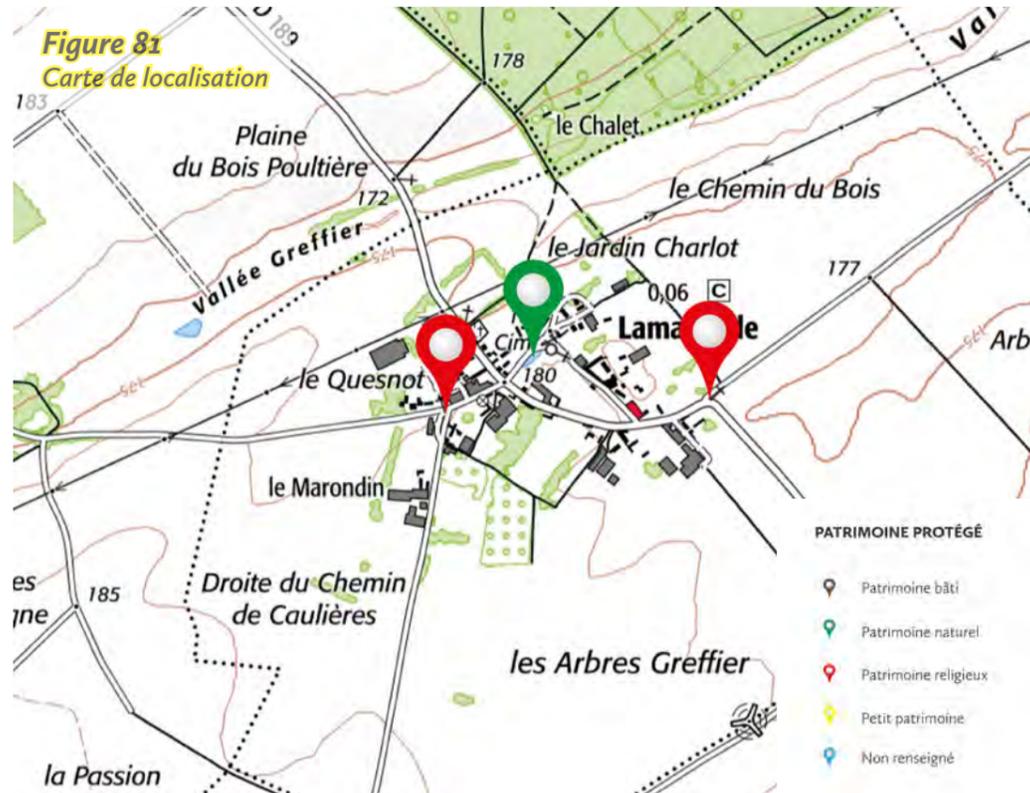
#### Lachapelle

La commune de Lachapelle comprend trois éléments patrimoniaux protégés : une chapelle, une croix et un calvaire.

Ces trois éléments sont éloignés du site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest (environ 7,5 km) et sont implantés dans le tissu urbain du village et dans le fond de la vallée de Poix. Ils ont tous les trois une sensibilité nulle. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Lamaronde**



**Lamaronde**

La commune de Lamaronde comporte trois éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires et un arbre remarquable.

Ces trois éléments ont une sensibilité nulle aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de leur éloignement (environ 13 km) et de leur implantation au sein du tissu urbain du village. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Le Hamel



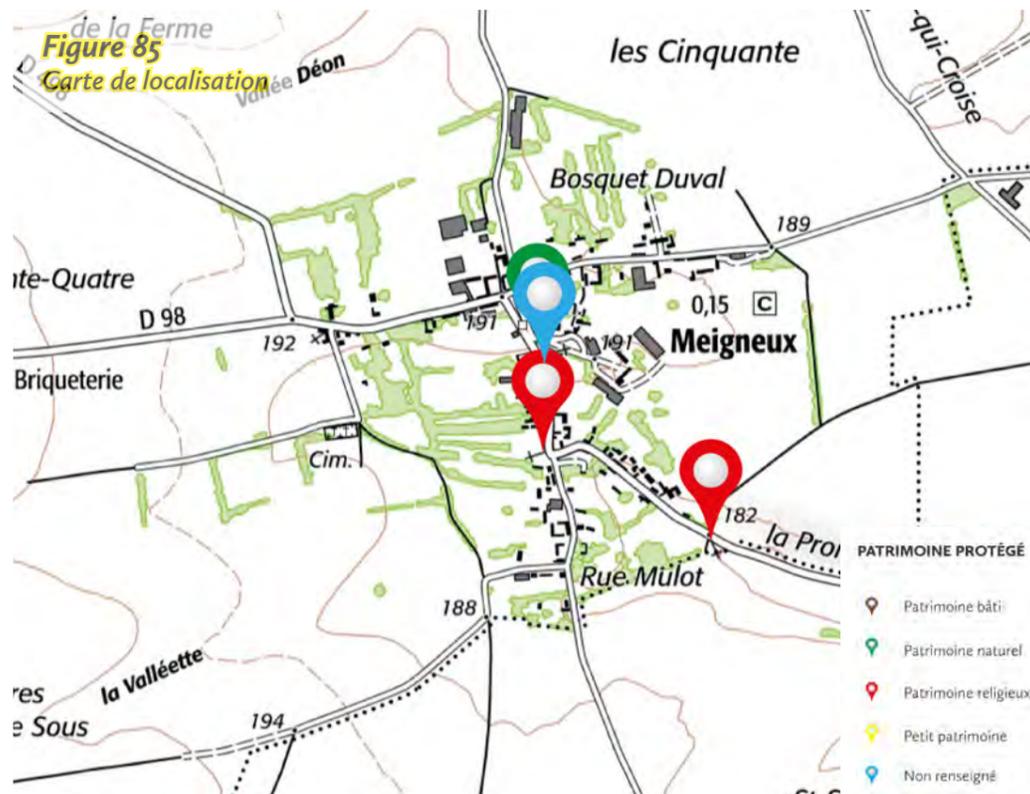
#### Le Hamel

La commune de Le Hamel comprend seize éléments patrimoniaux protégés : cinq calvaires, quatre bâtiments, quatre mares et trois puits.

Tous ces éléments ont une sensibilité nulle aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de leur éloignement (environ 11,5 km), de leur implantation au sein du tissu urbain du village ou de leur faible hauteur visuelle pour les calvaires situés à l'extérieur des villages. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Meigneux**



**Meigneux**

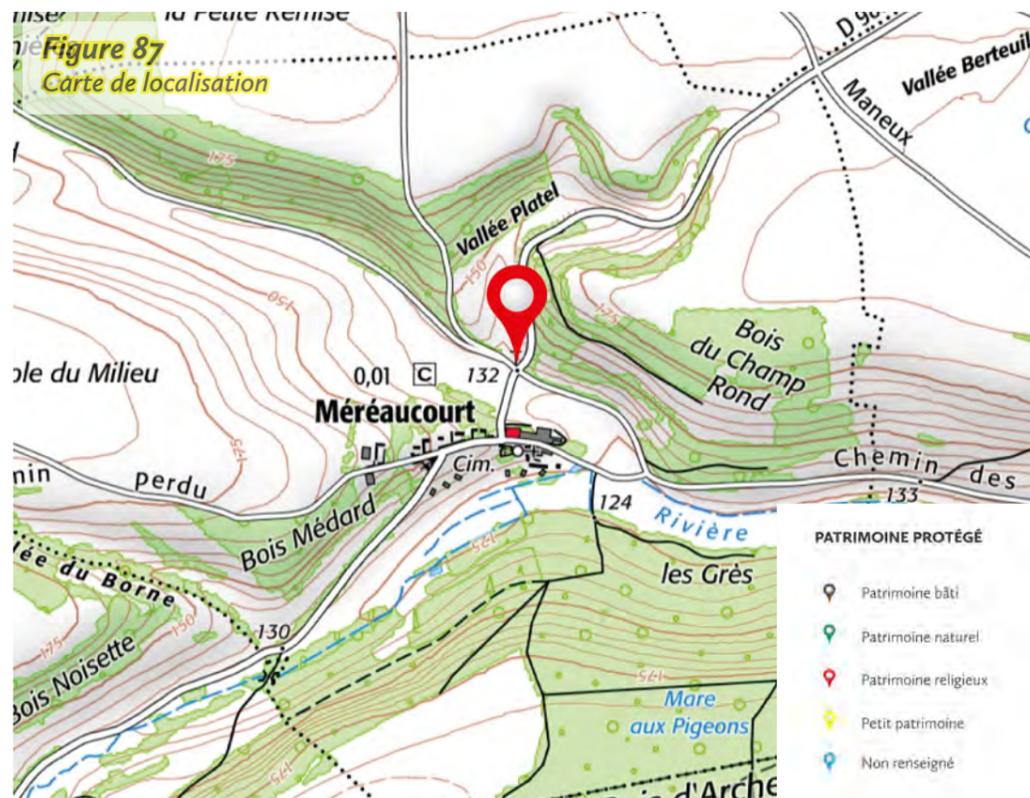
La commune de Meigneux comprend quatre éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires, un arbre remarquable et un élément d'origine inconnue.

Ces quatre éléments ont une sensibilité nulle aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de leur éloignement (environ 11 km) et de leur implantation au sein du tissu urbain du village. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.

**Figure 86**  
Vue aérienne de la commune



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Méréaucourt



#### Méréaucourt

La commune de Méréaucourt comprend seulement un calvaire comme élément patrimonial protégé.

Il est situé au pied d'un relief important qui correspond au versant nord de la vallée des Évoissons. La sensibilité du calvaire est donc nulle. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Monsures



### Monsures

La commune de Monsures comprend neuf éléments patrimoniaux protégés : quatre calvaires, une chapelle, un monument aux morts, un pigeonnier, une église et la mairie.

Les six éléments patrimoniaux les plus à l'ouest sont implantés à Monsures, dans le fond de la vallée de la Selle. Le versant ouest de cette vallée forme un filtre visuel important qui, en plus de l'importante distance au site, rend nulle la sensibilité de ces éléments patrimoniaux.

Les trois calvaires situés à l'Estoc sont implantés sur une partie plus haute de la commune. Mais ces calvaires ont tout de même une sensibilité nulle du fait de leur implantation au sein du tissu urbain du village et de l'éloignement au site (environ 10 km). La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.

**Figure 90**  
Vue aérienne de la commune



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Moyencourt-lès-Poix



#### Moyencourt-lès-Poix

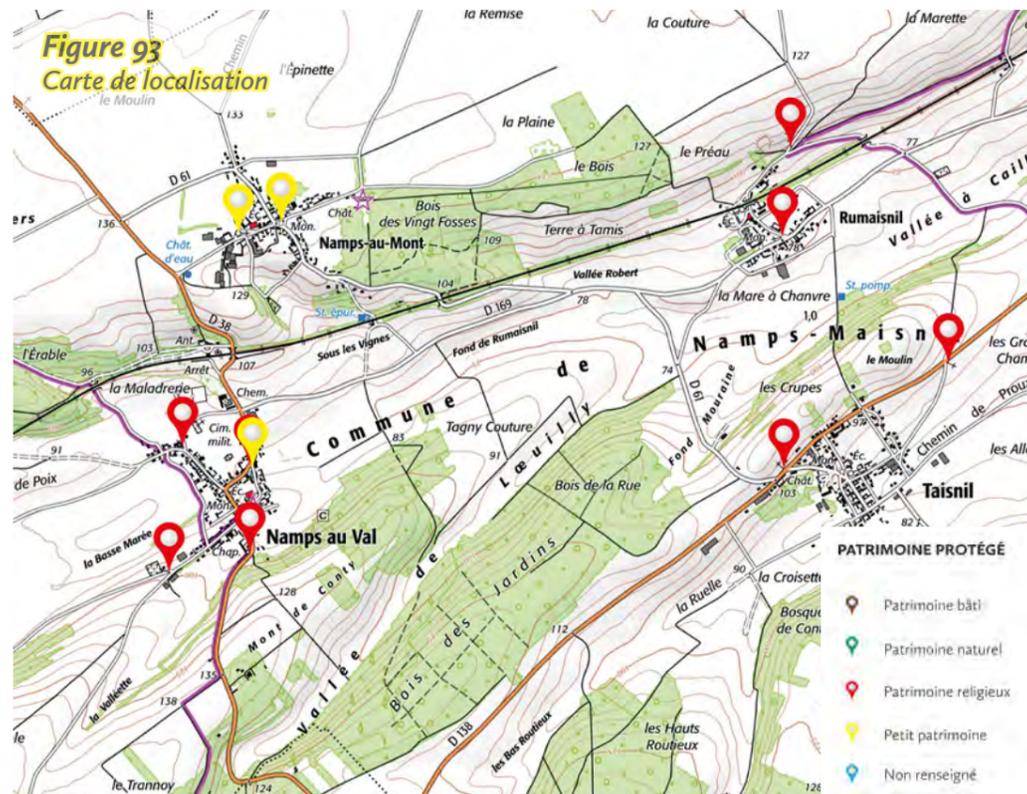
La commune de Moyencourt-lès-Poix comprend six éléments patrimoniaux protégés : trois arbres remarquables, deux calvaires et un élément d'origine inconnue.

Au vu de la distance qui les sépare du site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest (environ 7 km) et de leur implantation au sein du tissu urbain du village, la sensibilité de ces éléments patrimoniaux est nulle. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.

Figure 92  
Vue aérienne de la commune



## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Namps-Maisnil



### Namps-Maisnil

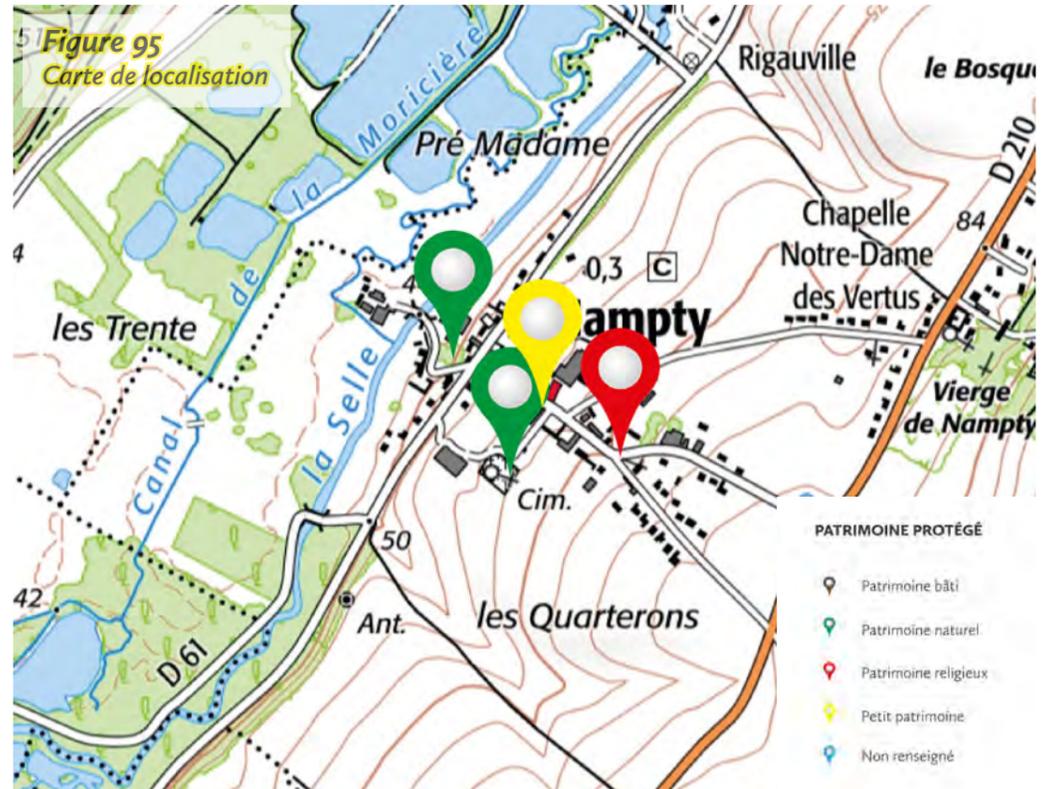
La commune de Namps-Maisnil comprend onze éléments patrimoniaux protégés répartis sur les quatre anciennes communes qui composent cette commune nouvelle de Namps-Maisnil. On recense huit calvaires, deux puits et un monument aux morts.

Ces éléments patrimoniaux ont tous une sensibilité nulle par rapport aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de distance importante qui sépare le site des projets de cette commune (environ 8 km), de leur implantation au sein du tissu urbain de ces villages et des reliefs importants aux alentours. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.

**Figure 94**  
**Vue aérienne de la commune**



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Nampty



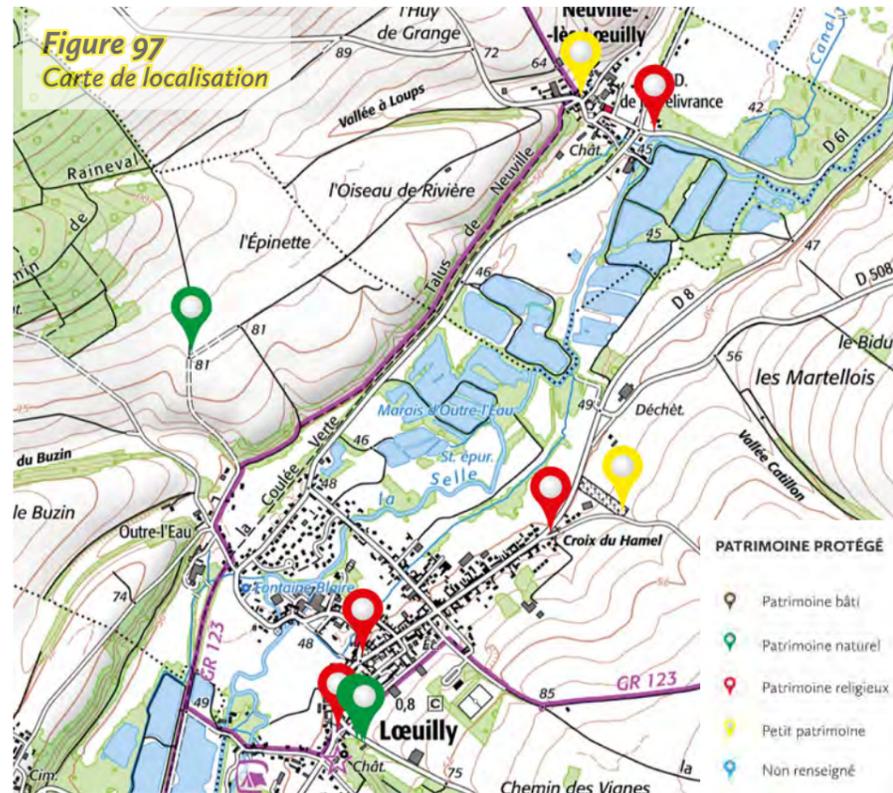
#### Nampty

La commune de Nampty comprend quatre éléments patrimoniaux remarquables : deux arbres remarquables, un calvaire et un puits.

Tous ces éléments sont implantés au sein du tissu urbain du village, dans le fond de la vallée de la Selle et à une distance importante du site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest. Leur sensibilité est donc nulle. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune d'Ô-de-Selle**



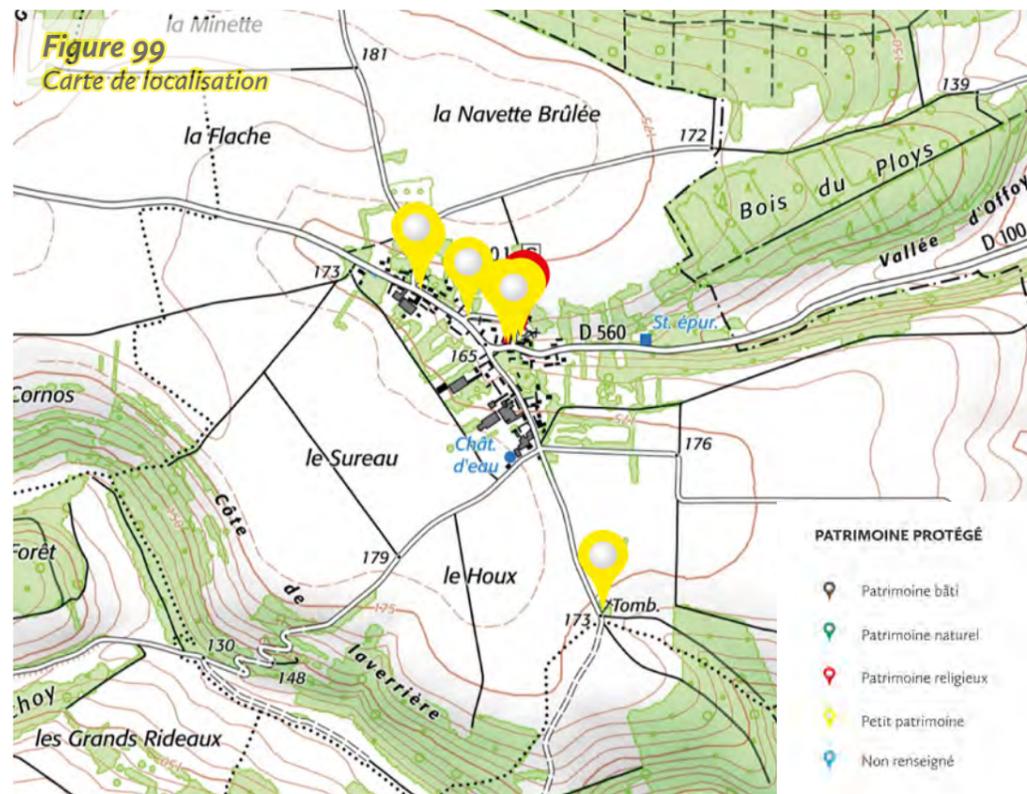
**Ô-de-Selle**

La commune d'Ô-de-Selle est une commune nouvelle qui est le résultat de la fusion des villages de Lœuilly et Neuville-lès-Lœuilly. Elle compte dix éléments patrimoniaux protégés : quatre calvaires, quatre arbres remarquables, un caveau et un monument aux morts.

Tous ces éléments ont une sensibilité nulle aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de leur implantation au sein du tissu urbain de ces villages, des reliefs liés à la vallée de la Selle autour de ces villages et de la distance au site des projets (environ 10 km). La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune d'Offoy



#### Offoy

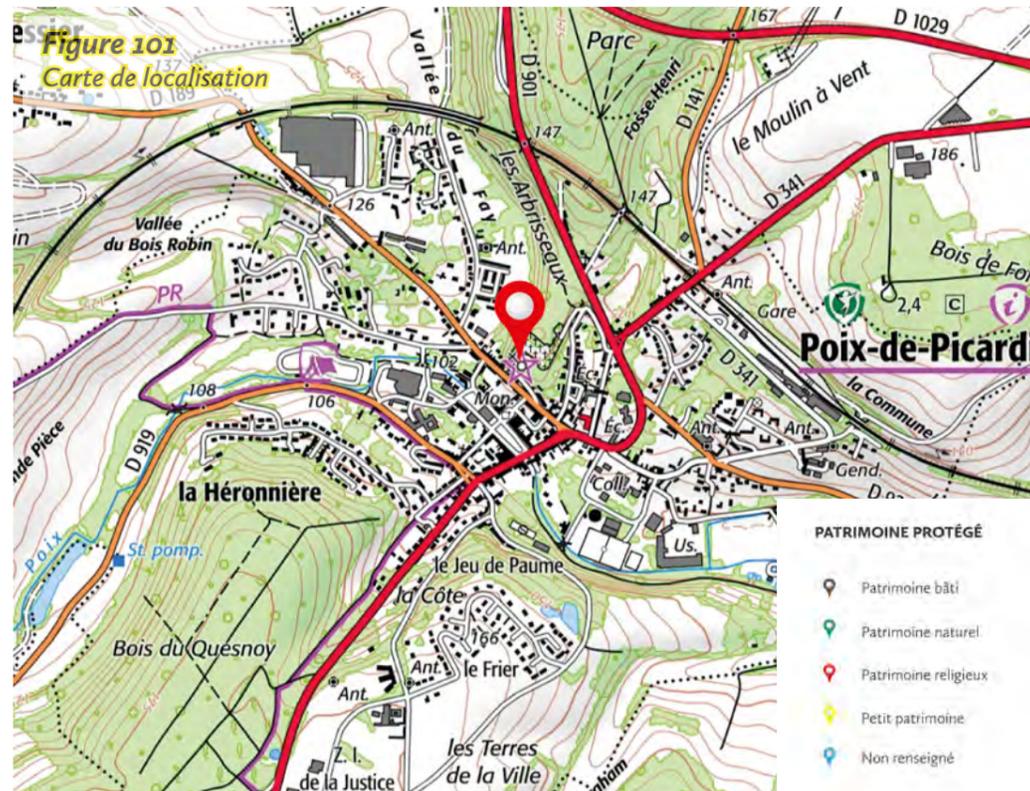
La commune d'Offoy compte dix éléments patrimoniaux protégés : trois croix, un cimetière, un monument aux morts, une pompe, un pressoir, un puits, l'église et la mairie du village.

L'église est le seul élément patrimonial protégé du village qui pourrait avoir une relation de covisibilité avec les éoliennes des projets de Corbillon Est et Ouest. Toutefois, une intervisibilité semble impossible en raison de l'implantation de l'église au sein du tissu urbain du village. Une covisibilité semble plus probable. Seulement, la rue principale du village est construite sur un axe est-ouest alors que le site des projets est au nord. Si une covisibilité existe, elle serait alors très latérale. La sensibilité de l'église est donc faible.

Les autres éléments protégés ont une sensibilité nulle en raison de leur faible hauteur visuelle et de leur implantation au sein du village ou d'une masse arborée pour le cimetière au sud du village. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Poix-de-Picardie en centre-ville**



**Poix-de-Picardie**

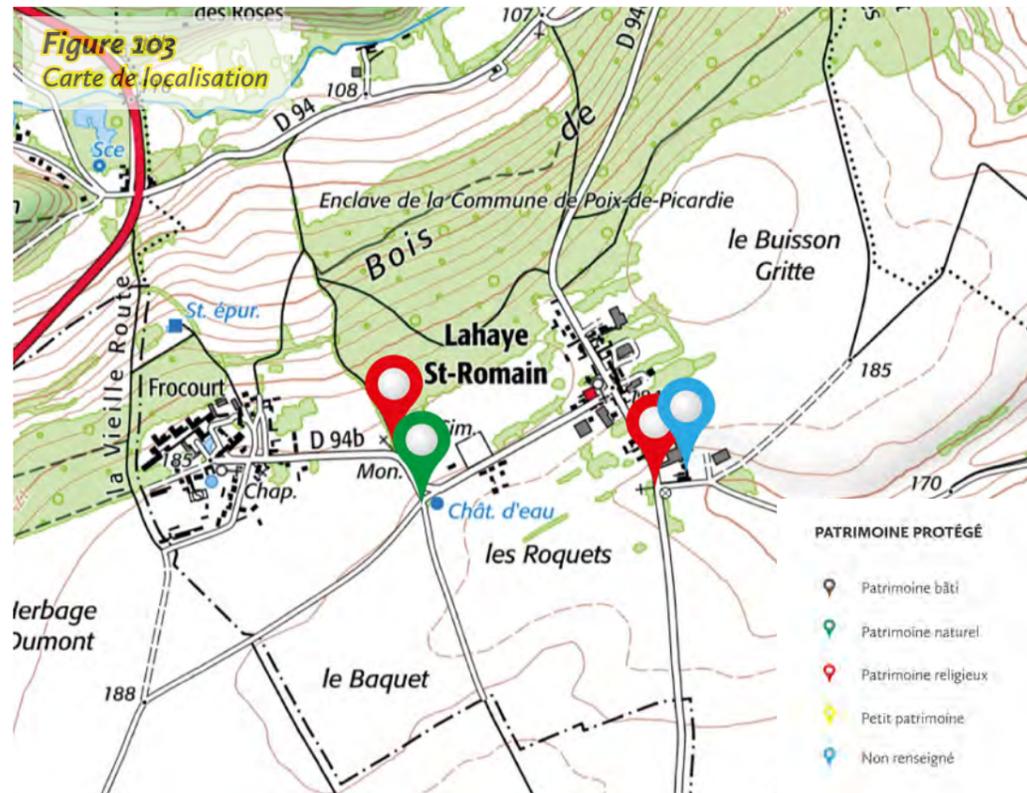
La commune de Poix-de-Picardie est très étendue car elle regroupe la ville de Poix-de-Picardie et une exclave qui correspond à l'ancienne commune de Lahaye-Saint-Romain.

Le focus est ici réalisé sur la ville de Poix-de-Picardie, qui ne compte qu'un élément patrimonial protégé, l'église qui est également classée en tant que monument historique.

Cette église est sensible aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de son importance patrimoniale et de sa proximité relative au site des projets (environ 6 km). Une intervisibilité (*vue A*) et une covisibilité sont envisageables. Sa sensibilité est importante. Deux points de vue sont recommandés, un pour étudier une possible intervisibilité et un second pour une possible covisibilité.



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Poix-de-Picardie à Lahaye-Saint-Romain



#### Poix-de-Picardie

La commune de Poix-de-Picardie est très étendue car elle regroupe la ville de Poix-de-Picardie et une enclave qui correspond à l'ancienne commune de Lahaye-Saint-Romain.

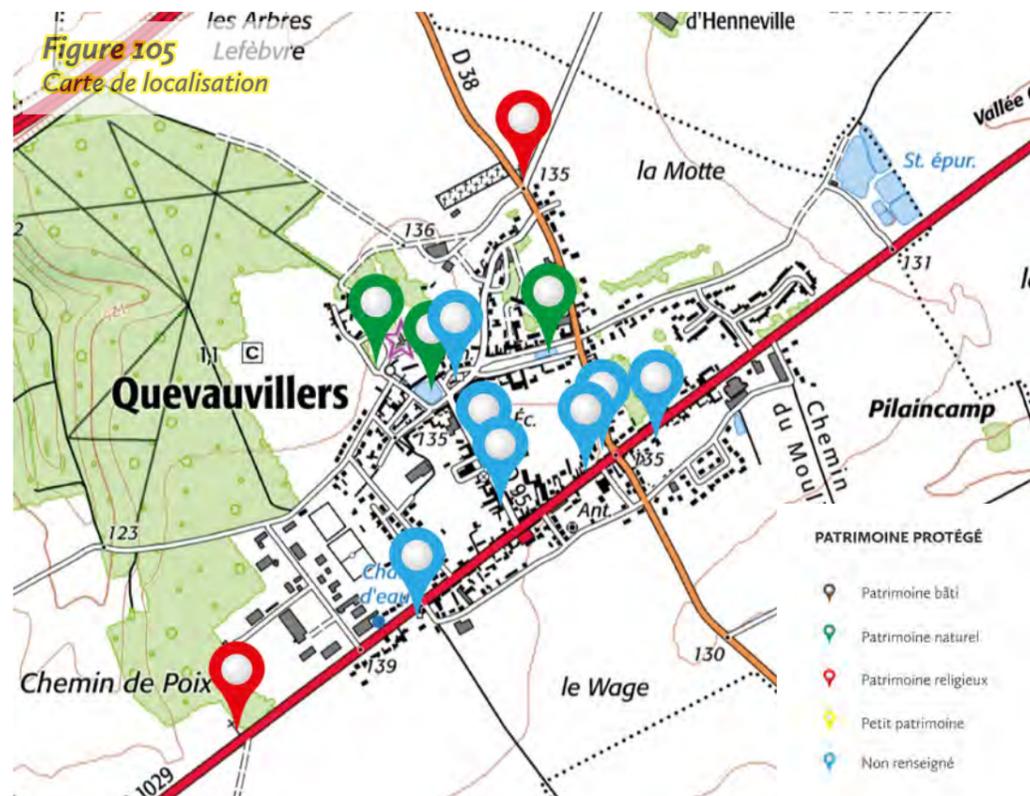
Le focus est ici réalisé sur le village de Lahaye-Saint-Romain. Il compte quatre éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires, un arbre remarquable et un élément d'origine inconnue.

Ces éléments sont de petite taille et entourés de végétation et/ou d'habitations qui limitent leur prégnance visuelle et les vues vers l'extérieur.

Leur sensibilité est nulle. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



## ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Quevauvillers



### Quevauvillers

La commune de Quevauvillers comprend douze éléments patrimoniaux protégés : sept éléments d'origine inconnue, trois arbres remarquables et deux calvaires.

Les éléments d'origine inconnue sont difficile à analyser mais il semblerait qu'il s'agisse d'éléments de petite taille ou sur des habitations du village. Ils sont tous implantés au sein du tissu urbain du village, à une distance importante du site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest (environ 10 km), leur sensibilité est donc nulle. Il en va de même pour les autres éléments protégés dont la nature est connue. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.

**Figure 106**  
Vue aérienne de la commune



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Sainte-Segrée



#### Sainte-Segrée

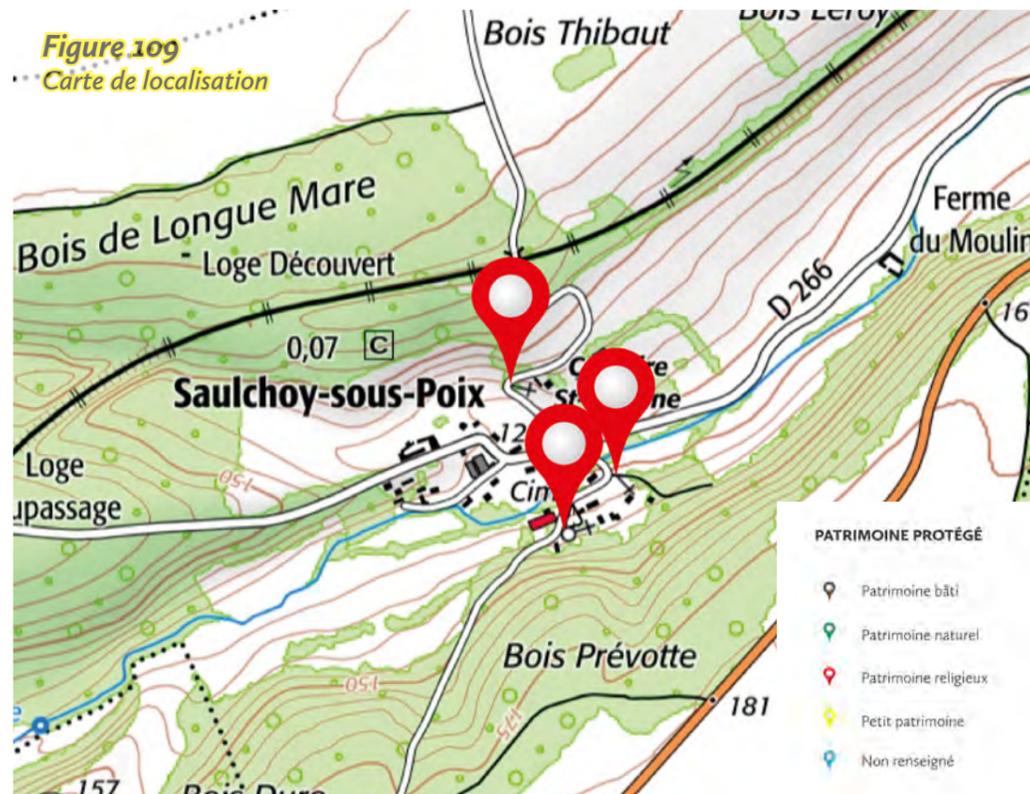
La commune de Sainte-Segrée comprend cinq éléments patrimoniaux protégés : trois calvaires, une chapelle et un arbre remarquable.

Tous ces éléments ont une sensibilité nulle en raison de l'éloignement au site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest (environ 10 km) et de leur implantation au sein des boisements ou du village. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.

**Figure 108**  
Vue aérienne de la commune



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Saulchoy-sous-Poix**



**Saulchoy-sous-Poix**

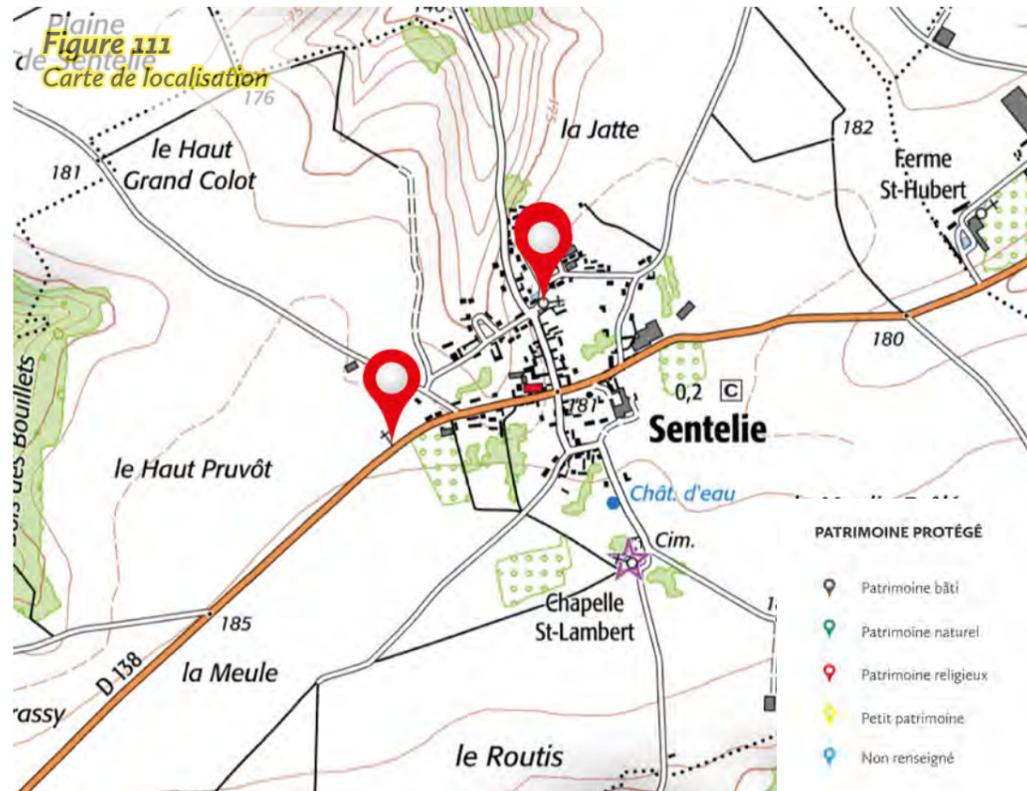
La commune de Saulchoy-sous-Poix comprend trois éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires et une église.

Ces éléments ont une sensibilité nulle aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de leur implantation au sein d'un espace bâti et végétalisé, dans le fond de la vallée de Poix, à une distance importante du site des projets (environ 8 km). La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.

**Figure 110**  
Vue aérienne de la commune



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Sentelie



#### Sentelie

La commune de Sentelie comprend trois éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires et une église.

Le calvaire au nord du village a une sensibilité nulle aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest. Celui situé à l'ouest du village est un peu sensible en raison de l'ouverture du paysage autour de son emplacement.

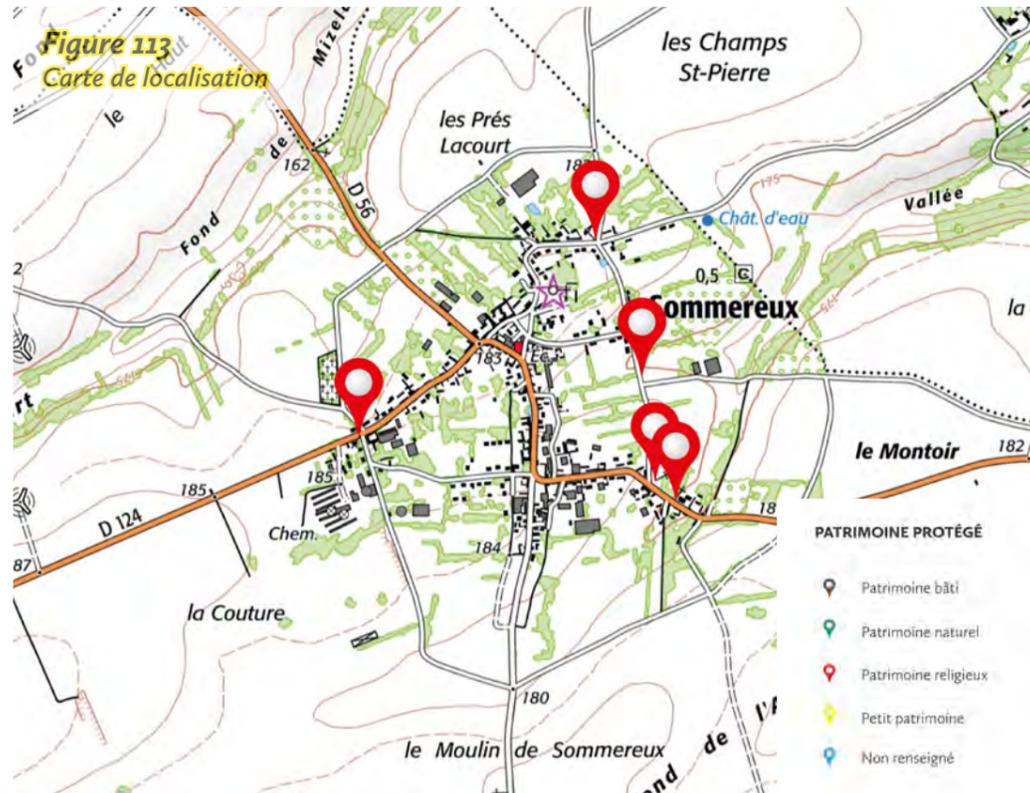
Enfin, l'église du village, qui n'est pas protégée en tant que monument historique, est sensible aux projets. Une covisibilité est quasi certaine depuis l'entrée sud-ouest de Sentelie par la D 138 (vue A). Un point de vue depuis cette route est recommandé pour étudier cette possible covisibilité entre l'église et les éoliennes des projets. Un autre point de vue est recommandé depuis l'église afin d'étudier une relation d'intervisibilité qui est probable en raison de la proximité au site des projets.



#### • Vue A



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Sommereux**



**Sommereux**

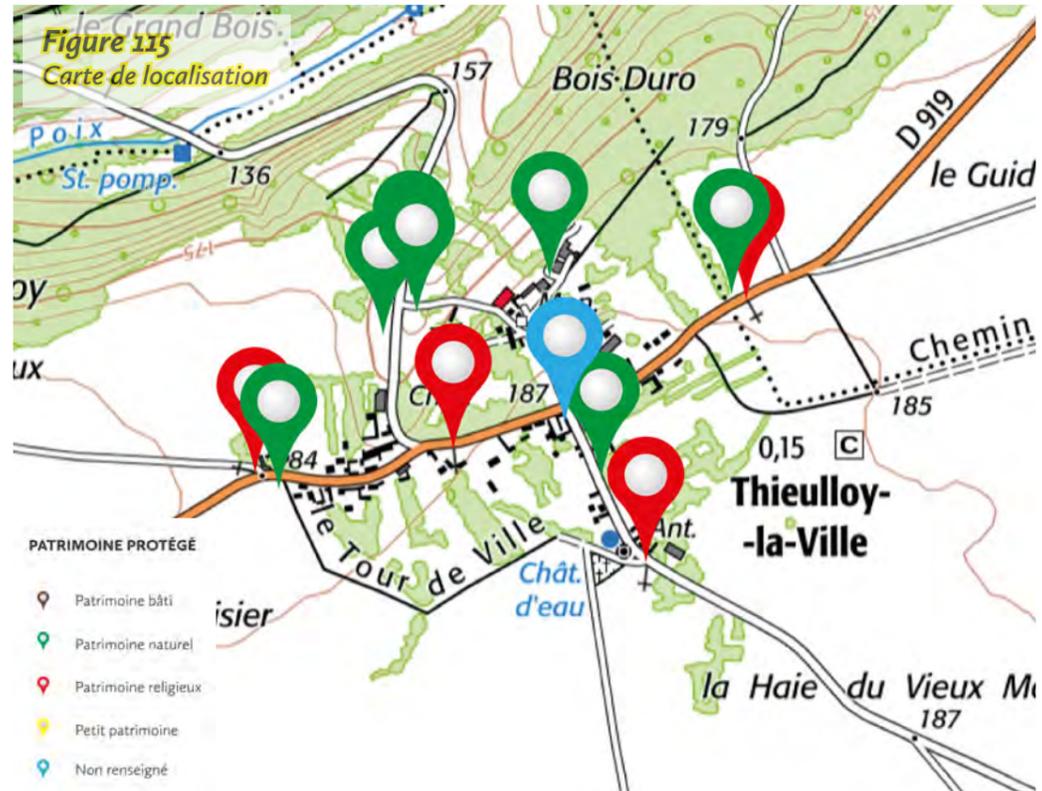
La commune de Sommereux comprend cinq éléments patrimoniaux protégés qui sont tous des calvaires.

Leur sensibilité aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest est nulle en raison de l'éloignement au site des projets (environ 8 km) et de leur implantation au sein du village. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.

**Figure 114**  
Vue aérienne de la commune



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Thieulloy-la-Ville



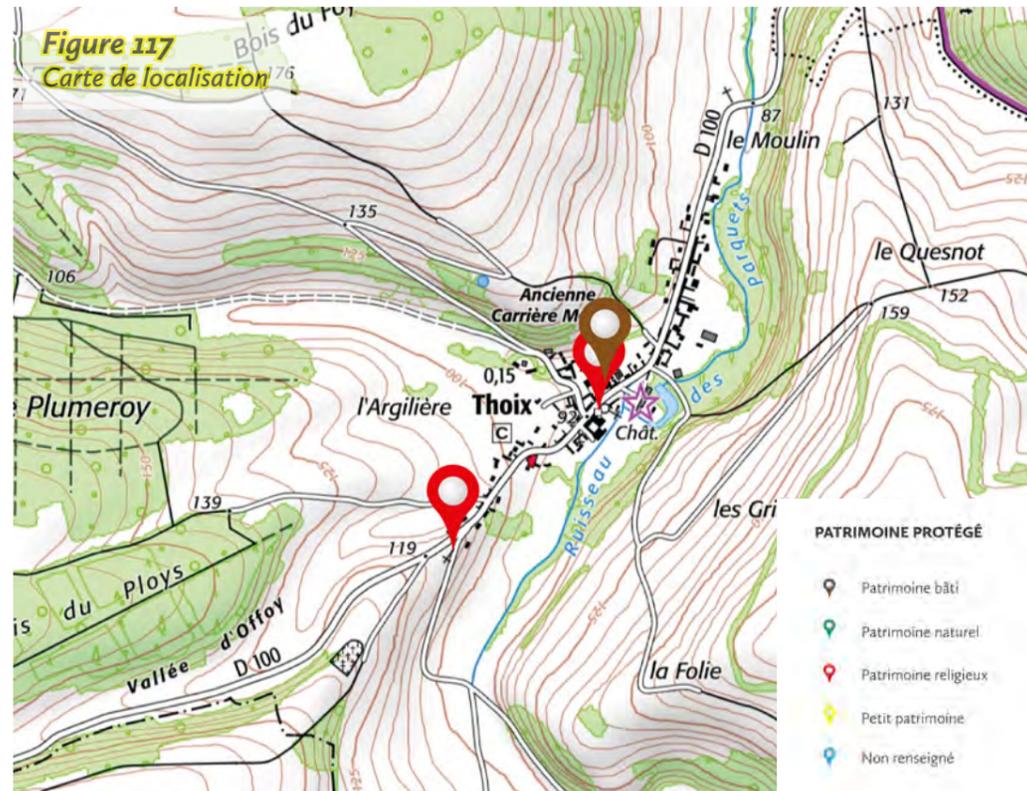
#### Thieulloy-la-Ville

La commune de Thieulloy-la-Ville comprend douze éléments patrimoniaux protégés : sept arbres remarquables, quatre calvaires et un élément d'origine inconnue.

Leur sensibilité aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest est nulle en raison de l'éloignement au site des projets (environ 9 km) et/ou de leur implantation au sein du village. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



► **Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Thoirx**



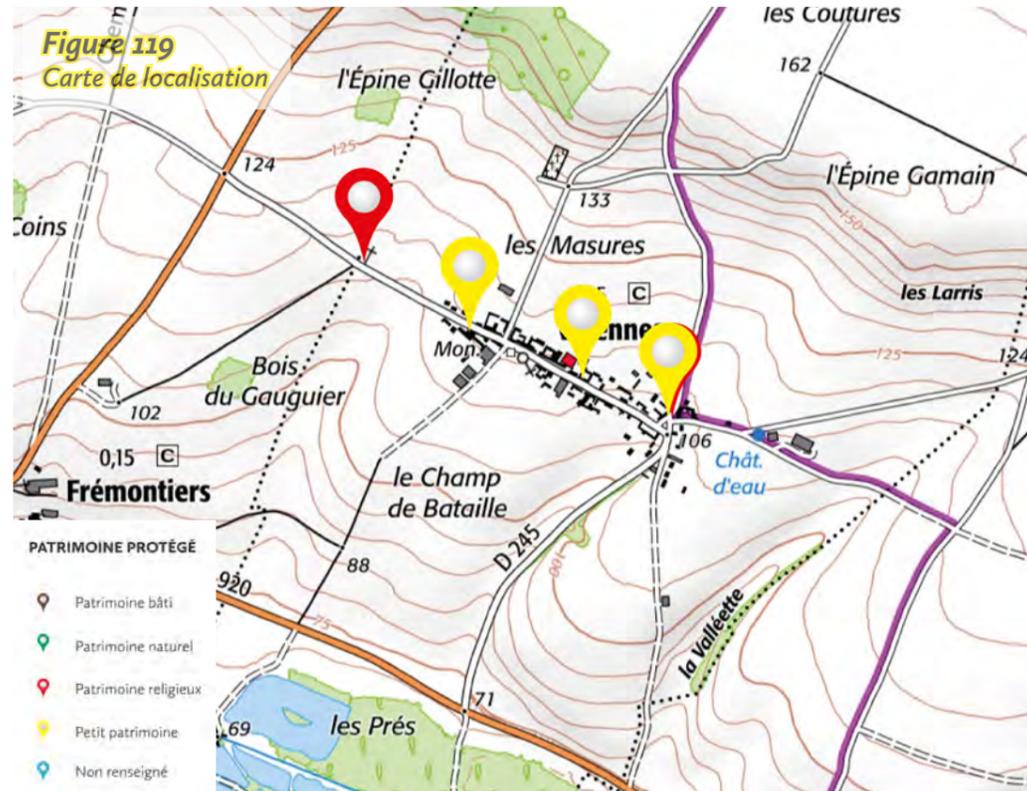
**Thoirx**

La commune de Thoirx comprend trois éléments patrimoniaux protégés : deux calvaires et un pigeonnier.

Ces éléments ont une sensibilité nulle aux projets éoliens de Corbillon Est et Ouest en raison de leur implantation au sein du bâti du village, lui même implanté dans le fond de la vallée des Parquets. La réalisation d'un point de vue n'est donc pas nécessaire.



### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Velennes



#### Velennes

La commune de Velennes comprend cinq éléments patrimoniaux protégés : trois pompes à eau et deux calvaires.

Les quatre éléments construits au sein du village ont une sensibilité nulle en raison des habitations alentour qui masquent les vues vers l'extérieur. Le calvaire construit en dehors du village à l'ouest est lui plus sensible. Une intervisibilité est certaine depuis le calvaire mais une covisibilité paraît difficile car il est entouré de bosquets qui masquent le calvaire. Toutefois, l'enjeu est faible et un point de vue depuis ce calvaire n'est pas nécessaire.

**Figure 120**  
Vue aérienne de la commune



**Figure 121**  
**Tableau de synthèse des sensibilités des éléments patrimoniaux protégés**

NUMÉRO	COMMUNE	PATRIMOINE PROTÉGÉ			
		DESIGNATION	DISTANCE (en KM)	SENSIBILITÉS	PDV À FAIRE
1	Beaudéduit	Croix	6,54	Faible	
2	Beaudéduit	Croix	6,85	Faible	
3	Beaudéduit	Église	6,68	Moyenne	X
4	Beaudéduit	Croix	6,65	Nulle	
5	Beaudéduit	Monument aux morts	6,65	Nulle	
6	Beaudéduit	Puits	6,66	Nulle	
7	Beaudéduit	Croix	6,68	Nulle	
8	Beaudéduit	Grugeoire	6,67	Nulle	
9	Belleuse	Calvaire	5,48	Faible	
10	Belleuse	Puits	5,78	Nulle	
11	Belleuse	Façade	5,88	Nulle	
12	Belleuse	Calvaire	5,96	Nulle	
13	Belleuse	Bâtiment	5,61	Nulle	
14	Belleuse	Calvaire	6,18	Nulle	
15	Belleuse	Puits	6,03	Nulle	
16	Belleuse	Calvaire	6,31	Nulle	
17	Bergicourt	Pigeonnier	2,18	Nulle	
18	Bergicourt	Calvaire	2,22	Nulle	
19	Bergicourt	Calvaire	1,81	Forte	
20	Blangy-sous-Poix	Calvaire	4,55	Nulle	
21	Blangy-sous-Poix	Église	4,18	Forte	X
22	Brassy	Calvaire	1,40	Nulle	
23	Brassy	Calvaire	0,80	Forte	
24	Brassy	Arbre remarquable	0,44	Forte	
25	Caulières	Calvaire	12,52	Nulle	
26	Caulières	Calvaire	12,70	Nulle	
27	Caulières	Calvaire	12,57	Nulle	
28	Contre	Calvaire	3,85	Nulle	
29	Contre	Moulin à eau	3,52	Nulle	
30	Contre	Calvaire	3,37	Nulle	
31	Conty	Calvaire	7,26	Faible	
32	Conty	Calvaire	7,46	Nulle	
33	Conty	Calvaire	5,90	Nulle	
34	Conty	Calvaire	8,11	Nulle	
35	Conty	Calvaire	7,21	Nulle	
36	Conty	Mare	8,09	Faible	
37	Conty	Calvaire	8,28	Nulle	
38	Conty	Calvaire	6,49	Nulle	
39	Conty	Calvaire	7,71	Nulle	
40	Courcelles-sous-Moyencourt	Arbre remarquable	8,20	Nulle	
41	Courcelles-sous-Moyencourt	Château	8,35	Moyenne	X
42	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	7,98	Nulle	
43	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	8,37	Nulle	
44	Courcelles-sous-Moyencourt	Puits	8,12	Nulle	
45	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	8,13	Nulle	
46	Courcelles-sous-Moyencourt	Église	8,18	Faible	
47	Courcelles-sous-Moyencourt	Monument aux morts	8,36	Nulle	
48	Courcelles-sous-Moyencourt	Non renseigné	8,34	Nulle	
49	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	8,20	Nulle	
50	Courcelles-sous-Moyencourt	Calvaire	2,85	Nulle	
51	Courcelles-sous-Thoix	Calvaire	8,02	Nulle	
52	Courcelles-sous-Thoix	Pigeonnier	2,39	Nulle	
53	Courcelles-sous-Thoix	Chapelle	2,59	Nulle	
54	Courcelles-sous-Thoix	Calvaire	2,66	Nulle	
55	Courcelles-sous-Thoix	Puits	2,65	Nulle	

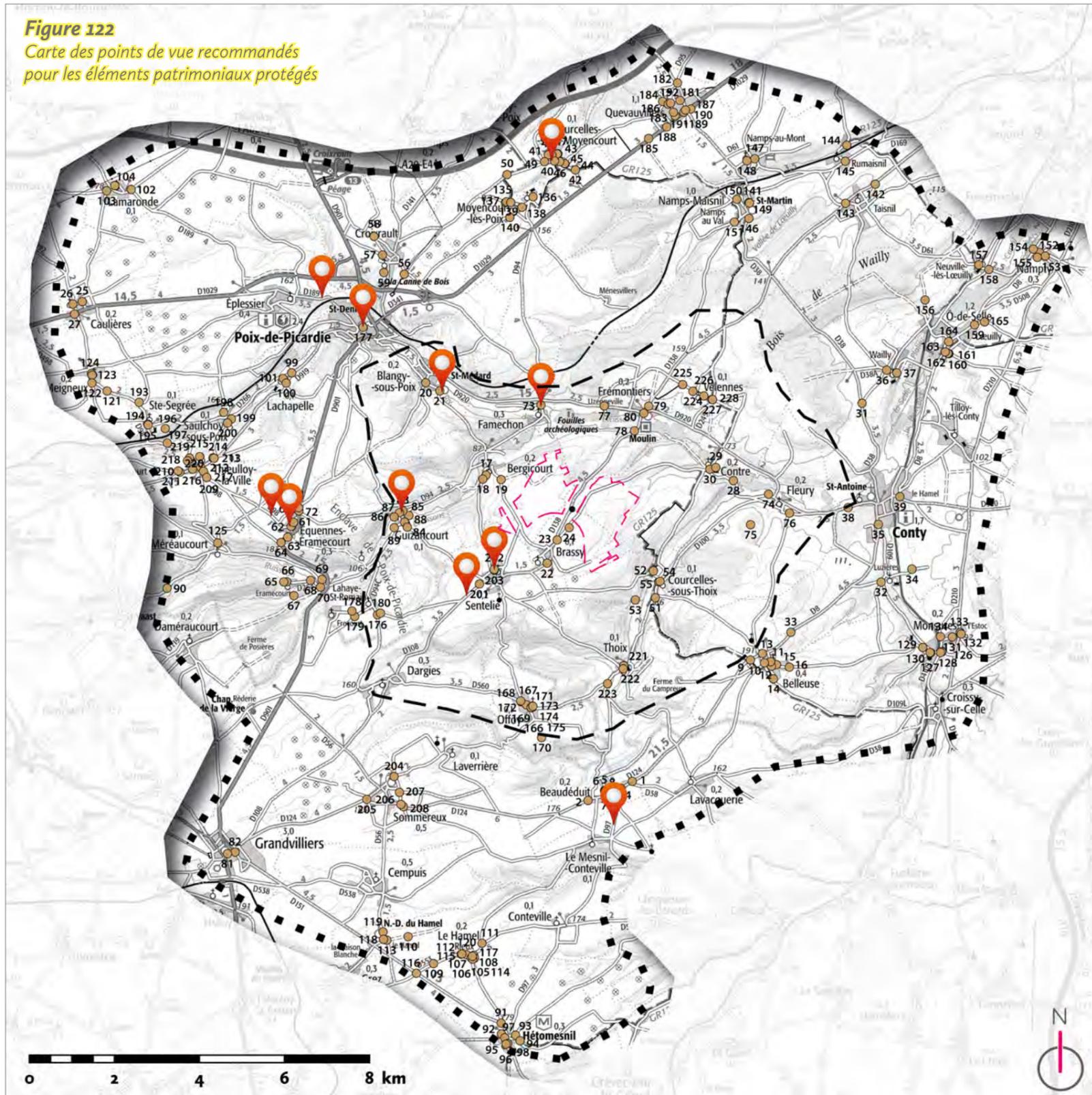
NUMÉRO	COMMUNE	PATRIMOINE PROTÉGÉ			
		DESIGNATION	DISTANCE (en KM)	SENSIBILITÉS	PDV À FAIRE
56	Croixrault	Calvaire	6,79	Faible	
57	Croixrault	Calvaire	7,46	Nulle	
58	Croixrault	Calvaire	7,93	Faible	
59	Croixrault	Arbre remarquable	7,11	Nulle	
60	Equennes-Eramecourt	Arbre remarquable	6,45	Nulle	
61	Equennes-Eramecourt	Arbre remarquable	6,56	Nulle	
62	Equennes-Eramecourt	Église	6,63	Moyenne	X
63	Equennes-Eramecourt	Calvaire	6,72	Nulle	
64	Equennes-Eramecourt	Calvaire	6,89	Nulle	
65	Equennes-Eramecourt	Arbre remarquable	6,99	Nulle	
66	Equennes-Eramecourt	Calvaire	6,93	Nulle	
67	Equennes-Eramecourt	Non renseigné	6,85	Nulle	
68	Equennes-Eramecourt	Arbre remarquable	6,38	Nulle	
69	Equennes-Eramecourt	Arbre remarquable	6,11	Nulle	
70	Equennes-Eramecourt	Arbre remarquable	6,19	Nulle	
71	Equennes-Eramecourt	Chapelle	6,44	Nulle	
72	Equennes-Eramecourt	Calvaire	6,43	Nulle	
73	Famechon	Chapelle	2,56	Moyenne	X
74	Fleury	Calvaire	4,63	Faible	
75	Fleury	Bâtiment	4,21	Nulle	
76	Fleury	Calvaire	5,11	Nulle	
77	Frémontiers	Calvaire	2,54	Nulle	
78	Frémontiers	Calvaire	2,35	Nulle	
79	Frémontiers	Calvaire	3,02	Nulle	
80	Frémontiers	Arbre remarquable	2,81	Nulle	
81	Grandvilliers	Église	11,45	Faible	
82	Grandvilliers	Chapelle	11,30	Nulle	
83	Guizancourt	Non renseigné	3,98	Nulle	
84	Guizancourt	Non renseigné	3,90	Nulle	
85	Guizancourt	Non renseigné	3,84	Nulle	
86	Guizancourt	Non renseigné	4,19	Nulle	
87	Guizancourt	Chapelle	4,06	Moyenne	X
88	Guizancourt	Non renseigné	3,96	Nulle	
89	Guizancourt	Calvaire	4,21	Nulle	
90	Hescamps	Non renseigné	9,71	Nulle	
91	Hétomesnil	Croix	12,19	Nulle	
92	Hétomesnil	Musée	12,44	Nulle	
93	Hétomesnil	Borne	12,43	Nulle	
94	Hétomesnil	Puits	12,55	Nulle	
95	Hétomesnil	Église	12,66	Faible	
96	Hétomesnil	Puits	12,65	Nulle	
97	Hétomesnil	Puits	12,52	Nulle	
98	Hétomesnil	Croix	12,65	Nulle	
99	LaChapelle	Calvaire	7,34	Nulle	
100	LaChapelle	Croix	7,35	Nulle	
101	LaChapelle	Chapelle	7,47	Nulle	
102	Lamaronde	Calvaire	12,81	Nulle	
103	Lamaronde	Calvaire	13,27	Nulle	
104	Lamaronde	Arbre remarquable	13,18	Nulle	
105	Le Hamel	Bâtiment	10,76	Nulle	
106	Le Hamel	Bâtiment	10,83	Nulle	
107	Le Hamel	Bâtiment	10,80	Nulle	
108	Le Hamel	Bâtiment	10,79	Nulle	
109	Le Hamel	Calvaire	11,16	Nulle	
110	Le Hamel	Calvaire	10,76	Nulle	

NUMÉRO	COMMUNE	PATRIMOINE PROTÉGÉ			SENSIBILITÉS	PDV À FAIRE
		DESIGNATION	DISTANCE (en KM)			
111	Le Hamel	Calvaire	10,41		Nulle	
112	Le Hamel	Calvaire	10,76		Nulle	
113	Le Hamel	Puits	11,02		Nulle	
114	Le Hamel	Mare	10,79		Nulle	
115	Le Hamel	Mare	10,77		Nulle	
116	Le Hamel	Calvaire	11,50		Nulle	
117	Le Hamel	Mare	10,73		Nulle	
118	Le Hamel	Mare	11,04		Nulle	
119	Le Hamel	Puits	10,88		Nulle	
120	Le Hamel	Puits	10,75		Nulle	
121	Meigneux	Calvaire	11,29		Nulle	
122	Meigneux	Calvaire	11,68		Nulle	
123	Meigneux	Non renseigné	11,73		Nulle	
124	Meigneux	Arbre remarquable	11,75		Nulle	
125	Méréaucourt	Calvaire	8,38		Nulle	
126	Monsures	Mairie	9,32		Nulle	
127	Monsures	Église	9,08		Nulle	
128	Monsures	Monument aux morts	9,29		Nulle	
129	Monsures	Calvaire	8,86		Nulle	
130	Monsures	Calvaire	9,06		Nulle	
131	Monsures	Calvaire	9,43		Nulle	
132	Monsures	Calvaire	9,60		Nulle	
133	Monsures	Chapelle	9,57		Nulle	
134	Monsures	Pigeonnier	9,16		Nulle	
135	Moyencourt-les-Poix	Arbre remarquable	7,39		Nulle	
136	Moyencourt-les-Poix	Non renseigné	7,40		Nulle	
137	Moyencourt-les-Poix	Arbre remarquable	7,38		Nulle	
138	Moyencourt-les-Poix	Arbre remarquable	7,20		Nulle	
139	Moyencourt-les-Poix	Calvaire	7,36		Nulle	
140	Moyencourt-les-Poix	Calvaire	7,02		Nulle	
141	Namps-Maisnil	Calvaire	8,32		Nulle	
142	Namps-Maisnil	Calvaire	10,45		Nulle	
143	Namps-Maisnil	Calvaire	9,65		Nulle	
144	Namps-Maisnil	Calvaire	10,72		Nulle	
145	Namps-Maisnil	Calvaire	10,40		Nulle	
146	Namps-Maisnil	Chapelle	8,00		Nulle	
147	Namps-Maisnil	Monument aux morts	9,29		Nulle	
148	Namps-Maisnil	Puits	9,16		Nulle	
149	Namps-Maisnil	Puits	8,32		Nulle	
150	Namps-Maisnil	Calvaire	8,25		Nulle	
151	Namps-Maisnil	Calvaire	7,75		Nulle	
152	Nampty	Puits	12,54		Nulle	
153	Nampty	Calvaire	12,62		Nulle	
154	Nampty	Arbre remarquable	12,45		Nulle	
155	Nampty	Arbre remarquable	12,44		Nulle	
156	Ô-de-Selle	Arbre remarquable	9,65		Nulle	
157	Ô-de-Selle	Monument aux morts	11,16		Nulle	
158	Ô-de-Selle	Calvaire	11,31		Nulle	
159	Ô-de-Selle	Calvaire	10,41		Nulle	
160	Ô-de-Selle	Arbre remarquable	9,59		Nulle	
161	Ô-de-Selle	Arbre remarquable	9,58		Nulle	
162	Ô-de-Selle	Arbre remarquable	9,57		Nulle	
163	Ô-de-Selle	Calvaire	9,52		Nulle	
164	Ô-de-Selle	Calvaire	9,69		Nulle	
165	Ô-de-Selle	Caveau	10,65		Nulle	

NUMÉRO	COMMUNE	PATRIMOINE PROTÉGÉ			SENSIBILITÉS	PDV À FAIRE
		DESIGNATION	DISTANCE (en KM)			
166	Offoy	Monument aux morts	4,75		Nulle	
167	Offoy	Croix	4,71		Nulle	
168	Offoy	Croix	4,66		Nulle	
169	Offoy	Mairie	4,75		Nulle	
170	Offoy	Cimetière	5,41		Nulle	
171	Offoy	Église	4,72		Faible	
172	Offoy	Puits	4,67		Nulle	
173	Offoy	Pressoir	4,75		Nulle	
174	Offoy	Pompe	4,76		Nulle	
175	Offoy	Croix	4,74		Nulle	
176	Poix-de-Picardie	Calvaire	5,21		Nulle	
177	Poix-de-Picardie	Église	6,52		Forte	X
178	Poix-de-Picardie	Calvaire	5,70		Nulle	
179	Poix-de-Picardie	Arbre remarquable	5,70		Nulle	
180	Poix-de-Picardie	Non renseigné	5,13		Nulle	
181	Quevauvillers	Arbre remarquable	9,94		Nulle	
182	Quevauvillers	Calvaire	10,32		Nulle	
183	Quevauvillers	Non renseigné	9,63		Nulle	
184	Quevauvillers	Arbre remarquable	9,82		Nulle	
185	Quevauvillers	Calvaire	8,90		Nulle	
186	Quevauvillers	Arbre remarquable	9,79		Nulle	
187	Quevauvillers	Non renseigné	9,81		Nulle	
188	Quevauvillers	Non renseigné	9,26		Nulle	
189	Quevauvillers	Non renseigné	9,69		Nulle	
190	Quevauvillers	Non renseigné	9,76		Nulle	
191	Quevauvillers	Non renseigné	9,56		Nulle	
192	Quevauvillers	Non renseigné	9,83		Nulle	
193	Sainte-Segrée	Calvaire	10,49		Nulle	
194	Sainte-Segrée	Arbre remarquable	10,18		Nulle	
195	Sainte-Segrée	Calvaire	10,17		Nulle	
196	Sainte-Segrée	Chapelle	9,76		Nulle	
197	Sainte-Segrée	Calvaire	9,65		Nulle	
198	Saulchoy-sous-Poix	Calvaire	8,51		Nulle	
199	Saulchoy-sous-Poix	Calvaire	8,30		Nulle	
200	Saulchoy-sous-Poix	Église	8,36		Nulle	
201	Sentelie	Calvaire	2,80		Faible	
202	Sentelie	Calvaire	2,31		Nulle	
203	Sentelie	Église	2,32		Forte	X
204	Sommereux	Calvaire	7,54		Nulle	
205	Sommereux	Calvaire	8,35		Nulle	
206	Sommereux	Calvaire	8,02		Nulle	
207	Sommereux	Calvaire	7,79		Nulle	
208	Sommereux	Calvaire	8,03		Nulle	
209	Thieulloy-la-Ville	Calvaire	8,63		Nulle	
210	Thieulloy-la-Ville	Calvaire	9,31		Nulle	
211	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	9,27		Nulle	
212	Thieulloy-la-Ville	Non renseigné	8,79		Nulle	
213	Thieulloy-la-Ville	Calvaire	8,51		Nulle	
214	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	8,54		Nulle	
215	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	8,85		Nulle	
216	Thieulloy-la-Ville	Calvaire	8,98		Nulle	
217	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	8,72		Nulle	
218	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	9,12		Nulle	
219	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	9,08		Nulle	
220	Thieulloy-la-Ville	Arbre remarquable	9,07		Nulle	

PATRIMOINE PROTÉGÉ					
NUMÉRO	COMMUNE	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)	SENSIBILITÉS	PDV À FAIRE
221	Thoix	Pigeonnier	3,87	Nulle	
222	Thoix	Calvaire	3,93	Nulle	
223	Thoix	Calvaire	4,17	Nulle	
224	Velennes	Pompe à eau	3,97	Nulle	
225	Velennes	Calvaire	3,92	Faible	
226	Velennes	Pompe à eau	4,08	Nulle	
227	Velennes	Pompe à eau	4,18	Nulle	
228	Velennes	Calvaire	4,19	Nulle	

**Figure 122**  
**Carte des points de vue recommandés**  
**pour les éléments patrimoniaux protégés**



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

**PATRIMOINE PROTÉGÉ**

-  Emplacement et numéro d'un élément patrimonial protégé au titre de l'article L151-9 du code de l'urbanisme

**LOCALISATION DES POINTS DE VUE**

-  Localisation et numérotation du point de vue

Les éléments patrimoniaux protégés au titre de l'article L151-9 du code de l'urbanisme les plus sensibles doivent faire l'objet d'au moins un photomontage afin d'évaluer les incidences potentielles des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest sur ces éléments.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 122 : carte des points de vue recommandés pour les éléments patrimoniaux protégés.

(Source : documents d'urbanisme des communes concernées, IGN)

#### 4.10 - Synthèse des sensibilités des éléments patrimoniaux protégés dans les documents d'urbanisme

L'ensemble des communes des périmètres d'étude immédiat et rapproché a fait l'objet de cette étude. Cela représente trente-neuf communes pour un total de deux-cent-vingt-huit éléments patrimoniaux protégés.

Une analyse par commune a été réalisée sur la base d'une carte de situation et d'une image aérienne. La sensibilité de chaque élément patrimonial protégé a été analysée et il en ressort ces tableaux de synthèse qui permettent de regrouper l'ensemble des sensibilités de chaque élément patrimonial dans chaque commune.

En plus de la définition des sensibilités, des points de vue sont recommandés si nécessaire en fonction du niveau de sensibilité de l'élément patrimonial et de l'enjeu lié à sa proximité au site, de la nature de l'élément patrimonial, du risque de visibilité des éoliennes, etc.

Les points de vue recommandés pour ces éléments patrimoniaux protégés sont présentés sur la carte ci-contre (fig. 122). Certains éléments patrimoniaux protégés peuvent faire l'objet d'au moins deux points de vue recommandés : un en covisibilité et un autre en intervisibilité selon la proximité au site des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest.

Voici la liste des éléments patrimoniaux protégés qui devront faire l'objet d'au moins un photomontage :

- église de Beaudéduit,
- église de Blangy-sous-Poix,
- château de Courcelles-sous-Moyencourt,
- église d'Équennes-Éramécourt,
- chapelle de Famechon,
- chapelle de Guizancourt,
- église de Poix-de-Picardie,
- église de Sentelie.

Types d'enjeux	Nature de l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Recommandations
<b>ENJEUX PAYSAGERS</b>			
Vallées des Évoissons et des Parquets	<ul style="list-style-type: none"> <li>La vallée des Évoissons est très sensible car elle est proche du site des projets éoliens (une centaine de mètres au nord et à l'ouest). C'est une vallée encaissée et assez étroite à l'ouest du site. Au nord, la vallée s'élargit fortement.</li> <li>La vallée des Parquets est à l'est du site des projets, mais c'est une vallée plus encaissée et étroite.</li> <li>Pour ces deux vallées, les risques d'effet de surplomb sont importants, d'autant plus qu'elles abritent un nombre assez significatif de villages et de monuments historiques.</li> </ul>	Très significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rechercher le retrait maximum au fond de vallée.</li> <li>Raisonner la dimension et l'orientation de l'implantation pour limiter au mieux les visibilitées.</li> <li>Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).</li> </ul>
Vallée de la Selle	<ul style="list-style-type: none"> <li>La vallée est assez éloignée du site des projets éoliens (9 km environ), ce qui rend les effets de surplomb impossibles. Toutefois, des vues depuis le fond de la vallée sont possibles, surtout vers Conty et Lœuilly, car l'axe visuel de la vallée donne vers le site des projets.</li> </ul>	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier la visibilité par des photomontages depuis le fond de vallée et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV)</li> </ul>
Plateau Picard	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site des projets se trouve sur le plateau Picard, à la limite entre vallée et plateau. Les vues depuis le plateau sont évidentes mais les portions de plateau sont rares car les vallées sont proches. Des vues de plateau à plateau sont très probables depuis les plateaux au nord des Évoissons.</li> <li>Plusieurs petits vallons secs entaillent le plateau Picard, une attention particulière devra être apportée à ceux-ci pour éviter des rapports d'échelle défavorables à ce paysage sensible.</li> </ul>	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rechercher une forme d'implantation lisible et cohérente.</li> <li>Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).</li> </ul>
<b>ENJEUX LOCAUX</b>			
Bergicourt, Brassy, Conty, Famechon, Frémontiers, Guizancourt, Sentelie et Velennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ces villages sont les plus sensibles aux projets de Corbillon Est et Ouest pour différentes raisons.</li> <li>Brassy et Sentelie sont implantés sur le plateau où repose le site des projets. Ils sont en relation visuelle directe avec les projets. Des intervisibilités depuis le centre sont possibles, et des covisibilités avec la silhouette urbaine de ces deux villages sont certaines. Les rapports d'échelle pourront être défavorables au bâti.</li> <li>Les autres villages sont implantés dans le fond de la vallée des Évoissons. Des intervisibilités depuis les centres de ces villages sont très peu probables, et si c'est le cas, les éoliennes seront très discrètes. En revanche, des covisibilités avec la silhouette urbaine de ces villages sont certaines, surtout depuis les versants opposés aux projets. Des rapports d'échelle pourraient être défavorables au bâti depuis les versants opposés de la vallée des Évoissons.</li> <li>Conty est plus éloignée du site que les autres villes, mais du fait de son importance et de la route très fréquentée qui la traverse (D 920), l'enjeu reste très important. Surtout, une visibilité des projets depuis l'entrée est, le long de la D 920 est possible.</li> </ul>	Très significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilitées et covisibilités avec ces villages particulièrement sensibles. Ces photomontages seront pris depuis les vues les plus potentiellement impactantes comme le centre des villages de plateaux ou les vues en covisibilité avec les villages de vallée.</li> </ul>
Belleuse, Contre, Courcelles-sous-Thoix, Dargies, Éplessier, Fleury, Lahaye-Saint-Romain et Offoy	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ces villages sont moins sensibles aux projets de Corbillon Est et Ouest car ils sont plus éloignés ou ont une implantation différente des villages cités ci-dessus.</li> <li>Belleuse, Dargies, Éplessier, Lahaye-Saint-Romain et Offoy sont des villages de plateaux, mais plus éloignés du site des projets que Brassy et Sentelie. Des intervisibilités depuis les centres sont très peu probables, mais des covisibilités avec la silhouette urbaine de ces villages sont certaines. Toutefois, les rapports d'échelle devraient être favorables au bâti en raison de cet éloignement au site des projets.</li> <li>Contre, Courcelles-sous-Thoix et Fleury sont des villages de vallées. Ils sont plus éloignés du site des projets que les villages de vallées cités plus-haut. Les visibilitées vers le projet restent possibles, mais les rapports d'échelle devraient être favorables en raison de relief plus importants autour de ces villages.</li> </ul>	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilitées et covisibilités avec la plupart de ces villages sensibles. Ces photomontages seront pris depuis les vues les plus potentiellement impactantes, donc plutôt à l'extérieur qu'à l'intérieur de ces villages.</li> </ul>
Beaudéduit, Blangy-sous-Poix, Croixrault, Daméraucourt, Équennes, Grandvilliers, Lavacquerie, Namps-au-Mont, Namps-au-Val, Poix-de-Picardie, Sommereux et Thoix	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ces villages sont peu sensibles aux projets car ils sont plus éloignés du site des projets, ou implantés dans des vallées plus encaissées, comme Thoix dans la vallée des Parquets.</li> </ul>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques points de vue, depuis une partie de ces villages, devront confirmer le peu de visibilité depuis les sorties de ces villages.</li> </ul>
<b>ENJEUX PATRIMONIAUX</b>			
Chapelle de Sentelie	<ul style="list-style-type: none"> <li>C'est le monument historique le plus sensible par sa proximité avec les projets et son implantation en plein champ.</li> </ul>	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visualiser ces perceptions au moyen d'un photomontage en inter-visibilité.</li> </ul>
Patrimoine des périmètres immédiat et rapproché	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le périmètre d'étude immédiat comprend quatre autres monuments historiques. Des intervisibilités semblent très peu probables entre le moulin à eau, l'église de Frémontiers et les projets éoliens. Une covisibilité est probable pour l'église depuis le nord du village. Les deux autres monuments historiques (croix de Thoix et église de Blangy-sous-Poix) semblent peu sensibles aux projets.</li> <li>Le périmètre rapproché comprend de nombreux monuments historiques, mais leur éloignement au site des projets n'en fait un enjeu majeur.</li> <li><b>Enfin, des éléments patrimoniaux protégés ont révélé une sensibilité aux projets, au moins un photomontage devra y être réalisé.</b></li> </ul>	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs et d'une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).</li> <li>Réaliser un photomontage depuis les monuments éloignés les plus sensibles aux projets.</li> </ul>
SPR et église de Conty	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conty est une ville patrimoniale importante. C'est un Secteur Patrimonial Remarquable (SPR). Cet ensemble est un enjeu patrimonial important car il est à seulement 7 km des projets et que sa position en fond de vallée de la Serre renforce cette sensibilité. Des vues depuis le centre-ville sont peu probables, mais des vues des projets en entrée et sortie de ville sont très probables.</li> </ul>	Très significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).</li> </ul>
<b>ENJEUX LIÉS AUX IMPACTS CUMULÉS</b>			
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le périmètre d'étude présente un développement éolien assez significatif. L'insertion des projets éoliens avec les autres projets construits ou accordés devra faire l'objet d'une attention particulière.</li> </ul>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rechercher une géométrie d'implantation permettant de mettre les projets en cohérence géométrique avec les autres parcs et projets.</li> </ul>

■ Ci-contre à gauche :

• Tableau de synthèse des enjeux

## 5 - SYNTHÈSE HIÉRARCHISÉE DES ENJEUX

### 5.1 - Synthèse hiérarchisée des enjeux des projets

Considérant dans une double démarche le paysage et le site des projets éoliens, chacun étant observé depuis l'autre, l'étude s'est attachée à relever les sensibilités du territoire. Une approche périmétrique a permis d'estimer le degré de chaque sensibilité identifiée, les plus fortes se rencontrant dans un périmètre de l'ordre de 6 km autour du site.

À partir du degré des sensibilités rencontrées, cette phase s'attache à qualifier de façon hiérarchisée les enjeux des projets. Elle indique clairement les éléments majeurs à prendre en compte pour l'évaluation future des incidences de ces projets (paysage, patrimoine...) et pour formuler en amont des projets recherchant la plus grande cohérence, et de moindre incidence.

Ces enjeux hiérarchisés sont repris dans le tableau de synthèse ci-contre. Ils sont classés selon une échelle globale allant de "nul" à "rédhibitoire". Sur ces projets, il n'y pas d'enjeu de niveau "rédhibitoire", le niveau de l'enjeu le plus fort étant "très significatif". Un projet éolien est donc paysagèrement et patrimonielement envisageable sur ce site dans la mesure où ces enjeux sont pris en compte.

Il est possible de résumer de manière encore plus synthétique les enjeux par catégorie d'importance.

#### Les enjeux forts ("très significatifs" et "significatifs") concernent :

. En tant qu'enjeux locaux : les villages de Bergicourt, Brassy, Conty, Famechon, Frémontiers, Guizancourt, Sentelie et Velennes. Brassy et Sentelie sont sur le même plateau que le site des projets. Les visibilitées vers le site sont certaines depuis les abords du village, et très probables depuis le centre. L'étude devra vérifier les visibilitées depuis les entrées / sorties du village et le cœur du village. Pour Bergicourt,

Conty, Famechon, Frémontiers, Guizancourt et Velennes, la situation topographique est différente. En effet, ces six villages sont construits dans le fond de la vallée des Évoissons. Des vues depuis les centres sont moins probables, mais des covisibilitées depuis des points hauts sont certaines, comme l'entrée nord par la D 138 pour Frémontiers ou le sommet de la montagne de Guizancourt. Enfin, concernant Conty, les vues depuis le centre sont très peu probables, tout comme des vues en sortie ouest. En revanche, une visibilité des éoliennes des projets depuis la D 920, en entrée est, est probable.

. En tant qu'enjeux paysagers : les vallées des Évoissons et des Parquets ainsi que le plateau Picard. Les vues de plateaux sont sensibles car les éoliennes y seront particulièrement visibles. Enfin, la vallée des Évoissons est incontestablement le paysage le plus sensible aux projets, par sa proximité surtout. Les effets de surplomb des éoliennes sont probables et seront à étudier.

. En tant qu'enjeux patrimoniaux : par sa proximité et son emplacement en dehors du village, la chapelle de Sentelie est sensible aux projets. Par son importance et sa relative proximité aux projets, le SPR et l'église de Conty sont également un enjeu important.

#### Les enjeux d'importance moyenne ("modéré") concernent :

. En tant qu'enjeu paysager : la vallée de la Selle. Les vues depuis cette vallée sont moins probables en raison de son éloignement, mais l'importance de cette vallée en fait un espace sensible.

. En tant qu'enjeux locaux : les villages de Belleuse, Courcelles-sous-Thoix, Dargies, Éplessier, Fleury, Lahaye-Saint-Romain et Offoy. Ce sont des villages moins sensibles que les premiers, car ils sont plus en retrait du site des projets et/ou entourés de boisements ou de relief qui limiteront ou masqueront les vues vers les projets. Surtout, du fait de l'éloignement plus important au site, les rapports d'échelle entre le

bâti et les éoliennes, seront probablement favorables, quand ces dernières seront visibles.

. En tant qu'enjeu patrimonial : le reste du patrimoine des périmètres rapproché et immédiat.

#### Les enjeux d'importance faible ("faible") concernent :

. En tant qu'enjeu de contexte éolien : les effets cumulés possibles avec le contexte, au titre des effets cumulés.

. En tant qu'enjeux locaux : les villages de Beaudéduit, Blangy-sous-Poix, Croixrault, Daméraucourt, Équennes, Grandvilliers, Lavacquerie, Namps-au-Mont, Namps-au-Val, Poix-de-Picardie, Sommereux et Thoix. Tous ces villages, à l'exception de Thoix, font partie du périmètre rapproché. Leur éloignement au site est donc important, ce qui entraînera soit un masquage des éoliennes des deux projets, soit une visibilité de ces dernières, mais dans des rapports d'échelle favorables.

### 5.2 - Scénario de référence

Ce scénario doit définir l'évolution possible du paysage dans le cas où ces projets éoliens n'aboutiraient pas.

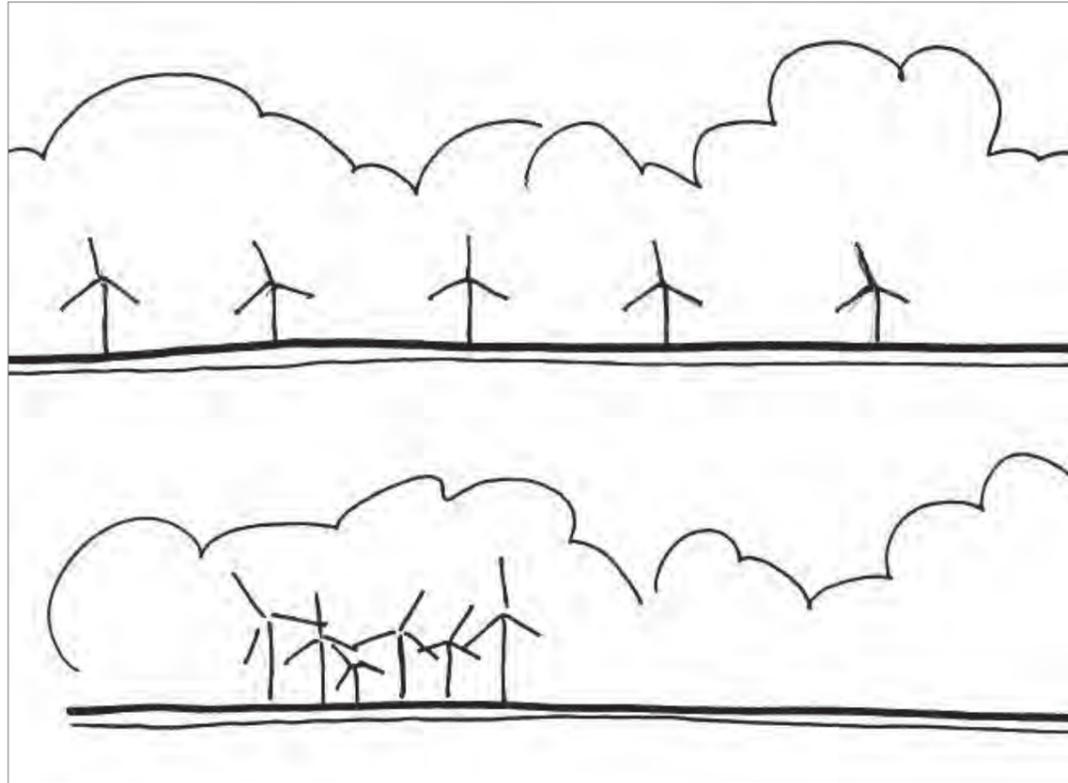
On constate d'abord que les paysages du territoire ont déjà été transformés par le développement éolien depuis une bonne quinzaine d'années. L'absence de ces projets réduirait les effets cumulés, mais de manière probablement marginale à l'égard du contexte éolien global sur le périmètre d'étude éloigné.

Par ailleurs, l'étude des dynamiques a montré deux sources principales de transformation du territoire. En premier lieu, les modifications des pratiques agricoles puis la périurbanisation du territoire sous la pression urbaine d'Amiens. Ces phénomènes apparaissent décorrélés du développement éolien. En l'absence de réalisation de ces deux projets éoliens, ils poursuivront leur propre dynamique.



**DEUXIÈME PARTIE**  
**VOLET PAYSAGER**

**Figure 123**  
Principes d'implantation



**Vue A**  
Exemple d'un parc en ligne, axé selon la direction rectiligne d'une importante route départementale

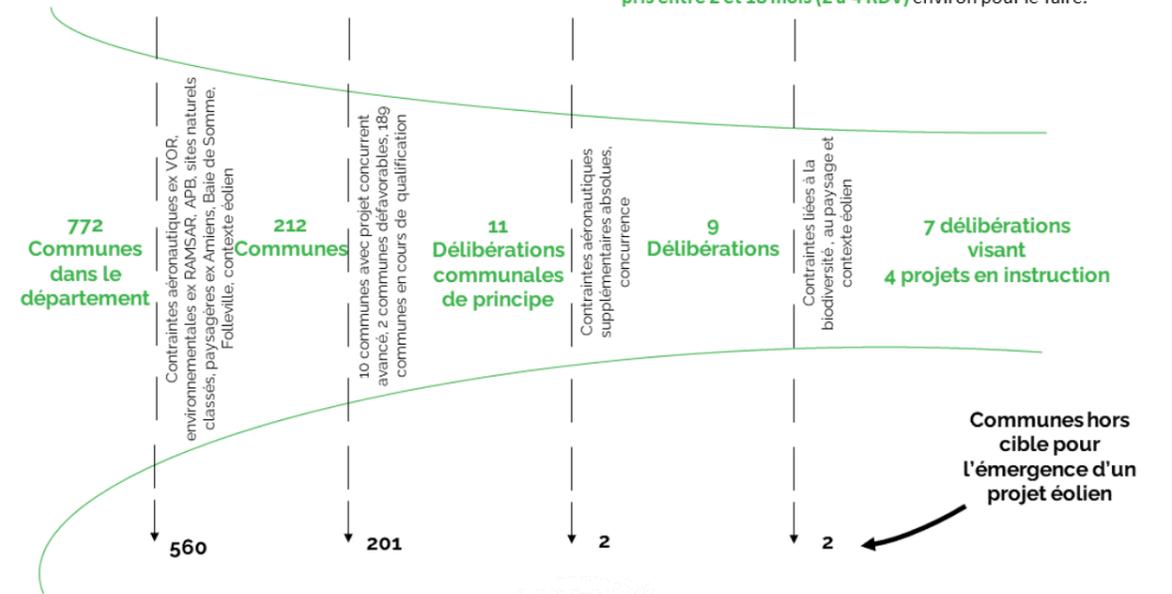


**Vue B**  
Exemple d'un parc en masse, implanté sur un plateau ouvert, et sur un site d'assiette homogène

**Figure 124**  
Processus d'émergence d'un projet

**Processus d'émergence d'un projet**  
L'exemple du département de la Somme entre juillet 2017 et avril 2022

Les communes qui ont délibéré sur le principe de l'éolien ont pris entre 2 et 18 mois (2 à 4 RDV) environ pour le faire.



Des variantes d'implantation sont étudiées afin de définir la variante finale la plus adaptée au site.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 123 : deux formes principales d'implantation.

(croquis : Matutina)

- Figure 124 : processus d'émergence d'un projet.

(source : Ventelys)

- Vue A : un parc éolien en service implanté en alignement régulier, appuyé sur l'axe d'une route très fréquentée (en région Normandie).

(photo : Matutina)

- Vue B : un parc éolien en service implanté en masse homogène, permettant une lisibilité au premier coup d'œil dans un paysage de plateau ouvert et cultivé (en région Normandie).

(photo : Matutina)

## 1 - LE SITE ET SES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION

### 1.1 - Les processus d'émergence d'un projet éolien : choix du site d'implantation

Le processus d'émergence d'un projet éolien au sein de Ventelys Énergies Partagées est un enchaînement d'étapes qui permet au-travers d'une analyse multicritère de proposer des sites d'implantation de projet éolien au sein d'un département.

Aussi, à l'échelle du département de la Somme la première étape a été de mettre de côté les communes présentant des contraintes rédhibitoires à l'éolien. En premier lieu ont donc été étudiées les contraintes réglementaires, les enjeux paysagers majeurs (Amiens, Baie de Somme, Folleville...) ainsi que les enjeux écologiques majeurs (RAMSAR, APB, sites naturels classés). Ce premier examen a permis d'identifier 212 communes sur les 772 que compte le département. Ce sont donc 520 communes, soit les deux tiers du département, qui sont déterminées comme non-éligibles à une étude de faisabilité de Ventelys Énergies Partagées.

Les 212 communes éligibles à une étude de faisabilité sont ensuite contactées. Celles-ci peuvent être intéressées ou pas par la réalisation d'un diagnostic de leur territoire ainsi si la commune le souhaite Ventelys Énergies Partagées propose la réalisation d'une étude de faisabilité. Une commune met généralement entre 2 et 18 mois pour se déterminer, c'est le temps de la prise de délibération de principe. Entre juillet 2017 et avril 2022, 11 communes du département ont délibéré en ce sens. A la suite d'une délibération, une première analyse des enjeux paysagers et écologiques à l'échelle du territoire communal est réalisée. En parallèle, une consultation de divers organismes et services de l'État est lancée afin d'échanger sur les enjeux et valeurs à prendre en compte. De même, les premières prospections foncières démarrent. A ce stade, des contraintes majeures peuvent encore émerger et des projets

se voient ainsi stoppés, c'est le cas pour un tiers des projets de Ventelys Énergies Partagées dans le département. Ainsi, sur les 11 délibérations favorables à une étude de faisabilité prises dans le département depuis 2017, 4 d'entre elles n'ont pas donné lieu à la formation d'un projet éolien. En effet, sur 4 communes Ventelys Énergies Partagées a déterminé des contraintes locales rédhibitoires (paysagère, biodiversité, aéronautique...). Ce sont donc aujourd'hui seulement 4 projets en instruction issus de 7 délibérations communales dans le département de la Somme.

Le choix d'un site pour l'implantation d'un parc éolien dépend donc de nombreuses contraintes techniques et réglementaires et c'est en écartant les zones de non-faisabilité liées à ces différents facteurs, qu'une zone d'implantation potentielle des éoliennes est définie et est aussi travaillée avec les communes. Concernant les projets de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, la zone d'étude a été entérinée avec les communes de Bergicourt, Brassy et Contre dès 2017 et lors de différentes rencontres avec les élus. En particulier la zone d'implantation potentielle a été en partie déterminée conformément aux demandes des communes : un éloignement des premiers mâts de 800 m des habitations de Brassy et la création d'un espace de respiration avec le parc existant du Chemin de l'Ormelet.

La zone d'implantation potentielle a donc été définie par les données environnementales et paysagères mais également selon les sensibilités communales. Les résultats des études acoustiques, environnementales et paysagères ont ensuite permis d'élaborer un schéma d'implantation pour les éoliennes.

### 1.2 - Rappel : configuration du site

Le site des projets repose sur un plateau agricole très ouvert qui fait partie de l'unité paysagère du plateau Picard. Les grandes cultures en openfield sont majoritaires, et les boisements sont rares. Le relief y est souvent peu marqué, ce qui entraîne des visibilités lointaines depuis le plateau.

Plusieurs vallées entaillent ce plateau Picard, comme la vallée des Évoissons ou de la Selle. Surtout, de très nombreux vallons secs, affluents de ces cours d'eau, entaillent le plateau et modèlent le relief, apportant également une atmosphère très végétalisée.

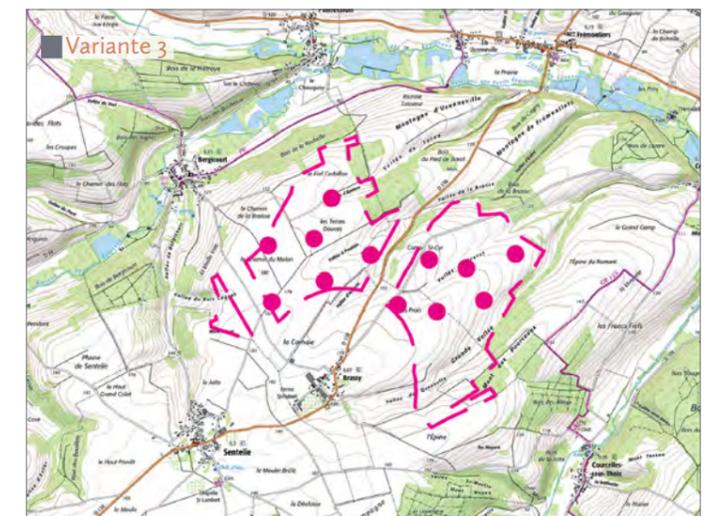
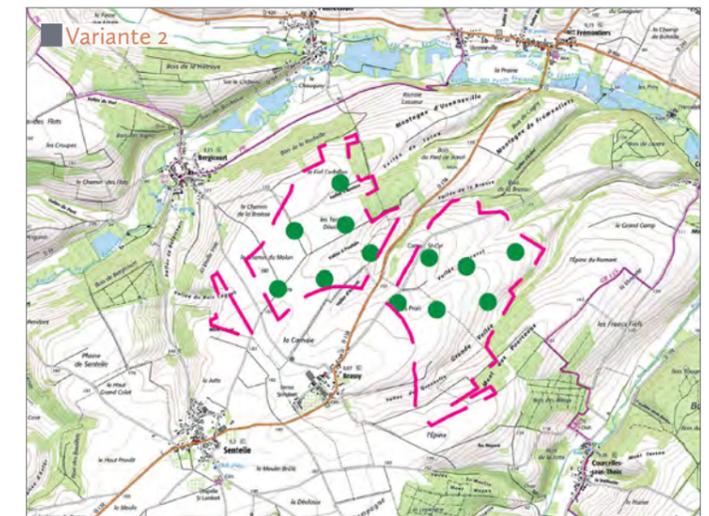
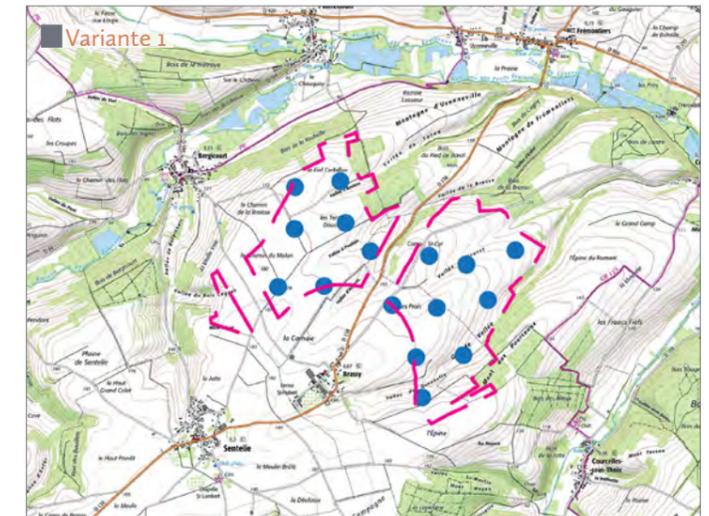
Le site des projets repose sur une portion du plateau Picard, mais il est à proximité des vallées des Évoissons et des Parquets. La vallée des Évoissons se trouve à l'ouest et au nord du site des projets, tandis que la vallée des Parquets est à l'est du site des projets. De nombreux vallons secs, affluents de ces deux cours d'eau, se retrouvent proches du site, comme par exemple la vallée sec proche de Dargies et Thoix, ou encore celui proche de Courcelles-sous-Thoix.

Le site se présente donc, à priori, comme plutôt favorable au développement éolien, depuis le plateau, par son dégagement, son amplitude et l'absence de réels repères d'échelles. Ce paysage est dominé par la démesure du ciel. Il est donc en capacité "d'absorber" un projet éolien par sa grande échelle. En revanche, les vallées proches du site, comme les Évoissons et les Parquets, représentent un enjeu majeur des projets éoliens, car sa proximité avec cette dernière peut entraîner des rapports d'échelle défavorables à la vallée et des effets de surplomb potentiellement très importants. La vallée des Parquets est une vallée étroite, mais la vallée des Évoissons est elle beaucoup plus large et offre de nombreux panoramas, où les rapports d'échelle entre les éoliennes des projets et la vallée des Évoissons pourraient poser problèmes.

**Figure 125**  
*Hauteurs des éoliennes des variantes*

<b>Variante 1</b>	
Corbillon Ouest	Corbillon Est
Dimension des éoliennes E1, E3 et E4 : - hauteur de tour : 75 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 132 m	Dimension des éoliennes E8, E9 et E11 : - hauteur de tour : 80 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 137 m
Dimension des éoliennes E2, E5 et E6 : - hauteur de tour : 80 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 137 m	Dimension des éoliennes E7, E10, E12, E14, E15 et E16 : - hauteur de tour : 93 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 150 m
<b>Variante 2</b>	
Corbillon Ouest	Corbillon Est
Dimension des éoliennes E1 et E2 : - hauteur de tour : 75 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 132 m	Dimension des éoliennes E7 et E8 : - hauteur de tour : 80 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 137 m
Dimension des éoliennes E3, E4 et E5 : - hauteur de tour : 80 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 137 m	Dimension des éoliennes E6, E9, E10, E11 et E12 : - hauteur de tour : 93 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 150 m
<b>Variante 3</b>	
Corbillon Ouest	Corbillon Est
Dimension des éoliennes E1 et E2 : - hauteur de tour : 75 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 132 m	Dimension des éoliennes E7 et E8 : - hauteur de tour : 80 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 137 m
Dimension des éoliennes E3 et E4 : - hauteur de tour : 80 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 137 m	Dimension des éoliennes E6, E9, E10, E11 et E12 : - hauteur de tour : 93 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 150 m
Dimension de l'éolienne E5 : - hauteur de tour : 93 m - diamètre des rotors : 114 m - hauteur totale : 150 m	

**Figure 126**  
*Variantes d'implantation*



■ Ci-contre à gauche :

- Figure 125 : hauteur des éoliennes des variantes.

(source : Ventelys)

- Figure 126 : variantes d'implantation.

(fond : IGN 25)

### 13 - Rappel des enjeux du site

Toutefois, en dépit d'une configuration se présentant de façon générale comme favorable au développement éolien, il convient de rappeler les enjeux qui portent sur le site. Ces derniers ont été identifiés dans l'état initial. À l'échelle des périmètres rapprochés et immédiats, on retiendra :

- l'habitat situé à proximité du site, soit les villages les plus proches (Bergicourt, Brassy, Frémontiers, Guizancourt et Sentelie) ;
- la proximité avec les vallées des Évoissons et des Parquets ;
- la présence de nombreux vallons secs qui entaillent le plateau Picard et accompagnent les vallées proches ;
- des visibilitées possibles avec le patrimoine proche, surtout la chapelle de Sentelie et le SPR de Conty, qui comprend une église classée.

À l'échelle du périmètre éloigné, les enjeux sont pondérés par l'effet d'éloignement. Aussi, la configuration géométrique des projets est essentiellement perceptible depuis ces périmètres. C'est donc à partir de cette zone de perception réelle que doit s'engager la réflexion sur l'implantation des projets.

### 14 - Formes d'implantations et variantes

Dans un paysage de plateau ouvert comme l'est celui où se tient le présent site des projets, tout élément vertical possède un rayonnement visuel important. Autrement dit, un projet éolien s'avérera particulièrement visible. Il est donc nécessaire de produire une structure géométrique d'implantation qui soit lisible. Pour ceci, les formes géométriques les plus efficaces sont soit celle de la ligne régulière ou de la masse homogène (fig. 123 et vues A et B page 126). Elles sont compréhensibles au premier regard. L'expérience montre que les formes intermédiaires mal définies géométriquement sont difficilement lisibles.

De plus, le critère primordial pour les trois variantes sera les rapports d'échelle qu'elles entretiennent avec les vallées des Évoissons et des Parquets. Sur ces bases, trois variantes sont proposées (fig. 126). Ces trois variantes sont comparées au moyen des photomontages 5, 11, 13 et 25 de la campagne de montages, en pages suivantes.

### 15 - Description des variantes

La première variante (fig. 126) est une variante maximaliste qui utilise tout le potentiel énergétique de l'aire d'étude des projets. Elle est composée de seize machines qui occupent deux zones du site des projets. L'ensemble forme une masse hétérogène, qui ne répond ni à une logique de ligne régulière, ni à celle d'une masse homogène. Il semble se dégager une logique d'implantation en ligne régulière à l'est, mais elle ne se retrouve par sur la partie ouest du site. C'est une masse d'éoliennes dont la lisibilité devra être analysée grâce aux photomontages. **La partie droite de la première variante suit la ligne de force paysagère de la partie ouest de la vallée des Évoissons ainsi que la ligne de force anthropique de la D 138 qui sont sur axe sud-ouest nord-est. Sur la partie gauche du site, les éoliennes ont une implantation moins régulière et homogène et ne semblent suivre une ligne de force particulière.**

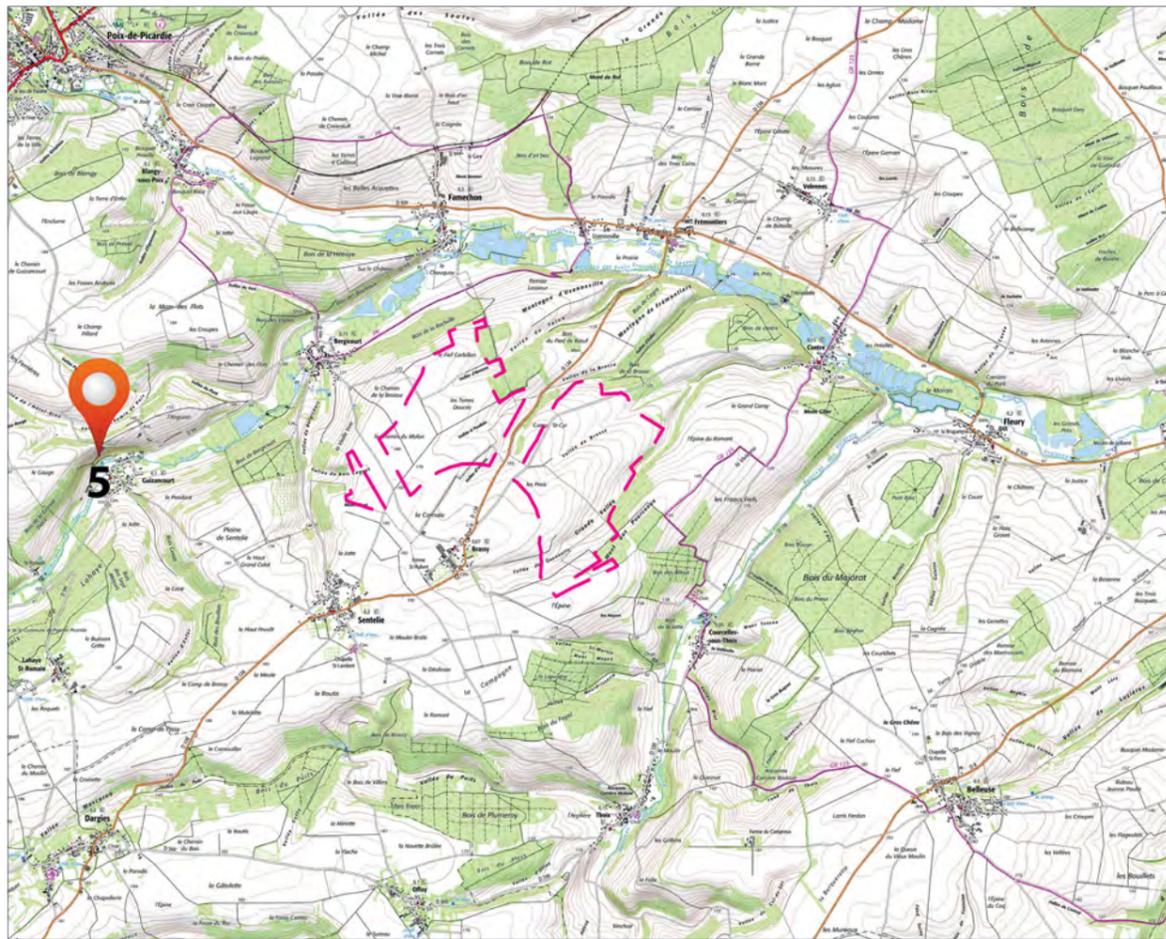
La deuxième variante reprend globalement la même implantation que la première variante. Quatre éoliennes sont supprimées par rapport à la première variante. Un triangle de trois éoliennes disparaît sur la partie est du site et une machine est retirée au nord de la partie ouest du site. Ces suppressions d'éoliennes font ressortir une implantation plus cohérente, et un peu plus lisible. En effet, la forme d'implantations en ligne est plus visible sur cette variante. Ce n'est pas une logique de lignes régulières, mais une forme proche. Le risque est d'obtenir une forme intermédiaire qui pourrait être peu lisible, entre la ligne régulière et la masse homogène. **La deuxième variante offre une implantation**

**d'éoliennes plus homogène et régulière, qui suit les lignes de forces paysagère et anthropique de la vallée des Évoissons ouest et de la D 138.**

La troisième et dernière variante ne supprime pas d'éoliennes mais modifie les implantations de celles présentes sur le site ouest. Cette variante semble très proche de la deuxième variante, avec une logique d'implantation plutôt en ligne, mais pas vraiment régulière, formant une forme intermédiaire qui pourrait être peu lisible. **Cette dernière variante reprend une implantation proche de la deuxième variante et suit donc également les lignes de forces paysagère et anthropique de la vallée des Évoissons ouest et de la D 138. Toutefois, comme pour la deuxième variante, deux lignes irrégulières semblent suivre les lignes de force paysagère et anthropique de la vallée nord des Évoissons et de la D 920.**

**Pour ces trois variantes, les hauteurs totales des éoliennes vont de 132 à 150 m afin de ménager au mieux les rapports d'échelle avec la vallée des Évoissons et les villages proches. Un choix de gabarits supérieurs aurait probablement entraîné des rapports d'échelle bien trop importants pour ces éléments.**

► Point de vue n°5



**Emplacement du point de vue**

L'observateur se situe sur les hauteurs de Guizancourt, au sommet de la "Montagne de Guizancourt". Il s'agit d'un point de vue depuis un chemin de randonnée balisé, qui emprunte le versant ouest de la vallée des Évoissons. Ce point de vue offre donc un panorama sur Guizancourt et la vallée des Évoissons.

**Commentaires**

**Variante 1 (16 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

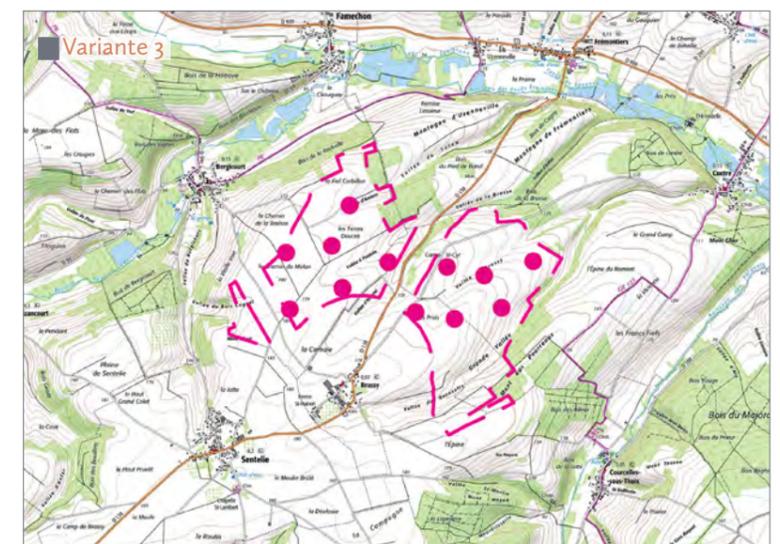
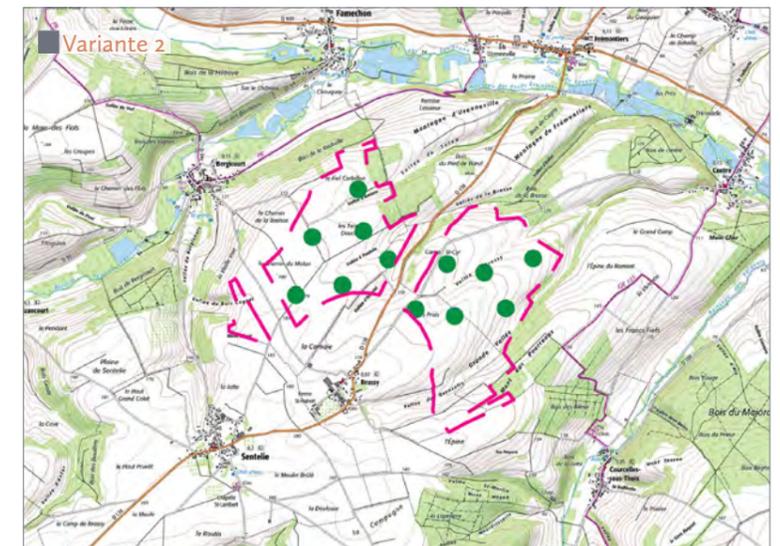
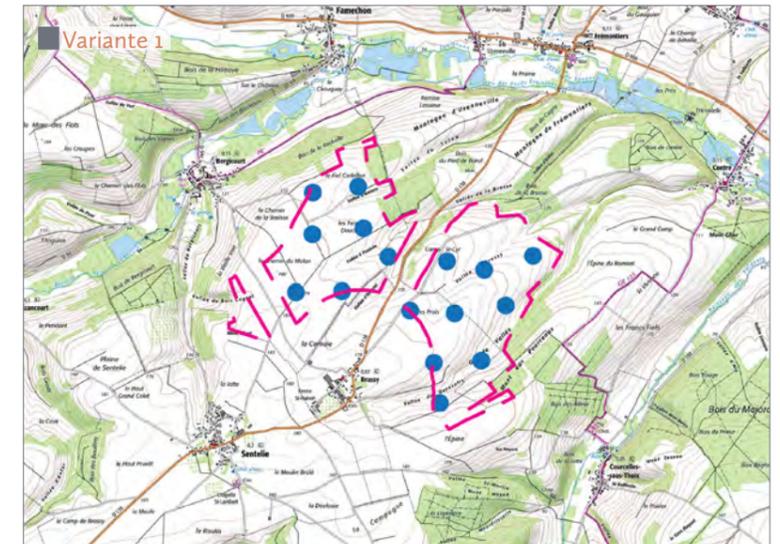
Cette variante possède onze éoliennes visibles car cinq machines sont masquées par le relief. Les éoliennes visibles forment un ensemble peu lisible, mais dans des rapports d'échelle favorables au paysage. Sa contention dans l'espace est plutôt bonne pour un ensemble de onze éoliennes visibles.

**Variante 2 (12 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

Cette variante possède dix éoliennes visibles et deux machines masquées par le relief. Les caractéristiques de cette variante sont identiques à la première variante, avec une lisibilité moyenne, des rapports d'échelle favorables au paysage et une bonne contention dans l'espace.

**Variante 3 (12 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

Cette variante a des incidences identiques à la deuxième variante depuis ce point de vue.



	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Occupation visuelle	Bonne	Bonne	Bonne
Rapports d'échelle	Favorables	Favorables	Favorables

Variante 1 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



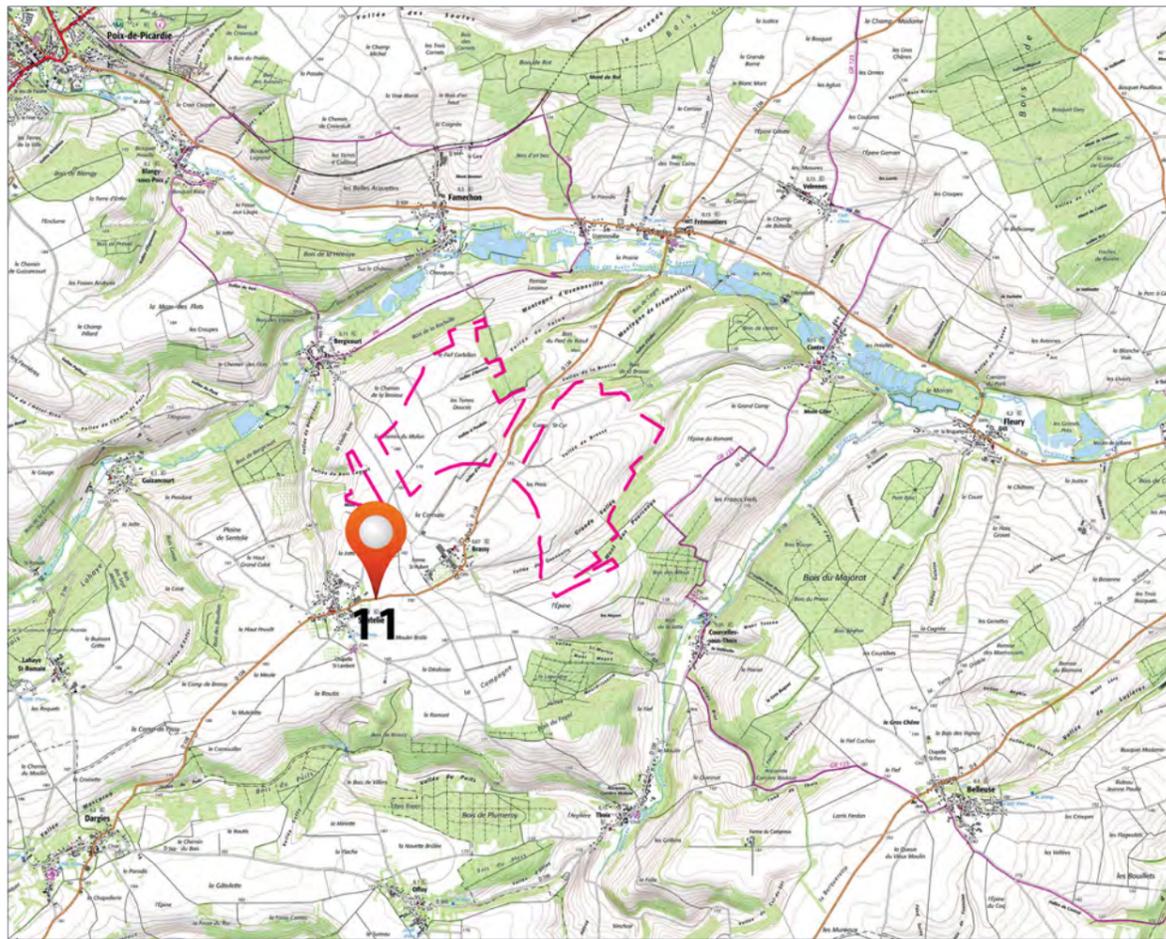
Variante 2 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Variante 3 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



► Point de vue n°11



**Emplacement du point de vue**

L'observateur se situe désormais en sortie est de Sentelie, le long de la D 138, en direction de Brassy. Le paysage est plutôt ouvert, avec les cultures en openfield qui occupent le plateau autour de Sentelie. Seul un léger bombement du relief à gauche de la route limite les vues vers l'horizon.

**Commentaires**

**Variante 1 (16 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

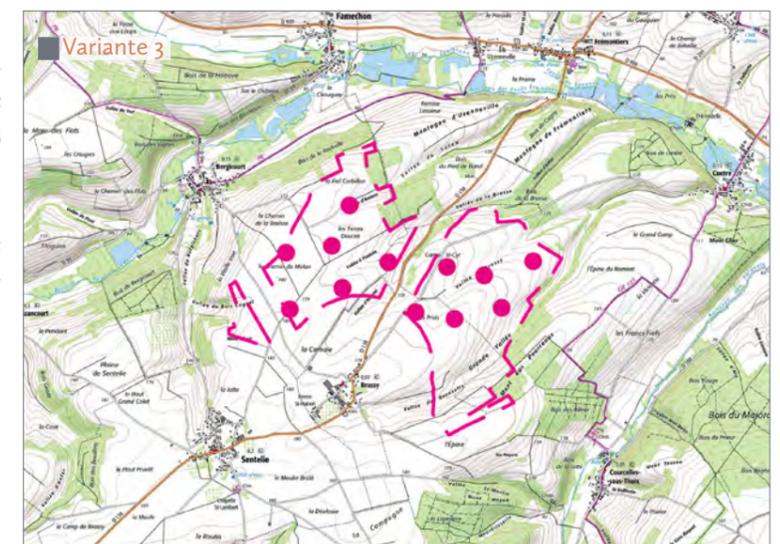
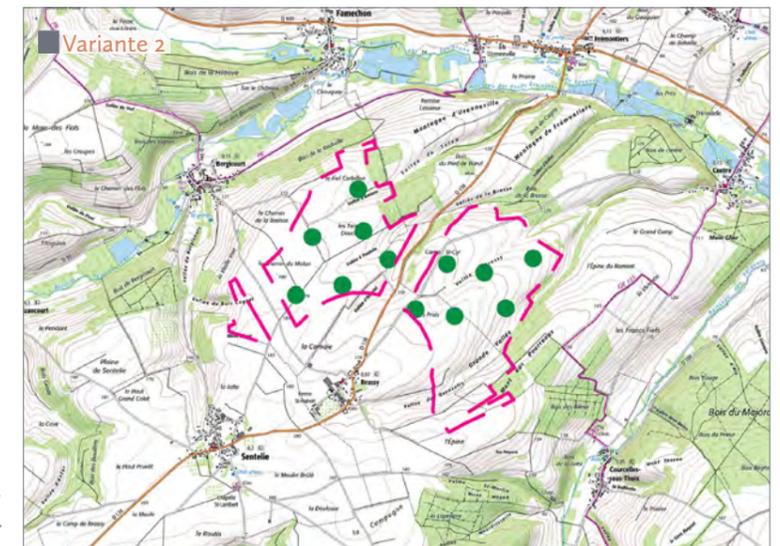
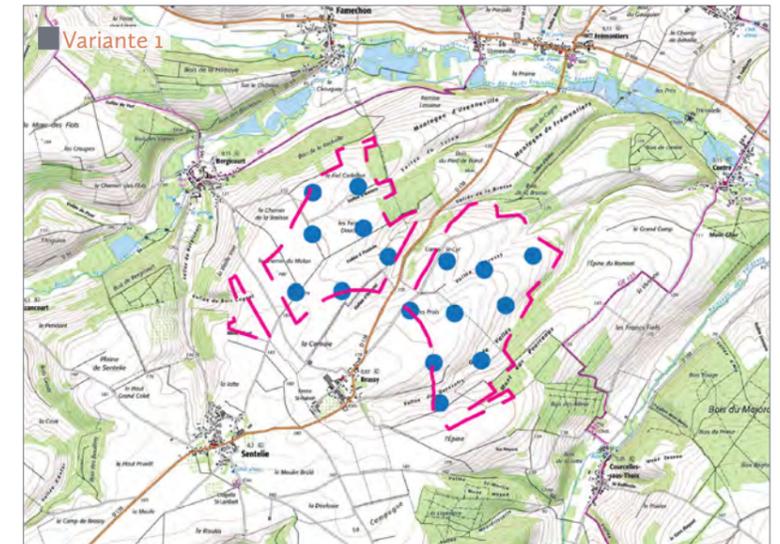
Cette variante a la plus grande occupation visuelle à l'horizon, qui est très importante. En ce qui concerne les éoliennes de gauche, qui appartiennent au projet de Corbillon Ouest, la lisibilité est mauvaise, mais les rapports d'échelle sont favorables au paysage. Pour les éoliennes de droite, qui sont celles du projet de Corbillon Est, leur hauteur visuelle est plus importante que pour les deux autres variantes.

**Variante 2 (12 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

En ce qui concerne les éoliennes de gauche, qui appartiennent au projet de Corbillon Ouest, c'est la variante dans laquelle leur contention dans l'espace est la plus importante. La lisibilité est meilleure que pour la première variante, mais reste médiocre, et les rapports d'échelle sont favorables au paysage. Pour les éoliennes de droite, qui sont celles du projet de Corbillon Est, leur nombre est réduit par rapport à la première variante, tout comme leur occupation visuelle à l'horizon. Les rapports d'échelle sont également meilleurs que pour la première variante.

**Variante 3 (12 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

Cette variante est proche de la deuxième variante, avec une lisibilité et des rapports d'échelle améliorés par rapport à la première variante, et identiques à la deuxième variante. L'occupation visuelle à l'horizon des éoliennes de gauche, celles du projet de Corbillon Ouest, est en revanche légèrement plus importante que pour la deuxième variante.



	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Mauvaise	Moyenne	Moyenne
Occupation visuelle	Très mauvaise	Moyenne	Moyenne
Rapports d'échelle	Favorables	Favorables	Favorables

Variante 1 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



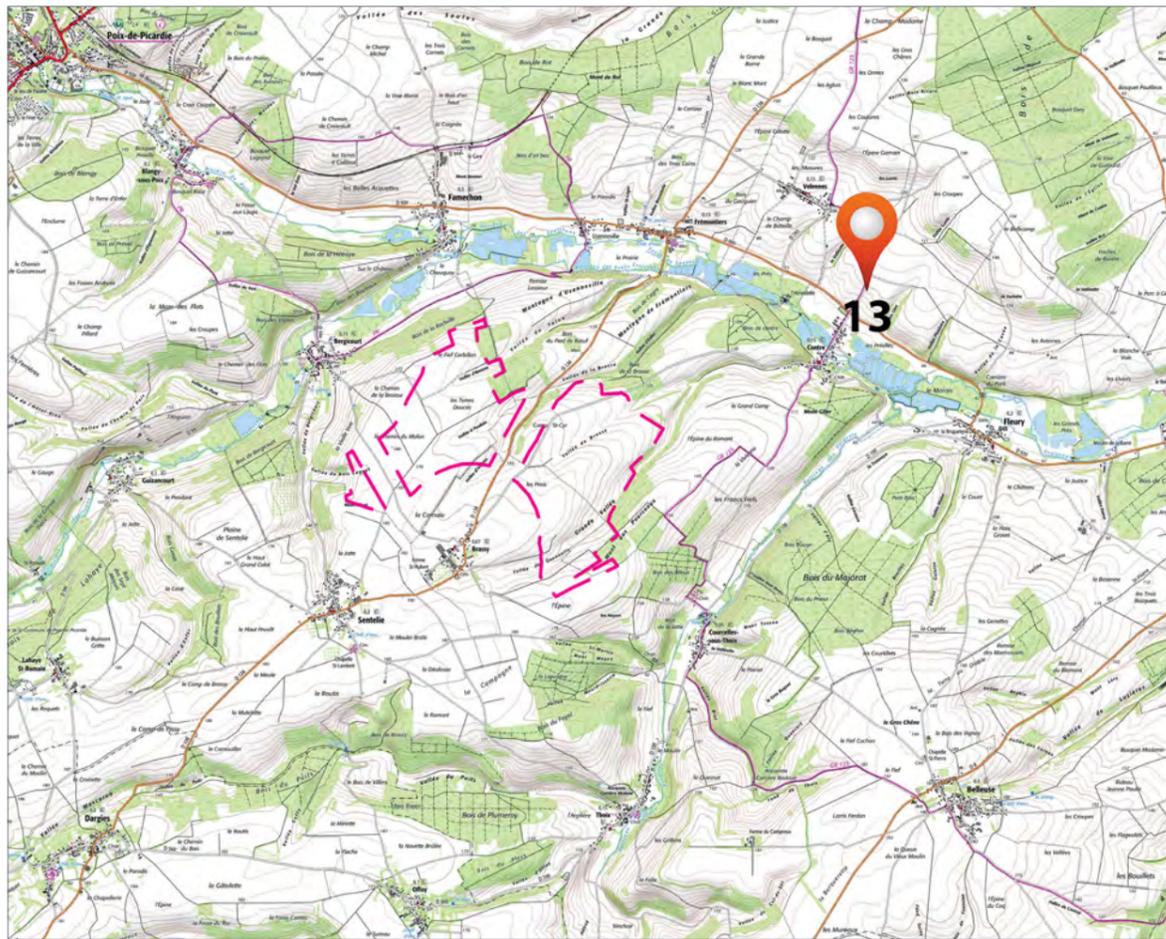
Variante 2 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Variante 3 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



► Point de vue n°13



**Emplacement du point de vue**

L'observateur se situe en entrée nord de Contre, le long d'une route locale, que le GR 125 emprunte. L'ampleur de la vallée des Évoissons est particulièrement visible depuis ce point de vue. Son versant sud fait face à l'observateur, et on peut même apercevoir le plateau sur lequel prend place le site des deux projets.

**Commentaires**

**Variante 1 (16 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

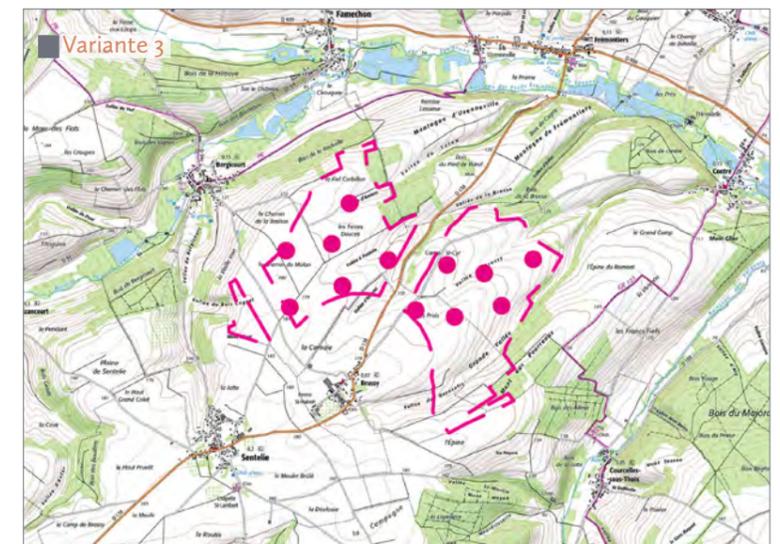
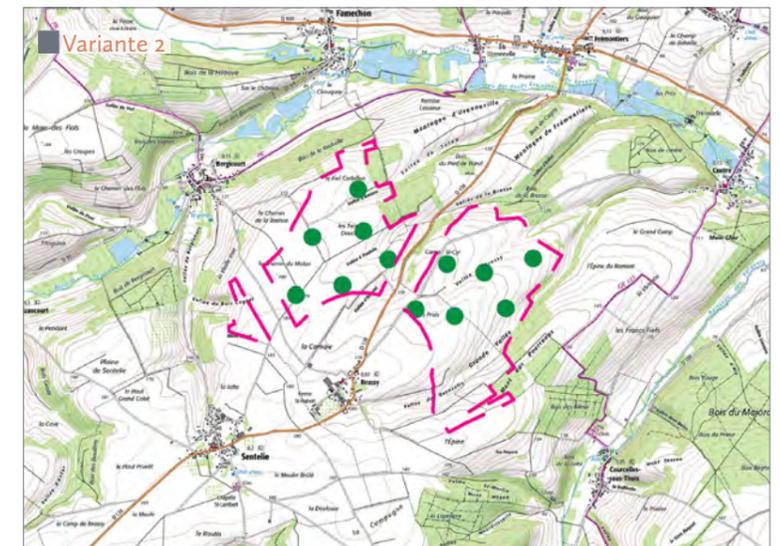
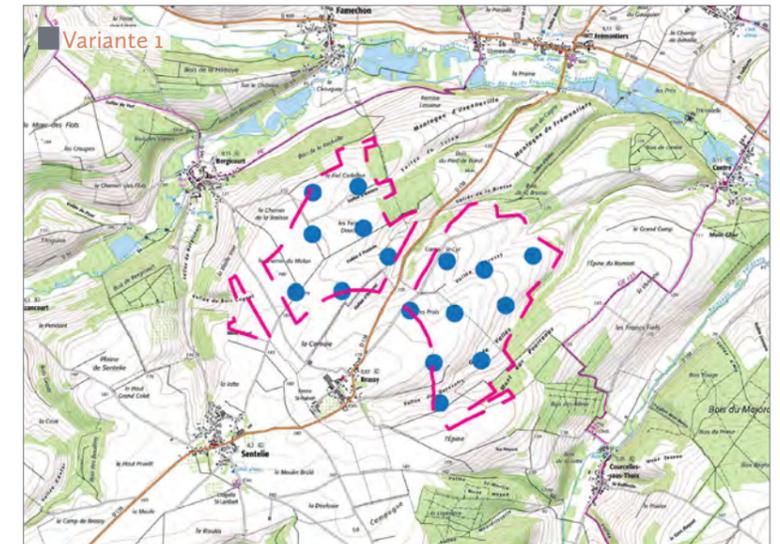
Cette variante avec seize éoliennes, toutes visibles, a une lisibilité plutôt bonne. Les rapports d'échelle entre les éoliennes et le paysage et le bâti sont favorables à ces derniers. Enfin, c'est la variante qui a la plus grande occupation visuelle à l'horizon.

**Variante 2 (12 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

Cette variante propose une lisibilité et des rapports d'échelle identiques à la première variante. En revanche, cette variante est plus contenue dans l'espace.

**Variante 3 (12 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

Cette variante a des incidences identiques à la deuxième variante depuis ce point de vue. Elle a donc également une lisibilité et des rapports d'échelle identiques aux deux premières variantes. Enfin, elle a la même contenance dans l'espace que la deuxième variante.



	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Bonne	Bonne	Bonne
Occupation visuelle	Mauvaise	Moyenne	Moyenne
Rapports d'échelle	Favorables	Favorables	Favorables

Variante 1 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



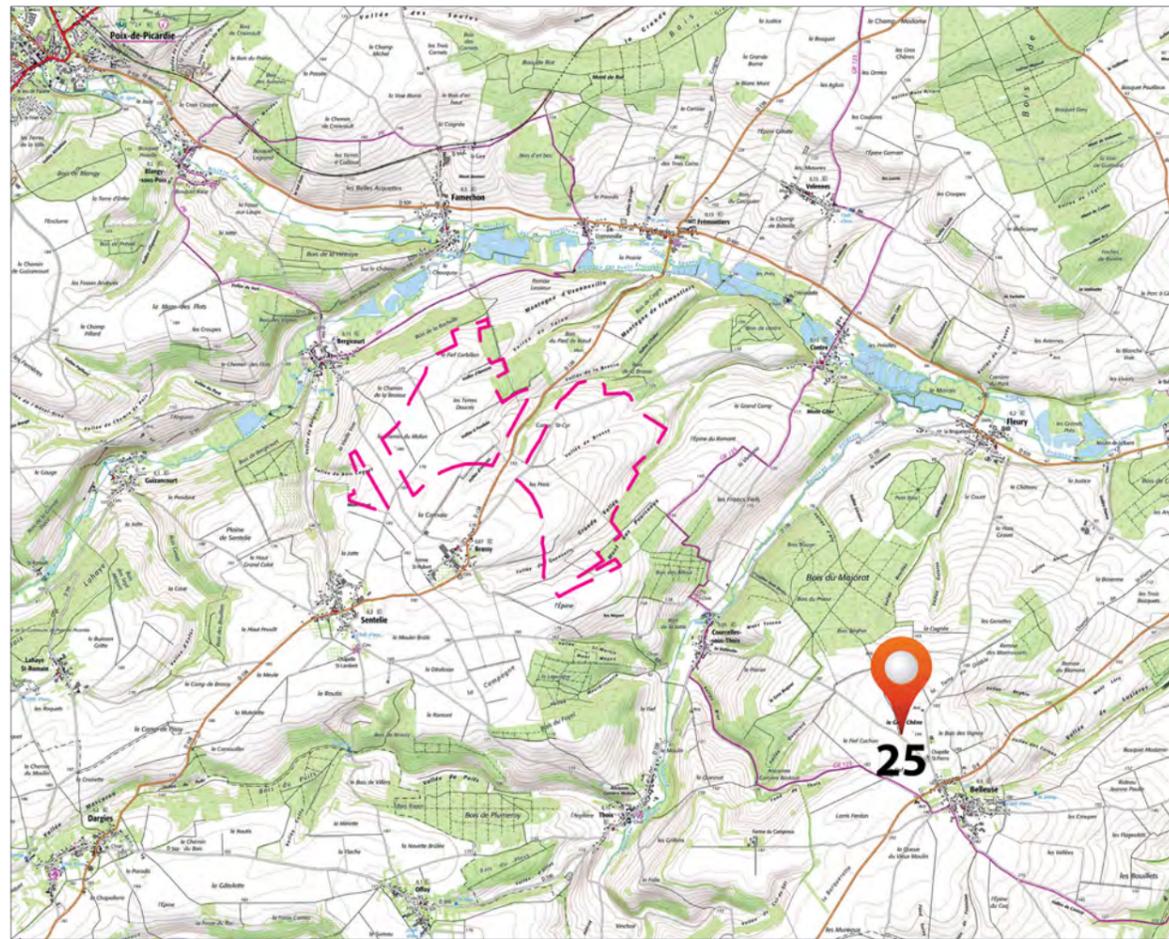
Variante 2 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Variante 3 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



► Point de vue n°25



**Emplacement du point de vue**

L'observateur se situe en sortie nord-ouest de Belleuse, le long de la route qui mène à Courcelles-sous-Thoix. Il s'agit d'une vue de plateau à plateau avec la vallée des Parquets entre deux, qui n'est perceptible que par son imposante végétation.

**Commentaires**

**Variante 1 (16 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

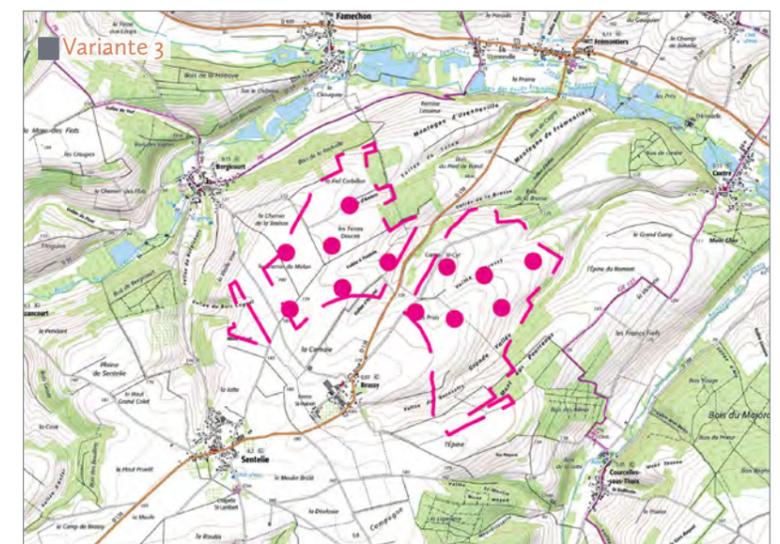
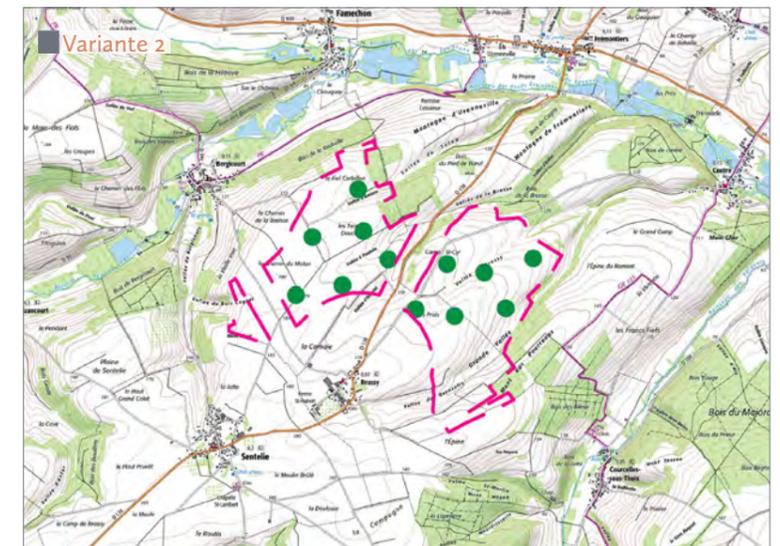
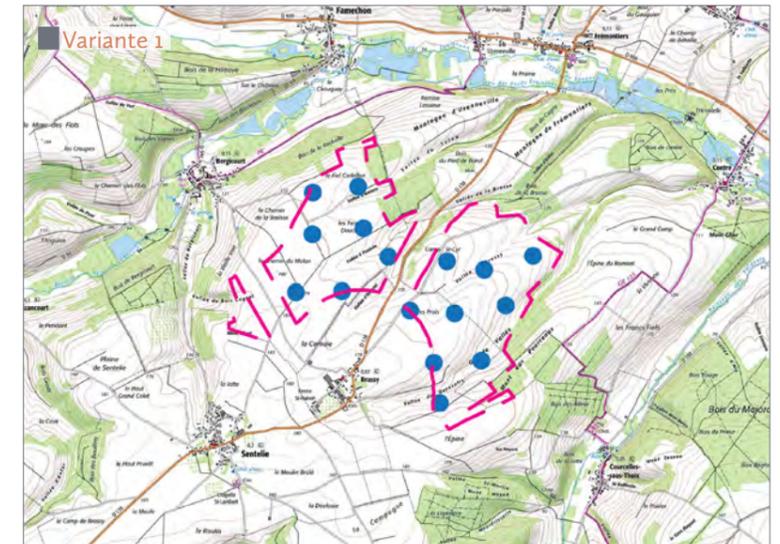
Cette variante a la plus grande occupation visuelle à l'horizon. La lisibilité est correcte, avec une implantation qui semble à peu près homogène depuis ce point de vue. Enfin, les rapports d'échelle sont favorables au paysage, mais c'est la variante qui offre une hauteur visuelle des éoliennes qui est la plus importante. Ainsi, depuis ce point de vue, cette variante est la plus mauvaise.

**Variante 2 (12 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

Cette variante offre une meilleure contenance dans l'espace, du fait de la suppression de quatre éoliennes, dont celle qui était le plus à gauche sur la première variante. Les rapports d'échelle sont également meilleurs car la hauteur visuelle est réduite. Enfin, la lisibilité est identique et reste correcte.

**Variante 3 (12 éoliennes entre 132 et 150 m de hauteur totale)**

Cette variante semble identique à la deuxième variante depuis ce point de vue, et possède donc les mêmes incidences.



	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Correcte	Correcte	Correcte
Occupation visuelle	Mauvaise	Moyenne	Moyenne
Rapports d'échelle	Favorables	Favorables	Favorables

Variante 1 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Variante 2 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Variante 3 - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°





### 1.6 - Choix de la variante finale

Au regard de l'analyse des variantes effectuée, trois critères principaux d'évaluation apparaissent :

- la lisibilité : définit la capacité de l'implantation d'être perçue de manière globale et compréhensible au premier regard, dans sa structure ;
- l'occupation visuelle à l'horizon : définit l'angle horizontal qu'occupent les éoliennes à l'horizon. Plus les éoliennes sont contenues, plus leur emprise visuelle est réduite. Plus les éoliennes sont espacées, plus leur emprise visuelle à l'horizon est importante ;
- les rapports d'échelle avec le paysage ou le bâti.

Au regard de ces trois critères, il est possible d'établir un tableau permettant d'évaluer et de comparer chaque variante.

Ainsi considéré le tableau suivant, les variantes 2 et 3 constituent l'aboutissement d'un processus de réflexion visant à élaborer une implantation qui soit la plus cohérente possible avec trois critères déterminants sur les incidences.

Ces deux variantes se présentent donc comme les plus raisonnées en dimension et avec une lisibilité correcte.

Afin de déterminer une seule variante finale, il faut donc prendre en compte des éléments qui sortent du cadre de l'étude paysagère. Dans le cadre de l'étude sur la biodiversité il s'avère que c'est la variante 3 qui semble la plus adaptée.

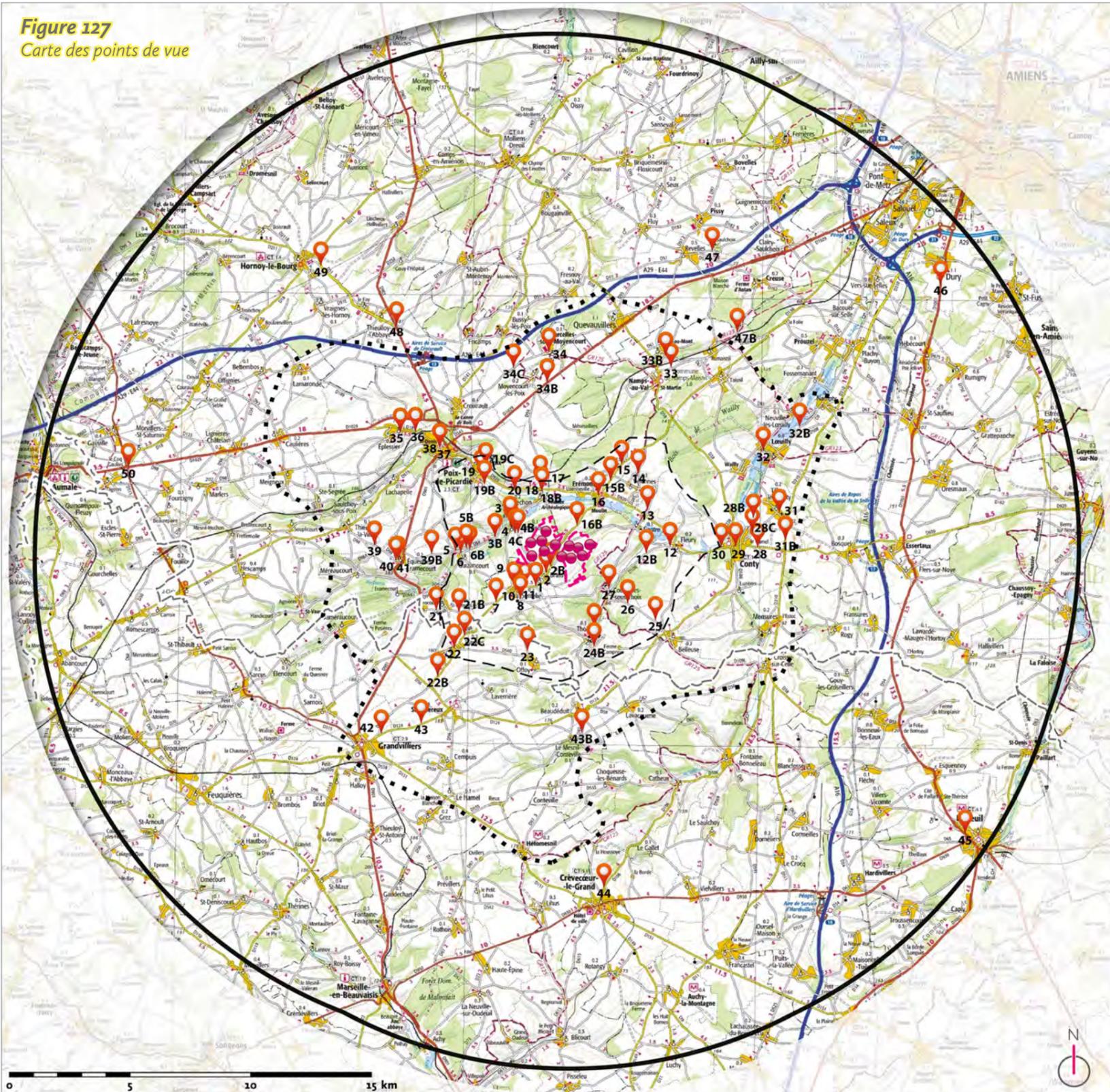
**La variante 3 est donc retenue pour constituer les projets définitifs.**

Le tableau ci-dessous *ne constitue pas* une évaluation globale des deux projets au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux portant sur le site de développement.

Pour cela, il est nécessaire de réaliser une évaluation qualitative sur la base d'une campagne de points de vue représentatifs, au moyen de l'outil de simulation infographique dit "photomontage". C'est ce à quoi s'attache la partie suivante.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Occupation visuelle	Mauvaise	Moyenne	Moyenne
Rapports d'échelle	Favorables	Favorables	Favorables
Synthèse	Variante qui apparait avec une lisibilité moyenne et avec une grande occupation visuelle à l'horizon. Les rapports d'échelle sont toujours favorables.	Variante qui supprime quatre éoliennes, ce qui réduit l'occupation visuelle à l'horizon et améliore la lisibilité d'ensemble. Les rapports d'échelle sont toujours favorables.	Variante aux incidences identiques à la variante 2.

**Figure 127**  
**Carte des points de vue**



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)
-  Limites départementales

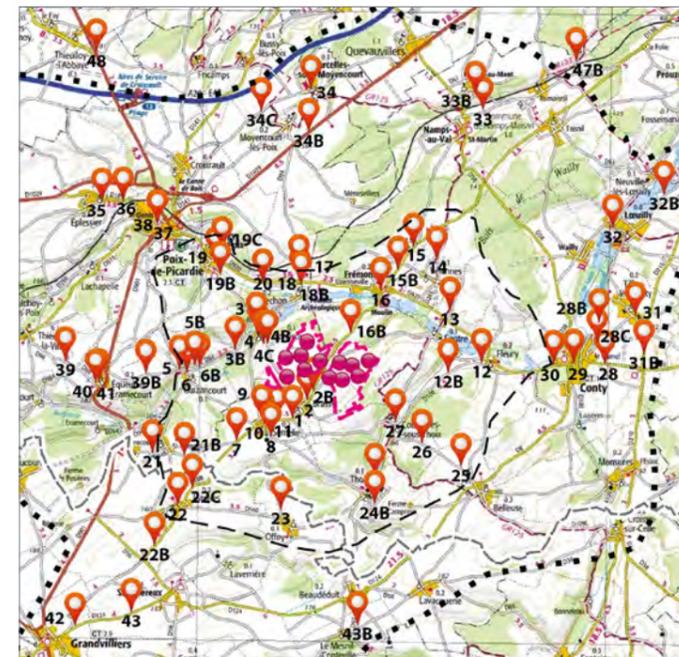
**LOCALISATION DES POINTS DE VUE**

-  Localisation et numérotation du point de vue
- 21

**CONTEXTE ÉOLIEN**

-  Éolienne des deux projets

**Figure 127 - Zoom**  
**Carte des points de vue**



Le carnet de photomontages comporte soixante-seize points de vue, qui permettent l'évaluation qualitative des projets éoliens.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 127 : carte des points de vue.

(Source : IGN)

## 2 - ÉTUDE DES INCIDENCES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

### 2.1 - Principes et choix des points de vue

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa "réponse" aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage. Le terme de "photomontage" désigne en réalité une simulation infographique des projets. En retour, cette évaluation des enjeux permet d'en préciser certains, que l'analyse d'état initial ne peut pas forcément apprécier en fonction des éléments disponibles. Le photomontage offre une appréciation directe des projets, sensible, permettant d'évaluer son "degré de sensibilité" selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilités, covisibilités, rapports d'échelle, lisibilité, effets de masse homogène ou hétérogène, etc. Les points de vue employés pour la réalisation de ces photomontages ne peuvent être exhaustifs. En revanche, ils se doivent d'être représentatifs des différents types de visibilités qui s'effectuent sur le périmètre et doivent permettre d'évaluer la "réponse" des projets aux enjeux. **Soixante-seize points de vue ont été traités.**

Précisons le choix de ces points de vue :

- une ZIV (Zone d'Influence Visuelle) réalisée pour les projets permet déjà d'obtenir une première appréciation de la visibilité totale d'un projet sur le site. Les points de vue sont choisis préalablement d'après cette ZIV (fig. 127) ;
- leur répartition obéit tout d'abord à la logique des enjeux décelés, majoritairement présents dans les périmètres d'étude immédiat et rapproché. **C'est pourquoi ceux-ci regroupent soixante-huit points de vue ;**
- les points de vues ont tous été choisis pour leur dimension "signifiante" : ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie ;
- **huit points de vue** dans le périmètre d'étude éloigné permettent d'illustrer les enjeux qui y portent (nettement plus faibles).

### 2.2 - Caractéristiques des photomontages

Les prises de vue ont été réalisées par temps dégagé afin de bénéficier d'une bonne profondeur des horizons de vision. Les images ont ensuite été montées en panoramique pour "contextualiser" la prise de vue ou pour balayer l'ensemble des projets, en raison d'une distance de prise de vue proche. Dans tous les cas, l'angle de champ de la vue initiale est indiqué.

Les simulations présentées à "taille réelle" le sont pour une distance d'observation de l'ordre de 50 cm. Il s'agit de l'application du théorème de Thalès pour représenter la taille réelle des éoliennes sur le papier (format A3).

### 2.3 - Présentation des photomontages

Les photomontages sont donc présentés dans le carnet de photomontages ci-après. Ce carnet se présente selon trois double-pages. La première page de gauche contient :

- les informations sur le point de vue (localisation, distance de l'éolienne la plus proche et la plus éloignée, etc.) et deux extraits cartographiques. Un premier sur fond 1/25 000 et un second sur fond 1/100 000 pour la localisation du point de vue ;
- la vue d'état initial, montée en panoramique à 120°, dénommée "Etat initial plein cadre" où sont simulés les projets accordés à ce stade, constituant l'état initial du contexte éolien avec les parcs déjà en service (visibles ou non sur l'image) ;

La première page de droite contient :

- l'"esquisse" de l'ensemble du contexte éolien et des deux projets. Étant donné la relative densité du contexte, et la difficulté de lecture d'une palette étendue de couleurs, il a été décidé de procéder de manière typologique. Ainsi, sur chaque image, les parcs existants sont indexés en bleu, les silhouettes en vert désignent les projets accordés, les silhouettes en orange désignent les projets en instruction avec avis d'AE et les silhouettes en marron désignent les projets en instruction sans avis d'AE. Les projets sont quant

à eux simulés en magenta. Pour rappel, le contexte éolien figure dans la série de cartes visible dans les pages suivantes.

- la simulation réaliste, montée en panoramique à 120°.

Les deux dernières double-pages contiennent :

- la simulation réaliste sur 40° d'angle horizontal, à "vue réelle" en trois images séparées.

En pages suivantes, plusieurs cartes des points de vue sont présentées afin de visualiser les enjeux pris en compte pour chaque point de vue.

### 2.4 - Photomontages complémentaires

**Suite à la demande de compléments, l'autorité environnementale et la DDT de la Somme ont apporté plusieurs remarques concernant les points de vue.**

**Une évaluation de la sensibilité des éléments patrimoniaux protégés a dû être ajoutée et des photomontages pour les éléments les plus sensibles ont été ajoutés.**

**Des points de vue de l'atlas des paysages de la Somme présentant une vue vers le site des projets dans les périmètres immédiat et rapproché ont dû être ajoutés.**

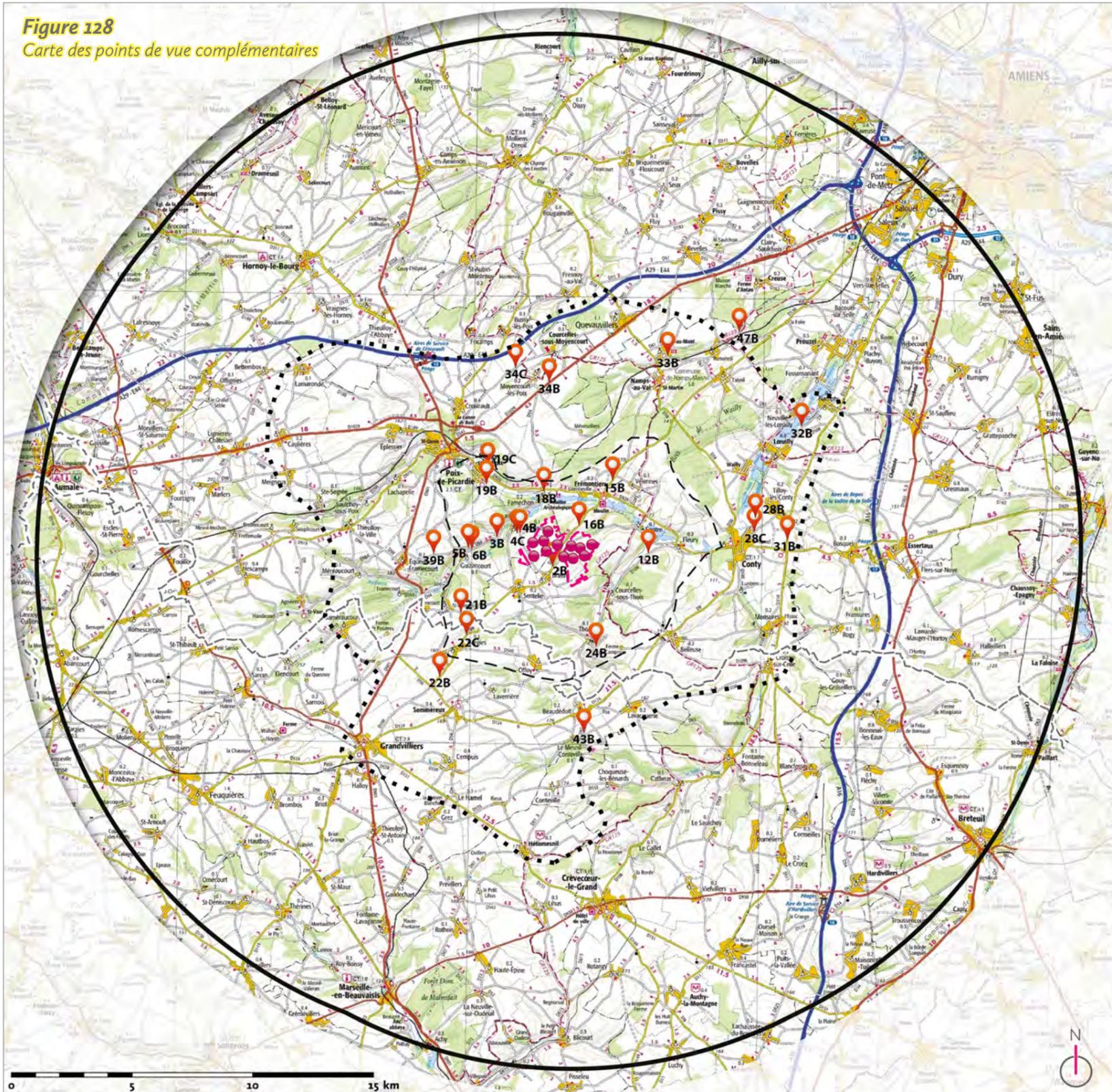
**Des photomontages supplémentaires ont été demandés pour étudier les effets de surplomb sur la vallée des Évoissons.**

**L'autorité environnementale a recommandé de compléter les photomontages réalisés depuis les centres des villages avec des prises de vues depuis les extérieurs de ces villages.**

**Toutes ces demandes ont abouti à la réalisation de vingt-sept points de vue complémentaires. Ils sont ajoutés à toutes les cartes de points de vue dans l'ensemble de ce document. Une carte présentant seulement ces PDV complémentaires est présente en page suivante.**

**Des vues à feuilles tombées ont également été demandées. Cette demande a été traitée à part afin de ne pas surcharger les cartes de points de vue (voir pages 164-165).**

**Figure 128**  
**Carte des points de vue complémentaires**



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)
-  Limites départementales

**LOCALISATION DES POINTS DE VUE**

-  Localisation et numérotation du point de vue
- 21

**CONTEXTE ÉOLIEN**

-  Éolienne des deux projets

**Figure 128 - Zoom**  
**Carte des points de vue complémentaires**

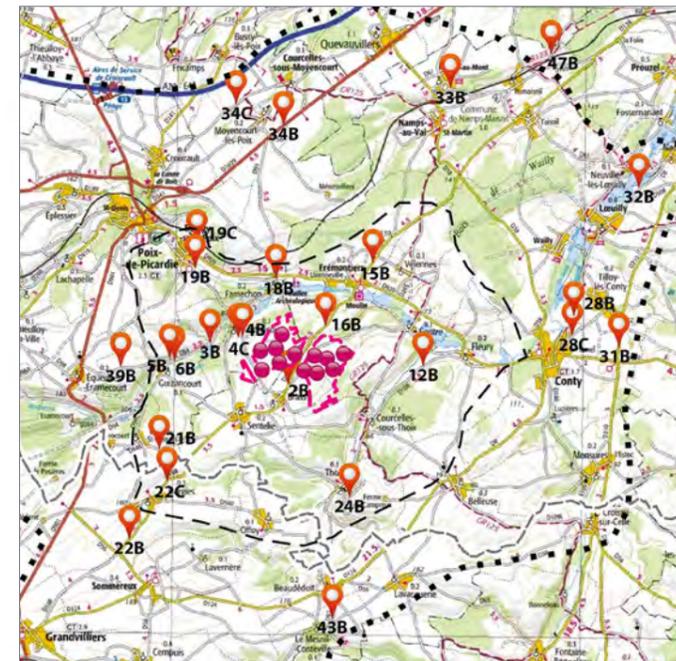
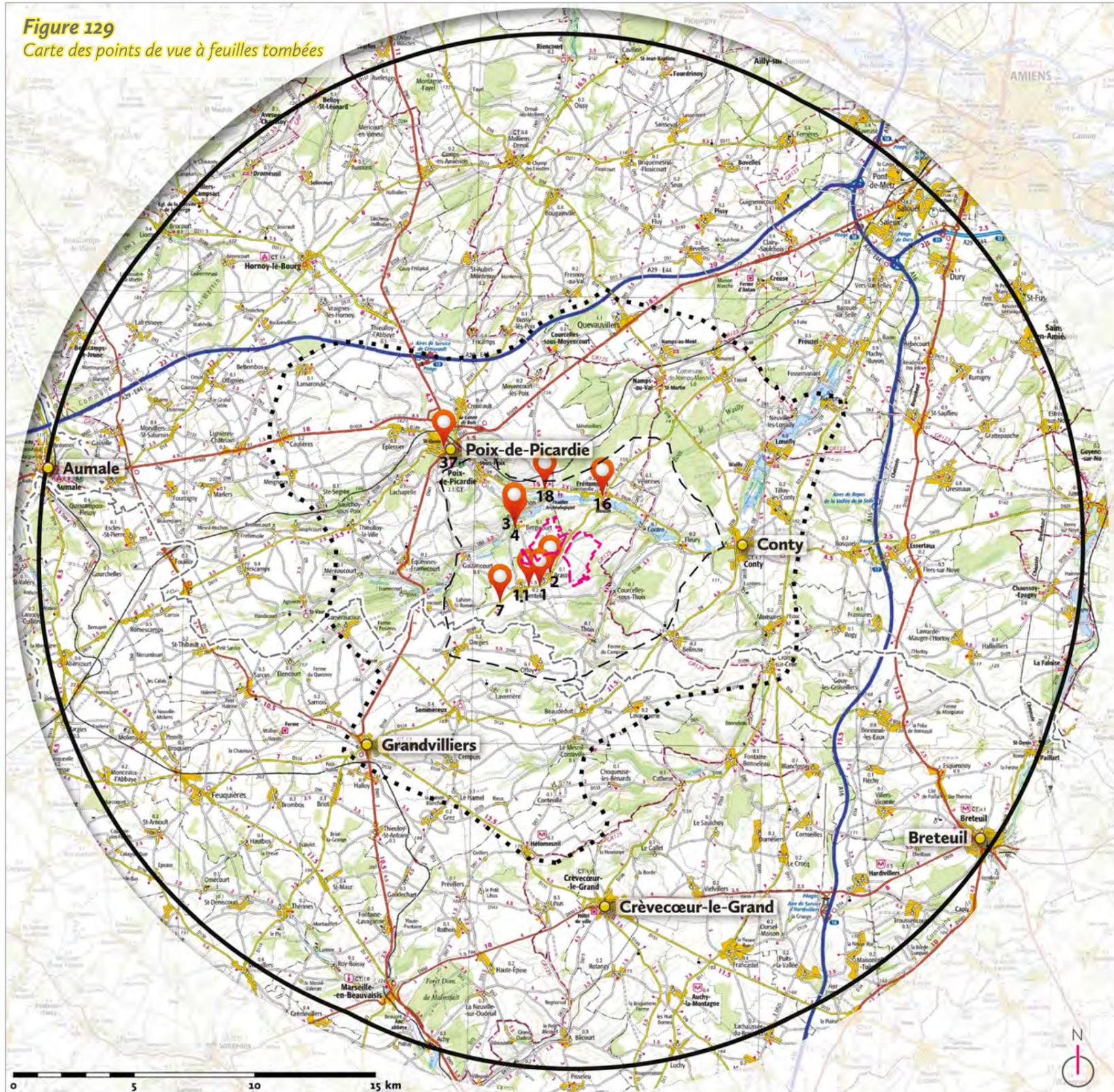


Figure 129  
Carte des points de vue à feuilles tombées

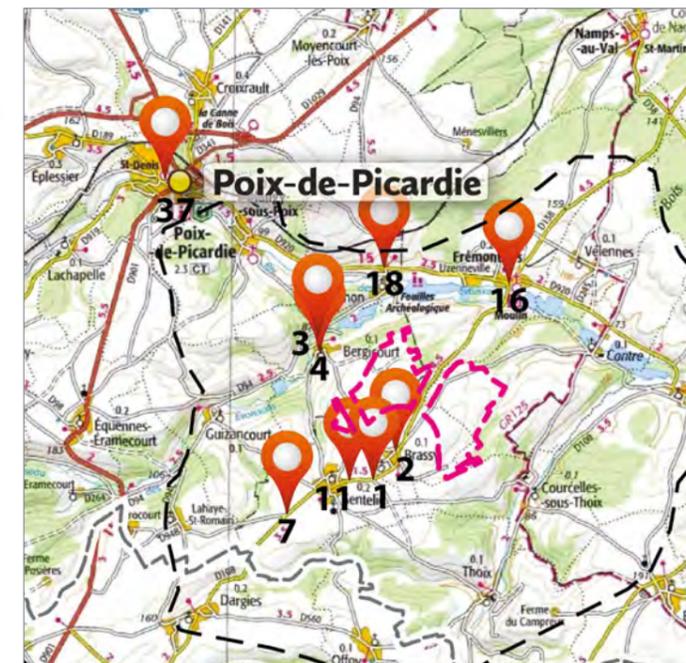


-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)
-  Limites départementales
-  Villes principales

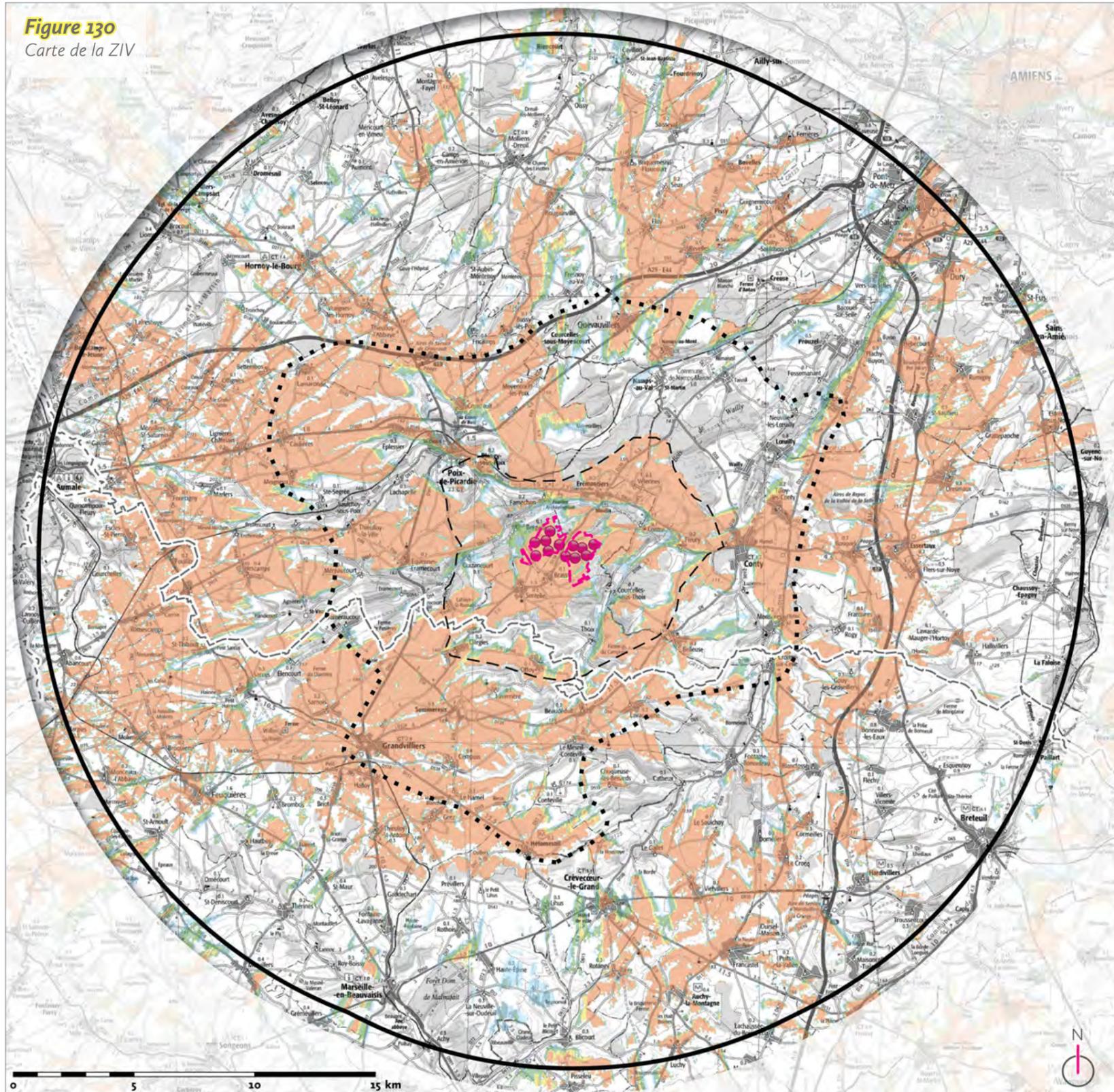
LOCALISATION DES POINTS DE VUE À FEUILLES TOMBÉES

-  Localisation et numérotation du point de vue

Figure 129 - Zoom  
Carte des points de vue à feuilles tombées



**Figure 130**  
Carte de la ZIV



 Site des deux projets éoliens

 Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

 Limites départementales

**ZONE D'INFLUENCE VISUELLE**

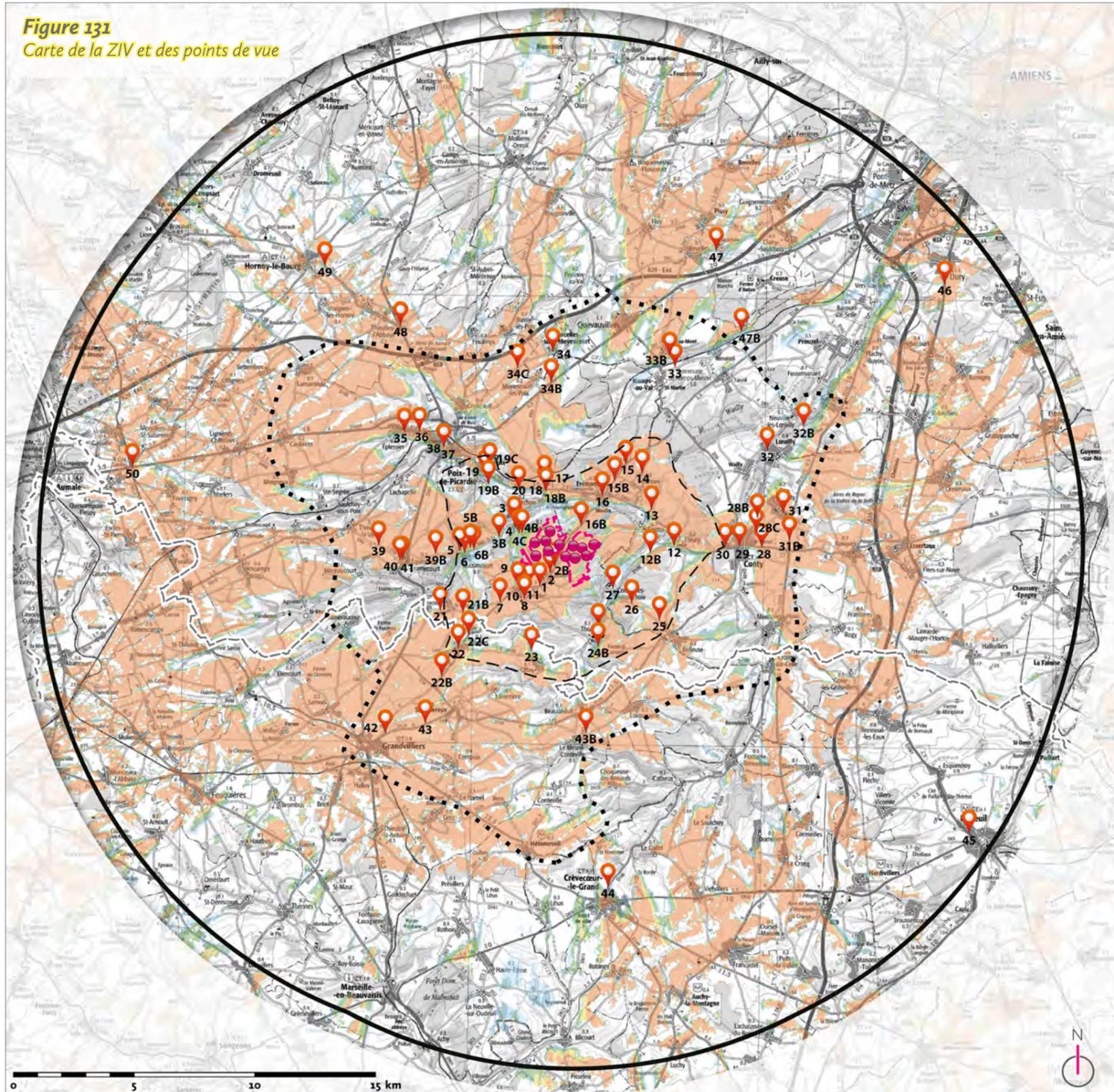
Nombre d'éoliennes visibles :

-  De 1 à 2
-  De 3 à 4
-  De 5 à 6
-  De 7 à 8
-  De 9 à 10
-  De 11 à 12

**CONTEXTE ÉOLIEN**

 Éolienne des deux projets

Figure 131  
Carte de la ZIV et des points de vue



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

**ZONE D'INFLUENCE VISUELLE**

Nombre d'éoliennes visibles :

- De 1 à 2
- De 3 à 4
- De 5 à 6
- De 7 à 8
- De 9 à 10
- De 11 à 12

**CONTEXTE ÉOLIEN**

Éolienne des deux projets

**LOCALISATION DES POINTS DE VUE**

Localisation et numérotation du point de vue

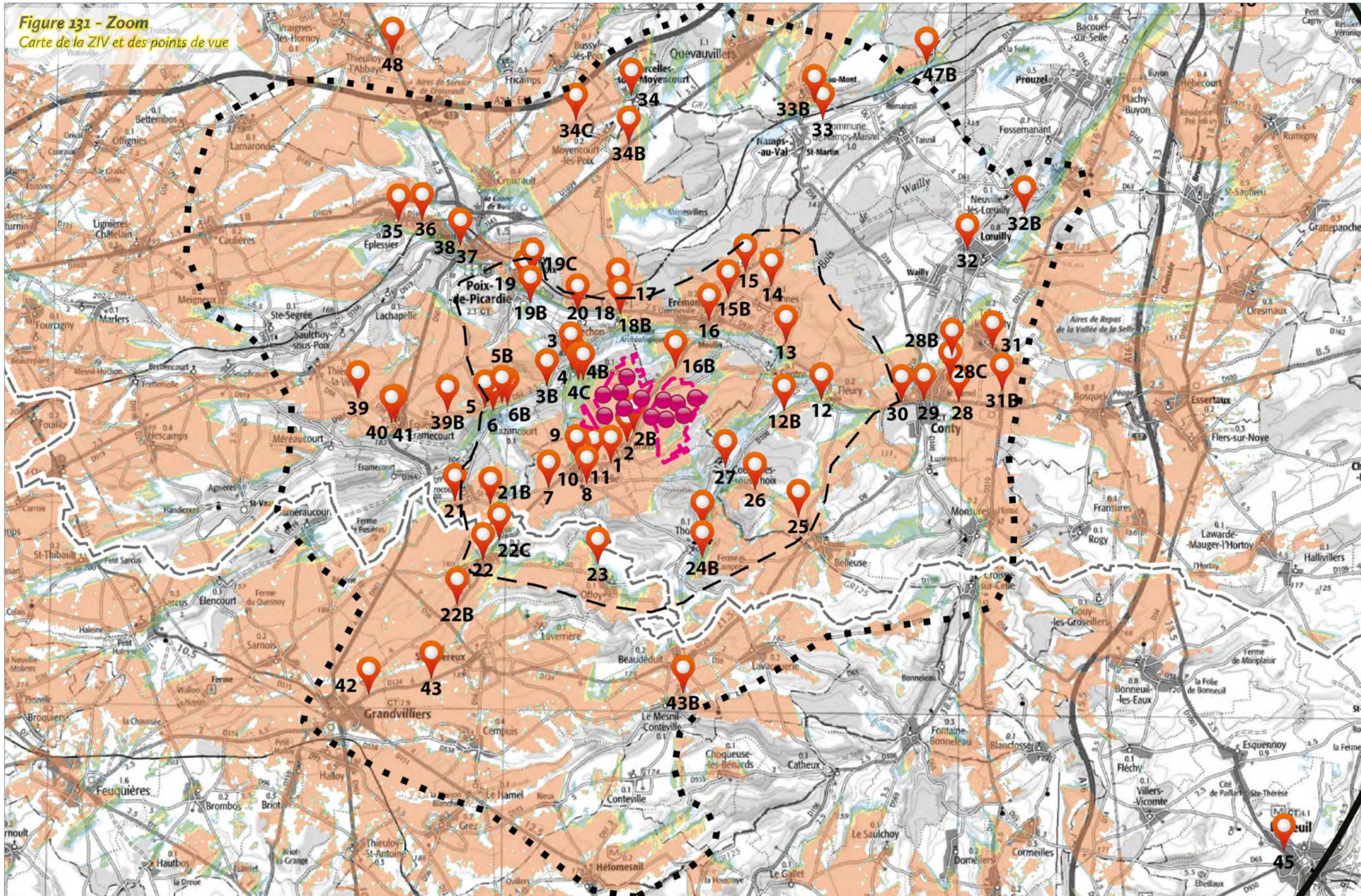
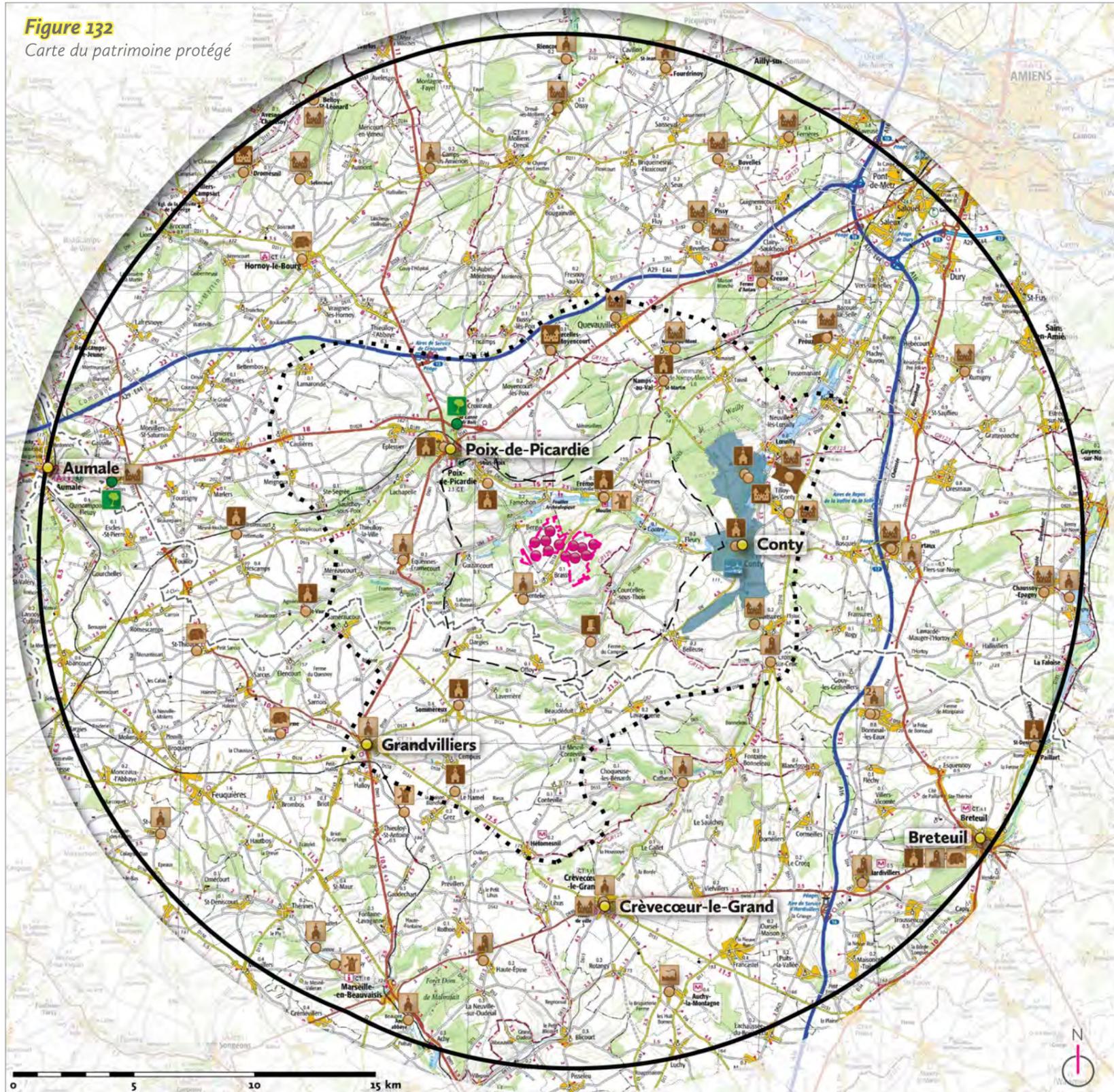


Figure 132  
Carte du patrimoine protégé



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

Villes principales

**MONUMENTS HISTORIQUES**

classé/inscrit

- Patrimoine religieux  
*Abbaye, basilique, chapelle, église, prieuré.*
- Châteaux et grandes demeures  
*Château, château et parc, domaine, manoir.*
- Patrimoine civil et urbain  
*Boutique, maison, maison natale d'une personne célèbre.*
- Petit patrimoine  
*Calvaire.*
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural  
*Entrepôt à vins, ferme, halle, pressoir.*
- Patrimoine industriel  
*Forge.*
- Moulin  
*Moulin à eau, moulin à vent.*

**SITES**

classé/inscrit

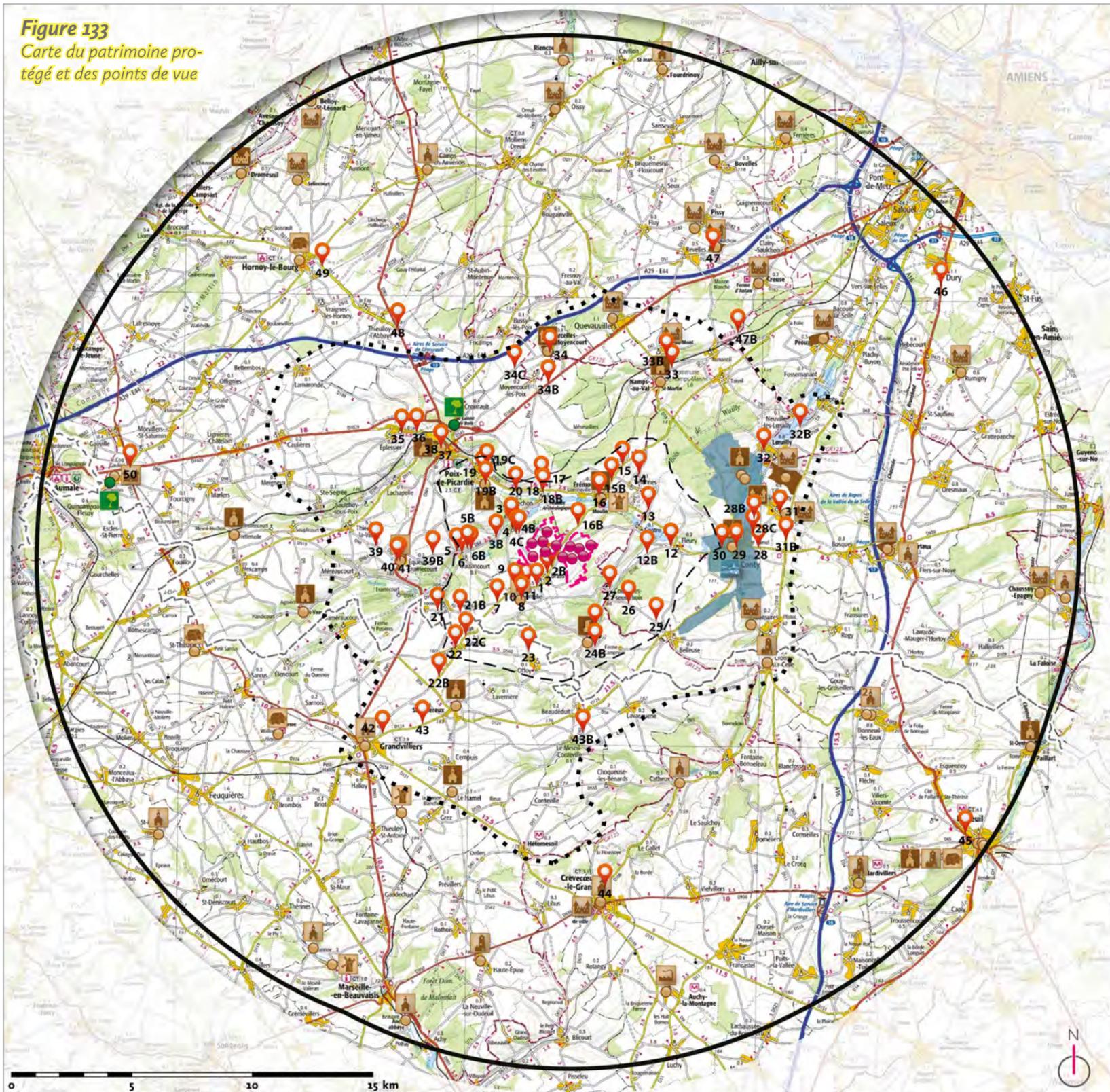
Petit site naturel  
*Arbre protégé.*

Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)

**CONTEXTE ÉOLIEN**

Éolienne des deux projets

**Figure 133**  
**Carte du patrimoine protégé et des points de vue**



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

**MONUMENTS HISTORIQUES**

classé/inscrit

- Patrimoine religieux  
*Abbaye, basilique, chapelle, église, prieuré.*
- Châteaux et grandes demeures  
*Château, château et parc, domaine, manoir.*
- Patrimoine civil et urbain  
*Boutique, maison, maison natale d'une personne célèbre.*
- Petit patrimoine  
*Calvaire.*
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural  
*Entrepôt à vins, ferme, halle, pressoir.*
- Patrimoine industriel  
*Forge.*
- Moulin  
*Moulin à eau, moulin à vent.*

**SITES**

classé/inscrit

- Petit site naturel  
*Arbre protégé.*

Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)

**CONTEXTE ÉOLIEN**

Éolienne des deux projets

**LOCALISATION DES POINTS DE VUE**

Localisation et numérotation du point de vue  
21

Figure 133 - Zoom  
Carte du patrimoine protégé et des points de vue

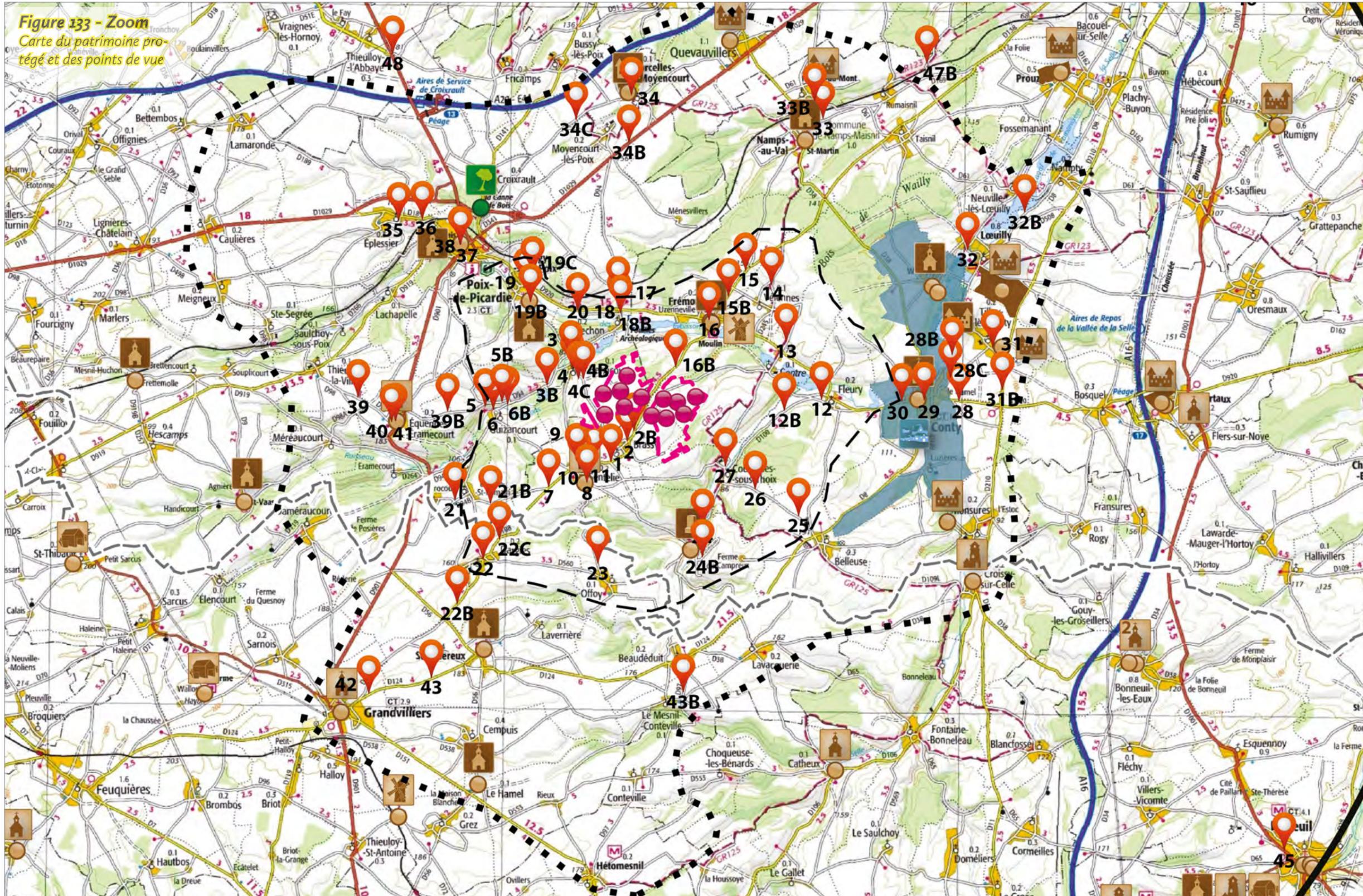
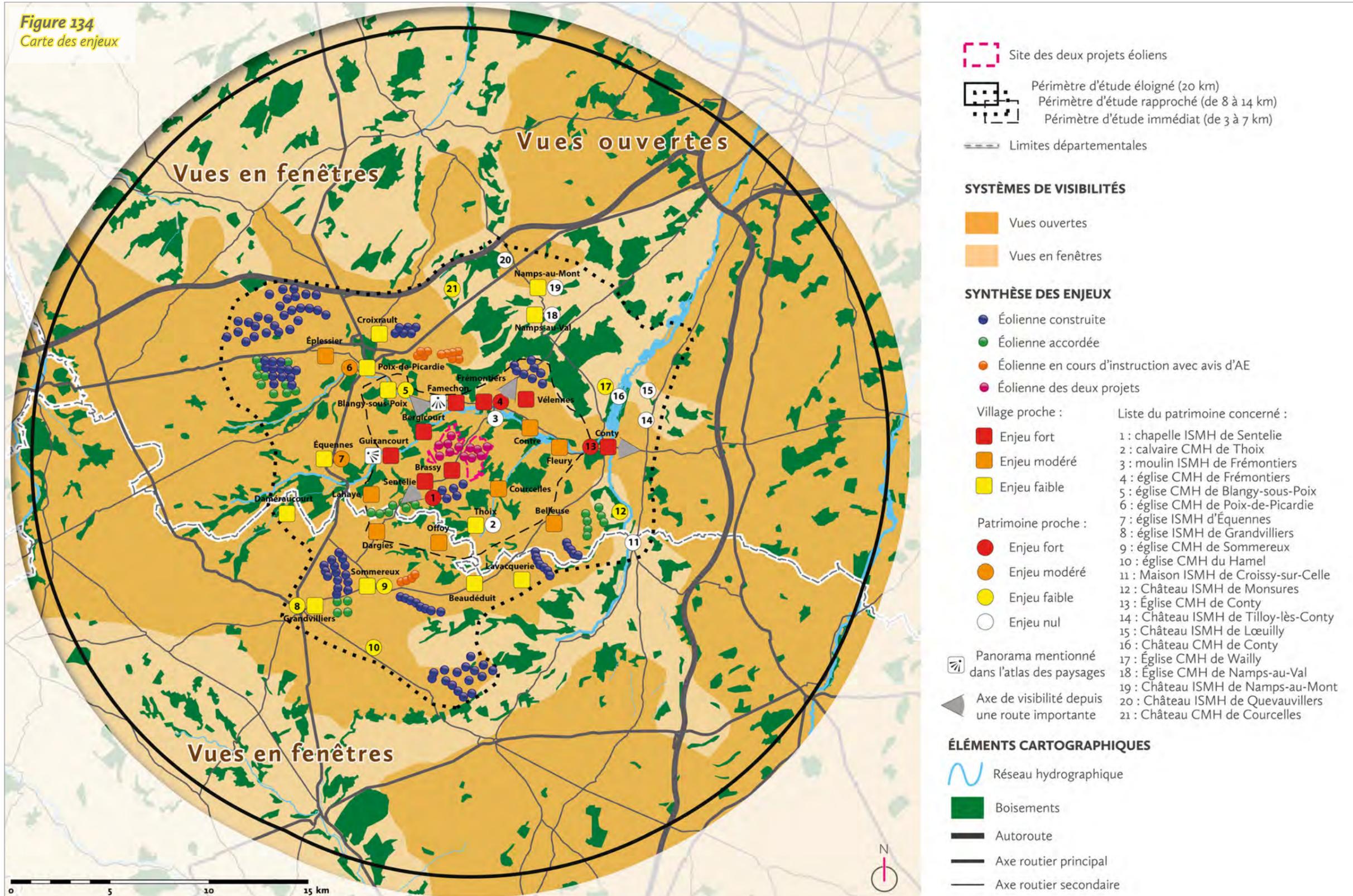


Figure 134  
Carte des enjeux



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

**SYSTÈMES DE VISIBILITÉS**

Vues ouvertes  
Vues en fenêtres

**SYNTHÈSE DES ENJEUX**

Éolienne construite  
Éolienne accordée  
Éolienne en cours d'instruction avec avis d'AE  
Éolienne des deux projets

Village proche :

Enjeu fort  
Enjeu modéré  
Enjeu faible

Patrimoine proche :

Enjeu fort  
Enjeu modéré  
Enjeu faible  
Enjeu nul

Liste du patrimoine concerné :

- 1 : chapelle ISMH de Sentelie
- 2 : calvaire CMH de Thoix
- 3 : moulin ISMH de Frémontiers
- 4 : église CMH de Frémontiers
- 5 : église CMH de Blangy-sous-Poix
- 6 : église CMH de Poix-de-Picardie
- 7 : église ISMH d'Équennes
- 8 : église ISMH de Grandvilliers
- 9 : église CMH de Sommereux
- 10 : église CMH du Hamel
- 11 : Maison ISMH de Croissy-sur-Celle
- 12 : Château ISMH de Monsures
- 13 : Église CMH de Conty
- 14 : Château ISMH de Tilloy-lès-Conty
- 15 : Château ISMH de Lœuilly
- 16 : Château CMH de Conty
- 17 : Église CMH de Wailly
- 18 : Église CMH de Namps-au-Val
- 19 : Château ISMH de Namps-au-Mont
- 20 : Château ISMH de Quevauvillers
- 21 : Château CMH de Courcelles

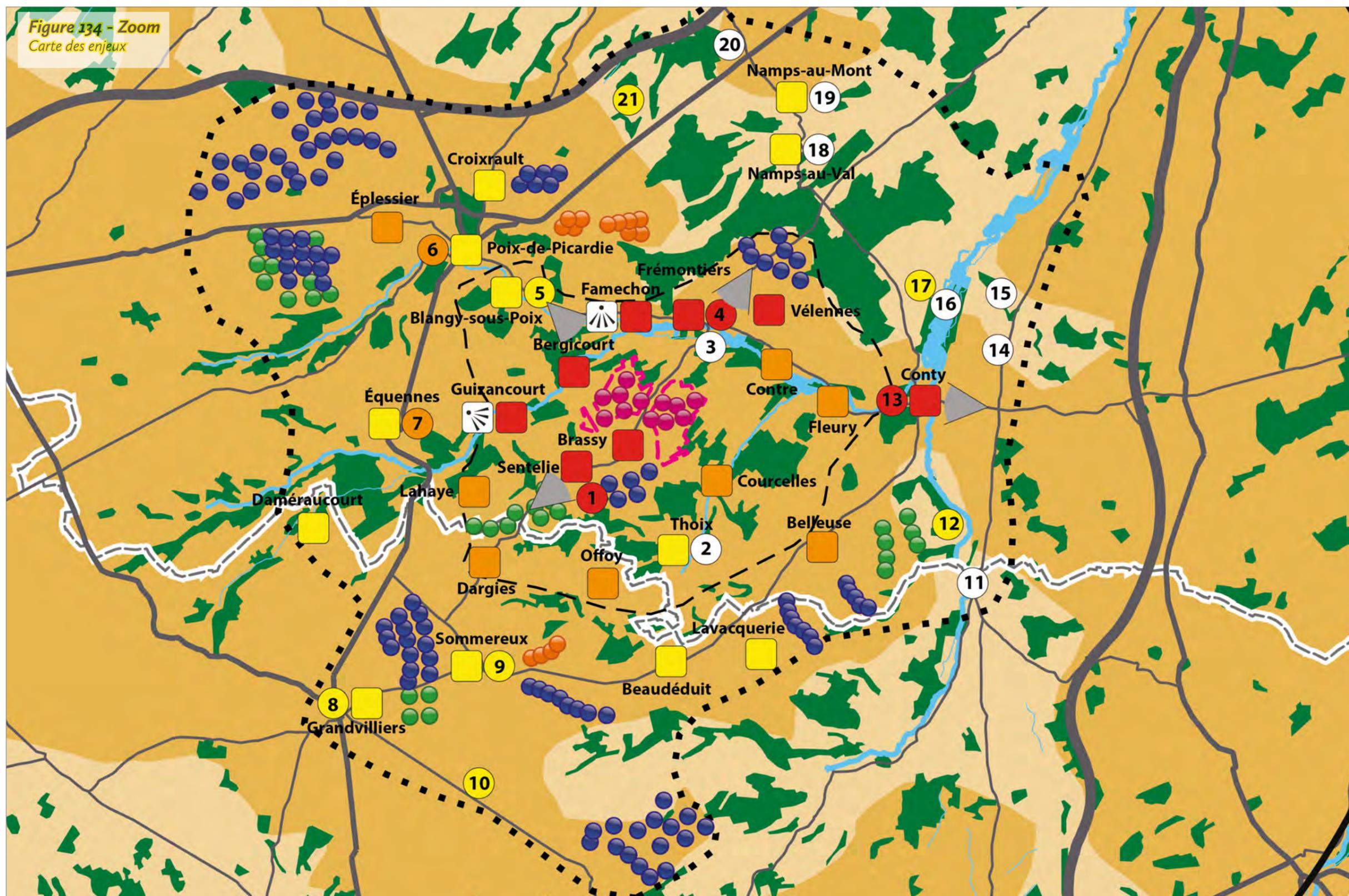
Panorama mentionné dans l'atlas des paysages

Axe de visibilité depuis une route importante

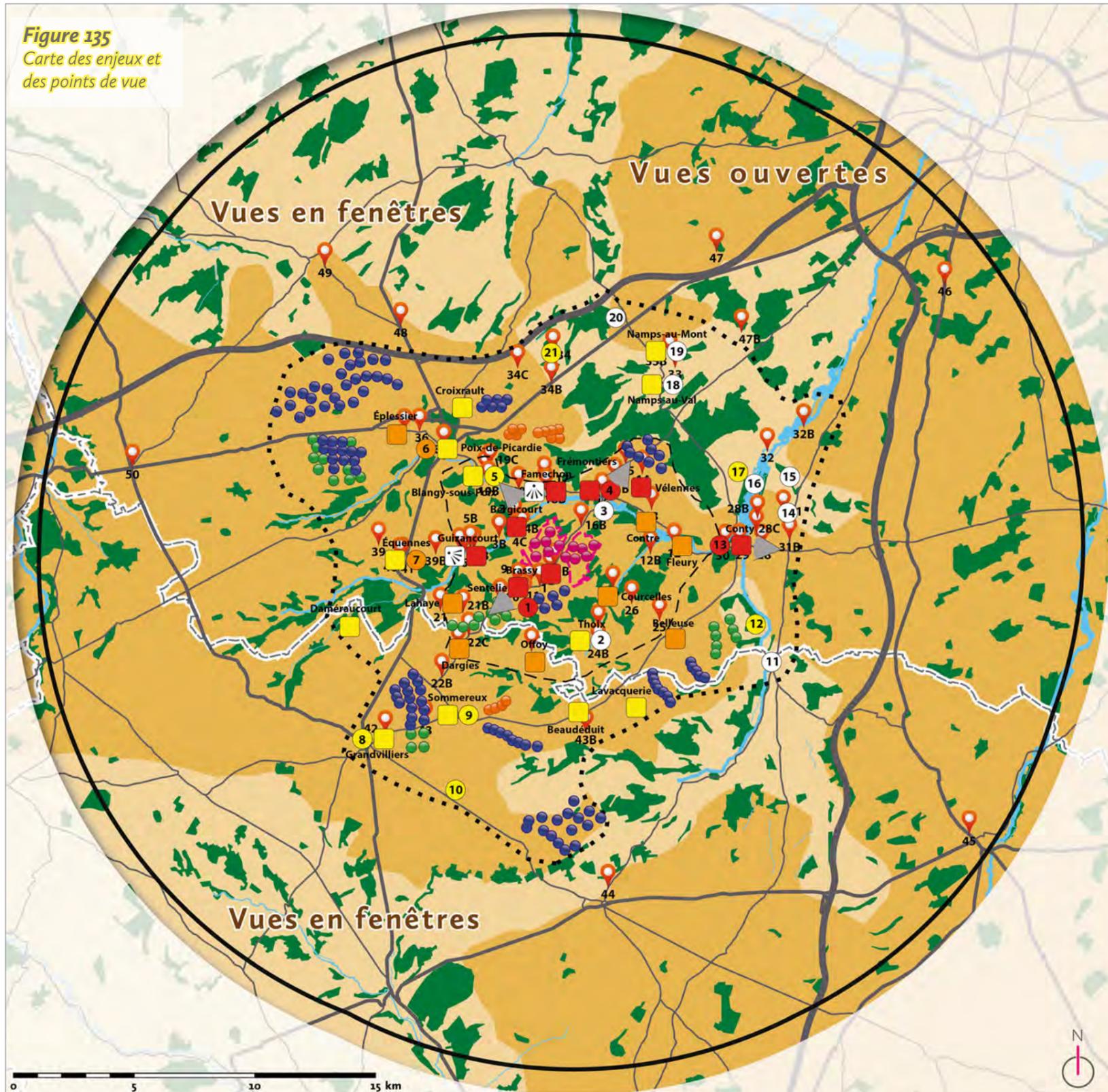
**ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES**

Réseau hydrographique  
Boisements  
Autoroute  
Axe routier principal  
Axe routier secondaire

Figure 134 - Zoom  
Carte des enjeux



**Figure 135**  
Carte des enjeux et  
des points de vue



Site des deux projets éoliens

Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)

Limites départementales

**SYSTÈMES DE VISIBILITÉS**

Vues ouvertes

Vues en fenêtrées

**SYNTHÈSE DES ENJEUX**

- Éolienne construite
- Éolienne accordée
- Éolienne en cours d'instruction avec avis d'AE
- Éolienne des deux projets

Village proche :

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible

Patrimoine proche :

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu nul

Liste du patrimoine concerné :

- 1 : chapelle ISMH de Sentelie
- 2 : calvaire CMH de Thois
- 3 : moulin ISMH de Frémontiers
- 4 : église CMH de Frémontiers
- 5 : église CMH de Blangy-sous-Poix
- 6 : église CMH de Poix-de-Picardie
- 7 : église ISMH d'Équennes
- 8 : église ISMH de Grandvilliers
- 9 : église CMH de Sommereux
- 10 : église CMH du Hamel
- 11 : Maison ISMH de Croissy-sur-Celle
- 12 : Château ISMH de Monsures
- 13 : Église CMH de Conty
- 14 : Château ISMH de Tilloy-lès-Conty
- 15 : Château ISMH de Lœuilly
- 16 : Château CMH de Conty
- 17 : Église CMH de Wailly
- 18 : Église CMH de Namps-au-Val
- 19 : Château ISMH de Namps-au-Mont
- 20 : Château ISMH de Quevauvillers
- 21 : Château CMH de Courcelles

Panorama mentionné dans l'atlas des paysages

Axe de visibilité depuis une route importante

**ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES**

Réseau hydrographique

Boisements

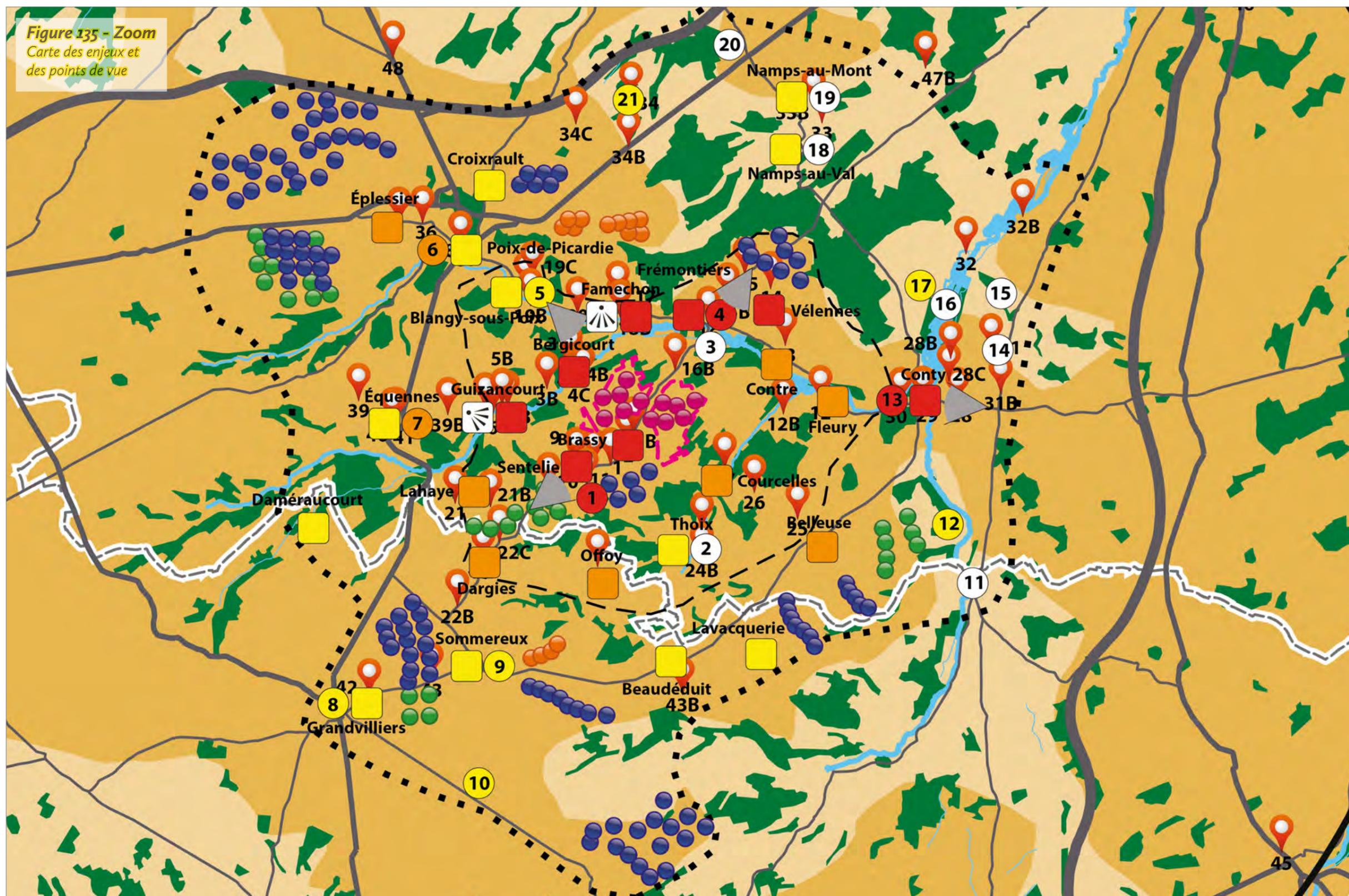
Autoroute

Axe routier principal

Axe routier secondaire

Localisation et numérotation du point de vue

Figure 135 - Zoom  
Carte des enjeux et  
des points de vue





La méthodologie des photomontages est expliquée en détail dans cette partie.

■ Ci-contre à gauche :

• *Figure 136* : création du modèle numérique de terrain et insertion des éoliennes.

(Source : An Avel Energy)

• *Figure 137* : superposition du modèle numérique et de la photographie panoramique.

(Source : An Avel Energy)

• *Figure 138* : édition du photomontage.

(Source : An Avel Energy)

## 2.5 - Méthodologie de la réalisation des photomontages

Un photomontage doit permettre de se faire une opinion précise de la perception visuelle d'un parc éolien dans son environnement. Il est donc nécessaire que les photomontages soient réalisés selon une méthode rigoureuse.

### Les prises de vue

Les photographies sont réalisées avec un appareil photo numérique Canon 5DS R doté d'un capteur plein format (24x36 mm) de 50 Mpx et d'une focale fixe de 50 mm. L'appareil photo est monté sur une tête panoramique elle-même fixée sur un pied tripod.

Pour chaque point de vue, plusieurs séries de photographies sont réalisées en format portrait tous les 20° afin de réaliser un assemblage panoramique en projection cylindrique.

Les coordonnées GPS sont relevées à l'aide d'un GPS.

### Création des panoramiques

L'assemblage des photographies en vue panoramique est réalisé à l'aide d'un logiciel spécialisé en projection cylindrique (AUTOPANO GIGA).

### Réalisation des photomontages

Les photomontages sont réalisés avec le logiciel WindPRO en plusieurs étapes:

- création du modèle numérique de terrain et insertion des éoliennes (*fig. 136*),
- superposition du modèle numérique et de la photographie panoramique (*fig. 137*),
- édition du photomontage (*fig. 138*).

Afin de favoriser la compréhension des photomontages, les rendus des éoliennes sont parfois forcés pour que l'on puisse les distinguer : la couleur utilisée est alors une couleur moins réaliste mais plus visible. Cela peut se traduire par une coloration plus foncée ou plus claire des éoliennes.

Pour une meilleure compréhension, sur les vues filaires, les éoliennes visibles sont numérotées et colorées en rose pour les projets éoliens de Corbillon Est et Ouest, bleu pour les projets en service, vert pour les projets accordés, orange pour les projets en instruction et marron pour les projets en instruction n'ayant pas reçu l'avis de l'autorité environnementale.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation des simulations visuelles, ces dernières comportent certaines limites:

- absence de cinétique des éoliennes,
- déformation liée à la réalisation des panoramas,
- possibilités de légères imprécisions.

## 2.6 - Modèle utilisé pour les photomontages

Voici les dimensions des éoliennes des projets de Corbillon Est et Ouest utilisées sur les photomontages :

- Corbillon Est :

### Dimension des éoliennes E6, E9, E10, E11 et E12:

- hauteur de tour : 93 m
- diamètre des rotors : 114 m
- hauteur totale : 150 m

### Dimension des éoliennes E7 et E8 :

- hauteur de tour : 80 m
- diamètre des rotors : 114 m
- hauteur totale : 137 m

- Corbillon Ouest :

### Dimension des éoliennes E1 et E2 :

- hauteur de tour : 75 m
- diamètre des rotors : 114 m
- hauteur totale : 132 m

### Dimension des éoliennes E3 et E4 :

- hauteur de tour : 80 m

- diamètre des rotors : 114 m

- hauteur totale : 137 m

### Dimension de l'éolienne E5 :

- hauteur de tour : 93 m

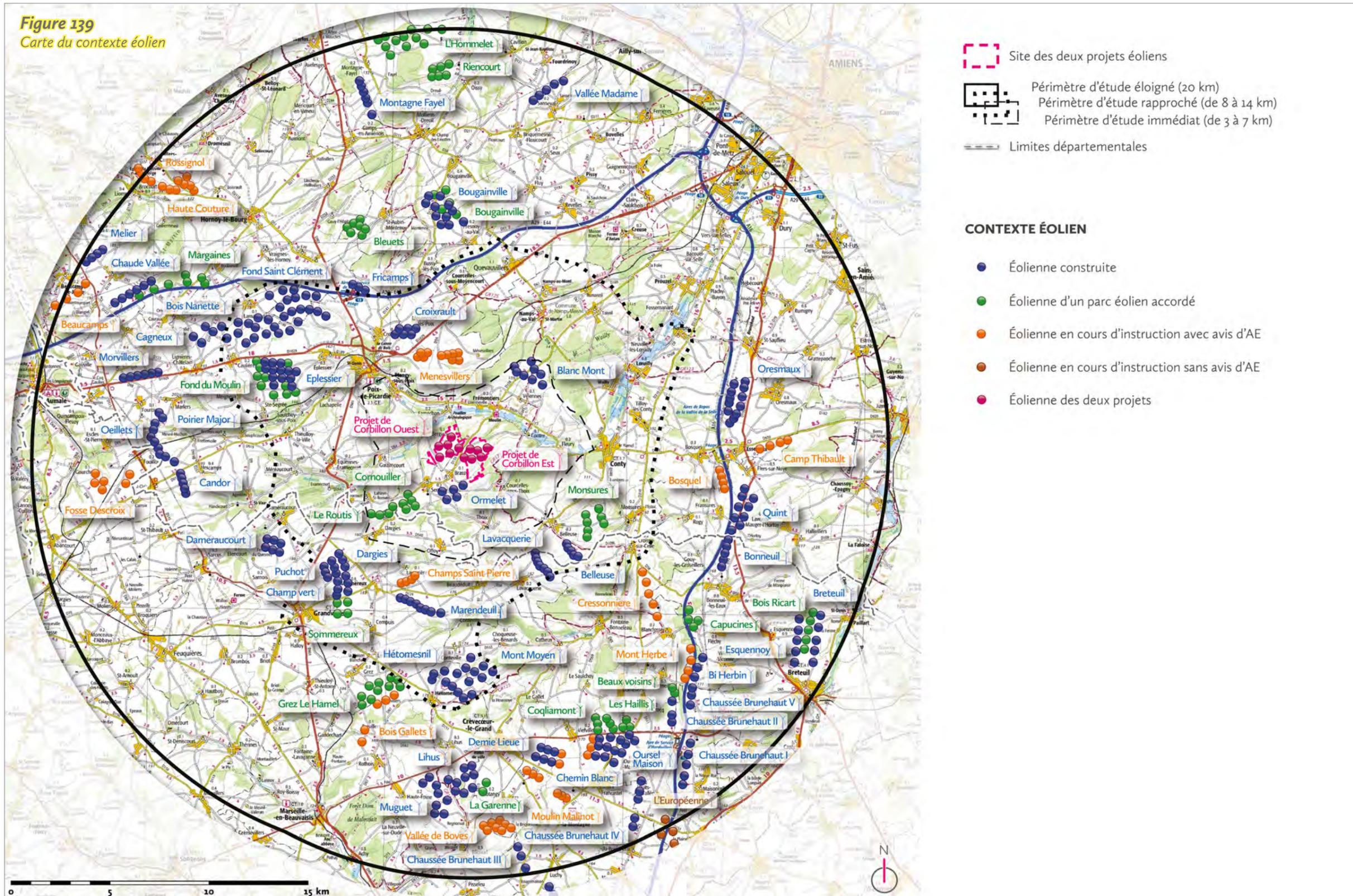
- diamètre des rotors : 114 m

- hauteur totale : 150 m



**CARNET DE PHOTOMONTAGES**

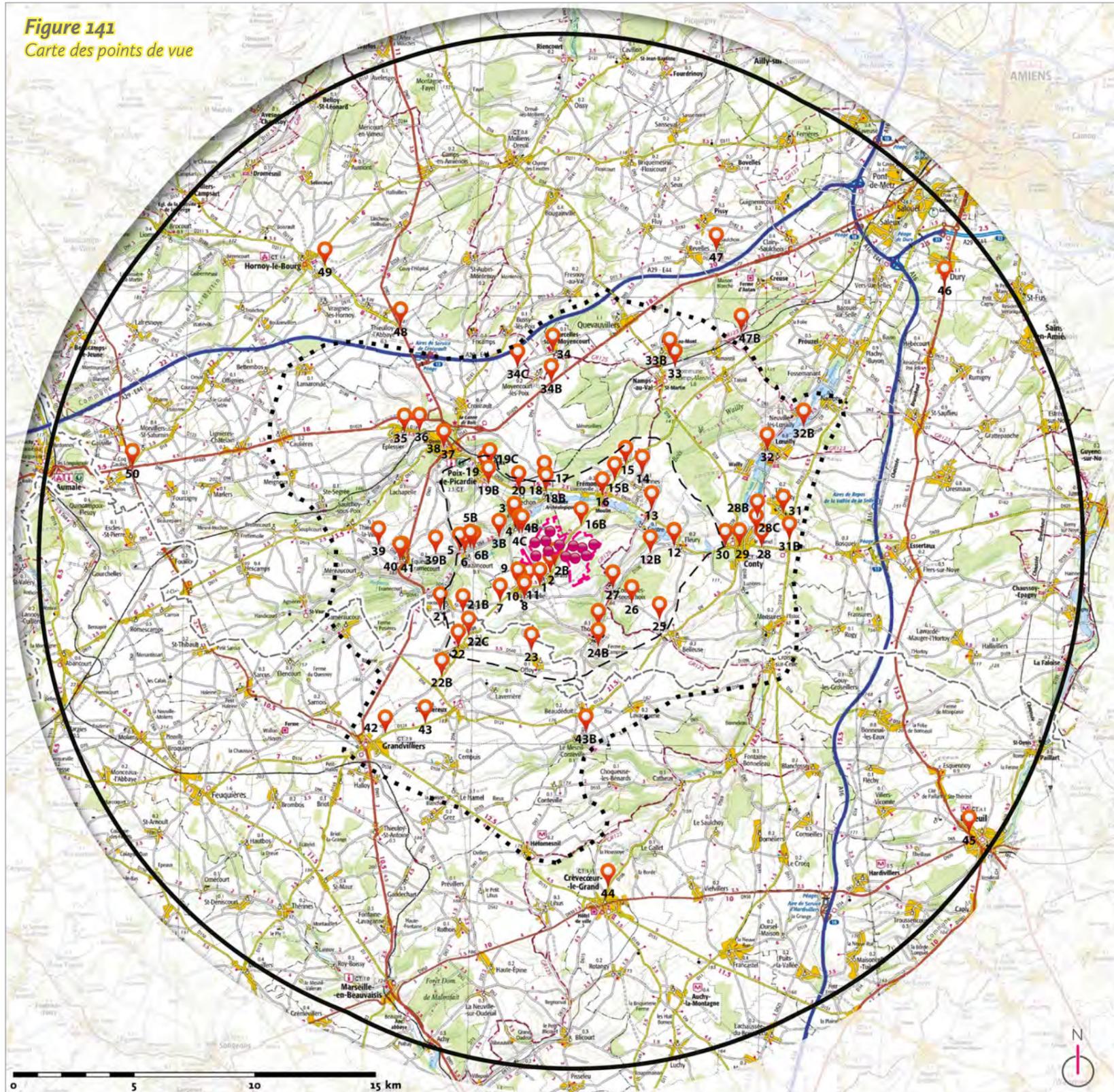
Figure 139  
Carte du contexte éolien



**Figure 140**  
**Tableau du contexte éolien**

CONTEXTE EOLIEN						
NOM DU PARC	NOMBRE D'ÉOLIENNES	COMMUNE(S)	DISTANCE AU SITE	HAUTEUR ÉOLIENNE	PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	STATUT
Bleuets	7	Saint-Aubin-Montenoy	12,5 km	165 m	Éloigné	Accordé
Bois des Margaines	7	Hornoy-le-Bourg	16,6 km	145 m	Éloigné	Accordé
Bois Ricart	5	Esquennoy et Paillart	19,7 km	149 m	Éloigné	Accordé
Bougainville (repowering)	6	Bougainville et Fresnoy-au-Val	12,6 km	150 m	Éloigné	Accordé
Greze Le Hamel	10	Greze et Le Hamel	12,4 km	119-121 m	Éloigné	Accordé
Hommelet	12	Montagne-Fayel, Quesnoy-sur-Airaines et Riencourt	21,1 km	150-180m	Éloigné	Accordé
Riencourt	6	Riencourt	19,2 km	150 m	Éloigné	Accordé
Le Cornouiller	6	Sentelie	3,8 km	130 m	Immédiat	Accordé
Fond du Moulin	10	Éplessier, Meigneux et Sainte-Gréree	9,8 km	125-150 m	Rapproché	Accordé
Monsures	7	Monsures	7,7 km	150 m	Rapproché	Accordé
Sommereux et Cempuis	4	Cempuis et Sommereux	9,8 km	114-121 m	Rapproché	Accordé
La Garenne	2	Rotangy	16,8 km	130 m	Éloigné	Accordé
Le Coqliamont	6	Doméliers et Francastel	14,8 km	130 m	Éloigné	Accordé
Les Beaux Voisins	2	Cormeilles	15,8 km	150 m	Éloigné	Accordé
Les Capucines	4	Bonneuil les Eaux et Fléchy	14,2 km	140 m	Éloigné	Accordé
Les Haillies	3	Doméliers	15,8 km	120 m	Éloigné	Accordé
Le Routis	3	Dargies	5,6 km	138 m	Immédiat	Accordé
Fricamps	3	Fricamps	9,8 km	130 m	Éloigné	Construit
Oeillets	4	Fourcigny	15,6 km	130 m	Éloigné	Construit
Marendeuil	8	Sommereux	7,9 km	125 m	Rapproché	Construit
Puchot	3	Dargies et Sommereux	9,3 km	120 m	Rapproché	Construit
Bi Herbin	3	Villers-Vicomte	16,0 km	136 m	Éloigné	Construit
Quint	9	Flers-sur-Noye, Fransures et Lawarde-Mauger-l'Hortoy	14,5 km	145 m	Éloigné	Construit
Bonneuil	5	Bonneuil-les-Eaux	14,5 km	125 m	Éloigné	Construit
Breteuil	5	Breteuil et Paillart	20,2 km	125 m	Éloigné	Construit
Candor	5	Hescamps	14,0 km	110 m	Éloigné	Construit
Chaude Vallée	6	Hornoy-le-Bourg et Lafresguimont-Saint-Martin	18,3 km	121 m	Éloigné	Construit
Chaussée Brunehaut I	5	Hardivillers et Maisoncelle-Tuileries	19,5 km	119 m	Éloigné	Construit
Chaussée Brunehaut II	3	Le Crocq	16,9 km	119 m	Éloigné	Construit
Chaussée Brunehaut III	3	Luchy	20,5 km	119 m	Éloigné	Construit
Chaussée Brunehaut IV	5	Lachaussée-du-Bois-d'Écu et Puits-la-Vallée	20,5 km	119 m	Éloigné	Construit
Chaussée Brunehaut V	3	Hardivillers	16,9 km	119 m	Éloigné	Construit
Chemin Blanc	6	Francastel	16,8 km	120 m	Éloigné	Construit
Dameraucourt	6	Dameraucourt	10,6 km	110 m	Éloigné	Construit
Demie Lieue	6	Crèvecoeur-le-Grand et Viefvillers	15,8 km	120 m	Éloigné	Construit
Esquennoy	5	Breteuil et Esquennoy	19,4 km	145 m	Éloigné	Construit
Muguet	8	Blicourt, Crèvecoeur-le-Grand et Lihus	16,5 km	138-150 m	Éloigné	Construit
Lihus	9	Blicourt, Crèvecoeur-le-Grand et Lihus	16,5 km	135-145 m	Éloigné	Construit
Melier	4	Beaucamps-le-Jeune et Lafresguimont-Saint-Martin	21,0 km	121 m	Éloigné	Construit
Montagne Fayel	6	Montagne-Fayel et Mollens-Dreuil	18,6 km	125 m	Éloigné	Construit
Morvillers	6	Morvillers-Saint-Saturnin	16,6 km	126 m	Éloigné	Construit
Oresmaux	12	Oresmaux	14,3 km	135 m	Éloigné	Construit
Oursel Maison	7	Oursel Maison	16,6 km	130 m	Éloigné	Construit
Poirier Major	6	Fouillois, Hescamps et Marlers	15,1 km	130-136 m	Éloigné	Construit
Vallée Madame	5	Saisseval	18,7 km	126 m	Éloigné	Construit
Blanc Mont	8	Frémontiers et Velennes	5,3 km	136-150 m	Immédiat	Construit
Chemin de l'Ormelet	5	Brassy, Courcelles-sous-Thoix, Sentelie et Thoix	2,0 km	120 m	Immédiat	Construit
Belleuse	5	Belleuse	7,5 km	145 m	Rapproché	Construit
Bougainville	11	Bougainville et Fresnoy-au-Val	12,0 km	133 m	Rapproché	Construit
Croixrault	6	Croixrault et Moyencourt-lès-Poix	6,7 km	120 m	Rapproché	Construit
Dargies	6	Dargies	8,3 km	121 m	Rapproché	Construit
Éplessier	13	Éplessier	9,8 km	125 m	Rapproché	Construit
Cagneux	5	Bettembos, Lignières-Châtelain et Offignies	14,1 km	149,5 km	Éloigné	Construit
Bois Nanette	7	Caulières, Lamaronde et Éplessier	12,2 km	135 m	Rapproché	Construit
Fond Saint-Clément	21	Caulières, Éplessier, Lamaronde et Thieulloy-l'Abbaye	11,8 km	131-160 m	Rapproché	Construit
Mont Moyen	6	Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville	10,9 km	130 m	Rapproché	Construit
Hétomesnil	10	Hétomesnil	11,0 km	125 m	Rapproché	Construit
Lavacquerie	7	Lavacquerie	6,8 km	125 m	Rapproché	Construit
Le Champ Vert	6	Sommereux	9,0 km	121 m	Rapproché	Construit
Mont Moyen	6	Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville	10,9 km	130 m	Rapproché	Construit
Bosquel	4	Bosquel	13,2 km	150 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
Fosse Descroix	6	Fouillois, Gourchelles et Romescamps	17,6 km	123 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
Haute Couture	8	Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin et Villers-Campsart	19,4 km	137 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
La Cressonnière	5	Blancfossé et Croissy-sur-Celle	11,6 km	180 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
Mont Herbe	4	Cormeilles et Villers-Vicomte	15,5 km	134-164 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
Moulin Malinot	11	Auchy la Montagne, Francastel, Rotangy et Viefvillers	16,8 km	119 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
Rossignol	4	Brocourt et Liomer	21,2 km	136 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
Vallée de Boves	8	Blicourt et Rotangy	18,6 km	130 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
Champs Saint-Pierre	4	Laverrière	6,8 km	125 m	Rapproché	Instruction avec avis AE
Beaucamps	4	Beaucamps-le-Jeune	21,2 km	165 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
Camp Thibault	4	Essertaux	15,8 km	149,5 m	Éloigné	Instruction avec avis AE
Menesvillers	10	Blangy-sous-Poix et Moyencourt-lès-Poix	5,1 km	130 m	Rapproché	Instruction avec avis AE
L'Européenne	4	Froissy	21,8 km	140 m	Éloigné	Instruction sans avis AE
<b>Total</b>	<b>454</b>					
Construits	278					
Accordés	100					
En instruction avec avis AE	72					
En instruction sans avis AE	4					

**Figure 141**  
**Carte des points de vue**



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)
-  Limites départementales

**LOCALISATION DES POINTS DE VUE**

-  Localisation et numérotation du point de vue
- 21

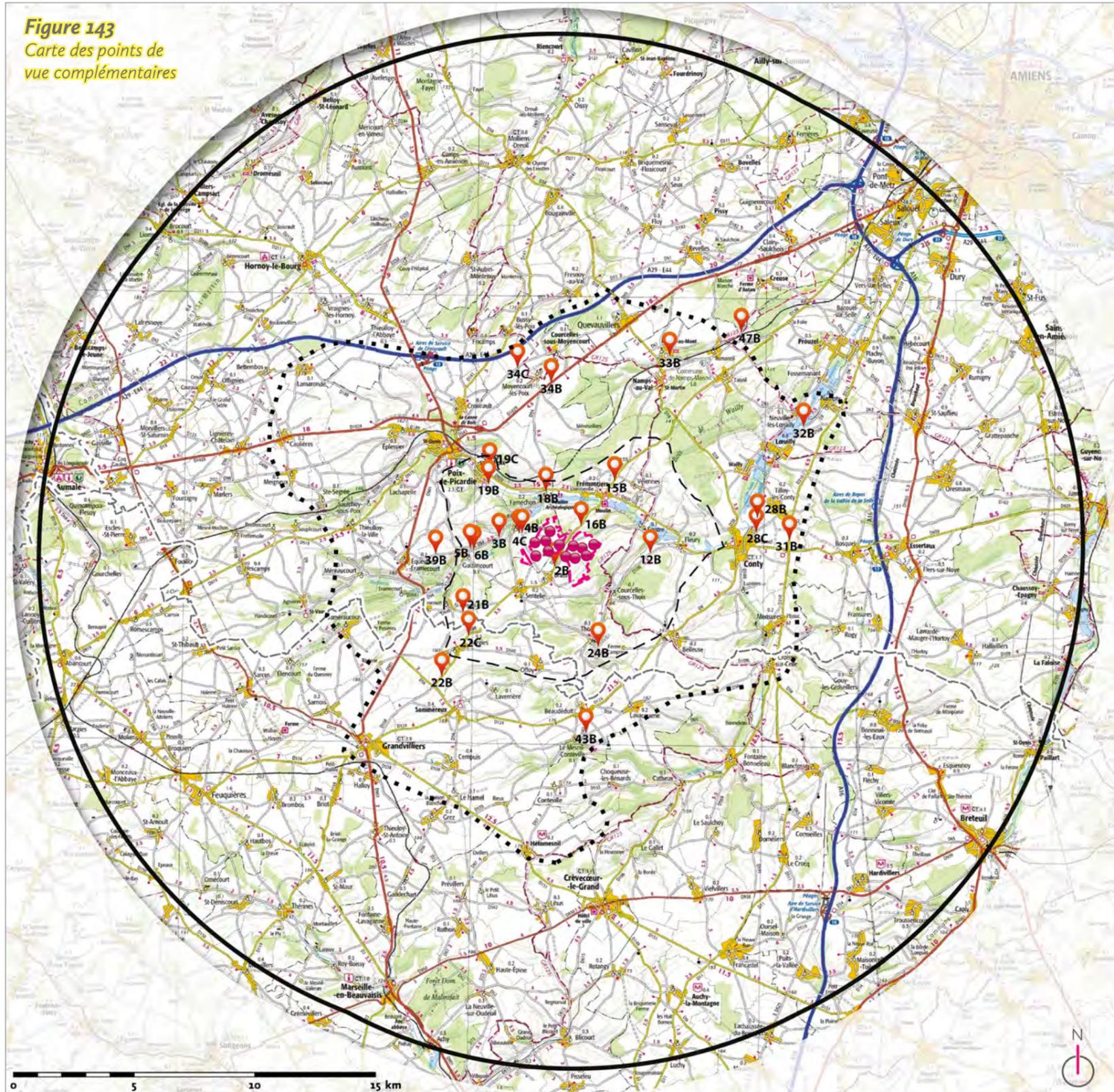
**CONTEXTE ÉOLIEN**

-  Éolienne des deux projets

**Figure 142**  
 Tableau des enjeux étudiés pour chaque point de vue de la campagne de photomontages

N° PDV	POINTS DE VUE		ENJEUX PAYSAGERS			ENJEUX LOCAUX	ENJEUX PATRIMONIAUX			IMPACTS CUMULÉS
	LOCALISATION	N° PAGE	VALLÉE DES ÉVOISSONS ET DES PARQUETS	VALLÉE DE LA SELLE	PLATEAU PICARD	VILLAGES PROCHES	CHAPELLE DE SENTELIE	PATRIMOINE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT ET RAPPROCHÉ	SPR ET ÉGLISE DE CONTY	PARC ÉOLIEN EXISTANT
1	BRASSY - Entrée sud-ouest par la D 138	156			X	X				X
2	BRASSY - Centre du village	168				X				
3	BERGICOURT - Entrée nord par le chemin de Poix	204	X			X				
4	BERGICOURT - Centre du village	222				X				
5	GUIZANCOURT - Au sommet de la "Montagne de Guizancourt"	246	X			X				
6	GUIZANCOURT - Centre du village	258				X				
7	SENTELIE - Entrée sud-ouest par la D 138	270			X	X				X
8	SENTELIE - Devant la chapelle (MH)	282					X			X
9	SENTELIE - Place de l'église	288				X				
10	SENTELIE - Rue principale (D 138)	294				X				
11	SENTELIE - Sortie est par la D 138	300			X	X				X
12	FLEURY - Sortie ouest par la D 100	312	X	X		X				X
13	CONTRE - Entrée nord par la route de Velennes et GR 125	324	X			X				X
14	VELENNES - Entrée nord par une route locale et le GR 125	330	X			X				X
15	FRÉMONTIERS - Entrée nord par la D 138	336	X			X				X
16	FRÉMONTIERS - Rue principale devant l'église	342				X		X		
17	FAMECHON - Entrée nord par la D 94	366	X			X				X
18	FAMECHON - Croisement routier entre la D 94 et la D 920	372				X				
19	BLANGY-SOUS-POIX - Sortie est par la D 920	390	X			X				
20	BLANGY-SOUS-POIX - Sortie est éloignée par la D 920	408	X			X				
21	LAHAYE-SAINT-ROMAIN - Entrée ouest par la rue de Grandvilliers	414			X	X				X
22	DARGIES - Centre du village	426				X				X
23	OFFOY - Sortie nord par la route de Sentelie	444			X	X				X
24	THOIX - Sortie nord par la D 100	450	X			X				
25	BELLEUSE - Sortie nord-ouest par la route de Courcelles-sous-Thoix	462			X	X				X
26	COURCELLES-SOUS-THOIX - Entrée est par la route de Belleuse	468	X			X				X
27	COURCELLES-SOUS-THOIX - Sortie nord par la rue du château	474				X				
28	CONTY - Entrée est par la D 920	480		X		X			X	X
29	CONTY - Place centrale de Conty	498				X			X	
30	CONTY - Sortie ouest par la D 920	504	X			X			X	
31	TILLOY-LÈS-CONTY - Place de la Liberté devant le château (MH)	510				X		X		
32	LŒUILLY - Rue de la Fontaine	522		X		X				
33	NAMPS-AU-VAL - Entrée est par la D 169	534			X	X		X		X
34	COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT - Devant le portail du château (MH)	546				X		X		
35	ÉPLESSIER - Centre du village devant l'église	564				X				
36	ÉPLESSIER - Sortie est par la D 189	570	X			X				X
37	POIX-DE-PICARDIE - Depuis le parvis de l'église	576				X		X		
38	POIX-DE-PICARDIE - Depuis les marches de l'église	588				X		X		
39	ÉQUENNES-ÉRAMECOURT - Entrée nord-ouest par la D 98	594			X	X		X		X
40	ÉQUENNES-ÉRAMECOURT - Rue principale face à l'église	606				X		X		
41	ÉQUENNES-ÉRAMECOURT - Sur la place devant l'église	612				X		X		
42	GRANDVILLIERS - Sortie nord-est par la D 124	618			X	X				X
43	SOMMEREUX - Entrée ouest par la D 124	624			X	X				X
44	CRÈVECŒUR-LE-GRAND - Sortie nord par la D 106	636			X	X				
45	BRETEUIL - Sortie nord par la D 1001	642			X	X				X
46	DURY - Sortie sud par la D 1001	648			X	X				X
47	CLAIRY-SAULCHOIX - Entrée du château du Saulchoix	654								
48	THIEULLOY-L'ABBAYE - Carrefour routier D 901 et D 51	666			X					X
49	HORNOY-LE-BOURG - Sortie sud-est par la D 51	672			X					X
50	AUMAËLE - Sortie est par la D 1029	678			X					X

**Figure 143**  
**Carte des points de**  
**vue complémentaires**



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)
-  Limites départementales

**LOCALISATION DES POINTS DE VUE**

-  Localisation et numérotation du point de vue
- 21

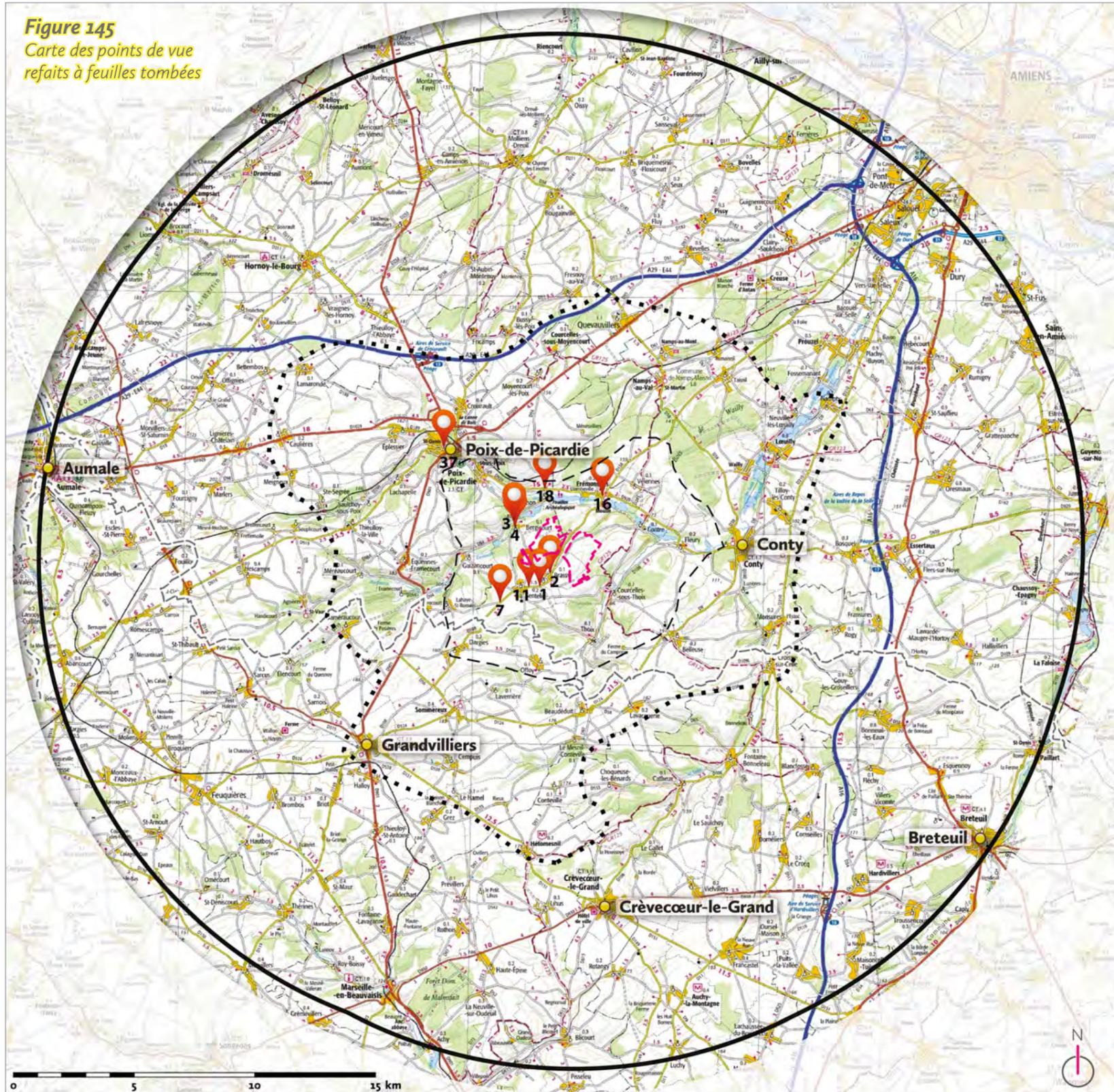
**CONTEXTE ÉOLIEN**

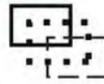
-  Éolienne des deux projets

**Figure 144**  
 Tableau des enjeux des points de vue complémentaires

POINTS DE VUE			NATURE DE LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS				
N° PDV	LOCALISATION	N° PAGE	ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME	PDV À L'EXTÉRIEUR DES VILLAGES	ÉLÉMENT PATRIMONIAL PROTÉGÉ SENSIBLE	VALLÉE DES ÉVOISSONS	DEMANDE DES HABITANTS AUPRÈS DU DÉVELOPPEUR
2B	BRASSY - Sortie Nord-Ouest par la D 138	192		X			
3B	BERGICOURT - Entrée Ouest par la D 94	216		X		X	
4B	BERGICOURT- Devant le calvaire au Sud du village	234		X	X		
4C	BERGICOURT- Depuis les maisons du Chemin de la Vieille Voie	240					X
5B	GUIZANCOURT - Depuis la Rue au Haut de la Montagne	252	X			X	
6B	GUIZANCOURT - Sortie Est par la D 94	264		X		X	
12B	FLEURY - Sortie Sud-Ouest par la D 100	318	X	X			
16B	FRÉMONTIERS - Entrée Nord par la D 138	354		X		X	
16C	FRÉMONTIERS - Devant le mémorial de la D 138	360					X
18B	FAMECHON - Devant la chapelle du village	384			X		
19B	BLANGY-SOUS-POIX - Depuis le cimetière de l'église	396			X		
19C	BLANGY-SOUS-POIX - Depuis un chemin de promenade au Nord	402	X		X	X	
21B	LAHAYE-SAINT-ROMAIN - Sortie Est vers Sentelie	420		X			
22B	DARGIES - Entrée Sud par la D 108	432		X			
22C	DARGIES - Sortie Nord par la D 108	438		X			
24B	THOIX - Depuis un chemin de promenade au Sud-Est du village	456	X				
28B	CONTY - Entrée Nord par la D 8	486	X				
28C	CONTY - Entrée Nord-Est depuis la route de Tilloy-lès-Conty	492		X			
31B	TILLOY-LÈS-CONTY - Sortie Sud par la D 210	516	X				
32B	LŒUILLY - Entrée Nord par la D 8	528	X				
33B	NAMPS-AU-MONT - Sortie Sud depuis la D 61	540	X				
34B	MOYENCOURT-LÈS-POIX - Depuis la D 1029 à hauteur du village	552	X				
34C	MOYENCOURT-LÈS-POIX - Depuis la route au Nord-Ouest du village	558	X				
39B	EQUENNES-ERAMECOURT - Sortie Est vers Guizancourt	600		X			
43B	BEAUDÉDUIT - Entrée Sud par la D 97	630			X		
47B	RUMAINNIL - À l'Est du village depuis le GR 123	660	X				

**Figure 145**  
**Carte des points de vue**  
**refaits à feuilles tombées**



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)  
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)
-  Limites départementales
-  Villes principales

**LOCALISATION DES POINTS DE VUE À FEUILLES TOMBÉES**

-  Localisation et numérotation du point de vue

**Figure 146**  
Tableau des enjeux des points de vue à feuilles tombées

POINTS DE VUE			ENJEUX PAYSAGERS			ENJEUX LOCAUX	ENJEUX PATRIMONIAUX			IMPACTS CUMULÉS
N° PDV	LOCALISATION	N° PAGE	VALLÉE DES ÉVOISSONS ET DES PARQUETS	VALLÉE DE LA SELLE	PLATEAU PICARD	VILLAGES PROCHES	CHAPELLE DE SENTELIE	PATRIMOINE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT ET RAPPROCHÉ	SPR ET ÉGLISE DE CONTY	PARC ÉOLIEN EXISTANT
1	BRASSY - Entrée sud-ouest par la D 138	162			X	X				X
2	BRASSY - Centre du village	174				X				
3	BERGICOURT - Entrée nord par le chemin de Poix	210	X			X				
4	BERGICOURT - Centre du village	228				X				
7	SENTELIE - Entrée sud-ouest par la D 138	276			X	X				X
11	SENTELIE - Sortie est par la D 138	306			X	X				X
16	FRÉMONTIERS - Rue principale devant l'église	348				X		X		
18	FAMECHON - Croisement routier entre la D 94 et la D 920	378				X				
37	POIX-DE-PICARDIE - Depuis le parvis de l'église	582				X		X		

### 2.7 - Réalisation des photomontages à feuilles tombées

Dans la demande de compléments, l'autorité environnementale recommande de réaliser les points de vue en "hiver lorsque les feuilles sont tombées et les cultures de faible hauteur afin d'apprécier l'impact maximal du projet éolien".

Cette demande est pertinente mais, depuis les cinquante points de vue réalisés, une vue à feuilles tombées ne changerait rien dans la majorité des cas. L'incidence maximale des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest est déjà visible.

Toutefois, il est vrai que depuis certains points de vue, une vue à feuilles tombées pourrait accentuer la prégnance visuelle des éoliennes des projets. Plutôt que de refaire les cinquante points de vue de la campagne initiale de photomontages, une sélection de points de vue a été réalisée afin de les refaire à feuilles tombées. Cette sélection comprend les points de vue les plus susceptibles d'évoluer et de montrer une incidence visuelle supérieure avec une vue à feuilles tombées par rapport à une vue dite d'été.

Cette sélection porte sur les PDV 1, 2, 3, 4, 7, 11, 16, 18 et 37. Afin de ne pas rendre illisible les cartes de points de vue, ils n'apparaîtront pas sur les cartes de points de vue. Ces photomontages seront visibles à la suite des vues initiales, qui ont été conservées, afin de comparer les vues d'été aux vues à feuilles tombées. Les nouvelles vues à feuilles tombées sont donc mises en page directement à la suite des vues initiales, avec une annotation "vue à feuille tombée" au niveau du numéro de photomontage.

Le numéro des pages de ces photomontages à feuilles tombées sont indiqués dans le tableau ci-dessus (fig. 146).

► Point de vue n°1

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
18/09/2019	50 mm	N 49°43'31,2"	E 02°02'17,6"	179 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E1 : 1,3 km	E12 : 2,8 km	8	BRASSY - Entrée sud-ouest par la D 138	

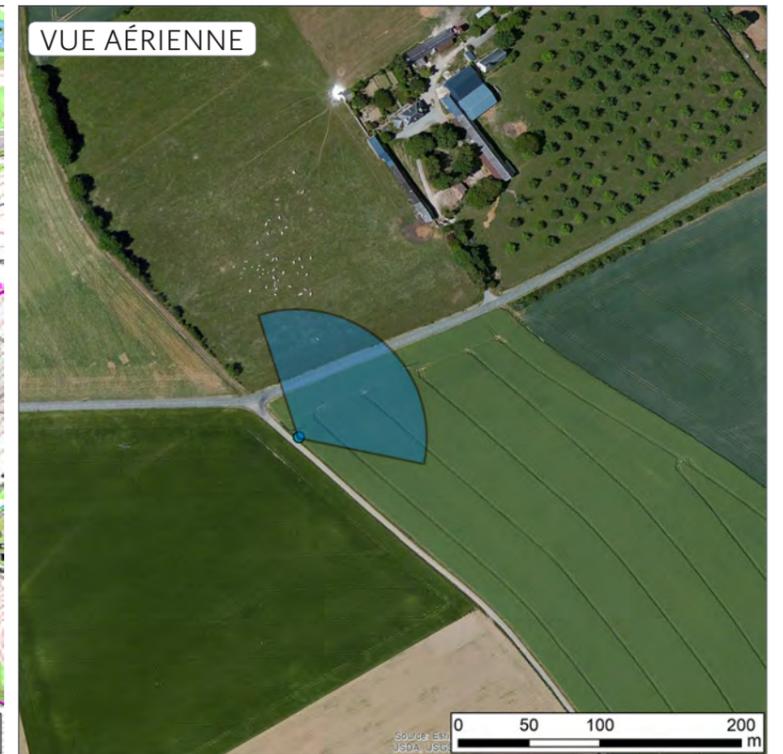
Commentaires

L'observateur se situe en entrée sud-ouest de Brassy, le long de la D 138, en provenance de Sentelle. Les premières habitations du village de Brassy sont visibles face à l'observateur.

Le relief du plateau est ici légèrement mouvementé car la vallée des Évoissons, et ses nombreux vallons secs affluents, est proche. Les versants de cette vallée sont très larges et évasés, ce qui explique ces ondulations du relief jusqu'à Brassy. Une éolienne du parc construit du Chemin de l'Ormelet est visible à droite de l'image.

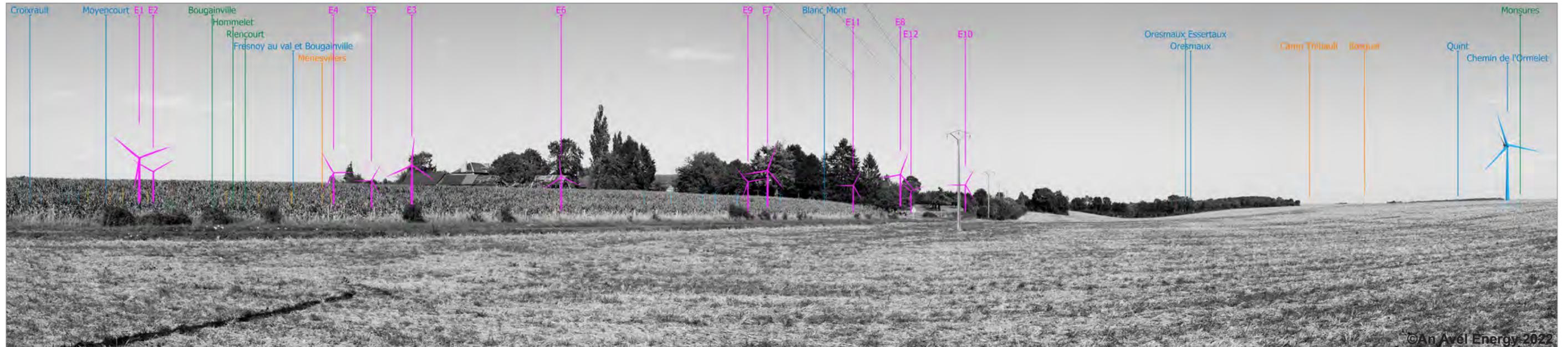
Les éoliennes de Corbillon Ouest (E1 à E5) sont toutes visibles. Elles émergent par leur rotor, les mats sont masqués par relief, la végétation et le bâti. Plusieurs éoliennes de Corbillon Est sont masquées, seules trois éoliennes de ce projet sont visibles (E8, E10 et E12), de la même manière que celles du projet de Corbillon Ouest. Les éoliennes des deux projets sont en covisibilité de superposition avec le village de Brassy, dans des rapports d'échelle favorables au paysage et au bâti. Les deux projets ont une incidence visuelle modérée depuis ce point de vue.

■ État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



 Les présents projets  
  Projet en service  
  Projet accordé  
  Projet en instruction avec avis de l'autorité environnementale  
  Projet en instruction sans avis de l'autorité environnementale

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°





Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 50 cm au format A3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 50 cm au format A3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 50 cm au format A3



► **Point de vue n°1 à feuilles tombées**

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
28/02/2022	50 mm	N 49°43'31,2"	E 02°02'17,6"	179 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E1 : 1,3 km	E12 : 2,8 km	8	BRASSY - Entrée sud-ouest par la D 138	

**Commentaires**

L'observateur se situe au même emplacement que précédemment, en entrée sud-ouest de Brassy, le long de la D 138, en provenance de Sentelle. Les premières habitations du village de Brassy sont visibles face à l'observateur.

Cette vue à feuilles tombées permet de voir un peu mieux les éoliennes, particulièrement en raison de la plus faible hauteur des cultures à gauche de l'image. La végétation du village à feuilles tombées joue toujours un rôle de filtre visuel, les éoliennes sont toutefois un peu plus perceptibles mais restent très discrètes.

Les incidences visuelles des éoliennes sont identiques depuis cette vue à feuilles tombées. Les deux projets ont une incidence visuelle modérée depuis ce point de vue.

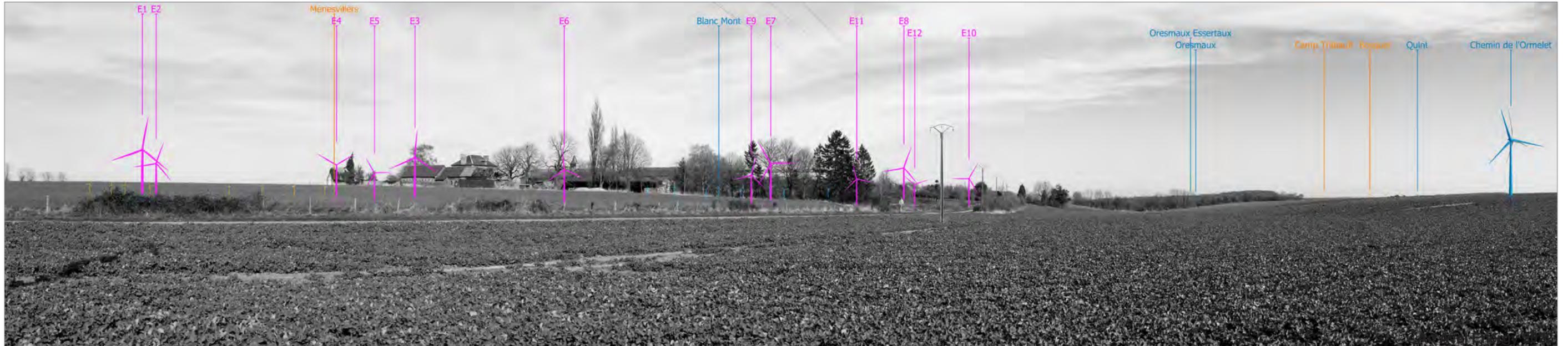


■ **État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°**



-   
 Les présents projets
-   
 Projet en service
-   
 Projet accordé
-   
 Projet en instruction avec avis  
de l'autorité environnementale
-   
 Projet en instruction sans avis  
de l'autorité environnementale

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°





Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 50 cm au format A3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 50 cm au format A3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 50 cm au format A3

© Anja & Frank 2014



► Point de vue n°2 : vue vers le nord-ouest

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
18/09/2019	50 mm	N 49°43'48,9"	E 02°02'38,7"	180 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E3 : 0,9 km	E5 : 1,7 km	2	BRASSY - Centre du village	

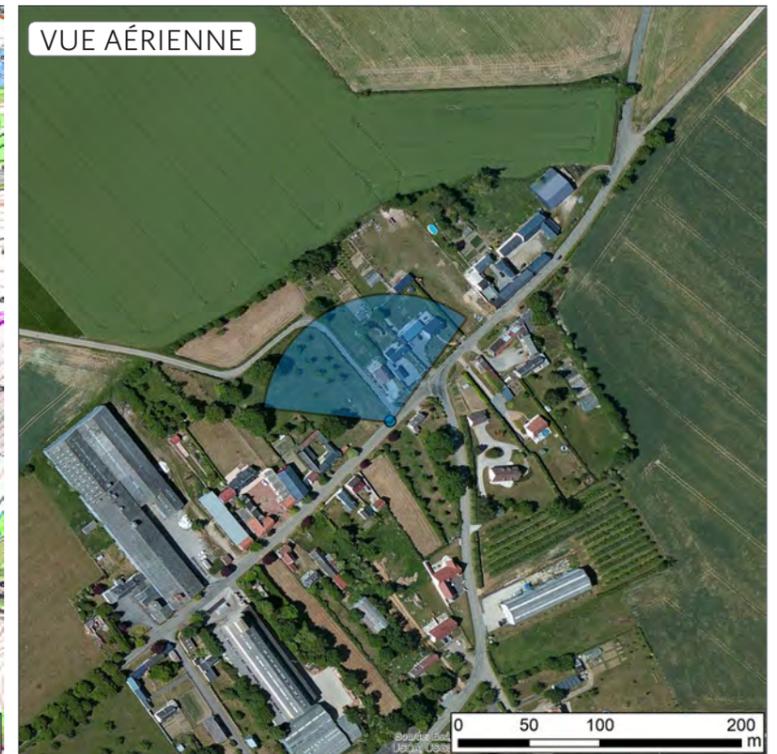
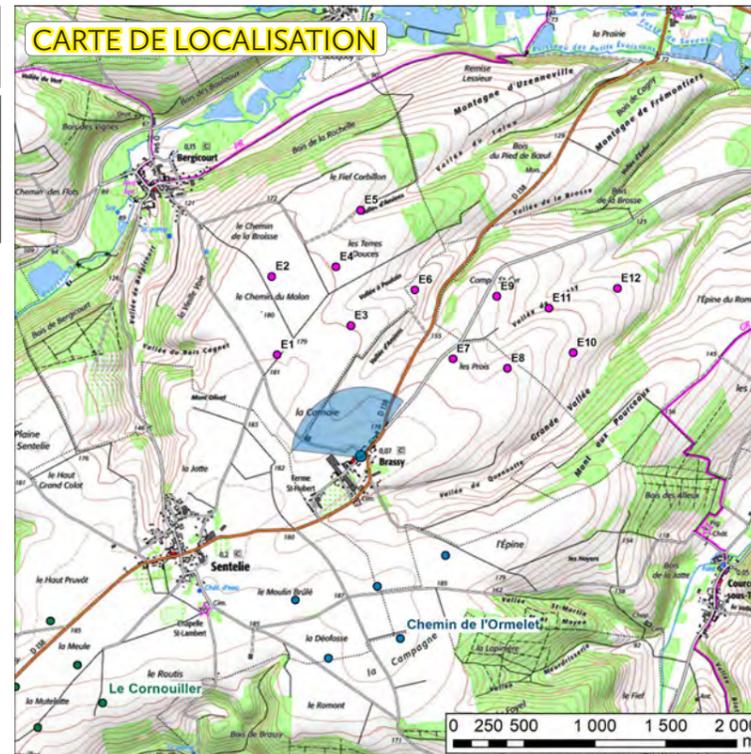
Commentaires

L'observateur se situe cette fois à l'intérieur du village de Brassy. Sans véritable centre-bourg, le village possède toutefois deux rues principales. L'observateur se trouve sur l'une d'entre elle. Les vues sont refermées par la végétation et le bâti du village.

L'éolienne E1 est visible par son rotor. Les quatre autres éoliennes du projet de Corbillon Ouest sont masquées par la végétation et le bâti. L'éolienne E1 apparaît avec une hauteur visuelle importante, dans des rapports d'échelle en situation d'équilibre avec le bâti. La totalité des éoliennes des deux projets n'est pas visible dans un seul champ visuel de 120°. Seule l'éolienne E6, du projet éolien de Corbillon Est est visible à droite de l'image, entre deux pavillons. C'est pour cela que ce point de vue a été divisé en deux. Il s'agit ici de la première partie du point de vue.

Le projet éolien de Corbillon Ouest a une incidence visuelle modérée depuis ce point de vue. L'incidence visuelle du projet de Corbillon Est sera définie depuis la seconde partie de ce point de vue dans les pages suivantes.

■ État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



 Les présents projets 
  Projet en service 
  Projet accordé 
  Projet en instruction avec avis de l'autorité environnementale 
  Projet en instruction sans avis de l'autorité environnementale

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



©An Avel Energy 2022

Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



©An Avel Energy 2022